





HISTOIRE DE FRANCE,

Depuis l'établissement de la Monarchie, jusqu'au regne de Louis XIV.

Par M. l'Abbé VELLY.

TOME PREMIER.

Prix, 3 livres relié.

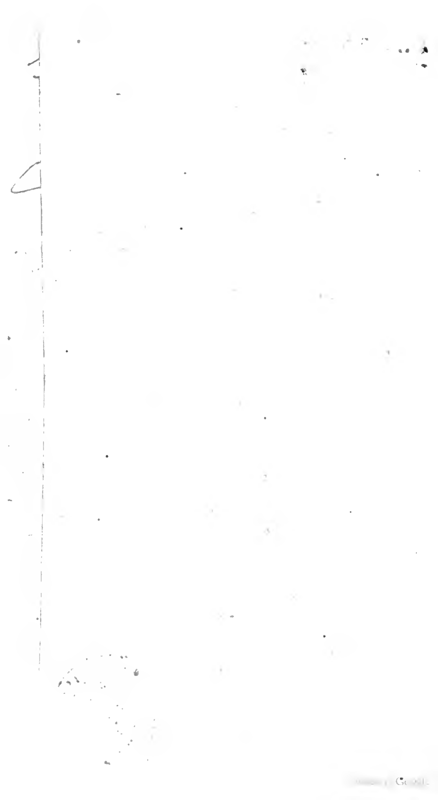


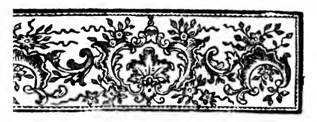
A PARIS,

Chez SAILLANT & NYON, rue Saint-Jean-de-Beauvais.
Veuve DESAINT, rue du Foin-Saint-Jacques.

M. DCC. LXXV.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.





A MONSEIGNEUR

DE MACHAULT,

Chevalier garde des sceaux de France, ministre & secrétaire d'Etat ayant le département de la marine, commandeur des ordres du roi, &c.

MONSEIGNEUR,

C'est à un ministre également cher au prince & aux sujets que je dédie l'histoire d'une nation dont il réunit tous les suffrages. Ayant à célébrer les grandes actions des hommes vraiment utiles à la patrie, j'ai voulu qu'à la tête de leur éloge on vît un nom glorieux par de grands & signalés services, rendus de tous temps aux Rois, à l'Etat & au Public : *nom*

fécond en perfonnages illuftres dans toutes les charges où ils ont été apelés, foit aux confeils, foit aux intendances des provinces & des armées, foit dans les cours fouveraines, comme fages, prudents, & très-équitables fénateurs.

Ce font, MONSEIGNEUR, *les propres termes dont fe fervoit, il y a plus de cent ans, un de nos vieux hiftoriens François* *, *en rendant à un de vos ancêtres le même hommage que* VOTRE GRANDEUR *me permet de lui rendre aujourd'hui. Quel nouveau fujet d'admiration, fi comme nous il vous voyoit remplir les premieres places de l'État avec l'aplaudiffement général d'une nation éclairée, & fervir utilement le prince dans des occafions auffi dé-*

* Corrofet, Tréfor de l'hiftoire de France, imprimée en 1646, & dédiée a M. François de Machault, feigneur de Romaincourt & de Garges, confeiller du roi en fes confeils, &c.

licates qu'intéressantes pour l'afermissement de son trône, & l'accroissement de sa gloire! Administrateur des finances du royaume, dépositaire du sceau, de la puissance & des graces du souverain, chef du commerce des colonies & des mers, vous avez sçu réunir tout ce que le ministere & la magistrature ont de plus illustre & de plus important. Mais ce qui frape encore plus, c'est ce génie supérieur aux plus grands emplois, cette vive intelligence pour laquelle tout devient lumineux, cette grande ame au-dessus des obstacles, qu'elle sçait également prévoir & surmonter: ce sont enfin ces brillantes qualités de l'esprit & du cœur, qui jointes aux talents qui étonnent, forment le grand homme, l'homme aimable.

Voilà, MONSEIGNEUR, ce qui fixe les respects du philosophe

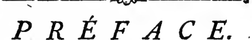
comme du peuple. C'est aussi l'admiration justement due à de si rares mérites, qui m'a inspiré l'ambition de voir le nom d'un ministre toujours citoyen, orner le commencement de cette nouvelle histoire. Elle pouroit être écrite avec plus d'élégance, mais non avec plus de sincérité : le seul vrai y est par-tout mon guide & ma fin. Vous, MONSEIGNEUR, qui aimez la vérité & qui voulez qu'on la dise, recevez le respectueux tribut que je paie en même-temps à ses charmes & à vos vertus.

Je suis avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE GRANDEUR.

Le très-humble & très-obéissant serviteur,
VELLY.



PRÉFACE.

ON ne s'arrêtera point à démontrer les avantages de l'hiſtoire. Tout le monde ſçait que c'eſt l'école où ſe ſont formés les Alexandres, les Scipions, les Céſars, & preſque tout ce que l'univers compte de héros. Néceſſaire aux rois, qu'elle inſtruit à rendre leurs peuples meilleurs & plus heureux; utile à l'homme d'Etat, dont elle étend les vues juſque dans l'avenir, par une juſte comparaiſon de ce qui eſt arrivé; agréable au ſimple particulier, ſous les yeux duquel elle fait paſſer comme en revue les républiques, les royaumes & les empires, elle ofre à tout le genre humain des connoiſſances auſſi curieuſes qu'intéreſſantes ſur ſon origine, ſes progrès, ſes grandeurs, ſes foibleſſes, ſes vertus & ſes vices.

Mais de toutes les hiſtoires, la plus digne de l'étude d'un homme qui penſe, eſt ſans contredit celle de la patrie. C'eſt une eſpece de tableau général de famille, où chaque citoyen croit reconnoître quelques-uns de ſes ancêtres, les uns dans un rang plus élevé, les autres dans un état moins brillant, tous véritablement utiles à la ſociété. On ſent par expérience ce que peut une pareille perſuaſion ſur une ame bien née : l'exemple toujours plus éficace que le précepte en reçoit une nouvelle force : delà cette noble émulation, qui produit, & les grandes actions, & les hommes célèbres en tout genre.

C'eſt ſur-tout cet admirable éfet qu'un auteur doit avoir en vue, lorſqu'il écrit les faſtes de ſa nation. Mais pour le produire plus infailliblement, il faut que l'hiſtoire

écrite pour l'utilité commune, soit en même-temps celle du prince & de l'Etat, de la politique & de la religion, des armes & des sciences, des exploits & des inventions utiles & agréables. C'est cependant ce qui paroît avoir été le plus négligé.

Il semble, en lisant quelques-uns de nos historiens, qu'ils ayent moins envisagé l'ordre chronologique des rois comme leur guide, que comme l'objet principal de leur travail. Bornés à nous aprendres les victoires ou les défaites du souverain, ils ne nous disent rien, ou presque rien des peuples qu'il a rendus heureux ou malheureux. On ne trouve dans leurs écrits que longues descriptions de sieges & de batailles : nulle mention des mœurs & de l'esprit de la nation. Elle y est presque toujours sacrifiée à un seul homme ; & la gloire qui

résulte des vertus pacifiques, y est partout immolée au brillant des exploits guerriers. C'est le défaut qu'on a tâché d'éviter dans cette nouvelle histoire de France.

L'idée qu'on s'y propose, est de donner avec les annales des princes qui ont régné, celles de la nation qu'ils ont bien ou mal gouvernée; de joindre aux noms des héros qui ont reculé nos frontières, ceux des génies qui ont étendu nos lumieres; en un mot, d'entre-mêler le récit de nos victoires & de nos conquêtes, de recherches curieuses sur nos mœurs, nos loix & nos coutumes.

Les faits y seront plus ou moins détaillés, selon qu'il sera plus ou moins avantageux d'en être instruit. On s'est sur-tout apliqué à remarquer les commencemens de certains usages, les principes de nos libertés, les vraies sources &

les divers fondements de notre droit public, l'origine des grandes dignités, l'inſtitution des parlements, l'établiſſement des univerſités, la fondation des ordres religieux ou militaires; enfin tout ce que les arts & les ſciences nous fourniſſent de découvertes utiles à la ſociété.

On n'oſe ſe flater que l'exécution réponde à la grandeur de l'entrepriſe. On peut du-moins aſſurer qu'on n'a rien négligé pour rendre l'ouvrage intéreſſant; ſoit par les faits, on les trouvera revêtus de leurs principales circonſtances; ſoit par l'exactitude, on n'écrit rien que ſur des autorités déciſives. C'eſt dans les ſources anciennes qu'on a puiſé. Les auteurs contemporains, les annales & les chroniques du temps ſont les garants de ce qu'on avance. On s'eſt fait un devoir de conſulter les mé-

moires de l'académie des belles-lettres, recueil infiniment précieux par mille endroits, mais surtout par ses sçavantes dissertations, qui répandent de si vives lumieres sur les points les plus embrouillés de notre histoire. On les trouvera par-tout cités sous le nom de *Mémoires* de littérature, moins encore pour abréger, que parce qu'en éfet ils méritent ce titre par excellence. Du Tillet, Ducange & Pasquier nous ont aussi fourni de grands secours. On verra par la lecture de cet ouvrage, qu'on a fait de leurs écrits tout l'usage que méritent les excellentes recherches dont ils sont remplis.

On ne donne aujourd'hui que les deux premiers volumes. La suite, qui est sous presse, ne sera ni différente pour la forme, ni moins intéressante pour le fond.



HISTOIRE DE FRANCE.



DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

L'ORIGINE DES FRANÇOIS.

IL ſemble qu'il ſoit de la deſtinée des nations célèbres de n'avoir aucun monument certain de leur origine. Athènes & Rome n'ont eu que de foibles lumieres ſur leurs ancêtres : les François ne connoiſſent qu'imparfaitement leurs fondateurs. Les uns veulent qu'ils ſoient deſcendus des anciens rois de Troie : d'autres aſſurent qu'ils ont pris naiſſance dans les Gaules, d'où ils étoient ſortis avant ou après les con-

quêtes de Jules César. Il y en a qui les font venir de la Scandinavie, qu'on appelloit autrefois la mere commune des peuples. Ceux-ci, sur l'autorité de quelques écrivains cités par Grégoire de Tours, imaginent que la Pannonie est leur véritable berceau : ceux-là, fondés sur certaine ressemblance de mœurs, prétendent que c'est une colonie de ces fameux Scythes libres, ou francs, qui, suivant le témoignage d'Hérodote, habitoient sur les bords des Palus-Méotides. Le sentiment le plus probable est qu'ils sont originaires de Germanie ; mais on ne sçait pas précisément quelle partie de cette vaste contrée fut leur premiere demeure, ni ce que signifioit anciennement le nom de *Franc*. On croit communément que c'étoit une ligue de plusieurs peuples, qui occupoient cette étendue de pays terminé à l'orient par l'Elbe, au midi par le Mein, au couchant par le Rhin, au nord par la mer septentrionale. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui la Franconie, la Turinge, la Hesse, la Frise, la Westphalie.

Philip. Cluv. l. 3, c. 20.

Mœurs des Francs ou Germains.

Les auteurs anciens qui ont parlé de ces peuples nous les représentent comme des sauvages, qui ne vivoient

que de leur chaſſe, de fruits, de légumes, & de racines. Plus jaloux de leur liberté qu'avides des choſes qui procurent les délices de la vie, ils ne connoiſſoient ni l'or, ni l'argent, & tout leur commerce ſe faiſoit par échange. Plus guerriers que civiliſés, ils n'avoient d'autres villes que leurs forêts, d'autres maiſons que des antres ſouterreins, ou de ruſtiques bâtiments de bois & d'argile; d'autres poſſeſſions, que les terres que le magiſtrat ou le prince leur diſtribuoit chaque année, ſuivant la condition, les ſervices & la valeur d'un chacun. Vrais, fidèles, ſinceres, ils ſe piquoient de la plus ſcrupuleuſe délicateſſe ſur le point d'honneur: rigides obſervateurs des loix de la nature, ils ignoroient, ou puniſſoient ſévérement les abominations qui deshonoroient la Grece & l'Italie. Généreux dans leurs inimitiés, une offenſe étoit auſſi-tôt pardonnée que reconnue: implacables dans leurs hoſtilités, ſouvent leur vengeance dégénéroit en férocité. Citoyens zélés, ils étoient toujours prêts à tout ſacrifier pour la patrie: redoutables voiſins, ils faiſoient conſiſter leur gloire & leur ſûreté à dévaſter

Tacit. de moribus German.

leurs propres frontieres, & à se séparer du reste de l'univers par d'affreuses solitudes. Mêlange singulier d'activité & d'oisiveté, ils ne savoient ni s'occuper utilement pendant la paix, ni se modérer pendant la guerre. On admiroit sur-tout leur zèle empressé à exercer l'hospitalité. Leurs maisons étoient toujours ouvertes à l'étranger: on le défrayoit pendant son séjour: on lui faisoit des présents à son départ.

Leur religion.

Leur religion se ressentoit de la simplicité de leurs mœurs. Leurs dieux étoient le soleil, la lune, le feu, les arbres, les rivieres: leurs temples, ces cavernes ténébreuses, ou les endroits de leurs forêts les plus sombres & les plus impénétrables à la clarté du jour: leurs sacrifices, des victimes humaines, des brebis, des loups, des renards: leurs prêtres, des magiciens plutôt que des théologiens: leurs mariages, des sociétés toujours de goût, jamais d'intérêt: les femmes exclues des successions n'apportoient aucune dot: leurs funérailles, de simples cérémonies d'où le faste étoit banni, mais où brilloit leur extrême tendresse pour les morts. Lorsqu'on les brûloit, c'étoit avec un bois choisi: lorsqu'on les inhumoit, c'étoit avec tout ce

qu'ils avoient de plus riche & de plus précieux, souvent même avec un domestique pour les servir dans l'autre monde.

La nation étoit divisée en quatre classes, les nobles, les libres, les affranchis, les serfs. L'histoire leur donne tantôt des rois, quelquefois un prince, souvent des ducs. L'autorité des rois étoit perpétuelle, celle du prince n'étoit que pour un temps; les ducs ne commandoient que pendant la guerre. Les uns & les autres n'avoient qu'un pouvoir limité : les grandes affaires se décidoient dans l'assemblée des Etats. On choisissoit toujours les rois parmi la plus haute noblesse : dans l'élection des ducs on considéroit le mérite plus que la naissance. Aucun de ces chefs ou commandants n'avoit droit de lever des impôts : chaque particulier leur payoit un tribut volontaire sur sa récolte, ou sur ses troupeaux. Ce présent, libre hommage de l'amour du sujet, étoit en même temps toute la récompense des travaux & tout l'entretien de la maison du souverain. L'usage des lettres ou caracteres leur étant totalement inconnu, ils n'avoient ni annales, ni loix écri- Leur gouvernement.

tes. Les bardes ou poëtes étoient leurs historiens ; les chansons, leurs histoires ; la coutume & les lumieres du bon sens, leur code & leur digeste. On punissoit l'adultere, monstre horrible parmi eux, par l'ignominie, & la répudiation : une mort honteuse étoit le châtiment des traîtres & des transfuges : on ensevelissoit tout vivants dans un bourbier les lâches, les poltrons, & ceux qui s'étoient souillés d'un crime abominable. Supplice inoui, qui caractérise parfaitement l'horreur de ces peuples aussi braves que vertueux, pour toute espèce d'infamie.

Leur milice.

Le génie guerrier de la nation paroissoit jusque dans l'éducation des enfants. Ils ne connoissoient d'autres jeux & amusements que l'exercice à pied ou à cheval. Cependant ils ne pouvoient porter les armes que du consentement de leur cité. On s'assembloit : quelqu'un des princes, les peres, ou les parents des candidats, leur faisoient présent d'une lance & d'un bouclier : cette cérémonie les initioit dans l'ordre militaire, & les associoit aux braves de l'Etat. Leurs armes étoient l'épée, la *framée*, lance ou hallebarde, la fronde, le maillet, l'angon ou javelot, qu'ils dardoient

de loin, la hache qu'ils lançoient de près, & la *caeïe*, espece de massue lourde & pesante, qu'ils jettoient au milieu des bataillons ennemis, & qui écrasoit tout par son poids énorme. Un bouclier plus haut que large, ouvrage de simple osier ou d'écorce d'arbres, mais dont la perte entraînoit après soi le deshonneur & l'infamie; une cuirasse qu'ils couvroient de quelque peau d'ours ou de sanglier; un casque surmonté de queue de chevaux teintes en rouge, ou de quelque figure hideuse, composoient toute leur armure. Leurs enseignes n'offroient que des objets terribles : c'étoit tout ce qu'il y avoit de plus féroce parmi les animaux, ou de plus horrible dans leurs bois sacrés. Rien de plus uniforme que leur ordre de bataille. L'infanterie toujours placée au centre, formoit une espece de triangle auquel on donnoit le nom de coin, parce que sa pointe étant tournée vers l'ennemi, sa destination étoit de l'enfoncer & de le rompre. Cent jeunes hommes choisis combattoient à la tête de ce corps d'élite. La cavalerie étoit postée sur les ailes : les chariots & les bagages composoient leur arriere-garde. On

Agath. l. 24.

leur reprocha long-temps de se battre tumultuairement, & de ne connoître ni frein, ni retenue : ce fut des Romains qu'ils apprirent toutes les ruses de l'attaque & de la défense.

Leur marine.

C'étoit, suivant le témoignage de Pline, le peuple de l'Europe qui entendoit le mieux la mer. Leurs vaisseaux faits de plusieurs cuirs cousus ensemble, ou d'osier couvert de cuir, n'avoient ni voiles, ni prouës, & n'avançoient qu'à force de rames. D'abord leur navigation étoit bornée aux rivages les plus voisins : insensiblement ils hazarderent de plus longues courses, rangerent la côte de la Gaule & de l'Espagne, & pénétrerent par le détroit de Gibraltar jusque dans la Méditerranée.

Leurs guerres contre les Romains.

Tels étoient ces anciens Francs ou Germains, si souvent attaqués, quelquefois battus, jamais entiérement subjugués par les Romains. Le vainqueur des Gaules, Jules Cesar, porta deux fois ses armes dans leur pays : deux fois il repassa le Rhin, ne remportant d'autre avantage que d'avoir fait le dégât sur leurs terres, & de leur avoir brûlé quelques villages. Auguste qui voyoit tout l'univers soumis à ses loix,

Cæsar de Bello Gall. l. 3 & 6.

ne put les réduire sous le joug. On sçait quelle fut la consternation de ce prince, lorsqu'il apprit le massacre des légions commandées par Varus. La peur lui fit oublier ce qu'il devoit à sa dignité : il se crut perdu jusque dans Rome, qu'il s'imaginoit déja voir en proie à la fureur de ce peuple indomptable. Tibere, qui n'étant que particulier, leur avoit fait la guerre avec plus de gloire que d'utilité pour l'empire, défendit de les inquiéter, lorsqu'il fut monté sur le trône : content de les resserrer dans leurs forêts, & de les mettre hors d'état de faire des courses dans les Gaules. Caligula enivré du fol espoir d'égaler les victoires de Germanicus son pere, arma puissamment contre cette nation belliqueuse : une fuite précipitée, la honte de n'avoir rien osé entreprendre, enfin le mépris d'un peuple dont la bravoure & l'honneur étoient les plus cheres idoles, fut tout le fruit de ce brillant appareil. Claudius & la plupart de ses successeurs ne songerent qu'à leur fermer le passage du Rhin, & bornerent toute leur politique à les laisser se détruire & se consumer par leurs dissensions domestiques. Marc-

Fl. l. 4, c. 12, de gest. Rom.

Suet. in Cal.

Tacit. ann. l. 12.

Aurèle, qui osa les aller chercher jusque dans leurs marais, perdit trente-trois mille hommes dans la premiere bataille qu'il leur donna ; & s'il les vainquit dans les défilés de Carnunte, il avoua lui-même qu'il ne devoit la victoire qu'au plus éclatant de tous les prodiges. Cet avantage miraculeux les étonna sans les abattre. Bientôt ils passerent le Rhin, & se jetterent sur les Gaules. Alexandre Sévere, qui tenoit alors l'empire, accourut au premier bruit de cette irruption ; c'étoit un prince brave, qui aima pourtant mieux leur prodiguer ses trésors pour acheter la paix, que de risquer une bataille qui pouvoit perdre l'État. Maximin qui lui succéda, délivra, pour quelque temps, les Gaules de la crainte de ces peuples toujours inquiets, & toujours remuants. Il ne paroît pas qu'ils ayent rien entrepris de considérable jusqu'au regne de l'infortuné Valérien.

Herod. l. 6. Lamprid. in Alex. Sev.

Jul. Cap. in Maxim.

Quelques peuples de Germanie paroissent sous le nom de Francs.

Il est vrai qu'on lit dans la chronique d'Alexandrie, que les deux Décius, pere & fils, furent tués en allant à la guerre contre les Francs : mais tous les autres historiens assurent que ces deux princes moururent au-delà du Danube dans une expédition con-

tre les Goths. Ce ne fut donc que ſous l'empire de Valérien, que les Attuariens, les Bructeres, les Chamaves, les Saliens, les Cattes, les Amſivariens, les Cauces, les Sicambres & les Friſons, tous peuples de Germanie, commencerent à ſe rendre redoutables ſous le nom de Francs. L'hiſtoire rapporte qu'ils ſe répandirent dans la premiere & la ſeconde Germanique; qu'Aurélien, qui depuis fut empereur, ſurprit un de leurs détachements, leur tua ſept cents hommes, & fit trois cents priſonniers. Les réjouiſſances, les vers & les chanſons que l'on fit à cette occaſion, témoignent combien cette nation étoit redoutée des Romains, puiſqu'ils relevoient avec tant d'emphaſe un avantage ſi peu conſidérable.

Oroſ. l. 3, c. 14.

Leurs incurſions dans les Gaules.

Quelque temps après, & ſous le même empereur, ils tenterent une nouvelle irruption dans les Gaules. Gallien qui n'étoit encore que Céſar, les repouſſa au paſſage du Rhin, & raſſura les Belges effrayés. Mais lorſqu'il fut monté ſur le trône, il fut ſi peu jaloux d'en conſerver les droits & les prérogatives, que l'on vit s'élever autant de tyrans, que l'empire avoit

Sozim. l. 1. Aurel. Vict. in Valerian.

de provinces. Les Francs profiterent de ce trouble universel, se saisirent de tous les vaisseaux qu'ils purent trouver, s'embarquerent sur l'Océan, & pénétrerent, les uns dans les Espagnes qu'ils ravagerent pendant douze ans, les autres jusque dans l'Afrique, où ils mirent tout à feu & à sang. Las de piller & de saccager, ils retournerent enfin dans leur pays, chargés d'un riche butin, que personne ne se mit en devoir de leur disputer.

Euseb. l. 1, hist. temp. Prosp. l. 7.

Le long interregne qui suivit la mort d'Aurélien, réveilla leur avidité : ils passerent le Rhin suivis de plusieurs autres peuples de Germanie, se jetterent sur les Gaules, & surprirent soixante-dix villes. Probus marcha contre eux à la tête d'une puissante armée, les battit en plusieurs rencontres, leur enleva toutes leurs conquêtes, & les poursuivit jusque dans leurs marais.

Vopisc. in Prob.

Les Francs qu'il fit prisonniers dans cette glorieuse expédition, furent transférés par ses ordres dans le royaume de Pont. Il croyoit qu'ainsi expatriés, ils cesseroient de remuer & de troubler l'empire : il se trompa. Cette brave jeunesse le voyant occupé à d'autres guerres, s'empara de quel-

Eumenius in Orat. de

ques barques, courut les mers, & porta la désolation sur toutes les côtes de l'Asie mineure, de la Trace, de la Macédoine, de la Grece, de l'Afrique & de la Sicile, dont elle força & pilla la capitale.

gestis Constantii.

Ces brigandages irriterent les empereurs, qui jurerent la perte de cette indocile nation. Mais tous leurs efforts furent impuissants. Ces braves peuples, dit Tacite, quoique souvent repoussés, se sont toujours maintenus, &, malgré nos vains triomphes, n'ont point été vaincus. Constantius les alla chercher jusque dans leurs retraites les plus inaccessibles, fit un grand nombre de prisonniers, les transplanta dans le pays d'Amiens, de Beauvais, de Langres, de Troies, & les força de cultiver ces mêmes terres qu'ils venoient de désoler. Constantin leur fit une guerre cruelle, ravagea leurs contrées, brûla leurs villages, prit deux de leurs rois, qu'il exposa aux bêtes dans l'amphithéâtre de Trèves. Les orateurs de ce temps, en croyant relever la gloire de ce prince, n'ont fait que mieux sentir l'excès de cette barbarie. *Les autres nations*, disent-ils, *craignent les atteintes des bêtes féroces auxquelles*

Tacit. de moribus Germ. n. 37.

Eumen. in laud. Constantii.

In Orat. ejusd. Gall. ad Constant.

on les expose : les Francs les affrontent, les irritent, & témoignent par là qu'ils peuvent mourir, mais qu'ils ne peuvent être domptés.

Liban. de rebus gestis Constant. Socrat. l. 21. Sozom.

Constans persuadé que ses armes ne seroient point capables d'arrêter & de contenir des ennemis que toutes les forces de son pere n'avoient pu abbattre, rechercha leur amitié, & fut loué d'avoir employé les trésors de l'empire pour acheter leur alliance.

Ammianus Marcellinus, l. 3.

Depuis ce traité si glorieux pour les Francs, on les voit occuper les premieres places à la cour & dans les armées des empereurs. On trouve un Sylvanus grand maître de la milice sous Constans, un Mellobaude comte des domestiques, un Merobaube, un Bauton, un Ricomer, patrices & consuls sous Gratien, un Carietton, gouverneur des Gaules sous Valentinien II, un Arbogaste enfin, tuteur de ce prince & régent en occident par le choix du grand Théodose. Mais tandis que ceux-ci étoient les boulevarts de l'empire, d'autres Francs le désoloient par leurs incursions.

Sulp. Alex. l. 4. Zozim. l. 4. Greg. Tur. l. 2, c. 9.

Greg. Tur. l. 2, c. 9.

Lorsque Maxime renfermé dans Aquilée touchoit au moment de sa perte, Genobaude, Marcomer & Sun-

non firent une irruption dans les Gaules, où ils passerent au fil de l'épée tout ce qui se mit en devoir de leur résister. Quintinus & Nanniénus, gouverneurs pour les Romains, assemblerent aussitôt leur armée, & se rendirent à Cologne. Une partie des Francs repassa le Rhin chargé de dépouilles : ceux qui resterent pour faire tête à l'ennemi, furent battus & défaits près de la forêt Charbonniere. Ce succès enfla le cœur de Quintinus : il osa, contre l'avis de son collègue, passer le fleuve pour aller combattre cette fiere nation jusque dans ses foyers. L'évènement justifia les remontrances de Nanniénus : l'élite des troupes de l'empire périt dans cette malheureuse expédition. La cavalerie fut massacrée; le peu d'infanterie qui échappa aux armes des vainqueurs, dut son salut aux ténèbres de la nuit.

Il ne paroît pas que dans toutes ces incursions qui durerent l'espace de plus de cent cinquante ans, les Francs ayent eu d'autre dessein que de piller. La facilité d'envahir la Gaule leur en fit naître le desir. Déja les Alains, les Suèves, les Gépides, les Vandales l'avoient ravagée en passant déja les

Goths & les Bourguignons s'y étoient établis, ceux-ci vers les Alpes, ceux-là vers les Pyrénées. Le reste du pays étoit mal défendu: la puissance romaine étoit abattue par les guerres intestines : tout l'Etat tomboit en ruine par l'incapacité de ses chefs. Ces considérations réveillerent l'ardeur des Francs : ils franchirent de nouveau les barrieres du Rhin, non plus comme des brigands qui ne respirent que le pillage ; mais comme des conquérants, qui cherchent une demeure fixe.

Oros. l. 7, c. 27.

Situation des Gaules.

On appelloit anciennement Gaule cette partie de l'Europe, qui est entre le Rhin, les deux mers, les Alpes & les Pyrénées. Cette grande région est renommée pour la bonté du climat, pour la richesse & la fécondité du sol, & pour l'excellence de ses eaux minérales. On admire sur-tout la beauté de sa situation, qui offre à la vue le spectacle de quantité de montagnes couronnées de bois, de côteaux plantés & embellis de vignes, de vallées & de plaines fertiles, de prairies entre-coupées de rivieres & de fleuves, qui, après avoir répandu par-tout l'abondance, vont se décharger dans l'Océan ou dans la Méditerranée.

Strab. l. 2

Diod. l. 5.

Quoique célèbre par tous ces avantages, la Gaule est plus fameuse encore pour l'antiquité, le courage, & l'heureux génie de ses habitants. On sçait qu'ils ont envoyé des colonies dans toutes les parties du monde connu. L'irruption & l'établissement de Sigoveze dans la Bohême & dans la Baviere, une partie de l'Ibérie & de l'Italie conquise par l'armée de Belloveze, Rome prise & saccagée par Brennus, le temple de Delphes pillé, la Macédoine & la Dardanie ravagées par deux autres princes du même nom, la Thrace, la Propontide, l'Eolide, l'Ionie, & tout le pays qu'arrose le fleuve Halis subjugués par Lonnorius & Luthaire, sont autant de monuments de la valeur & de l'intrépidité des Gaulois. S'ils ont enfin subi le joug, ce ne fut qu'après avoir long-temps combattu pour la liberté; & leur vainqueur est celui de Rome & du monde entier.

L'antiquité des habitants de la Gaule & leurs colonies.

Titius Livius, Décad. 1, *liv.* 3. *Justin, l.* 24. *Polyb. l.* 2. *Strab. l.* 12.

Je ne parlerai ni de leur origine, elle se perd dans l'antiquité la plus reculée; ni de leurs mœurs & coutumes anciennes, toutes les histoires en sont pleines; ni enfin de cette inclination guerriere qui les distinguoit de tous les autres peuples de l'univers.

Cæsar de bel. Gal. l. 6.

Il étoit passé en proverbe qu'il n'y avoit point d'armée sans soldats Gaulois. Il suffit, pour l'intelligence de cette histoire, de donner une légere idée de l'état de la Gaule, lorsque les Francs en firent la conquête.

Division de la Gaule & son gouvernement civil.

Elle étoit alors divisée en dix-sept provinces, cinq Viennoises, trois Aquitaines, cinq Lyonnoises, deux Germaniques, & deux Belgiques. Ces provinces avoient chacune leur métropole : les cinq Viennoises, Vienne, Narbonne, Aix, Embrun, & Monstier en Tarantaise; les trois Aquitaines, Bourges, Bordeaux & Auch; les cinq Lyonnoises, Lyon, Rouen, Tours, Sens & Besançon; les deux Germaniques, Mayence & Cologne; les deux Belgiques, Trèves & Rheims. Chaque province étoit distribuée en plusieurs peuples, chaque peuple en plusieurs pays, chaque pays en plusieurs *parties*. Ces peuples avoient leur capitale, dont relevoient les petites villes & les bourgades qui étoient les chefs-lieux des pays & des *parties :* les capitales ressortissoient elles-même à la métropole, où résidoit le gouverneur de la province. La justice se rendoit suivant le Droit Romain : tous les actes

publics étoient en latin, coutume qui s'obſerva long-temps en France. On voit une image de cette diſtribution de provinces & de cette ſubordination de juriſdiction, dans le gouvernement préſent de l'Egliſe Gallicane. Les archevêchés repréſentent les métropoles; les évêchés, les capitales, les archidiaconés, les petites villes; les doyennés, les bourgades.

Le gouvernement militaire des Gaules.

Les gouvernements de ces provinces étoient ou conſulaires, ou préſidiaux. Le ſénat nommoit anciennement aux premiers, qui étoient au nombre de ſix, la premiere Lyonnoiſe, les deux Germaniques, les deux Belgiques, la premiere Viennoiſe : les onze autres dépendoient des empereurs, qui en diſpoſoient à leur gré. Cependant cette diſtinction n'emportoit aucune idée de prééminence. Ceux qui tenoient ces grandes places, jouiſſoient également d'une autorité preſque abſolue dans leur département, & tous faiſoient porter les faiſceaux devant eux. Il y avoit auſſi des ducs dans les villes frontieres, & des comtes dans les cités. Les premiers étoient des officiers du premier rang qui ne recevoient l'ordre que des légats : le ſeconds étoient

comme assesseurs ou conseillers des généraux d'armée & des gouverneurs de province. Constantin le Grand honora de cette qualité tous ceux qui avoient quelque emploi considérable dans sa maison, dans la justice, dans les finances ou dans les armées. Les ducs & les comtes militaires étoient les plus distingués. On leur assigna la jouissance de certaines terres pour leur entretien. Du commencement ces dignités n'étoient que pour un temps: elles furent ensuite données à vie: enfin elles devinrent héréditaires dans les familles. On voit par la notice de l'empire, qu'il y avoit deux comtes dans les Gaules, le premier dans les marches de Strasbourg, le second sur la côte Saxonique, qui faisoit partie de la seconde Belgique. On y comptoit aussi cinq ducs qui commandoient, l'un dans la Franche-Comté, l'autre dans la Normandie & la Bretagne, celui-ci à Rheims, celui-là à Cologne, & un autre à Mayence. On trouve encore au nombre des grands officiers de la Gaule un maître de la cavalerie, qui distribuoit aux ducs & aux comtes les troupes qu'il recevoit lui-même du grand-maître de la milice. On avoit

abli dans plusieurs villes des arseaux où l'on forgeoit les armes néessaires pour cette multitude de sollats. On en fabriquoit de toute espece à Strasbourg : Mâcon fournissoit les flèches & les traits; Rheims, les épées; Autun, les cuirasses; Amiens, Trèves & Soissons, les boucliers, les balistes, & les harnois des gendarmes.

Préfet du prétoire dans les Gaules.

Lorsque le grand Constantin se vit paisible possesseur de l'empire, il créa un préfet du prétoire pour les Gaules. Cet officier jouissoit d'un pouvoir presque souverain. La guerre, la finance, la justice, les impôts, tout étoit de son ressort, il ordonnoit de tout. Son autorité s'étendoit jusque sur les présidents & gouverneurs des provinces. Il leur faisoit rendre compte de leur administration, & pouvoit les déposer, lorsqu'ils avoient malversé. On appelloit de tous les autres tribunaux à celui du préfet, qui ne relevoit que de l'empereur. Il avoit sous lui trois vicaires, l'un dans les Gaules, l'autre dans les Espagnes, le troisieme dans la grande Bretagne. Trèves étoit le lieu de sa résidence ordinaire; c'est par cette raison qu'elle devint la capitale des Gaules. Mais ayant été saccagée par les

barbares, Honorius transféra cet honneur à la ville d'Arles, qui fut distraite de Vienne, & constitua la dix-huitieme métropole.

Religion chrétienne établie dans les Gaules par les Apôtres ou leurs disciples.

Le christianisme étoit depuis long-temps la religion dominante des Gaules. L'évangile y avoit été annoncé, selon quelques-uns, par saint Luc, saint Philippe & saint Paul ; selon quelques autres, par Crescent disciple de ce grand apôtre. Quoiqu'il en soit, la persécution qui s'éleva sous Antonin & Marc-Aurèle, témoigne que les églises de Vienne & de Lyon étoient fondées depuis plusieurs années, puisqu'il s'y trouva un si grand nombre de chrétiens qui scellerent la foi de leur sang. Grégoire de Tours rapporte que sous l'empire de Décius, Trophimes fut envoyé à Arles, Paul à Narbonne, Martial à Limoges, Stremon en Auvergne, Gatien à Tours, Saturnin à Toulouse, & Denis à Paris. Ces saints évêques y prêcherent l'évangile avec tant de succès, qu'ils fonderent plusieurs églises & convertirent une bonne partie des Gaules. Bientôt on vit paroître les Hilaires de Poitiers, les Martins de Tours, les Exuperes de Toulouse, & tant d'autres saints per-

Hist. Sacr. l. 2.

Eufeb. hist. l. 5, c. 1.

Greg. Tur. hist. l. 1, c. 28.

ages, qui furent la lumiere & mple de toutes les églises. C'est un concile tenu à Arles, que :ident assemblé termina la fameuse ıte des Donatistes d'Afrique. Cele Cologne, où l'on anathémal'évêque Euphratas qui nioit la ıité de Jésus-Christ; celui de Paoù l'on reconnut solemnellement ıodoxie d'Athanase; celui de Va-, où l'on fit les plus beaux règles pour les mœurs; celui de Bor-ɛ, où l'on excommunia les évê-, qui oubliant l'esprit de douceur ommandé dans l'évangile, sollint auprès de l'empereur la mort ıérétique Priscillien & de ses sec:s, sont autant d'illustres témoi:s du zèle de l'église Gallicane la pureté de la foi, pour l'intéde la morale, & pour la sainteté discipline.

Sulpic. Sev. dialog. 3.

ndis que ces hommes pieux il-ent la Gaule par l'éclat de leurs, un grand nombre de sçavants ınages y faisoient fleurir les -arts & les sciences. Il y avoit lèbres académies à Marseille, à, à Besançon, à Autun, à Nar-, à Toulouse, à Bordeaux, à

Etat des sciences dans la Gaule, & ses écoles les plus célèbres.

Poitiers, à Clermont, à Trèves, à Rheims. On y enseignoit la philosophie, la médecine, les mathématiques, l'astronomie, la jurisprudence, la grammaire, la poësie, & sur-tout l'éloquence. Celles de Marseille, de Bordeaux & de Lyon étoient les plus distinguées. La premiere compte au nobre de ses professeurs un Critias ou Crinias, sçavant médecin, qui parut peu de temps après Hippocrate, un Pythéas célebre géographe, un Ménécrate grand jurisconsulte, un Stace fameux rhéteur, un Pétrone aussi connu par la pureté de son stile que par l'obscénité de ses portraits satiriques, un Trogue Pompée si renommé pour son histoire universelle dont on regrettera long-temps la perte, un Favorin qui étoit un prodige d'éruditon, enfin un Salvien, un Gennade, un Salonin, un Victorin, un Césaire, un Avitus, orateurs aussi recommandables par la sainteté de leur vie, que par la beauté de leur génie. Bordeaux fut le théâtre où brillerent sur-tout Minervius qu'on appelloit le second Quintilien; Atthius Patera qui fut nommé le plus puissant des rhéteurs; Prouœrésius à qui la capitale du monde érigea

igea une ſtatue avec cette glorieuſe
ſcription : *Rome la reine des rois au
i de l'éloquence* ; Auſone, enfin, que
mérite joint à la fortune éleva à la
conde dignité de l'empire. La prin-
ɔale gloire de la ville de Lyon eſt
ıvoir enfermé dans ſes murs ce re-
ɩutable Athenœum, où chaque an-
e les plus grands orateurs venoient
ſputer le prix de l'éloquence dans
e aſſemblée générale de tous les
ɩples de la Gaule. Les vaincus étoient
ɩdamnés à effacer leurs propres écrits
ɛc leur langue, ou à être précipités
milieu du pont dans la Saone. Il
oit infini de rapporter les noms de
ɩs ceux qui ont illuſtré cette ancienne
démie. Je ne parlerai donc ni d'un
ius Florus, que Quintilien appelle
ɔrince de l'éloquence dans la Gau-
ni d'un Julius ſecundus, dont ce
teur admiroit la belle élocution. Je
ɩi ſeulement, & c'eſt immortaliſer
e école, que le Eucheurs de Lyon,
Sidonius Apollinaris, les Claudiens
mers, les Conſtantius, les Remis
Rheims, & les princes de Soiſſons y
reçu les premieres teintures des
es-lettres.

a tradition d'Autun fait remonter
gine de ſon école juſqu'à l'antiquité

la plus reculée. On prétend qu'elle a été fondée par les Druides, & bâtie sur un mont qui porte encore aujourd'hui leur nom. * Elle tire son plus grand éclat des deux Eumenius aïeul & petit-fils. Le dernier étoit un des principaux officiers du palais de Constantius Chlorus. Le temps & la barbarie ont respecté le panégyrique qu'il prononça à la louange de ce grand prince. Clermont doit une partie de sa réputation aux illustres Frontons, ces grands maîtres d'éloquence, dont l'un fut précepteur de l'empereur Antonin, qui l'honora de la dignité de consul. Ce seroit une erreur d'imaginer que Toulouse doit son principal lustre à l'institution des jeux floraux par l'incomparable Clémence, de l'ancienne maison des Isaures : il est certain que longtemps auparavant, un Æmilius Arborius, un Exupere, un Sédatus, noms consacrés dans les fastes de l'éloquence, lui avoient mérité à juste titre le glorieux surnom de ville de Pallas. Narbonne n'est pas moins célèbre par les grands hommes qui ont brillé dans ses écoles. Cette fameuse académie compte au nombre de ses professeurs Votiénus, Montanus, Térentius Varro, Exupere, les deux Consences, dont le nom seul fait l'éloge. Mais le comble de sa gloire

* Monte dru.

ſt d'avoir eu pour élèves les empereurs Carinus & Numérianus.

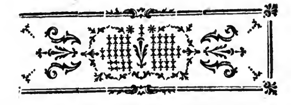
Il faut convenir cependant qu'on ne trouve point dans les écrits des auteurs dont nous parlons, ce goût & cet éloquence naturels qu'on admire dans les écrivains du ſiècle d'Auguſte : ce qu'on ne doit attribuer à aucune négligence de la part des hommes. On cultivoit les ſciences avec autant de ſoin, on récompenſoit le mérite avec autant de magnificence. Les empereurs aimoient les gens de lettres, recherchoient leur commerce, les combloient d'honneurs & de biens. Leur profeſſion n'avoit rien que d'honorable : on paſſoit d'une chaire d'éloquence ou de poëſie aux plus éminentes dignités de l'empire. Mais ce qui devoit naturellement contribuer à la perfection des beaux-arts, ne ſervit qu'à accélérer leur chûte. On voulut avoir plus d'eſprit que les anciens, on négligea la belle nature pour ſe livrer à tout ce que l'art a de plus compaſſé. On courut après les ornements, on donna dans de faux brillants. Pour paroître neuf, on devint précieux; en cherchant à plaire, on ſe jetta dans le frivole. On imagina de nouvelles façons de parler on introduiſit mille nouveaux mots, qui inſenſiblement altérerent la pureté

Décadence des belles lettres dans les Gaules.

du ſtyle & de la langue. Les incurſions des barbares acheverent de pervertir le goût : les écoles furent détruites. On relégua les ſciences & les arts dans les cloîtres, dans les monaſtères, ou dans le palais des évêques.

Tel étoit l'état de la Gaule, lorſque les Francs tenterent de s'y établir. C'eſt dans cette vue qu'ils réſolurent d'avoir toujours des rois de leur nation. Ce fut le premier coup qu'ils porterent à l'autorité des Romains, qui vouloient les confondre parmi leurs autres ſujets.





HISTOIRE DE FRANCE.

PHARAMOND.

HONORIUS régnoit en occident, héodose le jeune en orient, lorsque s François passerent le Rhin, surprint & pillerent la ville de Trèves sous conduite de Pharamond. C'est inutiment que quelques historiens ont eu cours à la fable pour relever l'éclat de naissance de ce prince : il étoit roi un peuple qui n'a jamais obéi qu'aux escendants de ses premiers maîtres. e titre auguste prouve invinciblement ntiquité de sa race. Ce fut vers l'an uatre cent vingt, qu'il fut élevé sur bouclier, montré à toute l'armée, reconnu chef de la nation. C'étoit ute l'inauguration de nos anciens rois.

ANN. 419. ou 420.

Prosp. Aquit. chron. Nicol. Vign. Duch. t. 1, p. 155.

ANN. 419. ou 420.

C'est aussi tout ce qu'on sçait de certain sur son regne. On ignore ses autres exploits, le temps de sa mort, le lieu de sa sépulture, & le nom de la reine son épouse. On dit seulement, qu'il eut deux fils, Clodion qui lui succéda, & Clenus, dont la destinée nous est inconnue.

Origine de la loi Salique.

On attribue communément à Pharamond l'institution de la fameuse loi qui fut appellée *Salique*, ou du surnom de ce prince qui la publia, ou du nom de Salogast qui la proposa, ou du mot *Salichame*, lieu où s'assemblerent les principaux de la nation pour la rédiger. D'autres veulent qu'elle ait été ainsi nommée, parce qu'elle fut faite pour les terres Saliques. C'étoit des fiefs nobles que nos premiers Rois donnerent aux *Saliens*, c'est-à-dire, aux grands seigneurs de leur sale ou cour, à condition du service militaire, sans aucune autre servitude. C'est pour cette raison qu'il fut ordonné qu'elles ne passeroient point aux femmes, que la délicatesse de leur sexe les dispense de porter les armes. Il y en a qui prétendent que ce mot dérive des Saliens, peuples François établis dans la Gaule, sous l'empire de Julien. On dit que ce prince leur donna des terres sous l'obligation de le ser-

Paul Emile. Ménage Pasquier. Borel.

r en perſonne à la guerre. Il en fit ême une loi que les nouveaux conqué- nts adopterent & nommerent *Sali- ue*, du nom de leurs anciens compa- iotes. ANN. 419. ou 420.

Le préjugé vulgaire eſt que cette loi ne garde que la ſucceſſion à la couronne ı aux terres Saliques. C'eſt une double reur. Elle n'a été inſtituée ni pour la ſpoſition du royaume, ni préciſément ur déterminer le droit des particuliers ıx biens féodaux. C'eſt un recueil de glements ſur toutes ſortes de matieres. le preſcrit des peines pour le larcin, s incendies, les maléfices, les violen- s: elle donne des règles de police pour s mœurs, pour le gouvernement, pour rdre de la procédure, enfin pour le aintient de la paix & de la concorde tre les différents membres de l'Etat. e ſoixante & onze articles dont elle eſt mpoſée, il n'y en a qu'un ſeul qui ait pport aux ſucceſſions. Voici ce qu'il rte : *Dans la terre Salique aucune par- e de l'héritage ne doit venir aux femelles. appartient tout entier aux mâles.....* Tit. 62. des Alodes, art. 6.

Il paroît que ce que nous avons de tte loi, n'eſt qu'un extrait d'un plus and code. La preuve en eſt qu'on y te la loi Salique même, & certaines rmules qu'on ne trouve point dans ce Daniel, t. 1, p. 10.

ANN. 419. ou 420.

qui nous reste de cette fameuse ordonnance. Le célèbre glossateur Ducange dit qu'il y a eu deux sortes de loix *Saliques :* l'une qui fut en vigueur lorsque les François étoient encore païens, c'est celle que rédigerent les quatre chefs de la nation, Wisogast, Bosogast, Salogast, & Wldogat, l'autre qui fut corrigée par les rois chrétiens; c'est celle qu'ont publié du Tillet, Pithou, Lindembrock, & le fameux avocat général Jerôme Bignon, qui y a fait de sçavants commentaires. On ne sçauroit, dit un sçavant moderne, se dispenser d'en attribuer la rédaction à Clovis le Grand. D'un côté, elle ne peut être postérieure à ce prince, puisque Childebert son fils y réforma quelques articles; & d'un autre côté, le chapitre qui traite de l'immunité des églises, & de la conservation de leurs ministres suppose la conversion de notre premier roi chrétien. Ce dernier code, ajoute-t-il, n'est autre chose que la compilation des règlements qui doivent être gardés par les François établis entre la forêt Charbonniere & la riviere de Loire; à la différence de la loi Ripuaire donnée à ceux qui habitoient les bords du Rhin, de la Meuse & de l'Escaut. Certain auteur, on ne sçait sur quel fondement, décide hardiment

M. de Fonc. Mém. de l'acad. des B. L. t. VIII. p. 492 & suiv.

Du Haillan.

e le chapitre soixante-deuxieme du de Salique ne peut avoir aucune ap- ication, même indirecte, à la succes- on au royaume, & que c'est une pure vention de Philippe le Long, pour clure du trône Jeanne de France, fille Louis Hutin. Il n'a pas fait réflexion, ns doute; que le droit commun des ens nobles étant de ne pouvoir *tomber lance en quenouille*, pour nous servir une expression consacrée par son an- enneté, il faut certainement conclure te tel devoit être, à plus forte raison, prérogative de la royauté, qui est le us noble des biens, & la source d'où coule la noblesse de tous les autres. ussi le droit de Philippe ayant été rupuleusement discuté dans une as- mblée générale des grands du royau- e, tous lui déférerent la couronne, à xclusion de la princesse; tant on étoit rsuadé qu'il existoit, sinon une loi, 1-moins une coutume immémoriale ii excluoit les femmes du trône Fran- ois; coutume dont l'origine se confond ec celle de la monarchie, qu'Agathias pelle la loi du pays, qui en avoit ellement la force de toute ancienneté, iisque Clovis I succéda seul à son pere hilderic, au préjudice de ses sœurs lboflede & Lantilde. Il s'éleva sous

ANN. 419. ou 420.

M. de Fon... ilis.

Philippe de Valois une nouvelle contestation sur le même sujet : la décision fut aussi la même. Le droit d'Edouard III, roi d'Angleterre, ne parut pas meilleur que celui de la princesse Jeanne, fille de France. Le comte fut généralement reconnu pour le légitime successeur de Charles le Bel. On déclara que l'article qui régloit le droit des particuliers aux *terres Saliques*, regardoit également la succession à la couronne. Il devint une loi fondamentale de l'Etat.

ANN. 419. ou 420.

CLODION.

ANN. 427.

CLODION, surnommé le Chevelu, ou parce qu'il avoit beaucoup de cheveux, ou parce qu'il les portoit plus longs que les rois ses prédécesseurs, succéda à Pharamond son pere. On dit qu'il commençoit à peine à régner, lorsqu'Aëtius général des Romains vint l'attaquer à la tête d'une puissante armée, le défit, lui enleva tout ce qu'il possédoit dans la Gaule, & le força de repasser le Rhin. On ajoute que ce prince, pour se venger des Romains, se jetta sur la Thuringe, où il fit un grand ravage, & surprit un château qu'on appelloit Disparg. Aëtius marcha une

Duch. t. 1, p. 793.

ſeconde fois contre lui; & après l'avoir vaincu dans un combat où il y eut beaucoup de ſang répandu, il aima mieux lui accorder la paix, que de riſquer une nouvelle bataille contre une nation dont les malheurs réveilloient le courage : mais cette paix ne fut pas de longue durée.

ANN. 431.

Clodion ne perdoit point de vue le bel Etat qu'il avoit poſſédé dans la Gaule : cette perte le touchoit ſenſiblement, & il n'étoit occupé que du ſoin de la réparer. Il ſortit de la Thuringe, ſuivi d'une nombreuſe armée, réſolu de s'emparer, non plus des villes voiſines du Rhin, mais de quelques places fortes ſituées plus avant dans le pays : il ſe flattoit que cette conſidération obligeroit les François à faire de plus grands efforts pour s'y maintenir. Ce fut dans cette vue qu'il envoya reconnoître la ſeconde Belgique. On lui rapporta que toutes les villes étoient ſans défenſe : auſſi-tôt il ſe mit en marche, ſurprit les troupes Romaines qui gardoient les paſſages, les défit, ſe ſaiſit de Tournai, emporta Cambrai du premier aſſaut, & réduiſit tout le pays des environs juſqu'à la Somme.

Conquêtes de Clodion dans les Gaules.

ANN. 435.

ANN. 445.

Greg. Tur. l. 2, c. 9. Fredeg. epi. c. 9. Roric. Monac. l. 1.

Voilà le fondement ſur lequel ont bâti ceux de nos hiſtoriens qui préten-

ANN. 445. dent que Clodion se fit un grand Etat dans la Gaule. Adon veut que la ville de Cambrai ait été la capitale de son royaume. Le moine Roricon, auteur rempli de chimères, lui fait tenir sa cour à Amiens. Marianus Schotus, autre moine aussi crédule, mais plus généreux encore à l'égard de ce prince, soumet à son obéissance une partie de la Hollande & tout le pays qui s'étend depuis cette province jusqu'à la riviere de Loire. Mais il est constant par le témoignage des historiens contemporains, qu'il ne put se maintenir dans sa nouvelle conquête, & qu'Aëtius reprit sur lui tout ce qu'il avoit enlevé à l'empire Romain en deça du Rhin. Voici le fait tel qu'il est rapporté par ces historiens.

Sidon. Apollin. carm. 5. Duch. t. 1, p. 224.

Défaite de Clodion par Aëtius.

ANN. 447. Clodion étoit occupé à célébrer les noces d'un grand seigneur de son armée dans un village nommé Elena : c'est aujourd'hui la ville de Lens. Déja l'on conduisoit la nouvelle épouse au lieu où le festin étoit préparé, lorsque les Romains parurent tout-à-coup sur un pont que l'on avoit construit dans cet endroit. La surprise des François fut si grande, qu'ils ne purent se mettre en bataille. Les premieres gardes furent passées au fil de l'épée, la mariée enle-

avec tous les préparatifs de la fête, mée dissipée, & toute la seconde lgique reconquise. ANN. 447.

Portrait des François.

Le poëte qui raconte cette aventure, ıs trace un portrait si avantageux des .nçois, qu'il mérite d'avoir place ıs leur histoire. *Ils ont, dit-il, la lle haute, la peau fort blanche, les ux bleus. Leur visage est entiérement é, si vous en exceptez la levre supé-ure, où ils laissent croître deux petites ustaches. Leurs cheveux coupés par rriere, longs par-devant, sont d'un ınd admirable. Leur habit est si court, 'il ne leur couvre point le genou, si ré qu'il laisse voir toute la forme de ur corps. Ils portent une large ceinture pend une épée lourde, mais extrême-ent tranchante. C'est de tous les peuples nnus celui qui entend le mieux les mou-ments & les évolutions militaires. Ils nt d'une adresse si singuliere, qu'ils appent toujours où ils visent; d'une géreté si prodigieuse, qu'ils tombent sur ur ennemi, aussi tôt que le trait qu'ils ıt lancé contre lui; enfin d'une intrépi-té si grande, que rien ne les étonne, ni nombre des ennemis, ni le désavan-ıge des lieux, ni la mort même avec utes ses horreurs. Ils peuvent perdre ı vie, jamais ils ne perdent courage.*

Sidon. Apoll. in panegyr. Major. carm. 5 apud Duch. t. 1, p. 224.

C'eſt cette valeur indomptable, qui
ANN. 447. détermina le victorieux Aëtius à leur accorder la paix. Il ne vouloit point avoir pour ennemi un peuple qui comptoit autant de ſoldats que de citoyens.

L'hiſtoire rapporte que quelques années après ce traité, S. Germain d'Auxerre fut envoyé en Angleterre pour y ſoutenir la foi contre les Pélagiens, qui nioient l'exiſtence du péché originel & la néceſſité de la grace de Jéſus-Chriſt pour être ſauvé. La tradition eſt qu'avant ſon départ il conſacra à Dieu une jeune fille de Nanterre, nommée Geneviève, dont la vertu éclata depuis par des prodiges ſans nombre. Il y en a cependant qui prétendent que ce fut Villicus évêque de Chartres, qui lui donna le voile dans un âge plus avancé. Quoiqu'il en ſoit, les miracles qu'elle opéra dans Paris, lui mériterent dès ſon vivant le glorieux titre de patrone de cette capitale de l'empire François.

Clodion mourut après vingt ans de
ANN. 447. ou 448. regne : quelques auteurs aſſurent que ce fut de chagrin de la mort de ſon fils aîné, qui fut tué au ſiége de Soiſſons. On ne ſçait ni le nom de la reine ſon épouſe, ni le nombre de ſes enfants. Les uns lui donnent deux fils, Clodebaud & Clodomir; d'autres trois, Regnault;

uberon & Regnacaire. C'eſt de cet uberon, qu'ils font deſcendre Anſ-ert, tige de la famille de Pepin le ref, premier roi de la ſeconde race. lais un auteur très-ſavant dans notre ıcienne hiſtoire prétend avoir démon-é qu'il étoit iſſu de Tonantius Fer-ɔolus, préfet du prétoire des Gaules.

ANN. 417. ou 448.

Du Bouchet.

MÉROVÉE.

_A NAISSANCE de Mérovée eſt un éritable problême : l'hiſtoire n'offre ien de certain ſur ce ſujet. Quelques-ıns, ſur un paſſage de Grégoire de Fours, diſent qu'il étoit de la famille le Clodion. Quelques autres, ſur le émoignage de Priſcus, prétendent qu'il toit ſon fils. Ce rhéteur raconte que le oi des François laiſſa deux fils, qui ſe liſputerent la couronne de leur pere. ·'aîné implora le ſecours d'Attila roi les Huns : le plus jeune réclama la pro-eċtion des Romains. Il aſſure qu'il a 'u ce dernier à Rome. Il étoit, dit-il, . la fleur de ſon âge, & une longue :hevelure blonde lui flottoit ſur les ·paules. L'empereur le combla d'hon-ıeurs & de préſents : Aëtius l'adopta ɔour ſon fils. Mais que peut-on con-lure de ce récit où l'on ne nomme ni

Greg. Tur. l. 2, c. 9.

l'un ni l'autre de ces deux princes? Est-
ANN. 447. ou 448. il bien décidé que Mérovée ne fut pas un troisieme concurrent qui enleva la couronne aux deux freres rivaux? Quoiqu'il en soit, il est constant qu'un prince de ce nom régna sur les François, & qu'il eut pour compétiteur au trône un fils de Clodion. C'est de lui que les rois de la premiere race furent appellés Mérovingiens (*).

* Un illustre écrivain, aussi distingué par son érudition que par l'aménité de ses mœurs, prétend que le passage du rhéteur Priscus prouve invinciblement que Mérovée étoit fils de Clodion, ce qu'il confirme par le témoignage de l'abréviateur de Grégoire de Tours. Il nous permettra, en admirant la profondeur de ses recherches, de ne point nous rendre au brillant de ses raisons (*a*); s'il est vrai que ce témoignage, 1° ne signifie rien par lui-même, 2°. n'ait aucun fondement dans notre ancienne tradition. On convient que Fredegaire n'a point suivi celle qui est rapportée par le premier de nos historiens *que suivant quelques-uns Mérovée étoit de la famille de Clodion*, mais la fable qu'il y substitue, ne conclut rien. » On raconte, dit-il, que la reine, épouse de Clodion, se baignant sur les bords de la mer, » un dieu marin conçut de l'amour pour elle. La princesse n'y fut point insensible: elle devint mere de Mérovée ». (*b*) On en peut même tirer une conséquence toute contraire; Mérovée n'étoit donc point fils de Clodion: conséquence fondée sur plusieurs autres anciens monuments, tous authentiques. » Pharamond, dit une ancienne généalogie de nos rois, » fut le premier roi » des Francs: le second fut Clodion: le troisieme Mérovée fils de Mérovée «. (*c*) On lit encore ces mots remarquables dans une ancienne chronique de nos rois: » Pharamond engendra Clodion: Clodion régna vingt » ans. Il eut pour successeur Mérovée qui étoit de sa

(*a*) Mém. de l'acad. des B. L. tom. VIII, p. 464.
(*b*) *Fredeg. Hist. Franc. épitom. p. 726.*
(*c*) *Ex vet. cod. mss. concil. & capitul. apud Duch.* tom. 1, p. 793.

La plupart des historiens prétendent ‹e Mérovée étoit dans l'armée Ro- aine, à la sanglante bataille qu'Aëtius gna sur Attila : bataille si problémaque, & pour le nombre des morts que on fait monter à deux cent mille du té des Huns, & pour le lieu où elle t donnée, qui est devenu une source tarissable de disputes. Cependant le us grand nombre est de ceux qui plant le théâtre de cette action meurtrie-, non dans la Sologne, l'Auvergne, le Toulousain, mais dans les vastes aines de Châlons en Champagne. *

ANN. 451. *Jornand. l. de reb. Got.*

Ce prince mourut après dix ans de gne. L'histoire ne dit ni le nombre de s enfants, ni le nom de la reine mere e Childeric, son fils & son successeur.

ANN. 456.

famille, & qui donna le nom de Mérovingiens aux rois des Francs «. (*d*) Le moine Roricon assure *qu'a-ès la mort de Clodion, Mérovée fut élu pour régner sur s Francs, & qu'il fut en si grande vénération pour ses andes qualités, que tous l'honorerent comme leur pere mmun* (*e*) : pas un seul mot qu'il fût fils de Clodion. : terme même d'élection sembleroit prouver le conaire dans le système de notre sçavant auteur : qu'il uffre du-moins avec indulgence qu'on ait la témérité ne trouver qu'incertitude sur la filiation de Mérovée.

(*d*) Duch. tom. 1, p. 797. *Idem*, p. 801.
(*e*) Duch. *ibid.* p. 801.

* Un auteur moderne vient de donner une dissertaon pour prouver que cette bataille s'est donnée dans Champagne, à cinq lieues de Troyes, dans la plaine : Merry-sur-Seine. Il apporte en preuve ces paroles : Grégoire de Tours, *Attilam fugant, qui Mauriam campum adiens, se præcingit ad bellum.* Mercure : France, Avril 1753.

ANN. 456.

CHILDÉRIC I.

Greg. Tur. l. 2, c. 12. Fred. Scholast. 10.

CHILDERIC fut un prince à grandes aventures. Enlevé dès l'enfance par un détachement de l'armée des Huns, un brave François nommé Viomade, le délivra comme par miracle des mains de ceux qui l'emmenoient en captivité. Une conspiration générale le renverse du trône de ses peres : il y remonte glorieusement, rappellé par les vœux & les regrets de toute la nation. C'étoit l'homme le mieux fait de son royaume : il avoit de l'esprit, du courage ; mais né avec un cœur tendre, il s'abandonnoit trop à l'amour : ce fut la cause de sa perte. Les seigneurs François, aussi sensibles à l'outrage, que leurs femmes l'avoient été aux charmes de ce prince, se liguerent pour le détrôner. Contraint de céder à leur fureur, il se retira en Allemagne, où il fit voir que rarement l'adversité corrige les vices du cœur : il séduisit Basine épouse du roi de Thuringe, son hôte & son ami.

Roric. l. 1.

ANN. 457.

Cependant les François s'assemblent pour lui donner un successeur ; & la couronne par le choix le plus bizarre, est déférée au comte Gilles, commandant pour les Romains dans la Gaule.

Ce fut, dit-on, un coup de la politique de Viomade. Ce fidèle sujet profita du crédit qu'il avoit sur l'esprit du nouveau roi, pour l'engager dans des démarches qui ne pouvoient que le rendre odieux à la nation. Les exactions du monarque régnant rappellerent le souvenir du prince exilé; on commença par le regretter; enfin on le demanda hautement. Viomade toujours attentif aux intérêts de son ancien maître, lui envoya la moitié d'une pièce d'or, qu'ils avoient rompue lorsqu'ils s'étoient séparés. Childeric reconnut le signal, & quitta la Thuringe pour aller se montrer à ses anciens sujets. Une seule bataille décida cette grande affaire. L'étranger fut entiérement défait, & le prince légitime se remit en possession du trône, d'où ses galanteries l'avoient précipité.

ANN. 457.
Gest. Franc. c. 7.

ANN. 463. ou 464.

Cet événement merveilleux est suivi d'un autre aussi remarquable par sa singularité. La reine de Thuringe, comme une autre Hélene, quitte le roi son mari pour suivre ce nouveau Pâris. *Si je connoissois*, lui dit-elle, *un plus grand héros, ou un plus galant homme que vous, j'irois le chercher jusqu'aux extrémités de la terre*. Basine étoit belle; elle avoit de l'esprit: Childeric trop sensible à

Greg. Tur. l. 2, c. 12.

ce double avantage de la nature, l'é-
ANN. 465. pousa au grand scandale des gens de bien, qui réclamerent en vain les droits sacrés de l'hyménée, & les loix inviolables de l'amitié. C'est de ce mariage qu'est né le grand Clovis.

Greg. Tur. l. 2, c. 18. Gest. Franc. c. 8.

La fin d'un regne si romanesque fut signalée par plusieurs exploits glorieux. La haîne des Romains & le désir de regagner l'estime de ses sujets, réveillerent le courage de Childeric, qui jusque-là avoit paru endormi dans le sein des plaisirs & de la volupté. Il pénétra bien avant dans la Gaule, défit auprès d'Orléans l'armée d'Odoacre roi des Saxons, prit Angers, qu'il pilla, tua de sa main le comte Paul, qui commandoit pour l'empereur dans le Soissonnois, & se rendit maître de Paris, si l'on en croit l'auteur de la vie de sainte Geneviève; mais c'est le seul historien qui atteste ce fait. Il paroît qu'il accorda la paix aux Saxons, & qu'ils se réunirent pour exterminer les Allemands qui s'étoient jettés sur une partie de l'Italie. La conquête de l'Allemagne fut la derniere action mémorable de ce

Fred. épit. c. 12.

ANN. 481. prince. Il mourut quelque temps après, dans la vingt-quatrieme année de son regne, & fut enterré en un lieu qui est enfermé dans la ville de Tournai.

Le hazard fit découvrir son tombeau en mil six cent cinquante-trois. On y trouva un squelette de cheval avec quelques ossements humains assez entiers qui marquoient une grande & haute taille. Les autres raretés de cet ancien monument sont un globe de cristal, & plusieurs pièces curieuses d'or massif, une tête de bœuf, un style avec des tablettes, des abeilles émaillées en quelques endroits, des médailles de plusieurs empereurs, enfin quantité d'anneaux, sur un desquels on voit un cachet qui porte l'empreinte d'un homme parfaitement beau. Il a le visage entiérement rasé : sa chevelure est longue, tressée, séparée au front, & rejettée par derriere : il tient un javelot de la main droite. On lit autour de la figure le nom de Childeric, gravé en lettres romaines. On voit à la Bibliothèque du roi une partie de ces curiosités.

ANN. 481.

CLOVIS.

CLOVIS n'étoit que dans sa quinzieme année, lorsqu'il monta sur le trône. Il avoit à peine vingt ans, qu'il envoya défier Syagrius fils du comte Gille, & gouverneur pour les Romains

Greg. Tur. l. 2, c. 28. Fred. epitom. c. 15. Geg. Franc. c. 19. Roric. l. 2.

dans la Gaule, où il commandoit avec une autorité presque absolue. Le jeune monarque François se mit aussi-tôt en campagne, & suivi de Ragnachaire & de Cararic, princes de son sang, il marcha droit à Soissons. Combattre & vaincre ne fut pour lui qu'une seule & même chose. Syagrius échapé presque seul du combat, se retire chez les Visigoths : Clovis menace Alaric leur roi de leur faire la guerre s'il ne lui livre le fugitif : Syagrius est remis en la puissance de son vainqueur, qui lui fait couper la tête. Cette victoire fut suivie de la prise de Soissons ; & la mort du général de l'empire emporta la réduction de toutes les places qui tenoient encore pour les Romains.

ANN. 486.

Bataille de Soissons.

Clovis qui vouloit s'attacher par la douceur ceux qu'il avoit subjugués par les armes, fit tout ce qui dépendoit de lui pour arrêter la licence effrénée d'une armée victorieuse. Cependant il ne put empêcher le pillage de quelques églises. Tous les historiens parlent du vase sacré redemandé par saint Remy de Rheims. On admire également l'insolence du sujet qui refuse son maître ; la modération du souverain qui sçait dissimuler son ressentiment ; & la vengeance qu'il en tire à la revue générale de ses

troupes dans le champ de Mars. Les armes du soldat se trouvoient mal en ordre : Clovis lui fendit la tête d'un coup de sa *francisque. C'est ainsi*, lui dit-il, *que tu frappas le vase dans Soissons.*

ANN. 487.

Une exécution sanguinaire de la main d'un roi révoltera, sans doute, dans le siècle où nous sommes. Néanmoins cette action qui nous paroit indigne de la majesté, inspira plus de respect que d'horreur : c'est la remarque de Grégoire de Tours.

Ce que c'étoit que les assemblées du champ de Mars.

On voit par cette relation que les François avoient coutume de s'assembler chaque année dans un champ * qu'on appelloit le *champ de Mars*, parce que ces diètes se tenoient au commencement du mois qui porte ce nom. C'est par la même raison que dans la suite il fut nommé le champ de Mai. Ces assemblées avoient plusieurs objets : on y faisoit la revue des troupes ; on y délibéroit de la guerre & de la paix ; on y travailloit à la réformation des abus du gouvernement, de la justice & des finances. C'étoit là qu'on don-

* Les Mérovingiens commençoient l'année du jour de cette revue : les Carlovingiens la commençoient à Noël. Ce fut Charles IX qui en fixa le commencement au premier de Janvier. Cette variation cause un grand embarras pour la date précise des évènements.

noit des tuteurs aux rois mineurs ; ANN. 487. qu'on faiſoit le partage des tréſors & des Etats du monarque défunt ; qu'on déterminoit le jour & le lieu pour l'inauguration du prince ſucceſſeur au trône ; qu'on inſtruiſoit le procès des grands criminels : c'étoit là enfin que les rois recevoient tous les ans le don gratuit. On appelloit ainſi le préſent volontaire en argent, en meubles, ou en chevaux, que les grands du royaume faiſoient à leur ſouverain. Ce nom lui eſt toujours demeuré, quoique par la ſuite il ait ceſſé d'être libre. Le roi préſidoit à ces diètes générales de la nation. Il étoit accompagné des grands officiers de la couronne, du maire du palais, de l'apocriſiaire ou aumônier, du chambellan, du connétable, du grand échanſon, & du référendaire ou chancelier. Les évêques & les abbés n'étoient point diſpenſés de s'y trouver.

On y mandoit auſſi les ducs & les comtes. Ces dignités, héréditaires de nos jours, n'étoient alors que de ſimples commiſſions, que le prince donnoit pour un temps. Le roi, ou le maire de ſon palais, propoſoit les queſtions qu'on devoit examiner : l'aſſemblée délibéroit : la pluralité des voix emportoit la déciſion : ce que la diète

avoit

avoit prononcé, devenoit loi de l'Etat.

ANN. 491. Conquête de la Thuringe.

Quelques années après l'entrée des François dans la Gaule, Clovis apprit l'invasion subite de Basin roi de Thuringe sur la partie de ses Etats qui étoit située au-delà du Rhin. Il assembla promptement son armée, se jetta sur les terres de son ennemi, y porta le fer & le feu, & lui imposa un tribut perpétuel. Il songea ensuite à s'allier par un mariage digne de lui, à quelqu'un des princes qui regnoient dans les provinces voisines du beau pays qu'il venoit d'enlever à l'empire.

Gest. Franc. c. 10.

Mariage de Clovis.

Gondebaud roi des Bourguignons avoit une niece d'une rare beauté. La réputation de ses charmes, de son esprit & de sa vertu, toucha le cœur de Clovis; il la fit demander par ses ambassadeurs. La cour de Bourgogne n'osa le refuser: elle craignoit d'irriter un jeune conquérant, que la victoire suivoit partout. La princesse Clotilde fut donc épousée au nom du roi par Aurélien, illustre Gaulois, qui lui offrit, selon la coutume, un sou & un denier. Cette coutume fut long-temps observée en France: les maris donnent encore aujourd'hui quelques pieces d'argent à leurs épouses. Il n'y a de différence que dans le nombre & la valeur.

Fredeg. epit. c. 10.

Tout étant prêt pour le départ de la nouvelle reine, elle se mit en chemin, montée sur une espèce de chariot qu'on appelloit une *basterne*. C'étoit la voiture la plus décente & la moins rude de ces temps-là. Elle étoit tirée par des bœufs, dont la marche plus lente que celle du cheval, est aussi beaucoup plus douce. Le mariage fut célébré à Soissons aux acclamations des Gaulois & des François. Le ciel bénit cette heureuse union : Clotilde devint mere d'un prince, qui reçut le baptême du consentement du roi son pere, & fut nommé Ingomer. La mort d'un enfant si cher inspira à Clovis de l'éloignement pour la religion chrétienne, que la reine tâchoit de lui persuader : cependant il consentit qu'elle fît baptiser son second fils. Mais à peine les cérémonies du baptême furent-elles achevées que Clodomir fut attaqué d'une violente maladie qui fit désespérer de sa vie. La pieuse reine eut recours au ciel, qui touché de ses larmes, lui accorda la santé de ce prince, & dissipa les inquiétudes du roi son époux. Cette faveur fut suivie d'une autre plus grande encore, je veux dire, de la conversion de Clovis au christianisme. Voici comme l'histoire rapporte ce célèbre évènement.

ANN. 493.

Greg. Tur. l. 2, c. 29, 30.
Gest. Franc. c. 14.
Hincmar. in vit. Remig.

ANN. 494.

Les Allemands, peuples belliqueux, s'étoient jettés dans la Gaule pour s'y faire un établissement à l'exemple des nations qui en avoient chassé les Romains. Clovis averti de cette irruption, vole à leur rencontre, & les joint dans les plaines de Tolbiac, où il se donne une sanglante bataille. Déja l'armée Françoise commençoit à plier, lorsque le monarque levant les yeux au ciel s'écria: *Dieu de la reine Clotilde, si vous m'accordez la victoire, je fais vœu de recevoir le baptême & de n'adorer désormais que vous.* La priere étoit sincere, elle fut exaucée. Bientôt l'ordre se rétablit dans ses troupes: il les ramena à la charge, enfonça les bataillons ennemis, & les mit en fuite. Il entra ensuite dans l'Allemagne, dissipa les restes de l'armée vaincue, imposa le joug à une nation jusqu'alors indomptable, & la rendit tributaire. Fidèle à sa promesse, il se fit instruire des mysteres de la religion chrétienne. Ce fut saint Remy, évêque de Rheims, homme célèbre par sa naissance, par sa piété, & par sa doctrine, qui le baptisa le jour de Noël dans l'église de saint Martin hors des portes de la ville. Alboflede sa sœur, & plus de trois mille François suivirent l'exemple du prince, & dès-lors la piété

ANN. 496.

Bataille de Tolbiac.

Greg. Tur. c. 15.

Gest. Franc. c. 37.

Roric. l. 2.

de la nation commença d'être célèbre par toute la terre.

ANN. 496.

Hincmar. in vit. Remig.

On raconte qu'une colombe descendue du ciel apporta une fiole pleine de baume, dont Clovis fut sacré ou confirmé. C'est ce qu'on appelle la SAINTE AMPOULE. On la garde précieusement à Rheims, & l'huile qu'elle renferme, sert pour l'onction de nos rois dans la cérémonie de leur sacre. Cependant aucun auteur contemporain ne parle de ce miracle. On dit aussi que ce prince reçut des mains d'un ange un écu d'azur, semé de fleurs de lys; mais il paroît constant que l'usage des armoiries est de beaucoup postérieur au siècle où il régnoit.

Réunion des Arboriques au royaume de France.

Le christianisme de Clovis ne ralentit point son ambition. Le Brabant, le pays de Liége, & une partie de la Flandre maritime n'avoient point encore subi le joug du nouveau conquérant de la Gaule. Les plus considérables de ces peuples étoient les Arboriques *, nation chrétienne, fort attachée à sa religion, & par cette raison ennemie des François qui étoient païens. Le

* C'est le nom que l'on donnoit aux peuples qui habitoient autrefois la Zélande, province des Pays-Bas: quelques-uns les ont confondus avec les Taxandres, nation dans le voisinage de Maëstricht: quelques autres les placent entre la Meuse & Anvers.

baptême du souverain & d'une partie de ses sujets, diminua cette aversion. Les Arboriques consentirent à s'allier avec eux; insensiblement ils en vinrent jusqu'à reconnoître Clovis pour leur roi, & les deux peuples n'en firent plus qu'un. Les garnisons Romaines imiterent cet exemple, capitulerent, & remirent toutes les places que l'empire possédoit encore vers la mer & sur les bords du Rhin. Les principaux articles du traité furent qu'ils vivroient selon leurs loix; qu'ils s'habilleroient à leur mode; enfin qu'à la guerre ils auroient leurs drapeaux particuliers. Cet évènement fut l'occasion de l'établissement de la fameuse loi appellée *Ripuaire*, du nom des soldats ou peuples qui gardoient ou habitoient les rivages de la Meuse, du Rhin & peut-être même de l'Océan. Cette loi, qui a beaucoup de ressemblance avec la loi Salique, ordonne que le Ripuaire sera traité comme le François. On y voit des vestiges de quelques coutumes Romaines : elle contient plusieurs articles qui ont un rapport direct à la religion chrétienne.

ANN. 496.

Procop. l. 1, de bello Goth.

L'union des Arboriques & des François fut suivie d'un évènement dont Clovis sçut tirer de grands avantages.

ANN. 499.

Guerre des François

ANN. 499. contre les Bourguignons.

Greg. Tur. l. 2, c. 32. Gest. Franc. c. 16. Fredeg. epit. c. 22.

Gondégésile régnoit en Bourgogne avec Gondebaud son frere. Ces deux princes conçurent de la jalousie l'un de l'autre. Le premier se ligua secrettement avec le monarque François, qui lui promit un prompt secours. Les circonstances étoient extrêmement favorables pour couvrir les mesures que l'on prenoit en France. La révolte des peuples de Verdun fournissoit un prétexte d'assembler les troupes. Clovis les mena contre les rebelles; mais prêt à saccager leur ville, le saint prêtre Euspice fléchit sa colere.

ANN. 500.

& obtint le pardon des coupables. L'armée se mit aussi-tôt en marche vers la Bourgogne; on se joignit sur les bords de la petite riviere d'Ousche. La victoire ne fut pas long-temps indécise: Gondebaud trahi par son frere, & obligé de prendre la fuite, fut poursuivi vivement, & assiégé dans Avignon, où il s'étoit enfermé avec ce qu'il avoit pu ramasser de troupes. C'étoit l'homme du monde qui avoit le plus de ressources & le plus de présence d'esprit dans les malheurs: il sut ménager l'occasion si adroitement, qu'il engagea Clovis à traiter avec lui. Les conditions furent que la Bourgogne seroit tributaire du vainqueur; & que Gondégésile demeureroit en possession de Vienne & de

quelques autres places qu'il avoit conquises. Mais à peine se vit-il en liberté par le départ des François, qu'oubliant sa promesse, il déclara la guerre à son frere, l'assiégea dans Vienne qu'il surprit, & le poursuivit jusqu'au pied des autels où il le fit massacrer. ANN. 500.

Clovis étoit alors occupé de la réduction des villes Armoriques *. D'abord il tenta de les soumettre par les armes: cette voie n'ayant pas réussi, il eut recours à la négociation. Elle fut si heureuse, que les Bretons consentirent à lui remettre toutes leurs places. On fit un traité où il fut stipulé qu'ils n'auroient plus de rois, mais des comtes ou des ducs qui releveroient du monarque François. Il y en a qui prétendent que l'armée Françoise s'empara de la ville de Vannes, & que cet exploit

ANN. 501.

Réduction des villes Armoriques.

Greg. Tur. de gl Mart. l. 4.

Idem hist. l. 4, c. 4.

Eginard in Annal.

Aimoin, l. 4.

* C'est le nom que les anciens ont donné à la petite Bretagne, aujourd'hui province de France: il signifie en vieux Gaulois *sur le bord de la mer*, ou *côte de mer*. Elle est effectivement environnée de la mer de trois côtés, au septentrion par la Manche, à l'occident par le grand Océan, au midi par le grand golfe de France. Elle fut anciennement habitée par les Nannetes, les Rhedons, les Diablintes, les Ambiliates, les Venetes, les Osismiens, & les Curiosolites: ils étoient puissants par leur commerce, & formoient une espece de république. Le tyran Maxime l'abandonna aux Bretons, pour reconnoître les services qu'ils lui avoient rendus contre Gratien & Théodose: c'est de ces nouveaux habitants qu'elle a reçu le nom de Bretagne au lieu de celui d'Armorique. *Corn.* au mot *Armorique*; & *Baudran*, au mot *Bretagne*.

fut suivi de la conquête de toute la Bretagne. Quoi qu'il en soit, Clovis eut à peine terminé cette grande affaire, que de concert avec Théodoric roi des Ostrogoths, il recommença la guerre contre Gondebaud.

ANN. 501.

Procop. l. 14, de bell. Goth.

ANN. 502.

Le roi de Bourgogne avoit eu le temps de faire les préparatifs nécessaires pour une vigoureuse défense. Le premier de ses soins fut de gagner le cœur de ses sujets par une conduite pleine de douceur. C'est dans cette vue qu'il fit publier la fameuse ordonnance qui de son nom fut appellée *Loi Gombette*. Le but principal de cette nouvelle loi étoit de rendre ses peuples heureux : elle défénd sur-tout de maltraiter les Gaulois qui vivoient dans toute l'étendue de la Bourgogne : le quarante-cinquieme article défere le duel à ceux qui ne voudront pas s'en tenir au serment. Condebaut, après ces préparatifs plus politiques que chrétiens, se mit en marche contre les François, dont il vouloit prévenir la jonction avec les Ostrogoths. Le succès ne répondit point à ses efforts : son armée fut taillée en pièces, & son royaume subjugué. Mais il lui fut aussi-tôt rendu. On ignore quel put être le ressort de cet évènement inespéré. Quelques auteurs ont avancé

Lex Burg. tit. 45.

ANN. 503.

que le prince Bourguignon se rendit tributaire de Clovis ; qu'il s'attacha pour toujours à lui, & qu'il prit même une charge dans sa maison. Cette opinion est fondée sur un passage du saint évêque Avitus, où il est dit que Gondebaud étoit soldat ou chevalier du monarque François.

ANN. 503.

In Epist. ad Clodov.

La conquête du royaume des Visigoths suivit de près une expédition si glorieuse. Les François, en partant pour cette guerre, jurerent de ne se point faire la barbe, qu'ils n'eussent vaincu leurs ennemis. Ces sortes de vœux étoient fort usités chez les anciens Francs. Tout est plein de merveilles dans ce qui précède la victoire de Clovis sur Alaric. L'usage de ces temps étoit de tirer augure du verset qu'on chantoit à l'office au moment qu'on arrivoit à l'église. Les envoyés du roi, à leur entrée dans saint Martin, entendirent ces paroles du pseaume XVII : *Vous m'avez revêtu de force pour la guerre ; vous avez supplanté ceux qui s'étoient élevés contre moi ; vous avez mis mes ennemis en fuite, & vous avez exterminé ceux qui me haïssoient.* Ce qui arriva sur les bords de la Vienne, fut une confirmation de cet heureux pronostic. L'armée ne savoit où passer cette riviere : une biche s'élança

ANN. 507.

Conquête du royaume des Visigoths.

Greg. Tur. l. 2, c. 37.
Roric. l. 4.
Gest. Franc. c. 17.
Aimoin, l. 1.

ANN. 507. à la vue de tout le camp & leur découvrit un gué, qu'on nomme encore aujourd'hui *le Pas de la Biche*. Un troisieme prodige plus frappant encore, ne laissa plus aucun doute sur le succès de cette entreprise. On vit en l'air un feu qui sembloit s'allumer sur le haut de l'église de saint Hilaire ; il vola au-dessus du camp, & vint se poser sur la tente de Clovis, où il acheva de se consumer. Dans un siècle plus éclairé on n'y auroit vu qu'une simple aurore boréale : on crut y voir alors un prodige qui annonçoit les plus brillants triomphes.

Bataille de Vouillé.

Procop. de bell. Got. Isidor. histor. Got.

Cependant les deux armées se rencontrerent dans les plaines de Vouillé près de Poitiers. On en vint aux mains. Les deux rois s'apperçurent, se joignirent & se choquerent. Clovis plus vigoureux, ou plus adroit, renversa Alaric de dessus son cheval, & lui porta un coup dont il expira. Rien ne résista plus au vainqueur : il soumit à son empire tout le pays qui s'étend depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées.

ANN. 508.

Greg Tur. l. 2, c. 38 Gest. Franc. c. 17.

Ce fut au retour de cette expédition qu'il reçut dans la ville de Tours les ambassadeurs d'Anastase, empereur d'Orient, qui lui envoyoit le titre & les ornements de Patrice, de Consul &

d'Auguste. Clovis donna une grande fête à cette occasion : il monta à cheval, le diadême en tête, revêtu de la robe & du manteau de poupre; jetta beaucoup d'argent au peuple, & prit dès-lors la qualité d'Auguste, nom toujours cher & vénérable aux Gaulois par la longue habitude qu'ils avoient eue avec les Romains. ANN. 508.

Le nouveau patrice, après avoir congédié les ambassadeurs, revint à Paris, dont il fit la capitale de son empire. Il y avoit au midi de cette ville un palais, ancien séjour des empereurs Julien & Valentinien premier; c'est là qu'il fixa sa demeure. Il avoit été jusque-là toujours heureux, toujours grand : la fortune & l'héroïsme l'abandonnerent en même-temps. La défaite de ses troupes devant Arles, quoique suivie d'une paix avantageuse, aigrit son esprit. Il devint sanguinaire sur la fin de sa vie. On ne se rappelle qu'avec horreur les cruautés qu'il exerça contre les princes de son sang, dont il envahit les Etats. Sigebert roi de Cologne & son fils Clodoric qu'il fit périr par ses intrigues; Cararic roi des Morins * & son fils, d'abord

ANN. 509. *Greg. Tur. l 2, c 40, 41, 42. Fred. epit. c. 26, 27.*

* On croit avec assez de vraisemblance que ce sont les peuples de Térouane, de Saint-Omer & d'une grande partie de l'Artois.

rasés *, ensuite massacrés par ses ordres; Ragnachaire, roi de Cambray, & son frere Riquier qu'il tua de sa propre main; Renomer roi du Mans, & son frere, assassinés par des gens qu'il avoit subornés, sont autant d'actions également cruelles & injustes, qui flétrissent sa mémoire & sa réputation **.

ANN. 509.

Premier concile d'Orléans.

C'est peut-être pour effacer la honte de tant de crimes, qu'il fonda un grand nombre d'églises & de monastères: pratique assez commune dans ces siècles d'ignorance, où l'on s'imaginoit que toute la justice chrétienne consistoit à élever des temples ou à entretenir certain nombre de moines qui devoient vaquer à la priere & à la méditation. Ce fut probablement par le même principe qu'il assembla dans la ville d'Orléans un concile de trente-trois évêques.

ANN. 511. *Epist. Synod. Aur. prim. ad reg. Clodov.*

* C'est la premiere fois qu'il est parlé dans notre histoire de faire couper les cheveux. C'étoit une marque qu'un prince François renonçoit au trône. On ne verra dans la suite que trop d'exemples de cette coutume barbare.

** Cette multitude de petits royaumes qui subsistoient dans les Gaules, en même-temps que celui de Clovis n'est pas, dit un illustre académicien, une des moindres difficultés de notre ancienne histoire. Chantereau le Fevre, dans un ouvrage manuscrit, que l'on conserve à la bibliothèque du roi, en rapporte l'origine au désordre qui suivit l'expulsion de Childéric, les plus forts songeant à profiter des troubles. Ils peuvent absolument avoir été fondés par Clenus frere de Clodion. *M. de Fonc. Mémoire de l'académie des belles-lettres, tome VIII, page* 470, 471.

L'histoire rapporte que non-seulement il fut convoqué par ses ordres, mais qu'il détermina les articles sur lesquels on devoit délibérer; & que les peres lui écrivirent pour le prier d'approuver leurs décisions. Les plus remarquables regardoient le droit d'asyle ou de franchise pour les églises, & la condescendance dont on devoit user à l'égard des clercs hérétiques qui paroissoient se convertir sincérement. Le concile ordonne aussi que personne ne sera admis à la cléricature qu'avec la permission du roi ou du juge, & qu'aucun esclave ne sera reçu aux ordres sacrés que du consentement de son seigneur.

ANN. 511.

Ce que c'est que la régale. Son origine & son étendue.

Le célèbre auteur du nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France, prétend qu'on trouve encore dans ce concile les vrais principes de la régale. C'est ainsi qu'on appelle ce droit unique, qui fait rentrer à chaque vacance les fruits de l'évêché dans la main de nos rois, & leur donne la nomination aux bénéfices qui en dépendent & qui n'ont point charge d'ames, jusqu'à ce que le nouveau pourvu leur ait prêté serment de fidélité, & qu'il ait obtenu les lettres-patentes de main-levée de la régale, lesquelles doivent être enregistrées en la chambre des comptes de

Ann. 511. Paris. Mais nous avons en main les actes de ce concile, le premier qui se soit tenu dans la Gaule sous la domination des François; &, après une lecture réfléchie, nous ne craignons point d'avancer qu'on n'y découvre rien qui regarde cette glorieuse prérogative de la couronne. Pasquier en a fait la remarque avant nous. *Rech. de la France, l. 3, c. 35; p. 295.*

C'est pourquoi, s'il est vrai que ce privilége soit aussi ancien que la monarchie, il n'en faut point chercher l'origine ailleurs que dans la nature du droit féodal. On sçait que de tout temps nos rois ont donné des terres à condition du service militaire, ou de quelqu'autre redevance. On voit par le témoignage de l'auteur des Gestes des rois de France, du moine Roricon, de l'archevêque Hincmar dans la vie de saint Remy, tirée des auteurs contemporains, & d'Aimoin dans son histoire depuis l'origine de la monarchie, que Clovis investit le comte Aurélien de la Seigneurie de Melun, pour la tenir de lui en foi & hommage. Le nom de ces sortes de gratifications du souverain n'a pas été le même dans tous les temps: on les appelloit *Bénéfices* sous les Mérovingiens: on les nomma *Fiefs* sous les Carlovingiens: mais les uns & les

Gest. reg. Fr. c. 13, p. 700. apud Duch. t. 1. Roric. mon. p. 806. Vita ms. S. Rem. p. 525. Aim. l. 1, c. 1.

Du Cang. au mot feudum.

autres emportoient également l'idée de vasselage, & l'obligation d'être fidèle au prince. Or ces bienfaits, toujours viagers, étoient réversibles à la couronne, à la mort du possesseur. Les revenus rentroient alors dans la main du monarque; & n'en sortoient que par une nouvelle investiture. Cette loi ne souffroit aucune exception : elle affectoit généralement tous les fiefs, tant ecclésiastiques que laïcs. On peut donc la regarder comme le fondement & la base du droit de régale, qui avec le temps s'est étendu sur tous les biens de l'évêché.

ANN. 511.

Ce qui ne paroît que probabilité au premier coup d'œil, devient presque certitude, lorsqu'on examine attentivement certaines anecdotes de la monarchie. On voit par le testament de Philippe Auguste, & par plusieurs ordonnances des rois ses successeurs, qu'il y avoit des églises qui ne vaquoient point en régale. Quelle peut être la raison de cette exception? On ne les trouvera certainement ni dans les actes du concile d'Orléans, qui suivant le systême de notre illustre auteur, soumet généralement tous les évêchés à ce droit de la couronne; ni dans la qualité de protecteurs, toutes les églises étoient

Ordonn. de Phil. le Bel, 1302.

Ordonn. de Phil. de Valois, 1434.

également sous la garde de nos rois ; ni
ANN. 511. dans la prérogative de fondateurs & de patrons, elle est commune à tous les souverains, qui cependant ne jouissent pas tous de ce privilége. Il faut donc la chercher dans la nature des biens qui constituoient les revenus de ces églises : elles n'étoient point sujettes à la régale, parce qu'elles ne tenoient aucun fief du roi. Aussi voyons-nous que les fiefs ecclésiastiques sont nommés régales dans quelques-uns de nos vieux auteurs. Ils disent que les évêques d'Orléans & d'Auxerre ayant refusé d'amener les hommes qu'ils étoient obligés de fournir, Philippe Auguste se saisit de leurs régales, c'est-à-dire, suivant l'explication de Rigord, de tous les biens qu'ils tenoient de sa majesté en foi & hommage.

Quoi qu'il en soit de l'origine de cette prérogative, Grégoire de Tours assure que les rois de la premiere race en ont joui malgré les oppositions de quelques évêques. Les papes Innocent
An. 1274. III, Clément IV, Grégoire X l'ont reconnue par des bulles authentiques. Le concile de Lyon l'autorise dans les églises où elle étoit établie par la fondation ou par quelque coutume ancienne ; mais il défend en même temps de

l'introduire dans celles où elle n'étoit pas reçue. ANN. 511.

Le parlement de Paris, seul juge de ces matieres, a toujours tenu pour constant, que la régale étant un droit de la couronne, elle devoit affecter généralement tous les évêques du royaume. Enfin en 1673, Louis XIV donna un édit qui déclare le droit de régale inaliénable * & universel dans toute l'étendue de ses Etats. Il fut vérifié au parlement : le clergé assemblé y souscrivit authentiquement : les seuls évêques d'Aleth & de Pamiers s'y opposerent : le roi fit saisir leurs revenus. Le pape Innocent XI fulmina quelques bulles d'excommunication en leur faveur. L'affaire fut accommodée sous Innocent XII : & l'universalité de la régale solemnellement reconnue.

Le concile d'Orléans fut le dernier évènement remarquable du regne de Clovis. Il mourut dans la même année, âgé de quarante-cinq ans. Il fut enterré dans l'église de saint Pierre & de saint Paul, qu'il avoit fait bâtir. L'histoire rapporte que quelques mois auparavant on y avoit transporté le corps de sainte

Mort de Clovis. Son portrait.

Greg. Tur. de glor. confess. c. 71.

* Le roi Charles VII & la plupart de ses successeurs avoient cédé les revenus de la régale à la sainte Chapelle de Paris : Louis VIII les retira, & lui donna en échange l'abbaye de saint Nicaise de Rheims.

Geneviève, & qu'un mort ressuscita sur son tombeau. On a beaucoup disputé si ce prince étoit plus guerrier que politique : la Gaule subjuguée par ses armes & conservée par sa prudence, est une preuve qu'il étoit aussi sage dans le conseil que redoutable à la tête d'une armée. On admire le commencement de son regne, c'est un enchaînement de victoires : on en déteste la fin, c'est un tissu de cruautés. L'usurpation des petits Etats des princes de son sang a fait disparoître le héros ; & l'homme injuste & barbare ne s'est que trop montré.

ANN. 511.

CHILDEBERT I. *

Thierri roi de Metz.

Clodomir roi d'Orléans.

Clotaire roi de Soissons.

Greg. Tur. l. 3, c. 1.
Fred. c. 30.
Gest. Franc. c. 10.

CLOVIS laissa quatre fils, qui partagerent son royaume également. Ils s'assemblerent, & firent quatre lots, qui furent tirés au sort. Thierri, quoique né d'une concubine, fut roi de Metz ; Clodomir, d'Orléans ; Childebert, de Paris ; Clotaire, de Soissons. Les historiens ne marquent point les limites précises de tous ces Etats. Mais on

* Childebert n'étoit que le troisieme des enfants de Clovis. Mais, comme Paris est devenue la capitale de l'empire François, l'usage a prévalu de ne mettre au nombre des rois de France, que ceux qui ont régné dans cette ville. Nous nous y conformerons dans la suite de cette histoire.

voit par les circonſtances de l'hiſtoire, que le royaume de Metz comprenoit le Rouergue, l'Auvergne, l'Albigeois, toutes le frontieres de la Provence & du Languedoc, la Champagne, les trois Evêchés, le Luxembourg, l'Alſace, les Electorats de Trêves, de Mayence, de Cologne, & toute l'ancienne France au-delà du Rhin juſqu'à la Veſtphalie. Celui de Paris s'étendoit le long de la mer, depuis la Picardie juſqu'auprès des Pyrénées. La Beauce, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Berry compoſoient celui d'Orléans. Le royaume de Soiſſons, plus borné dans ſon étendue, étoit reſſerré entre la Champagne, l'Iſle-de-France, la Normandie, la mer, & l'Eſcaut. Mais, quoique diviſés & gouvernés par des princes également indépendants, * ces quatre Etats ne ſuivoient qu'une même loi, & ne faiſoient qu'un corps de monarchie. Les ſeigneurs des quatre royaumes s'aſſembloient de temps en temps en un même lieu : on y traitoit des affaires générales de la nation : on y jugeoit en commun ANN. 511.

* Ce partage du royaume de Clovis fut l'occaſion d'une nouvelle diviſion de la France. On nomma Auſtraſie cette partie des Gaules qui eſt ſituée vers l'Orient entre le Rhin, la Meuſe & la Moſelle. On appella Neuſtrie la partie qui s'étend au couchant entre la Meuſe & la Loire juſqu'a l'Océan.

les procès qui intéressoient l'empire, ou
ANN. 511. par l'importance du sujet, ou par la qualité des parties.

ANN. 519. *Greg. Tur. l. 3, c. 3. Gest. Franc. c. 19. Fredeg. 31.*

Les premieres années du regne de ces princes ne furent troublées par aucune guerre. La France jouissoit de la paix la plus profonde, lorsque Cochiliac, qui prétendoit descendre de Clodion, se jetta sur les terres du roi d'Austrasie. Thierri fut obligé d'envoyer contre lui une armée considérable, dont il donna le commandement à Théodebert son fils. Ce jeune héros joignit le prince Danois, lorsqu'il étoit sur le point de se rembarquer, le défit & le tua de sa propre main. Il paroît par les relations de ce temps, que la France avoit dès-lors une marine. L'histoire rapporte que la flotte Françoise prit celle des Danois, leur enleva tout le butin, & remit en liberté les prisonniers François. Cette

ANN. 520.

expédition fut suivie d'une autre dans la Thuringe, où Baldéric perdit ses Etats & la vie. Le roi d'Austrasie devoit partager cette conquête avec Hermenfroy qui l'avoit excité à prendre les armes contre le malheureux Baldéric, son frere : telles étoient les conditions du traité. Mais le Thuringien, aussi perfide vis-à-vis de ses alliés, que barbare envers son frere, lui manqua de

parole. Thierri dissimula son ressentiment, & remit à un autre temps la vengeance de cette trahison.

ANN. 520.

Cependant les trois fils de Clotilde déclarent la guerre au roi de Bourgogne, qui retenoit injustement le bien de leur mere, lui présentent la bataille, mettent son armée en déroute, & s'emparent de ses Etats. Sigismond, la reine son épouse & ses enfants furent livrés à Clodomir, qui, malgré les prieres & les menaces du saint Abbé Avitus les fit massacrer & précipiter dans un puits: vengeance trop ordinaire dans ces temps barbares de la monarchie. *

ANN. 523. *Greg. Tur. l. 3, c. 6. Gest. Franc. c. 20.*

Gondemar, rentré dans la Bourgogne, avoit reconquis le royaume de son frere. Le roi d'Orléans, ligué avec Thierri, marcha contre lui, le joignit à Veseronce auprès de Vienne, & le défit entiérement. Mais emporté par l'ardeur de la poursuite, il fut surpris par quelques Bourguignons qui le percerent de plusieurs coups dont il expira. La mort du roi Clodomir, loin de ralentir le courage des François, le changea en fureur: ils passerent au fil de l'épée tout ce qui se présenta devant

* Il y a deux villages de l'ancien royaume de Clodomir, qui conservent les traces de cette action, saint Sigismond & Coloumelle: on croit que ce dernier nom est une altération de *calumnia*.

ANN. 523.

eux : vieillards, femmes, enfants, rien ne fut épargné, & ils ne quitterent la Bourgogne qu'après l'avoir entiérement désolée.

Conquête de la Bourgogne.

Procop. de Bello Goth. l. 11, c. 13.

Ainsi périt au milieu de la victoire le jeune Clodomir. Quelques années après, les rois ses freres, & Théodebert son neveu, vengerent sa mort par la conquête de la Bourgogne, qu'ils partagerent entre eux. Il y avoit cent vingt ans que ce royaume étoit fondé, lorsqu'il fut réuni à la monarchie Françoise. * Le roi d'Orléans laissoit trois fils, Théodebert, Gontaire & Clodoalde. Elevés sous les yeux & par les soins de leur pieuse aïeule, rien n'auroit manqué à leur bonheur, s'ils avoient eu des oncles ou moins cruels, ou moins ambitieux. Ces princes userent d'artifice pour les tirer des mains de la reine Clotilde. Mais ces innocentes victimes ne furent pas plutôt en leur pouvoir, que levant le masque, ils envoyerent à cette princesse une épée & des ciseaux, lui laissant le choix de l'un des deux.

Greg. Tur. l. 1, c. 18. Gest. Franc. c. 14. Fred. epit. c. 37.

* Les auteurs anciens & modernes en mettent le commencement l'an 413 ou 414 sous Gondicaire ou Gondioc : M. l'abbé du Bos en place la destruction l'an 534, sous Gondomar. Depuis ce moment il fut tantôt divisé entre plusieurs rois de France, tantôt réuni dans un seul, & enfin partagé en deux ou trois portions, dont chacune fut honorée du titre du royaume de Bourgogne.

Clotilde, emportée par la douleur, s'écria inconsidérément, qu'elle aimoit mieux les voir au tombeau, qu'enfermés dans un cloître. Ces paroles ne furent que trop fidèlement rapportées. Clotaire sur cette réponse se saisit de l'aîné qui n'avoit que dix ans, le renverse par terre, & le poignarde. Le cadet effrayé se jette aux pieds de Childebert, lui embrasse les genoux, lui demande la vie. Ce prince attendri ne peut retenir ses larmes : Clotaire lui reproche sa foiblesse, lui arrache l'enfant, & l'égorge sur le corps de son frere. Le troisieme eut le bonheur d'échapper aux fureurs de ce prince barbare. Il se fit couper les cheveux, & se consacra au service des autels. On l'invoque aujourd'hui sous le nom de saint Cloud. Nous avons cru devoir rapporter de suite ces deux évènements, quoiqu'arrivés plusieurs années après la mort de Clodomir. * L'attention du lecteur est moins partagée.

ANN. 523.

Massacre des enfants de Clodomir.

Cependant le roi d'Austrasie n'avoit point oublié la perfidie d'Hermenfroy. Aidé de Clotaire son frere, il porta la guerre dans la Thuringe, emporta d'assaut la capitale, & s'empara de tout le royaume. Chaque évènement de ces

ANN. 531.

Conquête de la Turinge.

Greg. Tur. l. 3, c. 8. Gest. Franc. c. 22.

* Le premier en 534, le second en 535.

siècles barbares est marqué au coin de la cruauté. Le roi de Thuringe, sur la parole de Thierri, le vint trouver à Tolbiac. Un jour qu'il se promène avec son vainqueur sur les murailles de la ville, quelqu'un de la suite du monarque François le pousse & le précipite dans le fossé, où il expire. Clotaire épousa l'incomparable Radegonde, & fit assassiner le frere de cette princesse. Mais peu s'en fallut que lui-même ne fût immolé à l'ambition ou à la jalousie de Thierri. Ce prince lui avoit demandé un entretien secret. Le roi de Soissons apperçut, en entrant, les pieds de quelques soldats cachés derriere une tapisserie. Il fit signe aux seigneurs de sa cour de le suivre. Ainsi escorté, il se présenta devant son frere, qui sans paroître déconcerté, le combla de caresses & lui fit présent d'un riche bassin. C'étoit le présent à la mode dans ces anciens temps. Grégoire de Tours rapporte que parmi les choses précieuses que Chilpéric envoyoit à Tibere Constantin, empereur d'Orient, il y avoit un bassin d'or enrichi de pierreries, qui pesoit cinquante livres.

ANN. 531.

Fredeg. epit. c. 32.

L. 6, c. 2.

Pendant que ces choses se passoient dans la Thuringe, le roi de Paris vengeoit sa sœur des outrages & des cruau-

tés

[le]s d'Amalaric son époux. Le fruit de [c]ette expédition fut la délivrance de [C]lotilde, la mort du roi des Visigoths, [l]a prise & le pillage de Narbonne, où [l]'on trouva soixante-douze vases d'or, [q]u'on prétendoit avoir été enlevés du temple de Salomon. Lorsque Childebert étoit en chemin pour cette guerre, il se répandit un faux bruit que le roi d'Austrasie avoit été tué. Cette nouvelle lui fit changer de route : il se rendit aussi-tôt en Auvergne qui se soumit avec joie à sa domination. Cette démarche imprudente eut des suites bien funestes pour les Auvergnats. Le victorieux Thierri entra à main armée dans leur pays, s'empara de Clermont, força le château de Volorre, brûla celui de Tiern, réduisit le fort d'Oliergue qui passoit pour une place imprenable, fit assassiner Mundéric * qui soutenoit les

ANN. 531.

Guerre contre les Visigoths.

Procop. l. 1, de bell. Got. l. 12, c. 2. Greg. Tur. l. 3, c. 10.

Idem, ibid. c. 13, 14. Fredeg. epit. c. 37. Aimoin. hist. l. 2.

* Ce Mundéric qui prétendoit que le royaume lui étoit dû ainsi qu'à Thierri, & qu'il étoit roi comme lui, pouvoit bien, suivant la conjecture d'un sçavant académicien, être un fils naturel de Clovis, quoique ce prince, pour des raisons que l'histoire ne dit point, ne l'eût pas reconnu en cette qualité. L'entrée subite qu'il fait dans le monde où il étoit inconnu, ne convient pas à un prince élevé dans l'ignorance de son état, & qui venant à pénétrer le secret de son origine, cherche à en poursuivre les droits. *M. de Fonc. Mémoires de l'académie des belles-lettres, tome VIII, page 473.*

restes du parti rebelle, & laissa par-tout

ANN. 531. des marques de la plus implacable vengeance.

Mort de Thierri & son caractere.

Cette expédition sanguinaire & la réconciliation de Thierri avec ses frères, sont les dernieres actions mémorables de son règne. Il n'eut rien de

ANN. 534.

médiocre, ni vices, ni vertus. Grand roi, méchant homme; jamais monarque ne gouverna avec plus d'autorité, jamais politique ne respecta moins les loix de l'honneur & de l'humanité. On voit par l'histoire de ce prince, qu'anciennement nos rois nommoient aux évêchés sans attendre le suffrage du peuple & du clergé. L'église d'Auvergne avoit élu un successeur à l'évêque Euphrasius. Thierri qui n'approuvoit pas ce choix, conféra l'évêché au prêtre Apollinaris, qui fut reçu & sacré. Celui-ci étant mort quelques mois après, le roi choisit pour le remplacer saint Quintien, que les Ariens avoient chassé de son siége. Les évêques voisins s'assemblerent, l'installerent dans la chaire de l'église de Clermont, & le présenterent au peuple, qui le reconnut pour son légitime pasteur. Les papes ne s'étoient point encore attribué le droit de confirmer. On leur envoyoit simple-

Greg. Tur. l. 3, c. 17.

ient une confeſſion de foi : on leur emandoit leur communion : c'étoit e ſeul hommage qu'on rendît alors à a cour de Rome.

ANN. 534.

Théodebert roi d'Auſtraſie.

Le fils & le ſeul héritier du roi d'Auſtraſie étoit en Auvergne pendant la maladie de ſon pere. Théodebert, eſclave de la belle Deuterie, ſembloit avoir oublié le reſte du monde. Déja Childebert & Clotaire prenoient des meſures pour démembrer la ſucceſſion de Thierri, lorſque ce jeune prince s'arrache enfin des bras de ſa maîtreſſe, arrive à Metz, ſe montre à ſes ſujets, & diſſipe tous les projets de ſes oncles. Le commencement d'un ſi beau règne fut deshonoré par une action bien criminelle. Le nouveau roi répudia Wiſigarde ſa femme pour épouſer Deuterie qui avoit ſon mari. Ces déſordres ſcandaleux n'étoient que trop communs dans ces premiers temps de la monarchie. Car ſans parler du mariage de Clotaire avec la veuve de ſon frere, ce prince eut en même-temps trois femmes, dont deux étoient ſœurs, & ne ſe fit aucun ſcrupule d'épouſer Waldrade veuve de ſon petit-neveu. Ces mauvais exemples étoient imités par les particuliers, qui peut-être porterent la licence plus loin

Idem, ibid. c. 20.

Idem, l. 4, c. 9.

encore. C'eſt du-moins ce qu'on peut
ANN. 534. conjecturer d'un canon du ſecond con-
Conc. c. 4. cile d'Orléans, qui défend d'épouſer
ſa belle-mere ou la femme de ſon pere.

ANN. 535. Cependant une nouvelle carriere s'ouvrit à la valeur Françoiſe au-delà des Alpes. Voici quelle en fut l'occaſion. Théodat devenu roi d'Italie par Amalaſonte ſa femme, eut la cruauté de faire mourir celle dont il tenoit la couronne. Juſtinien entreprit de venger cette mort. Ce fut dans cette vue qu'il rechercha l'amitié des princes François : le traité fut conclu. Mais les Oſtrogoths trouverent moyen de les détacher de cette nouvelle alliance en leur abandonnant la Provence & une partie des Alpes Rhétiques. Ce ſecond traité ne fut pas obſervé plus fidèlement que le premier. L'année ſuivante Théodebert parut en Italie à la tête d'une puiſſante armée, fondit ſur les Oſtrogoths, enſuite ſur les Romains qu'il défit ſucceſſivement, ravagea la Ligurie, ſaccagea la ville de Gênes, & chargé d'un prodigieux butin, ramena ſon armée en France. Ce fut là tout le fruit de cette entrepriſe.

Guerres d'Italie.

Procop. l. 1. hiſt. Got. Jornand. de reb. Got.

ANN. 540. Théodebert de retour dans ſes Etats ſe ligua avec Childebert contre le roi

de Soissons. On ignore le motif de cette guerre. L'histoire rapporte simplement que Clotaire plûs foible que ses ennemis, se retrancha dans la forêt Bretonne ou de Routot dans le pays de Caux, résolu d'y périr, si on entreprenoit de l'y forcer. Déja les deux rois avoient tout disposé pour l'assaut, lorsqu'un orage furieux vint fondre sur leur camp. Le bruit du tonnerre, la violence des éclairs, une pluie mêlée de grêle & *de pierres*, disent les historiens, porterent la consternation dans tous les cœurs. Les princes ligués reconnoissent la main de Dieu, & se réconcilient avec Clotaire, dont on dit que la tempête avoit respecté le quartier. On attribua ce miracle aux prieres de sainte Clotilde.

ANN. 540.

Childebert & Théodebert prennent les armes contre Clotaire.

Greg. Tur. l. 3, c. 28. Gest. Franc. c. 25.

C'est à cette même année qu'on rapporte l'établissement du royaume d'Ivetot. On raconte que le roi Clotaire tua de sa main dans l'église de Soissons un nommé Gautier, seigneur de cette baronnie. On ajoute que ce prince revenu de son emportement condamna lui-même cette action violente, & pour réparation érigea la terre d'Ivetot en royaume. C'est une histoire apocryphe. Les seigneurs du Bellay qui ont eu cette

Royaume d'Ivetot.

Robert Gaguin, liv. l. 2. in vit. Clot.

Pasquier recherches de la

seigneurie par le mariage d'un de leurs ancêtres avec Isabeau Chenu, conviennent qu'ils n'ont aucun titre justificatif de cette royauté imaginaire.

ANN. 540. France, l. 3, c. 7.

Childebert & Clotaire se liguent contre les Visigoths.

La réconciliation des rois de Paris & de Soissons fut sincere. Ils joignirent leurs troupes, entrerent en Espagne, prirent Pampelune, ravagerent la Biscaye, l'Aragon, la Catalogne, & vinrent mettre le siége devant Sarragoce, qui, pour se racheter du pillage, leur donna la tunique de saint Vincent martyr. Cette précieuse relique fut déposée dans l'église que Childebert fit bâtir hors des murs de Paris sous le nom de sainte Croix & de saint Vincent. On l'appelle aujourd'hui saint Germain des Prés. C'est ainsi que nos auteurs racontent ce fait. Les Espagnols disent au contraire que les deux rois furent entiérement défaits devant cette place. Les vainqueurs s'emparerent aussi-tôt des gorges des Pyrénées. Les princes ne pouvoient leur échapper si le général Visigoth, gagné par argent, ne leur eût accordé le passage pendant un jour & une nuit. Le reste de l'armée fut taillé en pieces.

Gest. Franc. c. 26.

Isidor. hisp. hist. Got.

Ligue de Théodebert

L'Italie étoit toujours le théâtre de la guerre la plus sanglante. Justinien con-

vaincu qu'il ne réussiroit point, s'il avoit les princes François pour ennemis, leur envoya une célèbre ambassade avec la cession pure & simple de tout ce qu'il pouvoit prétendre sur la Provence. Il leur accordoit le droit de présider comme les empereurs aux jeux qui se célébroient dans l'amphithéâtre de la ville d'Arles; il donna de plus un édit qui ordonnoit que la monnoie d'or marquée à leur coin & empreinte de leur image, auroit cours dans toute l'étendue de l'empire. C'étoit une prérogative unique, qu'on avoit toujours refusée même au grand roi de Perse. Toutes ces avances furent inutiles. Théodebert traita avec Totila à qui il venoit de refuser sa fille, qui, disoit-il, ne pouvoit être destinée qu'à un roi. Le motif de cette ligue étoit, que Justinien dont les troupes avoient été si souvent battues par les François, prenoit cependant le titre fastueux de Francique. Le roi d'Austrasie entreprit de lui faire perdre ou mériter ce glorieux surnom. Il commença par faire frapper des médailles, où il étoit représenté non-seulement avec toutes les marques de la dignité impériale, mais encore avec le titre de Seigneur & d'Auguste, qui

ANN. 540. contre l'empereur Justinien.

Procop. l. 3. de bel. Got.

Agat. l. 1.

n'appartenoit qu'aux empereurs. Il son-
ANN. 540. gea ensuite à intéresser dans cette querelle les Gépides, les Lombards, & toutes les nations qui grossissoient la liste des peuples domptés par Justinien. Son dessein étoit de porter la guerre jusque dans la Thrace & dans l'Illyrie. Mais un accident funeste fit évanouir tous ces grands projets.

ANN. 548.

Mort de Théodebert & son éloge.

Agat. l. 1. Greg. Tur. l. 3, c. 36.

Ce prince, le plus accompli des descendants de Clovis, fut enlevé de ce monde, ou par la chûte d'un arbre qui le blessa si dangereusement, qu'il en mourut le même jour, ou par une longue maladie où les médecins déployèrent envain tout leur art. Car les historiens ne s'accordent point sur le genre de sa mort, mais tous s'accordent à lui donner les plus grands éloges. Vaillant, hardi, intrépide, il étoit à peine sorti de l'enfance, qu'il mérita par la victoire qu'il remporta sur les Danois, le Surnom de prince *Utile* : expression singuliere, qui présente l'idée d'un guerrier capable des plus grandes entreprises. Bienfaisant, humain, sensible à la misere de ses peuples, il n'eut rien de cette férocité qui deshonore la mémoire de son aïeul, de son pere & de ses oncles. Adoré de ses sujets, recherché de ses

voisins, redouté de ses ennemis, jamais prince ne soutint plus glorieusement la dignité de sa couronne. L'évêque de Lauzanne, Marius, ne l'appelle que le grand roi des François. On admire surtout la belle réponse qu'il fit à l'évêque Didier. Ce prélat lui rapportoit une somme considérable qui avoit été prêtée aux habitants de Verdun sur le trésor royal. Le monarque refusa de la reprendre. *Nous sommes trop heureux*, lui dit-il, *vous, de m'avoir procuré l'occasion de faire du bien, & moi, de ne l'avoir pas laissé échapper*. Il ne laissoit qu'un fils, qu'il avoit eu de Deuterie. Ce jeune prince nommé Théodebalde ou Thibaut, lui succéda sans aucune contradiction de la part de ses grands oncles : ce qui prouve que dans ces premiers temps les bâtards n'étoient point exclus des successions.

ANN. 548.

Marius in chron.

La mort de la pieuse reine Clotilde suivit de près celle du roi d'Austrasie. Ce fut un modèle de patience, de piété, de zèle. On transporta son corps de Tours à Paris, où il fut enterré à côté de Clovis, dans l'église de saint Pierre & de saint Paul, aujourd'hui sainte Geneviève. Elle a été mise au nombre des saints.

ANN. 549.

Théodebalde roi d'Austrasie.

Théodebalde étoit à peine sur le trône que Justinien lui envoya des ambassadeurs pour lui demander son alliance & la restitution des places de la Ligurie & du pays de Venise. Le jeune monarque fit partir pour Constantinople quatre seigneurs François, qui terminerent heureusement l'importante négociation dont ils étoient chargés. La paix fut conclue entre la France & l'Empire. Les François resterent en possession de leurs conquêtes d'Italie. Le pape Vigile fut traité avec plus d'égard : l'empereur remit l'affaire *des trois chapitres* à la décision d'un concile général. C'est ainsi qu'on appelloit la fameuse question qui fut agitée dans le sixieme siecle, si l'on devoit condamner quelques écrits de Théodoret évêque de Cyr, une lettre d'Ibas évêque d'Edesse, la personne enfin & les œuvres de Théodore de Mopsueste. Tous ces ouvrages étoient légitimement suspects ; les deux premiers, parce qu'ils avoient été composés en faveur de Nestorius contre saint Cyrille d'Alexandrie ; les derniers, parce qu'on les regardoit avec raison comme la source où l'évêque de Bysance avoit puisé ses erreurs. Mais Théodoret & Ibas avoient été reconnus

Procop. l. 4. de bell. Got. c. 24, 26.

L'affaire des trois chapitres.

pour orthodoxes par le Concile de Calcédoine, & Théodore étoit mort dans le sein de l'église. Ces considérations ne causoient pas un médiocre embarras. Cependant *les trois chapitres* furent condamnés dans le cinquieme concile général de Constantinople. Le pape Vigile refusa d'y souscrire. Pélage son successeur le confirma solennellement. Childebert regarda cette démarche comme un attentat contre l'autorité du concile de Calcédoine : il s'en plaignit au pape, qu'il força de lui envoyer sa profession de foi. Cette lettre fut assez efficace pour arrêter le schisme près de s'élever en France ; mais elle ne put dissiper tous les préjugés de la nation sur la prévarication dont elle accusoit le souverain pontife.

ANN. 549.

La paix avec l'empire ne fut pas de longue durée. Le roi d'Austrasie, contre la foi du dernier traité, permit à Leutharis & à Bucelin de conduire soixante-quinze mille hommes au secours des Ostrogoths. Ces deux généraux se saisirent de Parme, battirent un détachement de l'armée impériale commandé par Fulcaris, porterent la désolation par-tout où ils passerent, & s'avancerent jusqu'au Samnium ; où ils se séparerent

ANN. 554.

Nouvelle irruption & défaite des François en Italie.

Procop. l. 4. Agath. l. 2.

en deux corps. L'un sous la conduite
ANN. 554. des Leutharis, après avoir couru toute la Pouille & la Calabre, vint périr de la peste sous les murs de Padoue. L'autre sous le commandement de Bucelin, après avoir ravagé la Lucanie & le pays des Brutiens, fut taillé en pieces à quelques lieues de Capoue. Le carnage, au rapport des historiens, fut si horrible, que de trente mille hommes, il ne se sauva que cinq soldats. Tout fut pris ou passé au fil de l'épée. Cette défaite fit perdre aux François toutes les places qu'ils occupoient dans la Ligurie & dans le pays de Venise. Il ne leur resta de toutes leurs conquêtes que le seul passage des Alpes.

ANN. 555. Mort de Théodebalde.

La nouvelle de cet échec étoit à peine parvenue en France, que Théodebalde, jeune prince de peu de santé, mais d'un esprit excellent, termina sa languissante vie dans la septieme année de son règne. Il ne laissa point d'enfants ; & quoiqu'il eût deux sœurs, Wisigarde & Ragnitrude, la loi du pays, dit Agathias, appelloit à la succession Childebert & Clotaire comme ses plus proches parents. C'est le premier monument historique de la loi fondamentale qui n'admet point les

l. 2.

filles à la couronne. Le roi de Paris attaqué d'une violente maladie ne se trouvoit pas en état de recueillir la succession de son petit-neveu. Clotaire sçut profiter de la circonstance, gagna les seigneurs Austrasiens, & força son frere à lui faire une cession authentique de tous ses droits. Childebert, pour se venger de cette violence, mit le trouble & sema la discorde dans la famille du roi de Soissons. Lorsque ce prince, d'abord vainqueur des Saxons, ensuite obligé de leur demander la paix, ramenoit en France les débris de son armée, il apprit que Chramne le plus cher de ses enfants s'étoit révolté contre lui. Il prenoit des mesures pour le faire rentrer dans le devoir, lorsqu'il se vit forcé de marcher contre ces mêmes peuples qui venoient de lui donner la loi. Il envoya contre le rebelle deux autres de ses fils, Caribert & Gontran. Ces deux rois, (tous les enfants de France portoient alors cet auguste nom) entrerent en Auvergne, firent lever le blocus de Clermont, & s'avancerent jusque dans le Limosin pour combattre l'armée ennemie. Mais un faux bruit, que leur pere avoit été tué, leur fit reprendre tout-à-coup le chemin de la Bourgogne.

ANN. 555.

Chramne se révolte contre Clotaire son pere.

Greg. Tur. l. 4, *c.* 10, 14.

Gest. Franc. c. 27.

Marculphe, l. 1. *formule* 39.

ANN. 558. Le retour de Clotaire & la mort de son frere mirent fin à cette guerre civile. Chramne privé de l'appui de son oncle, implora la miséricorde du roi, qui lui pardonna. Childebert étoit dans la quarante-septieme année de son règne, lorsqu'il mourut. Tous les ordres de l'Etat ressentirent vivement cette perte. La noblesse perdoit un chef dont les manieres affables & pleines de bonté captivoient tous les cœurs : le peuple regrettoit un souverain équitable, qui le gouvernoit avec beaucoup de modération & de sagesse : la religion pleuroit un protecteur dont le zèle ne connoissoit point de bornes. Quantité de monasteres & d'hopitaux bâtis & fondés avec une magnificence vraiment royale, une charte publiée sous son autorité pour abattre les idoles & les figures consacrées au démon dans toute l'étendue de son royaume, quatre conciles tenus sous son règne & par ses ordres, un à Orléans, un à Arles, deux à Paris, sont autant d'illustres monuments de la piété de ce religieux prince. On lui reproche avec justice la mort de ses neveux. Mais s'il eut assez d'ambition pour projetter le crime, il n'eut pas du-moins assez de cruauté pour l'exécuter. Il fut enterré

Mort de Childebert & son portrait.

Fredeg. epit. c. 53.

Tom. 1. capit. Baluzii. p. 6.

dans l'église de saint Vincent, aujourd'hui saint Germain-des-Prés, où l'on voit encore son tombeau. On lui attribue la fondation de l'église de Paris: c'est une erreur. Il est vrai qu'il l'embellit, qu'il la décora de vitres, ornements jusqu'alors inconnus dans les églises de cette capitale; mais il n'eut point la gloire de la bâtir. Il laissoit deux filles, Crotberge & Clodosinde, qui n'eurent aucune part à la couronne. C'est encore une confirmation de la loi qui déclare le royaume *terre Sallique*.

ANN. 558.
Fortunat. l. 2, carm. 11.

Clotaire seul Roi.

Le roi de Soissons devenu seul maître de tout l'empire François, éprouva que le trône le plus puissant ne défend ni des chagrins ni de l'ennui. Chramne se révolta de nouveau & se ligua avec le comte de Bretagne. Ce pere infortuné se vit obligé de prendre les armes contre celui de ses enfants qu'il avoit le plus tendrement aimé. Les Bretons furent défaits, leur chef tué, le malheureux Chramne pris, enfermé, étranglé, & brûlé avec toute sa famille.

ANN. 560, 61, 62.

Clotaire règne seul. Il fait brûler son fils Chramne, qui s'étoit révolté de nouveau.

Gest. Franc. c. 28.
Fredeg. epit. c. 54.

Clotaire depuis cette funeste victoire vécut dans la plus profonde tris-

Mort de Clotaire.

Ann. 560, 61, 62.

Marius in chron.

tesse. Il mourut à Compiegne dans la cinquante-unieme année de son règne, qui fut un tissu d'adulteres, d'incestes, de cruautés, de meurtres & d'horreurs. On a remarqué que ce fut l'année d'après la bataille de Bretagne, le même jour & à la même heure qu'il avoit fait périr son fils. Il fut enterré dans l'église de saint Médard de Soissons, qu'il avoit commencée, & qui fut achevée par Sigebert son fils. Il laissa quatre enfants qui lui succéderent, Caribert, Gontran, Chilpéric, & Sigebert. Il eut pour femmes Ingonde & Arégonde qui étoient sœurs, Chonséne, Radegonde, Gondiucque sa belle-sœur, enfin Waldrade, veuve de son petit-neveu.

CARIBERT.

Ann. 562.

Gontran roi de Bourgogne.

Sigebert roi d'Austrasie.

Chilpéric roi de Soissons.

L'EMPIRE François fut de nouveau divisé en quatre royaumes qui n'eurent pas les mêmes limites qu'ils avoient eues d'abord. On joignit à celui de Paris la Touraine, l'Albigeois & Marseille. On réunit à celui d'Orléans la Bourgogne, dont il prit le nom, le Sénonois & une partie de la Champa-

gne. Châlons-sur-Saone devint la ville royale. Celui de Soissons fut augmenté du Tournaisis, si toutefois il n'en avoit pas déja fait partie. Celui d'Austrasie, en perdant quelques provinces dans la Gaule, se trouvoit agrandi de toute la Thuringe dans la Germanie. Les partages n'étoient point encore faits, que la division se mit entre les enfants de Clotaire. Chilpéric vouloit régner dans la capitale de l'empire. Il profita de l'absence de ses freres, s'empara de Braine, maison de plaisance où étoient les trésors de son pere, les distribua aux principaux de la nation, & s'étant mis à leur tête vint droit à Paris, où il se fit reconnoître pour roi. Les Princes, indignés de cette entreprise, leverent des troupes, l'assiégerent dans sa nouvelle ville, l'obligerent de descendre du trône qu'il avoit usurpé, & le forcerent de s'en rapporter à la décision du sort, qui ne lui fut pas favorable. Caribert fut roi de Paris; Gontran, de Bourgogne; Sigebert, d'Austrasie; Chilpéric, de Soissons.

ANN. 562. *Greg. Tur. l. 4, c. 28. Gest. Franc. c. 29. Fred. epit. c. 54.*

La guerre de la succession étoit à peine terminée, que le roi d'Austrasie apprit que les Huns, anciens peuples de la Sarmatie Européenne, alors maî-

ANN. 563. Défaite des Huns & de Chilpéric par Sigebert.

tres de la Pannonie, qui a pris d'eux le nom de Hongrie, s'étoient jettés sur ses Etats au-delà du Rhin. Il vole aussi-tôt à leur rencontre, & les joint dans la Thuringe qu'ils avoient fait révolter. Un poëte célèbre dans ce temps-là remarque que ce jeune prince se mit au premier rang, & la hache à la main, chargea ces barbares avec une intrépidité héroïque, les enfonça, les renversa, & les contraignit de lui demander la paix. Elle fut conclue d'autant plus promptement, qu'il venoit de recevoir la nouvelle, que Chilpéric, après s'être emparé de Rheims, avoit fait le dégât dans toute la Champagne. Il repasse le Rhin en grande hâte, vient mettre le siége devant Soissons qu'il prend avec Théodebert son neveu, défait son frere en bataille rangée, & par l'entremise de Caribert & de Gontrand, lui rend ses Etats & son fils.

ANN. 563.

Fortunat. episc. Pictav. l. 6, carm. 3.

Greg. Tur. ibid. c. 27.

Sigebert épouse Brunehaut fille du roi des Visigoths.

Le victorieux Sigebert songea ensuite à s'allier par un mariage digne de lui dans une maison royale. Brunehaut, fille d'Athanagilde roi des Visigoths, passoit pour la princesse la plus accomplie de son siècle. Le roi d'Austrasie la fit demander par Gogon maire du palais.

Gest. Franc. c. 31.

C'eſt la premiere fois qu'il eſt parlé dans notre hiſtoire de cette dignité, ſi funeſte par la ſuite à la puiſſance royale. Le maire étoit anciennement ce qu'eſt aujourd'hui le grand-maître de la maiſon du roi : il ne commandoit que dans le palais & aux domeſtiques. Il devint enſuite miniſtre, commandant des armées, chef, prince, enfin roi de la nation. Le règne de Sigebert II eſt l'époque de l'élévation de cet officier & de l'abaiſſement de la majeſté. La négociation de l'ambaſſadeur François eut tout le ſuccès qu'on pouvoit déſirer. La nouvelle reine arriva à Metz aux acclamations de tout le peuple, & le mariage fut célébré avec toute la magnificence poſſible. Quelque temps après, elle abjura l'Arianiſme ; & ſa réconciliation à l'égliſe par l'onction du ſaint chrême, mit le comble à la joie du prince & des ſujets. ANN. 563.

Le roi de Soiſſons, touché de l'exemple de ſon frere, & réſolu de renoncer à ſes indignes amours, fit demander Galſuinde, ſœur aînée de la reine Brunehaut. Ce ne fut pas ſans difficulté qu'il l'obtint. On connoiſſoit ſon caractere inconſtant & volage. Le roi d'Eſpagne fit jurer aux ambaſſadeurs qu'au- ANN. 566.

Chilpéric épouſe Galſuinde ſœur aînée de Brunehaut.

cune autre femme n'auroit le nom & le rang de reine du vivant de la princesse sa fille : ils le promirent en tirant, agitant, & secouant leur épée. C'étoit l'usage des anciens Francs, lorsqu'ils s'engageoient avec serment de faire observer quelque chose. La nouvelle reine partit de Tolede avec de grandes richesses, & arriva à Rouen montée sur un char d'argent qui étoit de figure ronde. Ce fut dans cette ville que ses nouveaux sujets lui prêterent serment de fidélité, soit que ce fût la coutume de ces temps-là, soit qu'Athanagilde l'eût exigé pour la rendre plus respectable à la nation. Le roi en l'épousant, lui assura pour appanage, suivant l'usage d'alors, le Bordelois, le Limosin, le Querci, le Béarn, & le Bigorre. C'est ce qu'on appelloit le présent du matin, *Morgageniba*, ou *Morgangeba*. On détérminoit cette dot avant le mariage : la donation ne s'en faisoit que le lendemain des nôces.

ANN. 566.

Fortunat. l. 6, carm. 7.

Greg. Tur. l. 9, c. 20. Ducange au mot Morganegiba.

Mort de Galsuinde.

Chilpéric, quoique plein de respect pour la vertu de sa nouvelle épouse, laissa bientôt rallumer dans son cœur des feux illégitimes. La reine s'en plaignit dans une assemblée des Etats. La nation obligea le roi de ju-

rer qu'il feroit fidèle à fes anciens ferments. Mais quelques jours après, Galfuinde fut trouvée morte dans fon lit. Le foupçon de cette mort tomba fur Frédegonde, femme d'une grande beauté, & d'une méchanceté plus grande encore. Il fut pleinement confirmé, lorfqu'on lui vit occuper la place & le trône de fa rivale.

ANN. 566.

Fred. epit. c. 6.

Caractere de Caribert. Ses mariages, sa mort.

Ces alliances fi honteufes pour la majefté, ne furent que trop communes dans la famille de Clotaire. Caribert répudia Ingobert, pour époufer Mirefleur, fille d'un artifan. Celleci fut remplacée par fa fœur Marcouëfe, qui étoit confacrée à Dieu par les vœux de religion. On vit enfin dans la perfonne de Teudegilde, la fille d'un fimple berger, élevée fur le premier trône de l'empire François. Ces défordres le firent excommunier par faint Germain évêque de Paris. Les papes n'interpofoient point encore leur autorité dans ces conjonctures, toujours infiniment délicates. Chaque prélat avoit toute jurifdiction dans fon diocèfe. S'il arrivoit quelque fcandale, c'étoit à l'évêque diocéfain à le réprimer. S'il s'élevoit quelque conteftation fur le dogme ou fur la dif-

Pafquier; recherches de

cipline, elle étoit jugée dans un concile national sous l'autorité du roi. S'il s'agissoit de quelques priviléges ou dispenses, les évêques de la province s'assembloient, accordoient ou refusoient. Ce fut dans une de ces assemblées, & vers ce même temps, que l'abbaye de saint Vincent, aujourd'hui saint Germain-des-Prés, fut soustraite à la jurisdiction de l'ordinaire.

ANN. 566. *la France, c. 7, p. 10.*

L. 4, c. 26. *L. 5. carm. 4.* Caribert régna six ans. Grégoire de Tours ne parle que de ses vices. Fortunat nous le représente comme un prince sage, modéré, dont les mœurs étoient extrêmement douces. Ami des belles-lettres, il parloit le latin comme sa langue naturelle. Zélé pour l'observation des loix, il ne s'occupoit que du bonheur & de la tranquillité de ses sujets. Roi pacifique, mais jaloux de son autorité, il sçavoit la soutenir avec autant de dignité que de fermeté. *Idem, ibid.* Léontius de Bordeaux avoit assemblé un concile à Xaintes, où l'on avoit déposé Emérius évêque de cette ville. Le prétexte étoit que ce prélat avoit été sacré en vertu d'une jussion du feu roi Clotaire. Caribert, vivement offensé de cette hardiesse, condamna l'archevêque à une amende

de mille pieces d'or, & ses suffragants à une somme proportionnée à leurs revenus. ANN. 566.

Ce prince ne laissa que des filles, Berthe, qui fut mariée à Ethelbert, roi des Cantiens en Angleterre, Bertflede & Chrodielde qui prirent le voile, la premiere à Tours, la seconde à Poitiers. Les rois ses freres partagerent sa succession. Chacun vouloit avoir Paris. Il fut enfin arrêté qu'ils le posséderoient par indivis. On convint qu'aucun des trois ne pouroit y entrer que du consentement des deux autres. Ils confirmerent ce traité par un serment, se soumettant à la malédiction de Dieu & des saints s'ils le violoient. *Greg. Tur. l. 7, c. 6.*

CHILPÉRIC I.*

LA France ne jouit pas long-temps des avantages de cette paix. La mort de Galsuinde excita une guerre civile, qui sembloit ne devoir finir que par la perte de Chilpéric. Sigebert ANN. 567. *Idem. l. 9, c. 20.*

* Quoique Chilpéric n'ait eu qu'une partie du royaume & de la ville de Paris, cependant la plupart de nos historiens le mettent au nombre des rois de cette capitale, immédiatement après la mort de Caribert.

& Gontran, vivement sollicités par la reine Brunehaut, se liguerent contre l'auteur de ce cruel assassinat. Déja ils s'étoient emparés de la plus grande partie de ses Etats, lorsque l'intérêt ramena tout-à-coup la tranquillité & la concorde. Les conditions du traité furent que le roi de Soissons céderoit à la reine d'Austrasie les domaines qu'il avoit donnés à Galsuinde pour sa dot. Cette querelle étoit à peine décidée, que Sigebert se vit obligé de porter les armes contre les Huns, aujourd'hui les Hongrois, qui avoient recommencé leurs courses sur les terres des François au-delà du Rhin. Cette expédition fut des plus malheureuses. Le roi, abandonné des siens, se trouva investi & enfermé de tous côtés. C'étoit un prince d'une figure aimable & d'une rare prudence : il sçut vaincre par ses libéralités ceux qu'il n'avoit pu subjuguer par ses armes : les barbares, gagnés par ses présents, lui rendirent la liberté, firent alliance avec lui, jurerent qu'ils ne lui feroient jamais la guerre, & le comblerent de caresses & d'amitiés.

ANN. 568.

Sigebert est fait prisonnier & remis en liberté.

Idem. l. 4, c. 29, p. 337.

Pendant que ces choses se passoient au-delà du Rhin, les Lombards, qui venoient

ANN. 569.

venoient de fonder un nouveau royaume en Italie, se répandirent dans la Bourgogne, défirent & tuerent le patrice Amé; (ce titre étoit affecté aux gouverneurs de cette province) taillerent en pièces l'armée de Gontran, & chargés d'un riche butin, repasserent les Alpes. L'avidité du pillage, jointe à l'impunité de leur attentat, les ramena bientôt dans le Dauphiné. Mummol, le plus grand homme de guerre qui fût en France, les surprit aux environs d'Embrun, & remporta sur eux une victoire complette. On vit en cette occasion une chose jusque-là sans exemple. Salonne & Sagittaire, tous deux évêques, l'un d'Embrun, l'autre de Gap, tous deux le casque en tête & l'épée à la main, chargerent l'ennemi avec une intrépidité qui eût mérité des éloges dans un soldat, mais qui fut universellement blâmée dans des prélats. L'irruption des Lombards fut suivie de celle des Saxons, qui les avoient aidés à la conquête d'Italie. Mummol marcha à leur rencontre, les mit en déroute, leur enleva tout le butin qu'ils avoient fait, les força de retourner dans leur pays, qu'ils furent obligés de partager avec les Sué-

ANN. 569.

Irruption & défaite des Lombards & des Saxons.

Idem, ibid. c. 36.

ves, qui s'en étoient emparés pendant leur absence.

ANN. 570. & suiv.

Guerres civiles entre les princes François.

Pendant que la Bourgogne étoit en proie aux incursions des Barbares, le roi d'Austrasie, séduit par l'occasion, s'empara de la Ville d'Arles, sur laquelle il avoit quelques prétentions.

Greg. Tur. c. 30.

Elle fut reprise presque aussi-tôt que conquise. L'armée Austrasienne fut battue. Les vainqueurs emporterent Avignon qui étoit du domaine de Sigebert; mais Gontran le lui rendit en faisant la paix. Cette accommodement inat-

Ibid. c. 42.

tendu fut un coup de foudre pour le roi de Soissons, qui profitant de la circonstance avoit fait une irruption dans les Etats de Sigebert. Déja Tours & Poitiers s'étoient rendus à Clovis, le plus jeune de ses fils, lorsque Mummol parut à la tête des troupes qui venoient de signaler leur valeur par la défaite des Lombards & des Saxons. La seule présence de ce général dissipa l'armée de Chilpéric, & rétablit partout l'ordre & la subordination. Ainsi finit cette premiere campagne. On vit dans la suivante un de ces exemples trop fréquents du peu de fidélité des enfants de Clovis à observer les traités les plus sacrés.

Théodebert, malgré ses serments de ne jamais porter les armes contre son oncle, se jetta dans la Touraine qu'il ravagea, entra dans le Poitou, défit l'armée de Sigebert, & maître de toutes les places voisines de la Loire s'avança dans le Limousin & dans le Querci, où il mit tout à feu & à sang. Le roi d'Austrasie épouvanté de ses succès, fit entrer en France, une formidable armée d'Allemands, de Suéves, de Bavarois, de Thuringiens & de Saxons. Chilpéric, trop foible pour tenir la campagne, abandonné de Gontran qui d'abord s'étoit joint à lui, se retira & se retrancha dans le pays Chartrain, d'où il envoya faire des propositions de paix à son frere. Elle lui fut accordée par l'entremise des seigneurs François, & les trois freres jurerent de ne plus rien entreprendre les uns contre les autres. Les troupes Germaniques avoient compté sur le pillage du camp de Chilpéric. Frustrées de leurs espérances, elles commençoient à murmurer. Sigebert monte aussi-tôt à cheval, se présente aux mutins, & les déconcerte. On arrête les plus séditieux : il les fait lapider à la vue de toute l'armée. C'est le seul

ANN. 570, & suiv.

Ibid. c 44.

exemple qu'on trouve dans notre hiſtoire de cette eſpèce de châtiment militaire, autrefois en uſage, parmi les Romains.

ANN. 570, & ſuiv.

ANN. 575.

Chilpéric recommence la guerre. Mort de ſon fils Théodebert.

Greg. Tur. c. 51, 52.
Geſt. Franc. c. 32.

Le roi d'Auſtraſie avoit à peine congédié ſes troupes, que Chilpéric & Théodebert ſon fils, reprirent les armes. Le premier entra en Champagne, pillant, brûlant, ſaccageant tous les lieux par où il paſſa. Le ſecond marcha en Aquitaine, où il fut tué en combattant vaillamment. Cette mort, la réconciliation de Gontran avec Sigebert, & les approches de l'armée de Germanie, porterent la conſternation à la cour de Soiſſons. Le malheureux Chilpéric ſe ſauve dans Tournay, où il s'enferme avec ſa femme & ſes enfants. Tout plie ſous le joug du prince Auſtraſien. Paris, Rouen, toutes les villes du royaume de ſon frere le reconnoiſſent pour leur maître. Ebloui de ces heureux ſuccès, ſon cœur ſe ferme à la pitié; la perte du roi fugitif eſt réſolue. Les remontrances de ſaint Germain évêque de Paris, Les prieres de la ſainte religieuſe Radegonde, les vœux de la France; tout fut inutile: rien ne put lui faire prendre des ſentiments plus modérés.

Déja il avoit investi Tournay, lorsque deux scélérats envoyés par Frédegonde, l'assassinerent à Vitri, où il s'étoit rendu pour recevoir les hommages de ses nouveaux sujets.

ANN. 575. Sigebert est assassiné.

Son caractere.

Ainsi périt au milieu de ses triomphes, le monarque le plus parfait qui eût encore paru sur le trône François. Généreux, libéral, bienfaisant, jamais souverain ne régna avec plus d'empire sur le cœur de ses sujets. Intrépide dans le danger, inébranlable dans le malheur, il sçut jusque dans les fers, se concilier le respect & l'amour d'un vainqueur qui avoit à peine l'extérieur de l'humanité. Réglé dans ses mœurs, roi jusque dans ses inclinations, on ne le vit point comme ses freres s'attacher à des objets dont la bassesse deshonore la majesté. On peut dire que son règne fut celui de la décence & de l'honneur. Il eût été celui de toutes les vertus, si ce prince eût pu vaincre le ressentiment qui l'animoit à la perte de son frere. Le caractere de Chilpéric est en quelque sorte sa justification.

Sigebert étoit âgé de quarante ans, lorsqu'il mourut : il en avoit régné quatorze. Il fut enterré dans l'église

de ſaint Médard de Soiſſons où l'on voit encore ſa figure ſur ſon tombeau. Il eſt repréſenté en habit long, avec le manteau que les Romains appelloient *Chlamys*. C'étoit l'habillement des enfants de Clovis, ſoit qu'il leur parût plus noble & plus majeſtueux, ſoit qu'ils regardaſſent le titre d'Auguſte comme héréditaire dans leur famille. Quoi qu'il en ſoit, l'habit long fut pendant pluſieurs ſiècles celui des perſonnes de diſtinction. On le bordoit de martre, de zibeline, d'hermine, ou de menu-vair. On le chamarra de toutes les pièces de ſonécu ſous le règne de Charles V. On ne connoiſſoit alors ni *fraiſes* ni *collets*. Ce fut Henri II, qui en introduiſit l'uſage. Juſque-là nos rois avoient toujours eu le cou entiérement nud. Il en faut cependant excepter Charles le Sage, qu'on voit repréſenté par tout avec un collet d'hermine. L'habit court, qu'on ne portoit anciennement qu'à la campagne & à l'armée, devint le ſeul à la mode ſous Louis XI. On le quitta ſous Louis XII. On le reprit ſous François I, qui introduiſit l'uſage de le taillader. Un pourpoint ſerré & fermé, des trouſſes de Pages, un petit manteau

ANN. 575.

Habillement des ſeigneurs François.

qui ne passoit pas la ceinture, étoit l'habillement favori de Henri II & de ses enfants. Il seroit aussi long qu'ennuyeux de rapporter les divers changements de modes depuis Henri IV, jusqu'à nous. ANN. 575.

Ornements & habits des dames Françoises.

L'habit des dames Françoises éprouva les mêmes révolutions. Il ne paroît pas qu'elles se soient beaucoup occupées de parures pendant près de neuf siècles. Rien de plus simple que leur coëffure, de moins étudié que leur frisure, de plus uni, mais en même temps de plus fin que leur linge. Les dentelles ont été long-temps ignorées. Leurs robes, armoriées à droite de l'écu de leur mari, à gauche de celui de leur famille, étoient si serrées, qu'elles laissoient voir toute la finesse de leur taille, si haut montées, qu'elles leur couvroient entiérement la gorge. L'habillement des veuves avoit beaucoup de ressemblance avec celui de nos religieuses. Ce ne fut que sous Charles VI qu'elles commencerent à se découvrir les épaules. Le règne galant de Charles VII amena l'usage des bracelets, des colliers, des pendants d'oreilles. La reine Anne de Bretagne dédaigna ces frivoles ajustements; toute l'occu-

Ann. 575. pation de Catherine de Médicis étoit d'en inventer de nouveaux : le caprice, la vanité, le luxe, la coquetterie les ont enfin portés au point où nous les voyons aujourd'hui.

Ann. 576. *Greg. Tur. l. 5, c. 1. Gest. Franc. c 32. Fred. c. 71.* Jamais révolution ne fut plus universelle ni plus subite que celle qui suivit la mort de Sigebert. L'armée d'Austrasie leva le siege de Tournay : toutes les villes du royaume de Soissons rentrerent dans l'obéissance : la reine Brunehaut fut arrêtée avec ses enfants; & Chilpéric, après avoir reconquis ses Etats, se vit au moment de monter sur le trône de son vainqueur. Déja Sigulphe & plusieurs autres Seigneurs Austrasiens l'avoient reconnu pour leur maître. Cet exemple fut suivi de Sigon, grand référendaire. C'est le nom qu'on donnoit sous les Mérovingiens, à celui qui gardoit le sceau royal, expédioit les lettres, scelloit les ordonnances. On l'appella chancelier sous les Carlovingiens, ou parce qu'il barroit les lettres qu'il refusoit, ou parce qu'il les scelloit dans un lieu fermé de grilles ou *chanceaux*, suivant le langage de ce temps-là. Ce n'étoit autrefois que la cinquieme charge du royaume. Ce ne fut pas sans peine

Référendaire ou chancelier. Origine & progrès de cette charge.

Du Tillet, c. 278.

qu'en 1224 on lui accorda voix délibérative dans l'assemblée des pairs, & pendant long-temps il n'eut place au parlement, qu'après les princes & les évêques. Il est enfin devenu le premier officier de la couronne, le président-né de tous les conseils, le chef de la justice, le dispensateur de toutes les graces, abolitions, & pardons. C'est le seul homme du royaume qui ne porte point le deuil, le seul qui reçoive & ne rende point de visites.

ANN. 576.

Tessereau, grande chancellerie, p. 8.

Cependant Chilpéric étoit entré dans Paris à la suite de plusieurs reliques qu'il fit porter en procession. Il s'imaginoit que cette dévotion affectée détourneroit la malédiction à laquelle il s'étoit soumis, s'il violoit le traité de partage, ou que du moins le crédit de tant de saints contrebalanceroit celui des saints Polieucte, Hilaire & Martin, qu'il avoit pris à témoins. On ne peut exprimer quelle fut la surprise & la colere de ce prince, lorsqu'il apprit que le fils & l'unique héritier de Sigebert lui avoit échappé. Ce fut Gondebaud, l'un des plus grands seigneurs de la cour du feu roi, qui le tira de l'étroite prison où il étoit gardé. On le descendit par une fenêtre dans une corbeille.

Childebert II, roi d'Austrasie.

Ann. 576. Un homme affidé le reçut, le remit entre les mains du fidèle Austrasien, qui le conduisit heureusement à Metz. Les grands du royaume s'assemblerent le jour de Noël, & Childebert, qui avoit à peine cinq ans, fut couronné roi d'Austrasie.

Mérovée épouse la reine Brunehaut sa tante.

Le roi de Soissons se vengea de l'évasion de son prisonnier sur les trésors de Sigebert qu'il envahit, & sur la reine Brunehaut qu'il relégua à Rouen, où on lui donna des gardes. Mais le coup le plus sensible pour cette tendre mere, fut l'enlèvement d'Ingonde & de Chlodosinde ses filles, que l'on conduisit à Meaux. Aussi-tôt Chilpéric envoya un de ses généraux appellé Rocolene, pour se rendre maître du Maine, & Mérovée son fils, pour s'emparer du Poitou. Le premier avoit ordre de se saisir de Gontran-Boson, que le roi soupçonnoit d'avoir tué ou fait tuer Théodebert l'aîné de ses enfants. Cet officier s'étoit sauvé dans l'église de saint Martin de Tours, l'asyle le plus respecté de tout l'empire François. Rocolene osa violer ce saint lieu. Le châtiment fut prompt, dit Grégoire de Tours. Frappé d'une terreur subite, il fut forcé de se retirer sans avoir exé-

Greg. Tur. l. 5, c. 1, 2, 4.

cuté ce qu'il avoit projetté, & mourut quelques jours après à Poitiers, où il s'étoit fait transporter. Le jeune Mérovée moins fidèle aux ordres du roi son pere, se rendit à Tours. De-là feignant de passer au Mans, séjour d'Audouere sa mere, il tourna tout-à-coup du côté de Rouen, où l'évêque Prétextat le maria avec Brunehaut, dont la beauté n'avoit encore rien perdu de son éclat. Fortunat en fait une seconde Vénus. Le détail dans lequel il descend à ce sujet, prouve ou qu'il n'étoit pas encore évêque; ou que les prélats d'alors, peut-être irréprochables dans leurs mœurs, n'étoient pas fort réservés dans leurs expressions.

ANN. 576.

L. 6, carm. 6.

Chilpéric vivement offensé de la conduite de son fils, s'avance vers Rouen pour punir les deux époux. Ces amants effrayés se sauvent dans l'église de saint Martin, bâtie sur les remparts de la ville. Envain on emploie l'artifice & la ruse pour les tirer de cet asyle; ils n'en sortent que sur la promesse la plus authentique, que non-seulement il ne leur sera fait aucun mal, mais que leur mariage sera confirmé, si les évêques le jugent légitime. Le roi, après cet accommodement,

Brunehaut engage Childebert son fils à faire la guerre à Chilpéric.

ANN. 577.

obligea Mérovée de le suivre à Soissons, & laissa Brunehaut dans son ancienne prison, d'où bientôt il la renvoya en Austrasie avec les princesses ses filles. Elle n'y fut pas plutôt arrivée qu'elle engagea Childebert son fils, à déclarer la guerre au roi son oncle. Godin, l'un des principaux seigneurs Austrasiens qui d'abord s'étoient donnés à Chilpéric, reçut ordre de marcher à Soissons pour surprendre Frédegonde, qu'il ne manqua que de quelques heures. Il fut lui-même surpris, défait & tué. Le soupçon de ce soulèvement tomba sur Mérovée. On lui ôta ses armes, on lui donna des gardes. La défaite de l'armée du Limosin acheva de le perdre dans l'esprit de son pere.

Défaite de l'armée de Chilpéric, qui s'en prend à Mérovée & le deshérite.

Greg. Tur. c. 14.
Gest. Fr. c. 33.

Gontran s'étoit joint à Childebert contre le roi de Soissons, qui avoit envoyé deux puissantes armées, l'une en Saintonge sous le commandement de Clovis son second fils, l'autre dans le Limosin sous la conduite du général Didier. Le patrice Mummol joignit ce dernier, l'attaqua, le défit. Le combat fut si sanglant & si opiniâtre, qu'il y périt vingt-cinq mille hommes des troupes de Chilpéric, & cinq mille

Bourguignons. Mérovée, regardé comme l'auteur de cette guerre, devint responsable de ce mauvais succès. On lui fit couper les cheveux. Il fut deshérité, ordonné prêtre, & confiné dans un monastere. Echappé de sa prison, il se sauva dans l'église de saint Martin de Tours, dont il força l'évêque de lui donner les eulogies. C'étoient les restes des pains non consacrés, mais offerts & bénits pour le sacrifice. C'est par cette raison qu'on ne les distribuoit qu'à ceux qui étoient dans la communion de l'église. Chilpéric, après avoir inutilement employé les menaces, les trahisons, les perfidies, entreprit de l'enlever de force de son asyle. Il en écrivit à saint Martin, dont il craignoit de s'attirer l'indignation. La lettre, qui étoit une espece de consultation, fut déposée sur le tombeau de ce Taumaturge de la France. Le roi, telle étoit la simplicité & l'ignorance de ces temps-là, avoit eu la précaution de la faire accompagner d'un papier blanc où il espéroit que le bienheureux pontife écriroit sa décision. Mais le saint ne l'honora d'aucune réponse. Le papier au bout de trois jours fut trouvé sans écriture, & le supersti-

ANN. 577.

tieux monarque abandonna son entreprise.

ANN. 577.

Mérovée est assassiné par les ordres de Frédegonde.

Mérovée de son côté imploroit la protection du même saint contre les fureurs du roi son pere. Il le conjuroit de lui éclaircir son sort par les endroits sur lesquels il tomberoit en ouvrant les livres saints : il n'y en eut aucun qui lui fût favorable. Tout lui annonçoit une mort funeste, dit notre historien. Le malheureux prince, depuis cette fatale prédiction, ne goûta ni repos, ni tranquillité. Fugitif & errant, tantôt de la Touraine en Austrasie, tantôt de la Champagne en Artois; abandonné de sa femme qui l'aimoit tendrement, mais qui ne pouvoit rien en sa faveur, poursuivi par son pere, trahi par les principaux de Térouane, il fut enfin assassiné par les gens de Frédegonde.

Fred. epit. c. 78.

L'évêque Prétextat est déposé.

Greg. ibid. c. 9.

Cette reine porta la vengeance plus loin encore. Elle n'avoit point oublié les liaisons de Prétextat avec le prince Mérovée. Elle entreprit de faire déposer ce prélat en un concile tenu à Paris dans l'église de sainte Geneviève. On ne sçait lequel doit le plus étonner, ou le personnage du roi qui fut lui-même l'accusateur, ou l'embarras

des Peres à trouver quelque chose de répréhensible dans la conduite d'un évêque qui venoit de marier le neveu & la tante. On seroit tenté d'en conclure, ou que ces sortes de mariages n'étoient point défendus par les anciens canons, ou que l'on étoit persuadé que l'ordinaire pouvoit dispenser dans ces sortes d'occasions. La surprise augmente encore, lorsqu'on vient à réfléchir sur la foiblesse de l'accusé, qui, à la persuasion de quelques faux freres, avoue des crimes qu'il n'a point commis. Mais le comble de l'étonnement est de voir le souverain se jetter aux pieds des évêques ses vassaux pour leur demander la condamnation d'un de ses sujets. Il vouloit qu'on déchirât sa robe en plein concile, qu'on récitât sur lui les malédictions contenues dans le pseaume cent huitieme, ou du moins qu'on l'excommuniât pour toujours. Il n'obtint ni l'un ni l'autre. L'évêque cependant fut condamné sur sa propre confession, enfermé dans une prison, ensuite envoyé en exil dans une des isles du Cotentin. Le roi de Bourgogne, après la mort de Chilpéric, le rétablit dans son évêché, malgré Frédegonde, qui, pour s'en venger, le fit

ANN. 577.

poignarder au milieu de l'office divin.
ANN. 577. Un si horrible attentat fit fermer toutes les églises de Rouen. Les évêques qui s'y trouvoient défendirent la célébration des saints mysteres, jusqu'à ce qu'on eût découvert l'auteur de cet effroyable sacrilege. C'est le premier exemple que l'antiquité nous fournisse d'un semblable interdit.

Frédegonde fait assassiner Clovis, dernier fils du premier lit de Chilpéric.

Mais l'assassinat de Mérovée & la condamnation de Prétextat n'étoient que le prélude des fureurs de Frédegonde. Il restoit à Chilpéric un dernier fils du premier lit : c'étoit ce même Clovis qui commandoit l'armée de son pere dans la guerre contre le roi d'Austrasie. La cruelle marâtre résolut de le sacrifier à la grandeur de ses enfants. La premiere disposition à l'exécution de ce noir projet, fut la découverte d'une conjuration formée par Leudaste, comte ou gouverneur de Tours. Cet homme osa enfanter le projet de perdre la reine. Le moyen qu'il employa, paroissoit d'autant plus infaillible, qu'il étoit plus détourné. Il suborna des témoins qui accuserent Grégoire de Tours d'avoir des intelligences avec Childebert, & d'avoir parlé indécemment des amours de Frédegonde & de l'évêque

ANN. 578, 79, 80, 81.

Greg. Tur. l. 9, c. 31.

de Bordeaux. L'accusé se justifia pleinement de ces odieuses imputations. Les accusateurs, appliqués à la question, avouerent que cette intrigue n'avoit été tramée que pour inspirer au roi des soupçons sur la conduite de son épouse : que le dessein des conjurés étoit d'assassiner Chilpéric ; de se défaire des enfants qu'il avoit eus de la reine, & d'élever Clovis sur le trône. Ce jeune prince n'avoit aucune part à la conspiration, mais il étoit aimé des peuples : il n'en fallut pas davantage pour réveiller toute la haîne de Frédegonde. Elle venoit de perdre ses trois enfants qui moururent de dyssenterie ; elle suborna des témoins, qui accusèrent Clovis de les avoir empoisonnés. Il fut arrêté, enfermé au château de Noisy, ensuite poignardé. La reine Audouere sa mere expira sous les coups de cette cruelle reine, & la sainteté du lieu où elle s'étoit retirée, ne la défendit point de la fureur des assassins. Basine sœur de ce prince infortuné, & fille du roi régnant, deshonorée par d'infâmes satellites, fut reléguée dans un cloître.

ANN. 578, 79, 80, 81.

Marius in chron. Fred. épit. c. 81.

On dit que ces cruelles catastrophes furent précédées des effets les plus sen-

Marius in chron.

ANN. 578. 79, 80, 81.

sibles de la colere du ciel, de tremblements de terre, d'inondations, d'incendies, de famine, de maladies épidémiques, *de pluies de sang*, & d'un bouleversement général de la nature, qui fit paroître des fleurs en Janvier, & des grapes formées en Décembre.

Fred. epit. c. 82.

Gontran adopte Childebert, & le déclare son héritier.

Fred. epit. c. 78.

Pendant que le royaume de Soissons étoit le théâtre de tant d'horreurs, les deux rois d'Austrasie & de Bourgogne, s'étoient rendus à Pont-Pierre, petit village sur la Meuse, pour faire une alliance sincere & durable. Gontran qui avoit perdu ses deux fils, adopta solennellement Childebert, & le déclara seul héritier de ses Etats. Les Austrasiens, fiers de cette union, envoyèrent redemander à Chilpéric les places qu'il leur retenoit, sur-tout Poitiers dont il s'étoit emparé tout récemment. L'ambassadeur, en cas de refus, avoit ordre de lui déclarer la guerre. On méprisa ses menaces; on ne rendit rien, & la cour de Metz ne se mit point en devoir de tirer vengeance de cette insulte. Mais on conjecture avec assez de vraisemblance, que ce fut à sa sollicitation que Waroc comte de Bretagne, refusa l'hommage au roi de Soissons. Cette révolte produisit une guerre san-

glante. On ignore comment ce différend fut terminé.

ANN. 584.

Ligue de Chilpéric & de Childebert contre le roi de Bourgogne.

Cependant Childebert oubliant son adoption, se ligua avec Chilpéric contre le roi de Bourgogne. Les hostilités commencerent par la surprise de cette partie de Marseille qui avoit été du domaine du feu roi Sigebert. C'étoit précisément le sujet de la querelle. Une guerre civile qui s'alluma dans le royaume d'Austrasie, empêcha le jeune prince de pousser ses conquêtes plus loin. Gontran profita de cette circonstance pour faire sa paix avec le roi de Soissons : il lui abandonna Périgueux, Agen, & toutes les places dont il s'étoit emparé. Mais bientôt la ligue fut renouvellée. Il y eut près de Melun un combat sanglant, dont chacun des deux partis s'attribua l'avantage. Le prince Bourguignon marcha contre Chilpéric, fit attaquer son camp, lui enleva quelques quartiers, & lui tua beaucoup de monde. Cette victoire devint un acheminement à la paix. On convint d'une suspension d'armes. Les deux freres & le neveu se jurerent une amitié à toute épreuve.

Chilpéric est assassiné.

Cette guerre étoit à peine terminée, que Leuvigilde roi d'Espagne envoya

demander Rigunthe, fille de Frédegonde, pour Récarede, le cadet de ses fils. La cour de Soissons affecta quelques difficultés, mais enfin le mariage fut conclu. C'est le dernier évènement heureux du règne de Chilpéric. Thierry, l'unique fils qui lui restoit, mourut presque subitement. Childebert & Gontran lui firent une guerre sanglante. Obligé de se renfermer dans Cambrai avec tous ses trésors, il ne se montroit que rarement à la tête de ses armées, & toujours sans oser rien entreprendre. Il étoit venu à Chelles, maison de plaisance qui faisoit toutes ses délices, & qui fut pour lui un lieu bien funeste. Il revenoit un soir de la chasse, lorsqu'un scélérat le perça de deux coups de poignard dont il expira sur-le-champ. Grégoire de Tours, historien contemporain, ne nomme point l'auteur de cet horrible attentat. Frédegaire, qui semble n'avoir écrit que pour flétrir la réputation de Brunehaut, lui attribue cet effroyable parricide. Un écrivain qui n'est venu que fort long-temps après, nous assure au contraire que ce fut l'ouvrage de Frédegonde. Voici comme il raconte le fait. Chilpéric prêt à partir pour la chasse, étoit monté

ANN. 584.

Greg. Tur. l. 6, c. 46.

Fred. epit. c. 93.

Gest. Franc. c. 35.

dans la chambre de la reine : elle crut que c'étoit Landry avec lequel elle vivoit dans une trop grande familiarité. Certaines paroles qui lui échapperent, découvrirent toute l'intrigue à l'homme du monde à qui il étoit le plus important de la tenir cachée. Le roi ſortit bruſquement & d'un air rêveur. Frédegonde inſtruiſit ſon amant de cette fatale aventure : le malheureux, pour éviter ſa perte, oſa faire aſſaſſiner ſon maître.

ANN. 584.

Ainſi périt le Néron de la France qu'il mit en combuſtion, le bourreau de ſa famille qu'il ſembloit avoir entrepris d'exterminer, le tyran de ſes ſujets qu'il accabla tellement d'impôts, qu'ils ſe virent forcés d'abandonner leurs poſſeſſions. Chaque arpent de vigne payoit une barrique de vin : on exigeoit tant pour chaque eſclave, pour chaque eſpece de biens, pour chaque perſonne libre. Ce n'eſt pas que ces tributs fuſſent abſolument des nouveautés : la plus grande partie des revenus de nos premiers rois ne conſiſtoit qu'en denrées : on les levoit comme on fait aujourd'hui les dixmes ; mais Chilpéric les avoit prodigieuſement augmentés. Avide d'argent juſqu'à la

Son caractere.

Idem Greg. ibid.

ANN. 584. tyrannie, il étoit magnifique jusqu'à l'ostentation dans ses meubles & dans ses équipages : voluptueux jusqu'à la débauche, son incontinence n'avoit point de bornes; & s'il fut enfin fidèle à Frédegonde, ce fut par crainte plutôt que par devoir : impie jusqu'au scandale, superstitieux jusqu'à la petitesse, croyant à peine en Dieu, dont les ministres étoient le sujet éternel de ses railleries, on ne peut exprimer jusqu'où il portoit le respect pour saint Martin, & la crainte de l'irriter contre lui. Vain, présomptueux, téméraire, il osa sonder les profondeurs des mysteres de la religion; & il avoit concerté un édit par lequel il défendoit de reconnoître aucune distinction dans les personnes de la Trinité. Ce ne fut qu'en s'armant du zèle le plus intrépide, que Grégoire de Tours & Salvius évêque d'Albi, le lui firent supprimer. Jaloux de la réputation d'auteur & de bel esprit, il composa quelques volumes de méchante prose, & de vers plus mauvais encore. Il voulut ajouter à l'alphabet Gaulois toutes les lettres doubles des Grecs. Il ordonna non-seulement de les employer dans les livres nouveaux, mais même de les

inférer dans les anciens. Son intention étoit de repréſenter par un ſeul caractere, ce qui ne s'exprimoit auparavant qu'en pluſieurs. Cet uſage ne dura qu'autant que ſon règne. * ANN. 584.

On vit à la mort de ce prince un exemple frappant du peu de fonds que les mauvais rois doivent faire ſur les hommages d'une cour idolâtre. C'eſt leur rang & non leur perſonne que l'on encenſe : l'adoration eſt ſur les lèvres, le mépris & la haîne ſont dans le cœur. Le corps de Chilpéric, abandonné de tout le monde, ſeroit demeuré ſur le lieu où il avoit été percé, ſi Malulfe évêque de Senlis, qui depuis trois jours ſollicitoit inutilement une audience, n'eut pris le ſoin de le tranſporter à Paris. Il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Germain-des-Prés. Il ne laiſſoit qu'un fils âgé de quatre mois, qui lui ſuccéda ſous le nom de Clotaire. Il eut pour femmes Audouere, qu'il répudia, Galſuinde qui fut trouvée morte dans ſon lit, & Frédegonde qui le précipita dans un abîme de crimes & d'horreurs.

* Ces lettres étoient θ pour th : Φ pour ph : X pour ch : ξ pour cſ : Ψ pour pſ.

CLOTAIRE II.

ANN. 584.

Frédegonde se réfugie dans l'église cathédrale de Paris.

Greg. Tur. l. 7, c. 4.

CHILDEBERT étoit à Meaux, lorsque Chilpéric fut assassiné. Le voisinage d'un ennemi si redoutable porta la consternation à la cour de la reine, mere du jeune Clotaire. Effrayée par le souvenir de ses crimes; détestée de ses sujets qu'elle avoit épuisés par ses vexations; peu sûre des grands qui blâmoient hautement ses violences; poursuivie par le roi d'Austrasie, qui lui imputoit la mort de son pere; haïe de Gontran qui redoutoit ses trahisons & ses perfidies; n'ayant d'autre appui qu'un enfant de quatre mois, elle se sauve à Paris, où l'évêque Ragnemode la reçoit dans son église comme dans une retraite assurée contre le ressentiment des deux rois. Ce fut du fond de cet asyle qu'elle écrivit au roi de Bourgogne pour lui offrir la couronne de Chilpéric, le priant de tenir lieu de pere à son neveu, lui protestant qu'elle songeoit moins à régner qu'à grossir le nombre de ses sujets. Ce bon prince, touché de compassion, se rendit en diligence dans la capitale de l'empire François

François, prit Clotaire sous sa protection, se déclara hautement pour Frédegonde contre Childebert qui lui demanda envain justice de la mort d'un pere, d'une tante, d'un oncle, & de deux cousins germains. On lui ferma l'entrée de Paris; on renvoya avec ignominie un de ses ambassadeurs, assez hardi pour menacer de poignards & d'assassinat; on prévint ses desseins sur Tours & Poitiers qui avoient autrefois appartenu à son pere. Ces deux villes obligées de céder à la force, prêterent le serment de fidélité à Gontran, que l'on regardoit comme le tuteur des deux jeunes rois, & comme le chef de la nation.

ANN. 584.

Clotaire est reconnu roi de Soissons.

La conduite du prince Bourguignon fit un grand effet sur l'esprit des seigneurs François. Le jeune Clotaire fut reconnu roi de Soissons. On lui laissa la troisieme partie du royaume de Caribert, qui avoit été du domaine de Chilpéric son pere; mais on le dépouilla de la Touraine, de la Saintonge, du Périgord, de l'Agénois, du Limosin & de l'Albigeois, qui avoient été usurpés sur Childebert. Il ne paroît pas cependant que ce jeune prince ait été maître de Soissons: Gontran par la suite

ANN. 584. lui céda la propriété de Paris. Frédegonde fut déclarée régente. C'étoit anciennement, comme aujourd'hui, le privilége des reines meres. On a vu Brunehaut sous Childebert II, Batilde sous Clotaire III, Nantilde sous Clovis II, Alix de Champagne sous Philippe Auguste, Blanche de Castille sous saint Louis, & Louise de Savoie sous François I, gouverner l'Etat avec une autorité absolue pendant la minorité ou l'absence des rois leurs fils. Cet usage a passé du trône jusque dans les familles des particuliers. Le Droit François, tant ancien que nouveau, transmet aux meres la tutelle & la garde-noble de leurs enfants, c'est-à-dire, dit Pasquier, *le gouvernement de leurs personnes & de leurs biens, soit fiefs, soit rotures.*

Recherches de la France, l. 2, p. 149.

Autorité de la régence.

Le pouvoir du régent égaloit celui des rois, dont il touchoit les revenus sans être obligé d'en rendre compte. C'étoit en son nom qu'on rendoit la justice : c'étoit de son sceau, lorsqu'il étoit prince du sang, &, s'il ne l'étoit pas, d'un sceau particulier pour la régence, qu'on scelloit les édits, les graces, les patentes. C'étoit lui qui disposoit de toutes les charges & de tous les em-

plois; qui recevoit les foi & hommages; qui étoit l'arbitre souverain de la paix & de la guerre. Cette autorité parut si énorme que Charles V entreprit de la restreindre, du-moins dans sa durée, il rendit une ordonnance, qui déclare les rois majeurs à quatorze ans: jusque-là ils ne l'avoient été qu'à vingt-deux. Charles VI régla que l'héritier de la couronne, quoiqu'enfant, seroit proclamé roi du moment de la mort de son prédécesseur. C'étoit un ancien préjugé, que le prince successeur ne pouvoit, ni être sacré, qu'il n'eût atteint l'âge de majorité, ni prendre le titre de roi, qu'après la cérémonie de son sacre. C'est par cette raison que Jean, fils de Louis Hutin, n'est point compté au nombre de nos rois. Il paroît par une autre ordonnance de Charles V, que la régence étoit quelquefois distinguée de la tutelle. Ce prince déclare que, s'il meurt avant la majorité de son fils, le duc d'Anjou, son frere, sera régent du royaume, & que la reine aura la tutelle de ses enfants avec les ducs de Bourgogne & de Bourbon. Mais cet édit n'eut lieu que pour un temps, & ces deux titres autrefois réunis, ne furent plus séparés dans la suite.

ANN. 584.

ANN. 585.

Conjuration de quelques feign. François en faveur de Gondebaud cru fils de Clotaire I.

Greg. Tur. l. 6, c. 24.

Cependant les vexations de Frédegonde, la molesse de Gontran, & la foiblesse de Childebert avoient inspiré à plusieurs seigneurs François la pensée de se donner un nouveau maître. Les chefs de la conjuration étoient le général Didier, qu'on a vu si souvent à la tête des armées de Chilpéric, le patrice Mummol si connu dans notre histoire par ses exploits guerriers, & le duc Boson, le courtisan le plus adroit, l'homme le plus fourbe qui fût jamais. Le sujet qu'ils firent paroître sur la scene, n'étoit point un de ces aventuriers dont on voit tant d'exemples dans les fastes de l'univers. C'étoit Gondebaud, ce célèbre infortuné, qui passoit assez constamment pour être fils de Clotaire I. La disgrace de la mere causa celle de l'enfant. Elle le mit sous la protection de Childebert I, qui le reçut favorablement, & le prit en amitié. Il songeoit même à l'adopter; mais il n'eut pas le courage de le refuser aux instances de son frere, qui après l'avoir désavoué, se contenta de lui faire couper les cheveux. Une si grande modération de la part d'un roi tel que Clotaire, devint une présomption bien favorable pour le prétendu im-

postseur. La mort du persécuteur réveilla les espérances de Gondebaud. La nouvelle cour de Paris lui fit même accueil, & le trahit de même que l'ancienne. Caribert qui l'aimoit, le livra à Sigebert qui le persécutoit. On lui fit de nouveau couper les cheveux, & il fut relégué à Cologne. Echappé de sa prison, il se sauva en Italie, reprit la qualité de fils de France, se maria, & de-là passa à la cour de Constantinople, où il jouït d'une grande considération. ANN. 585.

Rappellé en France par quelques séditieux, qui lui promettent une couronne, secondé par Childebert qui lui donne des troupes contre Gontran, il se fait proclamer roi à Brive-la-Gaillarde, d'où il envoie des ambassadeurs au roi de Bourgogne. Il leur donna des baguettes ou cannes bénites : c'étoit une sauve-garde inviolable parmi les François. Mais on les surprit, lorsqu'ils n'avoient point en main cette arme sacrée. La violence des tourments leur arracha tout le secret de la conjuration. Childebert instruit des intelligences du nouveau roi avec quelques seigneurs de sa cour, se réconcilia sincérement avec son oncle, qui l'adopta une se-

Il est couronné roi, trahi & tué. *Idem. l. 7, c. 32.*

conde fois, en le montrant à son armée, & lui mettant sa lance à la main. C'étoit l'ancienne façon de désigner son successeur à la couronne. Le roi de Bourgogne envoya aussi-tôt une puissante armée vers la Garonne, sous la conduite du duc Leudegisile. Gondebaud, sur la nouvelle de cette marche, se retira vers les Pyrénées, & se saisit de Cominges, où il s'enferma. La place, forte par sa situation, pourvue de vivres & de toutes sortes de munitions, étoit en état de soutenir un siége de plusieurs années. Mais le sort de ce prince fut toujours d'être trahi. Livré au général Bourguignon par ces mêmes traîtres qui l'avoient couronné roi, il expira percé de mille coups. On lui arracha les cheveux : on traîna ignominieusement son corps par tout le camp : on le laissa sans sépulture. Le châtiment suivi de près une si noire perfidie. La garnison de Cominges passée au fil de l'épée, le général Mummol assassiné, l'évêque Sagittaire massacré par les ordres du roi, furent autant de victimes immolées aux manes d'un prince qui ne manquoit ni de courage, ni de prudence.

ANN. 585.

c. 38.

c. 39.

Frédegonde

Ces horribles exécutions rétablirent

la tranquillité dans le royaume de Gontran : il avoit, avant de quitter Paris, compofé un confeil de régence pour gouverner avec Frédegonde, dont il commençoit à fe défier ; & de peur que cette femme impérieufe n'acquît trop de crédit dans la capitale de l'empire François, il l'obligea de fe retirer au Vaudreuil. C'étoit une maifon royale à quatre lieues de Rouen. La régente défefpérée de voir fon autorité partagée, réfolut la mort de Brunehaut, qu'elle foupçonnoit d'avoir fuggéré ce deffein. La confpiration fut découverte, & l'affaffin renvoyé avec mépris à Frédegonde même, qui de honte & de rage lui fit couper les pieds & les mains. Elle dépêcha en même-temps un de fes chambellans pour traiter avec Gondebaud, dont elle vouloit fe fervir pour fecouer le joug de la cour de Bourgogne. Mais la prife & la mort funefte de ce prince lui ôterent tout moyen de remuer. Réduite à la feule protection de Gontran, elle le pria de vouloir tenir fon fils fur les fonts de baptême. C'étoit alors le lien le plus fort, & le garant le plus affuré d'un attachement inviolable. Les délais qu'elle affectoit d'apporter à cette fainte

ANN. 585. jure & fait jurer trente témoins que Clotaire eft fils de Chilpéric.

ANN. 585. cérémonie, firent naître des soupçons sur la naissance du jeune pupille. Le prince Bourguignon s'en expliqua hautement. La reine effrayée le vint trouver, lui jura que Clotaire étoit le vrai fils de Chilpéric, & fit jurer la même chose par trois évêques de ses amis, & par trois cents autres témoins. Ce religieux monarque n'osa plus douter de la vérité d'un fait attesté par les plus grands serments : il agréa même les raisons de Frédegonde pour différer le baptême, qui se fit six ans après au village de Nanterre.

L. 8, c. 5.

Ancienne maniere de vérifier les faits douteux.

Ducange, Glossaire au mot juramentum.

Telle étoit l'ancienne maniere de constater les choses douteuses. L'accusé n'étoit reçu à se purger par serment, qu'en faisant jurer avec lui des gens de sa parenté, de son sexe, de sa profession, ou du-moins de son voisinage. Ces témoins devoient être irréprochables, connus de l'accusateur, & domiciliés dans le lieu où ils déposoient, s'ils étoient laïques. Quelquefois le juge les nommoit d'office. D'autres fois on les tiroit au sort. C'étoit ordinairement l'accusé qui les présentoit, rarement l'accusateur. Le nombre dépendoit des circonstances : il en falloit plus ou moins selon l'importan-

ce du sujet, le mérite, ou la qualité des personnes. Le juge, pour les avertir de prendre garde au témoignage qu'ils alloient rendre, leur tiroit l'oreille, ou leur donnoit un léger soufflet. Le serment ne se prêtoit qu'à certains jours, le matin à jeun, dans une église, sur l'autel, sur la croix, sur le livre des évangiles, sur le canon de la messe, sur le tombeau des saints, sur les châsses, ou sur les reliquaires. L'accusé avoit les mains étendues sur celle des témoins, lorsqu'ils faisoient leurs dépositions, protestant à haute voix qu'il étoit innocent des crimes qu'on lui imputoit. Cette cérémonie, source féconde de parjures, le déchargeoit de l'accusation intentée contre lui.

ANN. 585.

Le même au mot Auris.

Gontran, de retour en Bourgogne, donna ses ordres pour assembler un concile à Mâcon. Le dessein du monarque étoit d'y faire condamner les prélats qui avoient suivi le parti de Gondebaud. Déja il avoit fait publier une ordonnance qui imposoit de grosses amendes à ceux des seigneurs qui ne s'étoient pas trouvés à l'armée que commandoit Leudegisile. Les commissaires, chargés de cette poursuite, les

Second concile de Mâcon.

Idem. Greg. ibid. c. 12.

ANN. 585. exigerent avec beaucoup de rigueur. Les eccléſiaſtiques, qui n'avoient pas mené les hommes qu'ils étoient obligés de fournir, furent traités avec la même ſévérité. Mais il ſe trouvoit quelques évêques qui avoient plus particuliérement favoriſé l'uſurpateur. Théodore qui paſſoit pour un ſaint, l'avoit reçu à Marſeille, Urſicin à Cahors. Bertrand de Bordeaux, Pallade de Xaintes, Oreſte de Bazas, ſur ſa nomination, avoient ſacré Fauſtinien Evêque d'Acqs. Childebert ſollicita pour Théodore, qui fut remis en liberté, & prit ſéance avec les autres. Fauſtinien fut dépoſé, mais on lui conſerva les honneurs de l'épiſcopat. Le décret du concile porte, que ceux qui l'ont ordonné, lui payeront une penſion viagere de cent écus d'or. Urſicin fut excommunié, condamné à l'abſtinence de vin & de viande pendant trois ans, interdit pendant tout ce temps de la célébration des ſaints myſteres; mais, ce qui doit paroître étrange, on lui ordonna de demeurer dans ſon diocèſe, &, à la réſerve des ordinations, de la conſécration des égliſes, de la bénédiction du ſaint chrême, de la diſtribution des eulogies, on lui per-

Tom. 1. Conc. Gal.

Greg. Tur. l. 8, c. 20, p. 401.

rnit toutes les autres fonctions épiscopales. On raconte qu'un évêque osa soutenir en présence du concile, que *la femme ne pouvoit être appellée homme :* ce qui excita de grande disputes parmi les prélats. On se rendit enfin à l'autorité de l'écriture, qui dit en termes formels, *que Dieu créa l'homme mâle & femelle.* ANN. 585.

La tranquillité dont la France commençoit à jouïr, ne fut pas de longue durée. On vit tout-à-coup deux cruelles guerres s'allumer, l'une en Bourgogne contre les Visigoths, l'autre en Austrasie contre les Lombards. Le prétexte de Gontran, étoit de venger la mort d'Herménigilde beau-frere de Childebert; mais il paroît qu'il n'avoit d'autres vues que de chasser les Visigoths de la France, & d'étendre jusqu'aux Pyrénées, les limites de l'empire François. Une ligue avec l'empereur, ligue formée à prix d'argent, rompue par le même principe d'intérêt, renouvellée par l'espérance de retirer Ingonde qui avoit été remise entre les mains des Généraux de l'empire, ou pour sa propre sûreté, ou comme ôtage de la fidélité d'Herménigilde son mari, fut le véritable motif qui déter-

Guerre entre la France & l'Espagne.

Greg. Tur. c. 28.

mina Childebert à porter ses armes
ANN. 585. en Italie. Ces deux guerres n'eurent aucun succès.

Les Bourguignons, rarement vainqueurs, souvent battus, se virent obligés de s'accommoder avec Récarede fils & successeur de Leuvigide. La paix fut aisément conclue. Ce sage prince qui venoit d'abjurer l'Arianisme, la désiroit depuis long-temps. Il avoit fait demander Chlodosinde sœur du roi d'Austrasie. Le mariage fut arrêté; mais il n'épousa ni cette princesse, ni Rigunthe, fille de Chilpéric, qui lui avoit été également promise. Déja cette derniere étoit en chemin
Idem. l. 7, c. 9. pour l'Espagne, lorsque la mort du roi son pere fit prendre d'autres mesures. Le général Didier, mécontent de Frédegonde, prit cette occasion de lui faire insulte dans la personne de sa fille : il se saisit de tous les trésors qu'on lui avoit donnés pour sa dot. C'étoient, outre de grandes sommes d'or & d'argent monnoyé, cinquante grands chariots d'habits & de meubles précieux. Tout fut pris, renfermé, & scellé sous bonne garde. Rigunthe rappellée à la cour de Clotaire, y vécut dans un libertinage qui lui attiroit souvent de

séveres corrections de la part de sa mere. Leurs querelles, disent les historiens du temps, étoient si vives, si violentes, qu'elles en venoient quelquefois jusqu'à se battre. La reine feignit un jour de vouloir lui donner ce qui lui revenoit des trésors de son pere. L'avide princesse avoit la tête penchée sur un des coffres qui les renfermoit, lorsque sa mere le referma brusquement sur elle. C'étoit une nouvelle victime immolée aux fureurs de cette impitoyable femme, si elle n'eut été promptement secourue. Nous ne rapportons ces circonstances, que pour donner une idée de la férocité des mœurs dans ces premiers siecles de la monarchie.

Guerres des François d'Austasie contre les Lombards.

Les Austrasiens de leur côté étoient passés en Italie; mais gagnés par les soumissions & les présents d'Autharis qui régnoit sur les Lombards, ils se contenterent de s'être montrés au-delà des Alpes. Ce fut là tout le fruit de cette expédition & d'une autre qui la suivit de près. La division se mit parmi les chefs : l'armée demeura dans l'inaction, & rentra en France sans avoir rien entrepris. Cependant le roi d'Italie sollicitoit vivement la paix. Elle fut

enfin conclue. La cour d'Austrasie re-
ANN. 585. çut ses présents, lui promit la princesse
Chlodosinde, & lui manqua de foi.
Paul Longob. l. 3, c. 30. Le traité étoit à peine signé, que les
Greg. Tur. l. 9, c. 25. François vinrent fondre de nouveau
sur la Lombardie. La défaite la plus
sanglante que la nation ait jamais
essuyée, fut le juste prix de cette perfidie. Le prince Lombard ne ménagea plus rien. Il engagea Garibalde duc de Baviere, à secouer le joug des Austrasiens; & pour le mettre plus sûrement dans ses intérêts, il lui fit demander Théodelinde sa fille. On prétend que s'étant déguisé, il partit lui-même avec ses ambassadeurs. La princesse, suivant l'usage établi chez les peuples sur lesquels elle alloit bientôt régner, présenta la coupe aux envoyés:
Fredeg. 34. Autharis, en la lui remettant, lui serra la main. Cette hardiesse la fit rougir; elle soupçonna que c'étoit le roi de Lombardie: elle fut confirmée dans son idée par l'empressement avec lequel ce prince baisa la main qui avoit eu l'honneur de la toucher. Ce trait nous rappelle un article curieux de la
Lex Salic. tit. 22. loi Salique. Il est conçu en ces termes: *Celui qui aura serré la main d'une femme libre, sera condamné à une amende de*

quinze sous d'or. On conviendra que si notre siecle est plus poli que celui de nos anciens législateurs, il n'est du-moins ni si respectueux, ni si réservé.

ANN. 585.

La défaite des François ne fit qu'irriter leur courage. La ligue avec l'empire fut renouvellée. Childebert envoya en Italie une nombreuse armée, qui se sépara en deux corps. L'un sous la conduite du duc Audovalde, perdit le temps à attendre les impériaux pour former le siege de Milan : l'autre sous le commandement du duc Cedin se jetta sur le pays de Trente, où il emporta neuf ou dix places fortes. Tous deux repasserent les Monts, chargés d'un riche butin, mais ruinés par les maladies, qui ont toujours été nos plus cruels ennemis dans ce climat brûlant. Cette considération, la médiation du roi de Bourgogne, la politique enfin qui étoit d'affoiblir les Lombards & non de les détruire, firent conclure la paix à condition d'un tribut de douze mille sous d'or. Ils le racheterent dans la suite par une plus grande somme une fois payée.

Paix entre les François & les Lombards.

Greg. l. 10, *c.* 2, 3.

Paul Longob. l. 3, *c.* 32.

Fredeg. in chron. c. 45.

Pendant le cours de ces expéditions militaires, il se passa diverses choses, qui donnent une idée bien horrible

Frédegonde attente plusieurs fois à la vie des rois

des mœurs de ces anciens temps. Fré-

ANN. 585. degonde, qui n'enfantoit que d'affreux

de Bourgogne & d'Austrasie. projets, & qui trouvoit toujours des scélérats prêts à les exécuter, arma deux clercs de poignards empoisonnés,

Greg. l. 8, c. 39. pour assassiner le roi d'Austrasie. Les assassins furent arrêtés à Soissons. Les douleurs de la question leur arracherent l'aveu du crime qu'ils méditoient. On les chargea de fers, & dans cet état ils furent conduits à Childebert, qui les fit couper par morceaux. Le religieux Gontran, le libérateur de Frédegonde, le pere, le tuteur, le protecteur de son fils, ne fut point à l'abri de ses attentats. Un jour qu'il entroit dans sa chapelle pour entendre matines, il surprit un assassin qu'elle avoit envoyé pour le poignarder. Un autre fois, lorsqu'il alloit communier, un homme

Idem. l. 9, c. 3. l'aborde; mais soit remors de conscience, soit respect pour la majesté royale, il laisse tomber son poignard. On le saisit. Il avoue son exécrable dessein, qui demeure impuni, parce que le coupable avoit été pris dans l'église : comme si le droit d'asyle pouvoit regarder un homme qui en viole la sainteté par le plus détestable parricide.

Conjuration Le peu de succès de tant d'abomi-

nables entreprises, ne fut point capable de rebuter Frédegonde. Intrépide dans le crime, un attentat devenoit pour elle un acheminement à un autre encore plus grand. La mort du roi d'Austrasie & de la reine sa mere, fut de nouveau résolue. La réussite de ce projet lui paroissoit d'autant plus infaillible, qu'elle y avoit fait entrer les trois plus considérables seigneurs du royaume de Childebert. Mais ce prince fut assez heureux pour découvrir le dessein des conjurés, & tous furent punis de mort. Raucingue qui se disoit fils naturel de Clotaire I, fut poignardé lorsqu'il sortoit de la chambre du roi, qui l'avoit mandé sous prétexte d'affaires. Ursion fut percé de coups en défendant vaillamment sa vie. Le duc Berthefrede, quoique protégé de Brunehaut, fut écrasé de tuiles dans une chapelle où il s'étoit retiré. L'évêque de Verdun en avoit refusé les clefs : on n'osa enfoncer les portes; mais on monta sur le toit dont les débris servirent d'armes pour accabler le malheureux qui s'y étoit refugié. On ne sçait qu'admirer d'avantage, ou le préjugé des franchises pour des crimes qui font frémir d'horreur, ou la superstitieuse

ANN. 585.

Conjuration dans le royaume d'Austrasie découverte & punie.

Greg. l. 10, *c.* 9.

ANN. 585.

conduite des soldats Austrasiens. S'il y avoit réellement quelque droit d'asyle pour de pareils attentats, c'étoit moins l'éluder, que le violer.

Concile de Metz, où Gilles évêque de Rheims est déposé.

Greg. l. 9, c. 38.

Gilles évêque de Rheims, fut soupçonné d'être complice de cette conspiration. C'étoit l'homme du monde le plus fourbe, le plus intriguant, & le plus habile : il sçut tellement ménager l'esprit du roi, qu'il échapa pour cette fois au châtiment qu'il méritoit. Mais une seconde conjuration qui fut découverte quelque temps après, le convainquit de tant de crimes, qu'enfin il succomba. Elle avoit pour chefs le connétable Sunégisile, le grand référendaire Gallus, & Septiminie gouvernante de Théodebert & de Thierri. Leur dessein étoit de faire répudier la reine Faileuble, d'éloigner Brunehaut, ou d'empoisonner le roi ; leurs espérances, d'être chargés seuls de la conduite des affaires en l'absence des reines, ou pendant la minorité des jeunes princes. Childebert n'aimoit pas à répandre le sang : il se contenta de les priver de leurs emplois & de les envoyer en exil. Cependant le connétable avoit chargé l'évêque de Rheims. Gilles sur cette accusation fut arrêté,

conduit à Metz, & confiné dans une étroite prison. Quelques évêques se plaignirent que sur la simple déposition d'un laïque on eût enlevé un prélat de son église. Le roi, touché de leurs remontrances, renvoya le prisonnier dans son siege, & donna ses ordres pour assembler un concile dans sa capitale. Le coupable y parut : on lui produisit les lettres qu'il écrivoit à Chilpéric : elles s'exprimoient si clairement sur l'abominable dessein de faire périr le jeune Childebert, que ses juges, malgré leur envie de le sauver, se virent obligés de le dégrader. Mais ils se jetterent aux pieds du roi, le conjurant de lui faire grace de la vie. Le pieux monarque se laissa fléchir; la déposition, l'exil & la confiscation furent les seules peines de l'attentat le plus horrible & le plus exécrable : tant il est aisé de confondre les droits de la piété & de l'équité !

ANN. 585.

Guerre de Bretagne.

ANN. 590.

Greg. l. 10, c. 9, 12.

Cependant Waroc, comte de Bretagne, suscité par Frédegonde, s'étoit jetté sur les terres de France du côté de Rennes & de Nantes. Gontran envoya contre lui le duc Beppolene & le général Elvachaire. Le premier engagé par un traître dans un pays plein

ANN. 590. de défilés & de marécages, fut surpris ; défait & tué : le second s'empara de Vannes, où les habitants l'avoient appellé. Le comte, effrayé de cette perte, vint trouver le général, se reconnut sujet & vassal des rois François, jura qu'il leur seroit toujours fidèle, & qu'il ne porteroit jamais les armes contre le roi de Bourgogne. Serment violé presque aussi-tôt que proféré. Le fils de Waroc fond sur l'arriere - garde des François, dont une partie avoit déja passé la riviere de Villaine, les met en déroute, leur tue beaucoup de monde, & fait grand nombre de prisonniers. Elvachaire soupçonné d'intelligence avec le comte, fut disgracié, & reçut ordre de ne plus paroître à la cour.

Fredeg. in chron. c. 12.

Mort de Gontran. Son caractere.

ANN. 593.

La guerre de Bretagne & la cérémonie du baptême de Clotaire sont les derniers évènements mémorables du règne de Gontran. Il mourut à Châlons-sur-Saône, âgé de plus de soixante ans. Prince médiocre, qui fut toujours mal servi, parce que jamais il ne sçut faire respecter son autorité. Bon, mais de cette bonté qui inspire la licence plus que la vénération : il aimoit ses sujets, & n'eut pas la force de les

défendre contre les vexations de ses ministres. Doux, humain, complaisant, mais plus par timidité, que par vertu. On n'osoit l'aborder dans les accès de sa colere : souvent dans ses premiers transports il prononça des arrêts de mort pour des sujets assez légers. Une de ses femmes sur le point de rendre l'ame, le pria de faire mourir deux médecins, dont les remedes, à ce qu'elle prétendoit, avoient causé sa perte : il eut assez de foiblesse pour le lui promettre, & assez de cruauté pour être fidèle à sa parole. Un jour il vit dans une forêt un taureau sauvage nouvellement tué, il s'en prit au garde. Celui-ci en accusa un chambellan nommé Chundon, qui nia le fait. Le roi ordonna que la querelle seroit décidée par un combat. L'accusé étoit vieux & infirme : il mit en sa place un de ses neveux, qui blessa mortellement l'accusateur. Mais en voulant le désarmer, il se tua lui-même du poignard de son ennemi. La mort du champion fut regardée comme la conviction du chambellan. Le monarque le fit saisir : il fut lapidé sur-le-champ. Voilà ce que dans ces temps barbares, on appelloit amour de la justice. Ses historiens lui don-

ANN. 593.

Greg. l. 5. c. 36.

Idem l. 10. c. 10.

nent un grand fonds de piété. Il menoit une vie austere, faisoit de grandes largesses aux pauvres, aimoit, respectoit, protégeoit la religion, l'église & ses ministres. C'est peut-être ce qui l'a fait mettre au nombre des saints. Grégoire de Tours lui attribue des miracles, même de son vivant.

ANN. 593.

Ce que signifioit anciennement le mot de concubine.

L. 4, c. 25.

Leg. 3. ff. de concub. leg. stuprum, ff. ad leg. Jul. de Adulter.

Jacob. Cujac. de cohabit. clericor. & Mulier.

On sera sans doute surpris que dans la même ligne où ce prélat fait l'éloge de la vertu de Gontran, il ajoute *qu'il eut une concubine nommée Vénérande*. Mais l'étonnement cessera si l'on fait réflexion que le concubinage, nom devenu infâme par la suite des temps, étoit alors une union légitime, qui, quoique moins solennelle, n'étoit pas moins indissoluble que le mariage ordinaire. Les loix civiles l'autorisoient, lorsque le défaut de dot ou de naissance de la part de la femme, ne lui permettoit pas, selon le Droit Romain, de contracter avec des personnes d'un certain rang. Or, quoiqu'une concubine ne jouît point dans la famille de la même considération qu'une épouse de condition égale, c'étoit cependant un nom d'honneur, nom différent de celui de maîtresse; & ses enfants, suivant l'ancien usage des Fran-

çois, n'en étoient pas moins habiles à succéder, lorsque le pere le vouloit. L'église d'Occident pendant plusieurs siecles a regardé cette sorte d'alliance comme une société légitime. Le premier concile de Tolede décide formellement, *qu'un homme ne doit avoir qu'une femme ou qu'une concubine à son choix.* Saint Isidore de Séville, le concile de Rome sous Eugene II, un autre tenu dans la même ville sous Léon IV, s'expriment de la même maniere. Si ces mariages ont enfin cessé d'être permis, ce n'est pas qu'ils fussent illicites par eux-mêmes, sur-tout lorsque l'engagement étoit réel & pour toujours, c'est que souvent le défaut de solemnité faisoit naître mille abus. C'est aussi par cette raison que les loix Romaines, quoiqu'elles regardassent comme légitimes les enfants qui provenoient de cette union, ne leur accordoient cependant point le droit de succéder.

ANN. 593.

Can. 17.

Concil. Rom. sub Eugen. II, c. 37. *collect. Hor. part.* 2.

Concil. Leo. IV, c. 37, *ibid.*

L'aventure du malheureux Chundon nous rappelle un autre point non moins curieux de notre ancienne jurisprudence. On voit par ce trait d'histoire, qu'autrefois le duel étoit permis pour défendre & accuser en justice, dans les occasions où l'on ne pouvoit

Ancienne maniere de faire preuve par le duel.

ANN. 593.

Le P. Luc Dacheri dans son Spicilegium, tome VIII.

avoir preuve. C'étoit un moyen si ordinaire pour terminer les différends des nobles, que les ecclésiastiques même & les moines n'en étoient point dispensés. Mais de peur qu'ils ne souillassent dans le sang des mains destinées à offrir le sacrifice non sanglant, on les obligeoit de donner un homme pour se battre à leur place. Il n'y avoit que les femmes, les malades, les estropiés, les jeunes gens au-dessous de vingt ans, & les vieillards au-dessus de soixante, qui fussent exempts de cette épreuve aussi cruelle que bizarre. On l'ordonna d'abord pour toutes sortes de matieres, tant criminelles que civiles : on la restreignit ensuite aux seules circonstances où il s'agissoit de l'honneur ou du crime capital. Cette coutume venoit du Nord : les Bourguignons en avoient fait une loi : les François l'adopterent à leur entrée dans la Gaule. La religion & la raison ont fait pendant long-temps d'inutiles efforts pour la faire abroger ; elle s'est soutenue pendant près de douze siècles, malgré les anathêmes & les foudres lancés contre elle. On a cru que le combat de Jarnac & de la Chataigneraie, devant Henri II, étoit le dernier duel

duel fameux qui se fût fait en France sous l'autorité publique : c'est une erreur. On lit dans l'histoire de la noblesse du Comtat-Venaissin, qu'Honoré d'Albert, seigneur de Luines, se battit en champ-clos au bois de Vincennes en présence du roi Charles IX, & de toute la cour, contre le capitaine Panier, qui lui avoit reproché le soupçon qu'on avoit eu contre lui, au sujet de l'affaire de la Mole & de Coconas. Le brave de Luines eut tout l'honneur du combat : il tua son ennemi, que mille actions de valeur avoient rendu formidable.

ANN. 593.

La forme de cette procédure singuliere mérite l'attention des curieux & fournit d'étranges réflexions sur la bizarrerie humaine. L'accusé & l'accusateur jettoient un gage que le juge relevoit. C'étoit d'ordinaire un gant. Aussi-tôt les deux combattants étoient envoyés en prison, où mis en sûre garde. Dès-lors ils ne pouvoient plus s'accommoder que du consentement du juge. C'étoit le seigneur haut-justicier qui fixoit le jour du combat, qui donnoit le champ, qui fournissoit les armes. On les portoit au son des fifres & des trompettes : un prêtre les

La forme des combats singuliers.

Pasquier ; l. 4. de ses recherches, c. 1, 2, 3.

bénissoit avec de grandes cérémonies. L'action commençoit par des démentis donnés & reçus de part & d'autre. On se radoucissoit insensiblement ; &, oubliant qu'on alloit s'égorger, on récitoit quelques dévotes prieres : on faisoit sa profession de foi, ensuite on en venoit aux mains. La victoire décidoit de l'innocence du victorieux, ou de la légitimité du droit qu'il soutenoit. C'est ainsi que la représentation entre les petits enfants & les oncles est devenue loi fondamentale en Allemagne. L'avantage étoit demeuré au brave qui combattoit pour elle sous l'empire & par les ordres d'Othon premier. On voit néanmoins un exemple du contraire dans les annales d'Espagne. Les esprits étoient partagés au sujet des missels Romain & Mozarabique, on ne sçavoit auquel donner la préférence. On nomma deux champions. Celui qui étoit entré en lice pour le Mozarabique fut vainqueur, & cependant le Romain l'emporta. La peine du vaincu étoit celle que méritoit le crime dont il y avoit accusation. Le champion qui succomboit, subissoit le même sort. On le traînoit ignominieusement hors du camp avec

ANN. 593.

Glossaire de Ducange au mot Duellum.

celui qui l'employoit, on les pendoit tous deux à un gibet, ou on les brûloit selon la griéveté du délit. ANN. 593.

Gontran aimoit les belles-lettres & sçavoit plusieurs langues. L'histoire rapporte qu'étant à Orléans, il fut harangué en hébreux, en arabe, en grec, en latin. Il eut pour femmes Vénérande, Marcatrude, & Austrégilde. Il en avoit eu deux fils qui moururent en bas âge, & deux filles, Chlodeberge & Clotilde. Quelques auteurs prétendent que cette derniere lui survéquit. Il lui laissa de grands biens, avec une entiere liberté d'en disposer comme elle jugeroit à propos.

Greg. l. 9, c. 20.

La condition des princesses filles dans la premiere race.

On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici quelques éclaircissements sur la condition des princesses filles dans la premiere race. On leur donnoit le nom de *reines*. Ce titre, qui les égaloit aux rois sans les rapprocher du trône, étoit un présage de leur future alliance avec quelque souverain. Car on n'en connoît aucune sous les Mérovingiens, qui n'ait ou gardé le célibat, ou épousé un roi. Lorsqu'on parloit d'elles après leur mort, on joignoit à leur nom la qualification *de glorieuse* ou *d'heureuse mémoire*,

Idem, l. 5, c. 50.

Sirm. Conc. t. 1, p. 370.

prérogative réservée dès-lors aux seules têtes couronnées. On leur assignoit des terres, des villes même, dont les revenus pussent leur fournir une subsistance convenable, soit du vivant de leur pere, soit après sa mort. Mais elles n'en avoient que l'usufruit: la propriété demeuroit inséparablement réunie au fisc, dont on ne pouvoit les distraire que pour un temps. Telle étoit la loi du royaume. Si Childebert & Gontran y ont dérogé par le célèbre traité d'Andelaw, l'un par bienveillance pour Glodoswinde sa sœur, l'autre par tendresse pour Clotilde sa fille; c'est un privilege particulier, qui devient une nouvelle confirmation du droit commun. Il est même à remarquer que dans l'acte qui leur donnoit la jouissance des terres *fiscales*, on stipuloit qu'elles n'en percevroient les revenus qu'autant qu'elles demeureroient en France: tant on a toujours apporté de précautions, soit pour conserver au royaume les richesses qu'il produisoit, soit pour empêcher que les princes étrangers n'acquissent des droits sur aucune portion de la monarchie.

ANN. 593.

Greg. l. 9, c. 20.

Childebert

La mort de Gontran ne parut pas

d'abord apporter un grand changement dans l'empire François. Le roi d'Austrasie se mit en possession des royaumes d'Orléans & de Bourgogne, sans que personne entreprît de s'y opposer. Ses titres étoient une double adoption de la part de son oncle, le fameux traité d'Andelaw qui lui assuroit la couronne de ce prince au défaut d'enfants mâles, enfin le testament du feu roi, qui le déclaroit seul & unique héritier de ses Etats. D'un autre côté le jeune Clotaire rentra dans tous les droits de son pere; & Soissons qui s'étoit donné à l'aîné des enfants de Childebert, retourna malgré cette élection sous l'empire du fils de Chilpéric. On prétend même que les deux rois partagerent à l'amiable la propriété de la ville de Paris; mais cette bonne intelligence ne fut pas de longue durée.

ANN. 593. succede au royaume de Gontran.

Idem. l. 9, c. 20.

Gest. Franc. c. 36.

La cour d'Austrasie n'étoit plus retenue par la considération de Gontran: Childebert, prince d'un courage vif & bouillant, donna libre carriere au juste ressentiment qui l'animoit contre la maison de Chilpéric. La mort de son pere assassiné par les émissaires de Frédegonde, le danger où lui-même

Guerre entre Childebert & Clotaire.

s'étoit vu exposé, lorsqu'il fut arrêté avec la reine sa mere, mille horribles attentats contre sa vie, la naissance équivoque du jeune Clotaire, l'ambition, l'intérêt, tout l'excitoit à poursuivre un prince dont la perte le rendoit seul monarque de l'empire François. Il leva donc une puissante armée qu'il envoya dans le Soissonnois, où elle fit de grands ravages. Ce fut le seul fruit qu'il retira de cette expédition. Wintrion qui commandoit ses troupes, fut mis en fuite après un combat opiniâtre, où il périt plus de trente mille hommes. On ne trouve ni dans Frédégaire ni dans Paul Diacre, auteurs contemporains, aucun détail plus circonstancié de cette action mémorable, & notre histoire garde un profond silence sur les suites de cette guerre meurtriere. Il paroit cependant à travers l'obscurité où s'enveloppent nos anciens auteurs, que le roi de Soissons perdit quelque portion de ses Etats. Les mouvements du prince Austrasien à l'occasion de l'irruption de Warroc sur le pays de Rennes & de Nantes, la promptitude avec laquelle il marcha contre ce vassal rebelle, la sanglante bataille qui

ANN. 593.

Fredeg. in chron c. 14. Paul. Diac. de Gest. Longobard. l. 4, c. 4.

Fred c. 15. Aimoin, l. 3, c. 83.

ANN. 594.

ſe donna entre les Bretons & les François du royaume de Metz, l'acharnement des combattants qui fut ſi grand, qu'il ne reſta preſque perſonne de part ni d'autre; tout prouve que cette partie du domaine de Chilpéric avoit été réunie à la couronne d'Auſtraſie, & que l'amour de la gloire étoit puiſſamment excité par un motif d'intérêt.

ANN. 594.

La deſcription de la bataille de Droiſſi, légitimement ſuſpecte dans l'auteur des faits des rois de France.

Geſt. Franc. c. 36.

L'auteur du livre intitulé, *les faits des rois de France*, rapporte la défaite de Wintrion avec des circonſtances ſingulieres. Frédegonde, dit-il, que la grandeur du péril n'effraya jamais, n'eut pas plutôt appris l'invaſion des Auſtraſiens, qu'elle donna ſes ordres pour raſſembler promptement ſon armée. Le rendez-vous général des troupes étoit à Braine. Elle en fit elle-même la revue, courut de rang en rang, tenant ſon fils entre ſes bras, leur montra ce précieux, mais unique reſte de la famille de Chilpéric, leur rappella le ſerment qui les obligeoit à le défendre, ſe mit à leur tête, & les mena droit à l'ennemi, qu'elle joignit au village de Droiſſi, à cinq lieues de Soiſſons. Un ſtratagême, qui ſuppoſe qu'en ce temps-là on

connoissoit peu l'utilité des espions, lui procura tout l'honneur de cette célèbre journée. C'étoit la coutume, en paix, comme en guerre, de laisser les chevaux paître en liberté, après les avoir munis d'une clochette pour les retrouver plus facilement. La reine sçut tirer avantage de cette pratique. Elle ordonne à chaque cavalier de suspendre une sonnette au cou de son cheval, leur fait prendre de grosses branches d'arbres verts : dans cet équipage & à la faveur des ténèbres de la nuit, elle s'avance à grands pas vers le camp de Childebert. Les Austrasiens prirent cette cavalerie pour les chevaux du pays qui paissoient dans la plaine. La naissance du jour les jetta dans une nouvelle erreur. Ils crurent que c'étoit une véritable forêt, & ne reconnurent la vérité, que lorsque Landri qui commandoit sous les ordres de Frédegonde, fut si près d'eux, qu'ils n'eurent plus le loisir de se ranger en bataille. La déroute fut entiere, le carnage horrible., la victoire complette. Quand on fait réflexion que cet enfant qu'on porte de rang en rang, avoit alors neuf à dix ans; qu'aucun auteur contempo-

ANN. 594.

rain ne rapporte ces particularités d'ailleurs si remarquables, & que celui qui les transmet à la postérité, n'est venu que plus de cent vingt ans après, on a tout lieu de craindre que ce ne soit un conte apocriphe, imaginé par l'amour de la singularité, adopté par le goût du merveilleux.

ANN. 594.

La victoire de Droissi ne rassuroit point Frédegonde. La supériorité de Childebert, maître des deux tiers de la France, lui causoit de vives alarmes. Elle ne s'occupa que du soin de lui susciter des ennemis de toute part. La révolte de Waroc, dont on vient de parler, étoit un coup de la politique de cette princesse : elle sçut encore ménager une autre diversion à l'autre extrémité du royaume d'Austrasie. Elle engagea le roi des Varnes à prendre les armes contre le persécuteur de son fils. Les Varnes étoient une nation Germanique, établie sur les bords de l'Océan, à l'embouchure de cette partie du Rhin, qui portoit autrefois ses eaux jusque dans la mer, mais qui après avoir baigné Leyde, se perd aujourd'hui dans les sables, au bourg de Catwick. Les intrigues de Frédegonde furent la cause de la

ANN. 595.

Childebert extermine les Varnes, peuples de Germanie.

Fred. c. 15.

perte de ce peuple jusqu'alors très-paisible. Childebert les défit, les subjugua, & les extermina de façon, que le nom même en fut éteint pour toujours.

ANN. 595.

Ce jeune prince ne survécut pas long-temps à cette victoire. Il mourut quelque mois après; dans la vingt-cinquieme année de son âge, & la vingtieme de son regne; regretté plus pour les belles espérances qu'il donnoit, que pour les grandes choses qu'il eût exécutées : il avoit presque toujours été sous la tutelle de sa mere. La reine Faileube le suivit de près. Il en avoit eu deux enfants qui lui succéderent sous la conduite de Brunehaut leur aïeule. Théodebert l'aîné, fut couronné roi d'Austrasie; Thierri le cadet eut pour son partage le royaume de Bourgogne, auquel on ajoûta l'Alsace, le Sundgaw, le Turgow, & une partie de la Champagne. Childebert l'avoit ainsi ordonné. Le motif de cette disposition, sur-tout pour l'Alsace, étoit le vœu unanime des habitans de cette province. Ce jeune prince avoit été élevé parmi eux dans une maison de plaisance nommée Marlem.

ANN. 596.

Mort de Childebert.

Fredeg. in chron. c. 17. Gest. Franc. c. 37.

Ann. 596.

Ce que c'étoit que les maisons de plaisance sous la premiere race.

Ce seroit une erreur d'imaginer que les maisons de plaisance de nos anciens rois étoient comme aujourd'hui des habitations destinées au seul agrément. C'étoient moins des palais, que de riches métairies. Un bois, des étangs, des haras, des troupeaux, des esclaves occupés à faire valoir sous les ordres d'un *domestique* ou intendant; tout annonçoit l'utile plus que l'agréable. On en comptoit plus de cent soixante dans l'étendue du royaume. Nos premiers monarques passoient leur vie à voyager de l'une à l'autre. Les villages, les abbayes, les châteaux qui se trouvoient sur leur route, étoient obligés de leur fournir, ceux-là des voitures pour leurs équipages, ceux-ci le logement & l'entretien. On les défrayoit magnifiquement : ce n'est point assez; on ne manquoit pas, à leur départ, de leur faire quelque présent en argenterie. Ce qui n'étoit d'abord qu'un don de l'amour du vassal, devint par la suite un tribut de son obéissance. Les rois s'ennuyerent enfin de mener une vie errante; mais ils ne voulurent rien perdre de leurs prérogatives. Ils exigerent un droit de *giste*

Ducange, Glossaire au mot gistum.

des prélats & des seigneurs chez qui ils ne logeoient plus.

ANN. 596.

Bataille de Leucofao gagnée par Clotaire.

Fred. ibid.

La mort de Childebert ralluma la guerre entre les deux cours d'Austrasie & de Soissons. Frédegonde se prévalut de la conjoncture, leva une armée, s'empara de Paris & de plusieurs autres places sur les bords de la Seine. Un auteur contemporain remarque que cette irruption se fit à la maniere des barbares, sans déclarer la guerre. Cela suppose nécessairement qu'il y avoit eu un traité de paix entre les deux couronnes depuis la bataille de Droissi. Quoiqu'il en soit, Brunehaut rassembla promptement les troupes des deux royaumes de ses petits-fils, & les fit marcher à grandes journées au secours des provinces désolées. On se joignit à Leucofao dans les environs de Laon, ou de Toul, ou de Moret en Gâtinois. Car les auteurs sont partagés sur la situation de ce lieu inconnu aujourd'hui. Le combat fut un des plus sanglans qui se soient donnés entre les princes d'un même peuple. Les historiens n'en rapportent point les circonstances : ils nous apprennent seulement que les trois rois, dont le plus âgé n'avoit que douze

ans, étoient à la tête de leurs armées, & que l'avantage demeura à Clotaire. ANN. 597.

Mort de Frédegonde.

Frédegonde étoit au plus haut point de la prospérité. Une couronne obtenue par l'éclat de ses charmes, conservée par la force de son génie, un mari rétabli par son moyen sur un trône que ses perfidies lui avoient fait perdre, une minorité conduite avec tout l'art de la politique la plus consommée, une régence illustrée par deux célebres victoires, un nouveau royaume conquis & assuré au roi son fils, tout publioit la gloire de cette habile princesse. On oublioit presque que cette femme ambitieuse, vindicative, cruelle, avoit immolé à sa grandeur ou à sa sûreté un grand roi, deux vertueuses reines, deux fils de roi & une infinité de gens de condition. Ce fut ce moment de triomphe que le ciel choisit pour l'enlever de ce monde & terminer sa carriere : comme s'il eût appréhendé que le brillant éclat de tant de succès ne diminuât la vive horreur qu'on devoit à tant de forfaits. Elle fut enterrée auprès de Chilpéric dans l'église de saint Vincent, aujourd'hui saint Germain des Près, où l'on voit encore son tombeau.

Gest. Franc. c. 37.

ANN. 597.

Brunehaut contribue à la conversion du royaume de Cantorbéri.

La mort d'une rivale si redoutable donna le temps à la reine Brunehaut d'affermir la paix de tous côtés. Elle s'accommoda avec les Huns ou Abares, qui, après la mort de Childebert, s'étoient jetés sur les terres des Austrasiens : elle renouvela les anciens traités avec le roi des Lombards : elle engagea le pape à se charger de terminer les différends qui pouvoient s'élever à l'occasion du Val d'Aoste & du pays de Suze, que le feu roi Gontran avoit conquis sur l'empire. Mais les affaires de l'Etat ne lui firent point oublier celle de la religion. La pieuse reine Berthe, fille de Caribert roi de Paris, épouse d'Ethelbert roi de Kent, avoit disposé les Anglois à recevoir la lumiere de l'évangile. Le souverain pontife sur cette nouvelle leur envoya des missionnaires. La régence de Bourgogne & d'Austrasie leur donna passage par ses Etats, & les fit accompagner par des prêtres François qui sçavoient l'anglois & le latin, leur procura toutes les facilités pour passer sûrement à Doroverne, aujourd'hui Cantorbéri, enfin les protégea de façon, *qu'après Dieu*, dit saint Grégoire, *l'Angleterre lui est redevable de sa conversion au christianisme.*

Beda, *l.* 1, *c.* 25, 26, 27.

Cependant la guerre se ralluma plus vivement que jamais entre les monarques François. On ignore si l'envie de recouvrer Paris arma Théodebert & Thierri, ou si Clotaire, enivré de ses premiers succès entreprit de porter plus loin ses conquêtes. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce prince étoit entré sur les terres de Bourgogne, avant que les deux freres eussent pu joindre leurs armées. La rencontre se fit auprès d'un village nommé par Frédegaire *Doromellus super Aroannam*, aujourd'hui Dormeil-sur-Quesne près de Sens. Le combat fut des plus meurtriers de part & d'autre. On raconte qu'on vit un ange l'épée à la main : on ne dit point pour qui il combattoit ; mais la victoire demeura aux deux rois. Clotaire, obligé de prendre la fuite, se retira d'abord à Melun, ensuite à Paris, enfin à Arélaune, aujourd'hui la forêt Bretonne. Toutes les places dont il s'étoit emparé après la bataille de Leucofao, furent reprises & saccagées. Contraint de demander la paix, il ne l'obtint qu'à des conditions très dures : il céda au roi de Bourgogne toutes les villes qu'il possédoit entre la Loire, la Seine,

ANN. 599.

Bataille de Dormeille : défaite de Clotaire.

Fredeg. in chron. c. 20, p. 748. Gest. Franc. c. 37. Aimoin, l. 3.

l'Océan & les frontieres de Bretagne.

ANN. 599. Il abandonna au prince Austrasien tout le duché de Dentélenus, qui comprenoit, selon l'opinion la plus probable, cette étendue de pays qui est entre l'Aisne, l'Oise, la Seine & l'Océan, ce qui fait à-peu-près l'Isle de France dans sa situation présente. Le malheureux Clotaire ne conserva que douze territoires entre l'Océan, l'Oise & la Seine; c'est-à-dire, qu'on ne le considéra plus que comme un prince dépouillé & réduit à un simple appanage pour sa subsistance. Ainsi finit en France le sixieme siecle. Le commencement du septieme fut signalé par la défaite des Gascons.

Boulainv. Mém. hist. t. 1, p. 219.

ANN. 601. Cette nation, chez qui l'esprit & la bravoure semblent héréditaires, n'étoit point encore établie dans cette province de France, qui porte aujourd'hui son nom. Elle habitoit alors la Navarre; une partie de la vieille Castille & de l'Aragon. Pampelune & Calahorre étoient ses principales villes. Ce fut donc au-delà des Pyrénées que Théodebert & Thierri porterent leurs armes. La victoire suivit constamment leurs étendarts. Les Gas-

Théodebert & Thierri subjuguent les Gascons.

Fredeg. in chron. c. 26.

cons furent défaits & demeurerent tributaires. Ce n'eſt pas la premiere fois que cette ancienne Gaſcogne fut ſubjuguée par les armes de la France. Un de nos anciens auteurs remarque qu'elle avoit eu autrefois un duc François, qui chaque année faiſoit porter au tréſor de nos rois le tribut que ces peuples & les Cantabres leurs voiſins étoient obligés de payer.

ANN. 601.

Idem, c. 33.

Lorſque les rois de Bourgogne & d'Auſtraſie étoient occupés contre les Gaſcons, Clotaire qui ne penſoit qu'aux moyens de ſe venger, fit faire ſubitement une irruption ſur les terres d'entre la Seine & la Loire. Mérovée ſon fils, jeune enfant de cinq à ſix ans, commandoit ſon armée ſous la conduite du duc Landri. Ce général, après s'être emparé de pluſieurs places, vint inveſtir Orléans, où Bertoalde, maire du palais de Bourgogne s'étoit mis en ſûreté. Tierri ſur cette nouvelle raſſembla promptement une armée, & vola au ſecours de cette place. Landri trop foible pour tenir la campagne, ſe retira vers Etampes réſolu de le combattre au paſſage de la riviere qui porte ce nom. L'avant-garde étoit à peine paſſée, qu'il la fit char-

ANN. 603.

Clotaire fait une irruption ſur les terres de Bourgog.

Fredeg. in chron. c. 26.

Bataille d'Etampes. Défaite de Landri.

ger avec toute la vigueur imaginable. Bertoalde qui la commandoit, fut tué, après avoir fait des prodiges de valeur. Mais sa résistance donna le temps au reste de l'armée de passer & de se ranger en bataille. Les forces se trouverent alors trop inégales. Le carnage des Neustriens fut horrible. La plus grande partie demeura sur la place; l'autre ne songea plus qu'à prendre la fuite : le jeune Mérovée fut fait prisonnier. C'est tout ce qu'on sçait de la destinée de ce prince. L'histoire n'en parle plus. On soupçonne qu'on le fit mourir en prison, mais ce n'est qu'une simple conjecture.

ANN. 603.

Recherches de Pasquier, l. 5, c. 23, p. 491.

Paix entre Clotaire, Théodebert & Thierri.

Théodebert de son côté étoit entré dans le royaume de Soissons, & s'avançoit vers Compiegne où Clotaire avoit assis son camp. Déja les deux armées se trouvoient en présence, lorsqu'on apprit la défaite de Landri. Cette nouvelle obligea le prince Neustrien à demander la paix. Elle lui fut accordée à des conditions raisonnables. Le roi d'Austrasie commençoit à craindre son frere : il vouloit se faire un ami contre un rival si redoutable. La jalousie étouffa en lui l'amour de la gloire, & lui arracha des mains

une victoire presque assurée. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le victorieux Thierri fit aussi son accommodement avec Clotaire, sans doute pour la même raison & par le même principe. Quoi qu'il en soit, la division se mit bientôt entre les deux freres.

ANN. 603.

Protade venoit d'être nommé maire du palais de Bourgogne. C'étoit le courtisan le plus délié, l'homme le plus adroit, le cavalier le plus brave & le plus accompli de son siecle. Il n'oublia rien pour aigrir son maître contre Théodebert. Raisons, prétextes, tout fut employé. La paix de Compiegne conclue sans la participation & contre les intérêts de Thierri, étoit un juste sujet de mécontentement. Le rusé ministre sçut profiter de cette circonstance, & ménagea si bien l'esprit du prince, qu'enfin la guerre fut déclarée au roi d'Austrasie. Il y en a cependant qui prétendent que cette rupture eut un autre motif, & que ce fut Brunehaut qui sema la discorde entre ses petits-fils. Cette femme vindicative n'avoit point oublié, dit-on, que Théodebert l'avoit exilée de sa cour. Le ressentiment d'un si sanglant outrage l'animoit vivement

Thierri déclare la guerre au roi d'Austrasie.

Fredeg. in chron. c. 19.

ANN. 603. à la perte de son auteur. Elle fit entendre à Thierri que ce prince, qui jusqu'alors avoit passé pour fils de Childebert, n'étoit en effet que le fils d'un jardinier. Voilà, si l'on en croit Frédegaire & son copiste Aimoin, la véritable cause de la guerre entre les deux freres.

Mais rien de plus incertain que cet exil, rien de plus suspect que cette historiette. L'année même où l'on feint que cette reine fut chassée du royaume d'Austrasie, elle engagea les deux rois à joindre leurs armées pour marcher contre Clotaire : cette confédération assurément ne témoigne ni haîne, ni mésintelligence. Si cette princesse eût essuyé un si cruel outrage, saint Grégoire, sous le pontificat duquel on place cet évènement, n'eût pas manqué de lui écrire, ou pour la consoler, ou pour lui faire envisager sa disgrace comme un juste châtiment du ciel. Ce grand pape, le premier qui se soit mêlé des affaires de France, n'eût pas laissé échapper une si belle occasion d'exercer son zèle pour l'honneur de son siege & de la religion. On sçait qu'il se fit toujours un devoir d'instruire les têtes couronnées. Le

roi d'Austrasie n'eût point été à l'abri de ses remontrances sur l'indignité & l'horreur d'un pareil procédé. On voit au contraire par toutes les lettres qu'il écrivit au temps dont nous parlons, que l'aïeule & les petits-fils vivoient dans une parfaite union, & que les deux cours se gouvernoient également par les conseils de Brunehaut. On pourroit ajouter avec Pasquier, qu'il *est grandement croyable* qu'elle ne fit aucun séjour auprès de Théodebert, mais qu'immédiatement après la mort de Childebert, elle suivit Thierri en Bourgogne. C'étoit un royaume nouvellement acquis ; par conséquent peu assuré. L'affermir étoit au-dessus de la capacité d'un enfant de neuf ans : la présence de cette princesse devenoit donc d'une nécessité absolue. Ce qui ne paroit d'abord que probabilité devient presque certitude, lorsque l'on considere le grand nombre de superbes édifices qu'elle fit élever dans les Etats du jeune prince Bourguignon. On ne voit pas, continue notre savant critique, que cette reine à qui on ne peut refuser au-moins l'extérieur de la dévotion, ait fondé aucune église en Austrasie. On trouve

ANN. 603.

Recherches, l. 5, c. 16, p. 477, 78.

au contraire mille monuments érigés
ANN. 603. dans les provinces du royaume de Bourgogne, ou pour satisfaire sa piété, ou pour servir à la commodité du public. Les grands chemins & les levées qui portent encore aujourd'hui son nom, le monastere d'Aulnay près de Lyon, l'abbaye de saint Vincent de Laon, celle de saint Martin d'Autun, le célèbre hopital de la même ville, tant d'autres ouvrages dont l'exécution ne pouvoit être que de plusieurs années, commencés & achevés, lorsque saint Grégoire tenoit le siege de Rome, tout semble concourir à démontrer que long-temps avant son exil prétendu, elle avoit fixé sa demeure à la cour du jeune Thierri.

La supposition de Théodebert ne porte pas un caractere plus décidé, je ne dis pas de vérité, mais de vraisemblance & de probabilité. Une vengeance différée sept ans par une femme irritée, par une reine qui peut tout, par un monstre de méchanceté & de cruauté; car c'est l'idée sous laquelle on nous représente Brunehaut: *Cela est bon*, dit Pasquier, *pour persuader à des moines auxquels la patience est enjointe par le vœu de leur obéissance*,

Chap. 17, l. 5, p. 479.

mais non à des gens qui vivent à la cour, encore moins aux rois, lorſqu'ils ſe croient vivement offenſés. Un autre problême auſſi difficile à réſoudre, c'eſt que le roi de Bourgogne ſe ſoit laiſſé perſuader que Théodebert n'étoit pas réellement fils de Childebert; perſuaſion ſi vive, nous dit-on, qu'il prit les armes pour le renverſer du trône. Cependant la guerre eſt à peine déclarée, que ce Prince ſi intimement convaincu de la ſuppoſition, ſe réconcilie tout-à-coup avec ce prétendu fils de jardinier. C'eſt trop peu dire: non-ſeulement il conclut la paix, mais il l'obſerve très-religieuſement ſous les yeux & par le conſeil de celle qu'on ſuppoſe lui avoir révélé cet *horrible* ſecret. Ce ſont-là de ces contradictions qui choquent tellement la raiſon & le bon ſens, qu'elles ne méritent pas même d'être réfutées.

ANN. 603.

La guerre ne fut pas plutôt réſolue, que les deux freres ſe mirent en campagne. Déja les armées étoient en préſence, lorſque les troupes de Bourgogne ſe ſouleverent contre Protade, qu'elles regardoient comme l'auteur des troubles qui diviſoient la famille royale. Les principaux chefs

ANN. 605.

Protade eſt aſſaſſiné dans la tente de Thierri.

de la sédition étoient Uncelenus & Wulfe, tous deux patrices, tous deux jaloux de l'élévation du favori. L'intrigue fut tramée si secrétement, qu'avant qu'il en eût rien transpiré, toute l'armée avoit investi la tente du roi, où le ministre jouoit avec le premier médecin aux tables, c'est-à-dire, aux dames, à la marelle, ou même aux échecs : car ce dernier jeu, inventé dans les Indes au commencement du cinquieme siecle, pouvoit bien en six cent cinq ou six, être connu en France, où l'on avoit depuis long-temps un commerce établi avec Constantinople qui étoit en grande relation avec les Indiens. * L'air retentit tout-à-coup des cris tumultueux des soldats & des généraux, qui de concert demandoient qu'on leur livrât le boutefeu qui avoit allumé la guerre. Le monarque surpris de cette insolence, se mit en devoir de sortir pour la réprimer; mais sa garde, soit zèle pour sa personne, soit intelligence avec les rebelles, ne voulut pas permettre, ou feignit de vouloir empêcher qu'il s'exposât. Il chargea donc Uncelenus

ANN. 605.

Fredeg. in chron. c. 28 & 29.

* *Voyez les mémoires de l'académie des belles-lettres, tome V, page 252.*

d'aller

d'aller porter ses ordres aux mutins, & de les faire retirer chacun sous ses drapeaux. Le patrice, au-lieu d'obéir, leur déclara que le roi leur abandonnoit le maire du palais. A ces mots, ils forcent la tente du prince, se jettent sur Protade, & le mettent en pieces. Cet évènement fit résoudre la paix, & les deux armées se séparérent sans combattre. La politique demandoit que l'attentat des seigneurs conjurés ne demeurât pas impuni. Uncélénus qui avoit changé l'ordre du souverain, eut un pied coupé. La mutilation étoit fort usitée dans ces premiers siecles de la monarchie. Wulfe qui avoit fait soulever l'armée, fut condamné à mort. On donna la place de Protade à un seigneur Gaulois, nommé Claude, homme d'une grande réputation d'esprit & de valeur.

ANN. 605.

Ce fut quelque temps avant la guerre des deux freres, que mourut saint Grégoire, surnommé le Grand. La sainteté de sa vie, sa capacité, ses ouvrages, où cependant l'on trouve plus de piété que d'éloquence, ont rendu sa mémoire célebre & immortelle. C'est le premier des papes qui ait eu des liaisons particulieres avec

Mort de S. Grégoire le Grand & ses liaisons avec la France.

ANN. 605.

S. Greg. l. 5, epist. 6.

Rech. de la France, l. 3, c. IX, p. 195.

nos rois. On voit dans une des lettres qu'il écrivit à Childebert II, un éloge bien glorieux à la France. *Votre royaume*, lui dit-il, *est autant au-dessus de ceux des autres nations, que les rois sont au-dessus des autres hommes.* Mais cette grande *familiarité*, quoique momentanée, pensa, dit Pasquier, *coûter quelque chose aux anciennes libertés de notre église Gallicane.* L'ambition de quelques ecclésiastiques y donna occasion. C'étoit un usage introduit depuis quelques années à la cour de Rome, d'envoyer le *pallium* à ceux des prélats qu'elle vouloit distinguer. On appelloit *pallium* une espece de manteau impérial, dont les empereurs chrétiens avoient décoré les évêques, pour marquer l'autorité spirituelle qu'ils avoient dans leurs églises. Les patriarches d'Orient le prenoient sur l'autel dans la cérémonie de leur consécration, & l'envoyoient aux métropolitains, qui le donnoient aux évêques de leur province. On ne le connut en Occident, qu'au commencement du sixieme siecle. Césaire d'Arles est le premier de l'église de France qui l'ait porté. Ce ne fut que vers l'an huit cent, que les papes

l'envoyerent à tous les métropolitains. ANN. 605. *Le même, p. 196.*

La vanité porta les évêques de Bourgogne & de Provence à briguer cet honneur. Vigile d'Arles fut le premier qui le sollicita, de l'aveu & à la recommandation du roi Childebert. Le pape qui acquéroit plus qu'il ne donnoit, accorda de même plus qu'on ne demandoit. *Nous vous commettons*, dit saint Grégoire à Vigile, *pour nous représenter dans toute l'étendue du royaume de Childebert notre fils. Si quelque évêque est obligé de voyager ou de s'absenter pour long-temps, il ne le pourra qu'avec votre permission. S'il survient quelque chose de conséquence, ou quelque question de foi, vous assemblerez douze évêques pour la juger. Si vous y trouvez trop de difficultés, vous nous enverrez le jugement. Nous vous envoyons le* pallium; *mais vous ne vous en servirez que dans l'église.* C'étoit visiblement entreprendre sur le droit des métropolitains auxquels on donnoit un chef, chose jusqu'alors inouie. C'est trop peu dire. C'étoit saper par le fondement, détruire & anéantir la plus précieuse des libertés dans l'église gallicane, qui jusque-là

avoit jugé dans ses conciles, en dernier ressort & sans appel, tous les différends qui s'étoient élevés dans l'étendue de sa jurisdiction. Mais heureusement ce ne fut qu'un vain titre, qui n'eut aucun effet. On ne voit pas que Vigile, ni l'évêque Syagrius, qui avoit aussi obtenu le *pallium*, aient eu aucune préséance dans les synodes qui se sont tenus de ce temps-là, ni qu'ils aient usé d'un droit que les souverains pontifes pouvoient plus aisément accorder, qu'assurer.

ANN. 605.

Le même, p. 197.

Ce ne fut pas seulement l'ambition, qui osa enfreindre nos anciennes prérogatives, mais quelquefois l'hérésie, plus souvent le crime. Il est parlé dans notre histoire d'un Maxime évêque Gaulois, qui se retira vers Boniface premier, pour se soustraire au jugement d'un concile devant lequel il étoit accusé de Manichéisme. Ce sage pontife respectant nos droits & nos priviléges, ne voulut point prendre connoissance de cette affaire : il écrivit seulement aux évêques des Gaules, pour les prier d'accorder quelque délai au prélat fugitif. Ce fut là tout ce qu'il obtint. On ne voit pas que saint Brice accusé d'adultere, ait trou-

vé plus de protection à Rome, où il fit un séjour de sept ans. Il en partit enfin sur la nouvelle de la mort de celui qui avoit été substitué à sa place, & fut rétabli dans son siege, comme il en avoit été chassé, sans connoissance de cause. Les évêques d'Embrun & de Gap, Salone & Sagittaire, ces deux freres, la honte & l'opprobre de l'épiscopat, semblent avoir porté un plus funeste coup à nos libertés. Déposés dans un concile tenu à Lyon, ils obtinrent de Gontran la permission d'en appeller au pape, qui les rétablit dans leurs églises. Mais il est à remarquer que l'appel ne fut interjeté que du consentement exprès du monarque François. Ce fut lui qui conduisit toute l'affaire; qui réconcilia les deux prélats avec Victor leur accusateur, & qui fit exécuter la sentence du souverain pontife. La tolérance des évêques dans une occasion si délicate, est moins un acquiescement au jugement de la cour de Rome, qu'un acte d'obéissance aux volontés du prince. S'ils témoignerent leur profond respect pour le roi, en ménageant deux coupables qu'il protégeoit; ils firent en même-temps éclater leur

ANN. 605.

fermeté, en excommuniant Victor ; qui avoit eu la bassesse de se désister de son accusation, & de recevoir deux scélérats à sa communion.

ANN. 605.

Le même, p. 198.

Cet exemple, quoique visiblement contraire au droit commun, pouvoit être d'une dangereuse conséquence pour l'avenir. Il ne paroît pas cependant, qu'il ait eu aucune suite. Ursicin avoit été déposé dans le second concile de Mâcon : il eut recours à saint Grégoire après la mort de Gontran. Ce pontife, qui porta si haut la puissance de l'église romaine, n'osa néanmoins entreprendre de connoître de cette cause. Il se réduisit à la simple intercession. La simonie régnoit en France avec scandale. Les gémissemens, les prieres, les supplications les plus humbles furent les seules armes qu'il employa contre ce monstre souvent foudroyé, jamais exterminé. Ce n'étoit pas ainsi qu'il agissoit dans la Sicile, la Dalmatie, la Sardaigne, & une bonne partie de l'Afrique. Ce n'étoit plus alors le serviteur des serviteurs, mais un souverain absolu, qui de sa pleine autorité réunissoit ou divisoit les évêchés, nommoit, déposoit, ou rétablissoit les titulaires,

commandant à celui-ci de venir à Rome pour faire pénitence de ses erreurs, ordonnant à celui-là de remettre ses prétentions à l'arbitrage du saint siege, menaçant cet autre de le punir suivant toute la sévérité des canons, s'il prenoit de l'argent pour les ordinations : tant étoit vive la persuasion d'alors, que les évêques de France, quoique dévoués au saint siége, comme au centre de l'unité, n'étoient cependant sujets à la jurisdiction de Rome, *ni pour le fait de la discipline de leurs églises*, *ni pour les causes ecclésiastiques*.

ANN. 605.

Le même, P. 200.

Ce fut immédiatement après le traité de paix entre les deux couronnes de Bourgogne & d'Austrasie, que Thierri, si l'on en croit Frédegaire, épousa Ermemberge fille de Bettoric ou Vitteric, roi d'Espagne. Brunehaut, qui ne cherchoit, dit-il, qu'à corrompre les mœurs de son petit-fils pour le gouverner avec plus d'autorité, empêcha la consommation de ce mariage par des moyens détestables. Ce qui rendit la nouvelle reine si odieuse au prince Bourguignon, qu'il la renvoya au roi son pere, sans même lui restituer sa dot. Mais quel

ANN. 607.

Ce que dit Frédegaire d'un mariage de Thierri avec la fille du roi d'Espagne.

ANN. 607. fond peut-on faire sur un fait, qui a besoin de sortilege pour être étayé ? Quelle foi mérite un historien, qui ne trouve dans les auteurs contemporains aucun garant de ce qu'il avance ? Si l'Espagne eût reçu un si sanglant outrage dans la personne d'une de ses princesses, elle en eût sans doute pris vengeance, ou du-moins se fût mise en devoir de la prendre. On n'en voit cependant aucun vestige dans l'histoire de cette nation, toujours sensible à l'honneur. Comment le moine Jonas, que la crédulité ou l'adulation arma contre Brunehaut, a-t-il oublié une circonstance si flétrissante pour la mémoire de cette reine ? Il écrivoit avant Frédegaire & dans le même esprit ; il veut comme lui nous persuader qu'elle empêcha toujours le roi de Bourgogne de contracter une alliance légitime ; il garde néanmoins un profond silence sur ce prétendu mariage. Il doit donc passer pour fabuleux.

Ce que dit le moine Jonas de Brunehaut & de Thierri. *Jonas in vita S. Colomb. c. 19.*

Le nom du moine Jonas nous rappelle d'autres invectives aussi sanglantes contre la mémoire de Brunehaut & de son petit-fils. Ce solitaire, ou trop crédule pour un historien, ou

trop passionné pour un religieux, raconte que Thierri eut quatre enfants, dont aucun n'étoit né d'un mariage légitime. L'abbé de Luxeuil, Colomban, l'exhorta souvent, mais inutilement, à se marier. Un jour que ce saint homme étoit allé visiter la reine, elle lui présenta les quatre fils de ce prince, le priant de leur donner sa bénédiction. *Ne pense pas*, lui dit le moine, *que ces enfants qui sont nés dans l'infamie, portent jamais le sceptre.* Cette brutalité fit retrancher les vivres qu'on avoit coutume de porter au monastère. Le zélé réformateur vint trouver Thierri pour s'en plaindre. Ce prince lui fit servir les viandes les plus délicates & les vins les plus exquis. Colomban renversa tout. Dieu, s'écria-t-il dans l'ardeur de son zèle, réprouve les présents des impies. Ce saint emportement effraya tellement l'aïeule & le petit-fils, qu'ils promirent solennellement de se corriger. Mais bientôt le monarque retomba dans ses premiers désordres. Colomban lui écrivit si durement, que Brunehaut le fit enfin exiler. Le pieux abbé revint à son couvent, malgré les défenses du roi, & n'en sortit qu'aux

ANN. 607.

Idem, ibid. c. 22.

instantes prieres de ceux que ce prince
ANN. 607. avoit envoyés pour exécuter ses ordres.

On ne voit dans tout ce récit que mauvaise foi, qu'absurdité, qu'indécence. Il est vrai que les fils du roi de Bourgogne étoient nés d'un concubinage; mais cette sorte de mariage étoit alors autorisée par les loix de l'église & de l'Etat. Le devoir d'un historien fidèle ne permettoit pas de déguiser cette circonstance. Frédegaire, que la force de la vérité emporte quelquefois, remarque que ces princes furent tenus sur les fonts de baptême par tout ce qu'il y avoit de plus saint parmi les prélats du royaume de Thierri. Est-il croyable que tant de pieux personnages, obligés par état à réprimer le scandale, ayent gardé le silence, lorsqu'un simple moine élevoit si haut sa voix? Quelle apparence que saint Grégoire, qui ne pouvoit ignorer ni les déréglements du petit-fils, ni la tolérance de l'aïeule, se soit tu dans une occasion où la religion étoit si fort intéressée? Le zèle de la maison de Dieu avoit-il tellement abandonné le pape & les évêques, qu'il ne brûlât plus que dans le cœur

Fredeg. in chron. c. 22, 24.

du bon abbé de Luxeuil ? C'est ici sur-tout que l'amour du saint emporte le panégyriste au-delà des bornes. Cette bénédiction grossièrement refusée à des enfants que leur naissance, même illégitime, n'excluoit point de la régénération en Jésus-Christ, ces mets puérilement foulés aux pieds, ces mépris insolemment affectés des ordres du souverain, sont moins la matiere d'un éloge que d'un juste blâme. On ne craint point de le dire; ou l'anecdote du zèle, de l'exil & du retour de Colomban est un conte apocryphe; ou ce bon solitaire n'avoit pas les vertus qui sont l'ame du christianisme, la douceur, l'humilité, l'obéissance. Le satirique auteur sans doute ne s'est point apperçu qu'en voulant peindre Brunehaut sous les traits d'une cruelle furie, il faisoit le plus brillant éloge de sa modération. La désobéissance du moine étoit un crime d'Etat, par conséquent digne de mort. Il y a bien de la clémence à ne le punir que de l'exil.

ANN. 607.

Théodebert cependant souffroit impatiemment qu'on eût démembré de ses Etats l'Alsace, le Sundgaw, le Turgaw, & une partie de la Champa-

ANN. 610.

Différend entre Théodebert & Thierri.

gne. Il y avoit long-temps, qu'il avoit formé le dessein de les réunir à sa couronne. Brunehaut, toujours attentive aux intérêts de ses petits-fils, n'oublioit rien pour terminer un différend qui pouvoit avoir des suites très funestes. Bilichilde, autrefois esclave de cette princesse, actuellement reine d'Austrasie, femme aussi vertueuse que belle, avoit un grand crédit sur l'esprit du roi son époux : elle lui fit demander une conférence, qui d'abord fut accordée, ensuite rompue par les intrigues des courtisans qui ne respiroient que la guerre. Il parut alors à la cour d'Austrasie une fille d'une rare beauté, nommée Theudichilde. Le monarque en devint éperduement amoureux, & résolut de l'épouser. Bilichilde étoit un obstacle à cette alliance si ardemment désirée : ce barbare la traita comme une esclave sur laquelle il avoit droit de vie & de mort, & la poignarda de sa propre main. Les seigneurs Austrasiens, devenus par cette mort tout-puissants dans le conseil du roi leur maître, le déterminerent enfin à rompre avec son frere. Il entra dans l'Alsace, qu'il réduisit sous sa puissance, avant que

ANN. 610.

Fredeg. in chron. c. 37.

la cour de Bourgogne pût être informée qu'il avoit pris les armes. Il écrivit ensuite à Thierri pour lui proposer de faire décider leur querelle dans une assemblée des seigneurs de la nation. On choisit pour le lieu de la conférence un château nommé alors Saloissa, aujourd'hui Seltz, entre Saverne & Strasbourg. Les deux rois promirent de s'y trouver avec un certain nombre d'hommes : il fut convenu qu'il n'excéderoit pas dix mille.

ANN. 610.

Le roi de Bourgogne, sur la foi donnée, s'y rendit avec peu de suite. Théodebert y vint le dernier, aussi mal accompagné en apparence. Mais les troupes qu'il avoit fait défiler de tous côtés, se réunirent tout-à-coup, investirent Thierri, & le serrerent de si près, que pour échapper au danger qui le menaçoit, il se vit contraint de signer tout ce qu'on voulut. Ainsi le prince Austrasien demeura maître de tout le pays qui étoit le sujet de la contestation.

Supercherie de Théodebert. Guerre entre les deux freres. Neutralité de Clotaire.

La nécessité avoit fait conclure ce traité : le desir de la vengeance le fit rompre. Le monarque Bourguignon ne se fut pas plutôt tiré des mains de son frere, qu'il entreprit de recou-

ANN. 611.

Fred. ibid.

vrer par les armes ce qu'on lui avoit enlevé par trahison. Cependant pour s'assurer du roi de Soissons, il lui promit de lui faire restituer tout ce que les Austrasiens avoient usurpé sur lui entre l'Oise & la Seine. Clotaire à ces conditions accepta & garda scrupuleusement la neutralité.

ANN. 611.

ANN. 612.

Théodebert défait près de Toul & à Tolbiac.

Fredeg. in chron. c. 38.

La saison permettoit à peine de se mettre en campagne, que Thierri, après avoir fait la revue de ses troupes, s'avança vers Andelau. Déja il s'étoit emparé de Nas, château qu'on croit être le petit Nancy, Nancey, ou Nançois, lorsque Théodebert vint à sa rencontre. La bataille se donna dans les plaines voisines de Toul. Les Austrasiens, après un combat opiniâtre, furent mis en déroute. Le roi, obligé de prendre la fuite, se retira d'abord à Metz, ensuite à Cologne, où il reçut un renfort considérable de troupes composées de Saxons, de Thuringiens, & des autres nations de la France Germanique. C'étoit une espece de corps de réserve, dont on ne se servoit que dans les pressantes nécessités de l'Etat. Le monarque se mit à leur tête, revint sur ses pas & marcha droit à Tolbiac, où Thierri

avoit assis son camp. Ce lieu si célèbre par la victoire de Clovis sur les Allemands, devint le théâtre de l'action la plus vive & la plus meurtriere entre deux petits fils de cet illustre conquérant. » Le carnage fut si horrible, » qu'en plusieurs endroits, des bataillons entiers de corps morts, serrés » les uns contre les autres, demeurerent debout, comme s'ils eussent » été encore en vie. « Ce sont les propres termes de Frédegaire : un lecteur judicieux sçaura les réduire à leur juste valeur. Les Austrasiens, vaincus pour la seconde fois, ne songerent plus qu'à gagner un lieu de retraite. Mais il en périt autant dans la fuite que sur le champ de bataille. Les campagnes depuis Tolbiac jusqu'à Cologne étoient jonchées de cadavres, de blessés, & de mourants. L'histoire fournit peu d'exemples d'un pareil acharnement.

ANN. 612.

Idem, ibid. p. 752. Duch. t. I.

Le roi d'Austrasie se sauva au-delà du Rhin, où il fut pris, & amené au prince son frere, qui le fit dépouiller de tous les ornements de la dignité royale, lui ôta jusqu'à son baudrier, & dans cet état humiliant l'envoya sous bonne garde à Châlons-sur-Sône.

Incertitude sur la fin de Théodebert.

Fredeg. in chron. c. 38.

ANN. 612.

Jonas in vita f. Columbani.

C'est tout ce que Frédegaire nous apprend de la destinée de Théodebert. Le moine Jonas ajoute que la reine Brunehaut lui fit couper les cheveux, & le força d'embrasser l'état ecclésiastique. Tant de précautions, dit-il, ne rassuroient point encore cette méchante femme : l'appréhension qu'il ne s'échapât, la détermina enfin à le faire massacrer. Mais il est le seul de nos anciens historiens qui rapporte ce fait : les écrivains qui se sont le plus déchaînés contre cette princesse, n'en font aucune mention. Un autre moine, & l'auteur du livre intitulé, *les Faits des rois de France*, disent au contraire que Théodebert, après sa défaite s'enferma dans Cologne, où le roi de Bourgogne l'assiégea. Les habitants, pour avoir meilleure composition, conjurerent contre la vie du monarque Austrasien, lui couperent la tête, & la jetterent par-dessus leurs murailles. Ce ne fut qu'à ces conditions, aussi honteuses pour celui qui les exigea, que pour ceux qui s'y soumirent, qu'ils obtinrent la paix du vainqueur.

Aimoin, l. 3, c. 87. Gest. Franc. c. 38.

Autres incertitudes sur le nom-

Ces deux derniers auteurs donnent plusieurs enfants à Théodebert. Ils

racontent que Brunehaut qui étoit allée au-devant de Thierri jusqu'à Metz, les fit tous égorger, à la réserve d'une princesse d'une rare beauté. Thierri conçut pour elle l'amour le plus violent, & forma le dessein de l'épouser. La régente craignant que, devenue reine, elle n'entreprît de venger la mort de son pere, lui représenta vivement qu'il ne lui étoit pas permis de contracter mariage avec la fille de son frere. *Ne m'as-tu pas dit, méchante femme*, s'écria le prince en fureur, *qu'il n'étoit pas mon frere? Tu m'as donc fait commettre un parricide dans sa personne?* En même-temps il tira son épée, & se mit en devoir de la poignarder. Mais il en fut empêché par les seigneurs qui se trouverent présents. Brunehaut, qui connoissoit le caractère de son petit-fils, le prévint en lui donnant du poison dont il mourut. Cependant, si l'on en croit Frédegaire, auteur plus voisin du temps dont nous parlons, le roi d'Austrasie n'eut qu'un fils, nommé Mérovée. Cet enfant, pris avec son pere, fut amené à Cologne, où son oncle & son vainqueur lui fit écraser la tête. Ce récit, où la mé-

ANN. 612. bre des enfants de ce prince, & sur les auteurs de leur mort.

Aimoin, l. 3, c. 82. *Gest. Franc.* c. 39.

Fredeg. in chron. c. 39.

moire de Brunehaut est si scrupuleusement respectée, doit être d'autant moins suspect, qu'il part d'une plume qui semble n'avoir écrit que pour flétrir la réputation de cette princesse. On va voir par le témoignage du même historien, que c'est aussi injustement qu'on lui attribue la mort du monarque Bourguignon. Voici comme il rapporte cet évènement.

ANN. 612.

ANN. 613.

Mort de Thierri.

Clotaire, sur la nouvelle de la défaite & de la prise de Théodebert, s'étoit jetté sur le duché de Dentelenus, qui lui avoit été engagé pour prix de la neutralité. Le roi de Bourgogne, peu scrupuleux sur la foi des traités, le fit sommer d'en retirer ses troupes. Les ambassadeurs avoient ordre, en cas de refus, de lui déclarer la guerre. Le prince Neustrien soutint ses droits avec une noble fermeté. On prit aussi-tôt les armes. Thierri, à la tête d'une nombreuse armée, se préparoit à fondre sur le royaume de Soissons, lorsqu'il fut attaqué d'une dyssenterie, qui l'enleva en très-peu de jours. Il étoit dans la vingt-sixième année de son âge, & dans la dix-septième de son règne. Il n'eut, ainsi que son frere, rien de

Idem Fred. ibid.

recommandable que la bravoure, toujours héréditaire dans la famille de Clovis. Les Goths d'Espagne l'éprouvèrent, lorsque Gondemar régnoit sur eux. Ce monarque, si l'on en croit Mariana, fut tributaire des rois François. Cela se prouve, dit-il, par le témoignage de Bulgaran, gouverneur de la Gaule Gothique, dont on conserve encore aujourd'hui les lettres dans les archives d'Alcala & d'Oviédo. Or ce roi Gondemar, dont le règne commence en six cent dix, & finit en six cent treize, n'a pu être assujetti au tribut que par ces deux jeunes princes, qui tenoient alors les rênes de l'empire François.

ANN. 613.

Mariana, hist. hisp. l. 6, c. 2.

L'histoire fournit peu d'exemples d'une révolution aussi funeste que celle qui suivit la mort de Thierri. Ce prince laissoit quatre fils, Sigebert, Childebert, Corbus, & Mérovée. Le plus âgé n'avoit que dix à onze ans. Brunehaut prenoit des mesures pour lui assurer la double couronne du roi son pere; mais elle fut trahie de tous côtés. Les seigneurs Austrasiens, sollicités par Arnoul & Pepin, les plus considérables d'entre eux se déclarèrent ouvertement pour le roi de Soif-

Les Austrasiens reconnoissent Clotaire pour leur roi.

sons. Clotaire, assuré de leurs suffrages, entra dans l'Austrasie, fut reçu dans plusieurs villes, s'avança jusqu'à Andernac, place forte sur le Rhin, & l'emporta d'assaut. Ce fut dans cette ville qu'il donna audience aux ambassadeurs qui lui porterent les plaintes de Brunehaut sur son irruption dans un royaume qui appartenoit aux enfants de Thierri. Le monarque affectant au-dehors une modération qu'il n'avoit pas dans le cœur, répondit aux envoyés, qu'il consentoit de remettre la décision de cette affaire à une assemblée des seigneurs de la nation.

ANN. 613.

Fred. c. 40.

Les Bourguignons conjurent contre les enfants de Thierri.

La reine n'attendoit pas une réponse d'une autre nature. C'est ce qui l'avoit déterminée à faire partir Sigebert pour la Thuringe. Elle espéroit que la présence du jeune monarque engageroit plus efficacement ces provinces à se déclarer pour lui. Mais le maire du palais de Bourgogne, Garnier, qui conduisoit ce prince, étoit d'intelligence avec le roi de Soissons. Le perfide obtint de ces peuples, que non-seulement ils ne feroient aucun mouvement, mais même qu'ils rappelleroient les troupes

Idem, ibid.

que quelques-uns d'eux avoient déja envoyées. Ainſi aſſuré des nations Germaniques, il ramena Sigebert à Worms où étoit la princeſſe. Il lui conſeilla de retourner en Bourgogne, où elle trouveroit, diſoit-il, plus de ſoumiſſion à ſes ordres, & plus de fidélité pour ſes enfants. Le motif étoit ſpécieux : elle s'y laiſſa conduire ; mais elle y fut auſſi mal ſervie qu'en Germanie. Garnier employa tout le crédit que lui donnoit ſa charge, pour engager les ſeigneurs Bourguignons à reconnoître Clotaire. On convint de faire périr la biſaïeule & les petits-fils. La trame fut conduite ſi ſecrètement, que Brunehaut n'en eut pas le plus léger ſoupçon.

ANN. 613.

C'eſt ici une de ces trahiſons, dont rien ne peut effacer la noirceur. Les Auſtraſiens pouvoient couvrir leur déſertion du prétexte de venger la mort de Théodebert leur roi. Mais la défection des Bourguignons ne ſouffre aucune palliation. Dire avec quelques modernes, que les enfants de Thierri n'étoient pas légitimes, c'eſt ignorer les premiers principes de l'ancien Droit François. On l'a déja dit : la coutume de ces premiers temps ad-

La trahiſon des ſeigneurs Bourguignons eſt inexcuſable.

ANN. 613.

Greg. Tur. l. 3, c. 22, 23. liv. 4, c. 28.

mettoit aux successions non-seulement les bâtards & les fils de concubine, mais même les enfants nés dans l'adultere ou dans l'inceste : témoin Théobalde qu'on a vu succéder à Théodebert, quoique né de Deuterie qui avoit son mari : témoin encore Chilpéric, qui partagea avec ses freres, quoique fils d'Aregonde, sœur d'Ingonde, toutes deux en même-temps femmes de Clotaire premier.

L'historien Frédegaire n'est pas plus heureux dans le choix des moyens qu'il emploie pour justifier la conduite de Garnier. Brunehaut, dit-il, soupçonnant la fidélité de cet officier, écrivit à un seigneur de la cour qui accompagnoit Sigebert en Thuringe, de se défaire au plutôt d'un traître qui favorisoit secrètement le parti de Clotaire. Alboin, c'étoit le nom du courtisan, déchira cette lettre. Un domestique de Garnier en rassembla les morceaux de façon que son maître put lire tout ce qu'elle contenoit. Dès ce moment il résolut la perte de la reine & de ses enfants. Mais on ne persuadera pas facilement qu'un homme chargé d'un pareil ordre, ait l'imprudence de le déchirer de maniere

qu'on en puiſſe aiſément rapprocher toutes les pieces. Si Garnier eût été inſtruit de tout ce qu'on machinoit contre lui, eſt-il croyable qu'il ſe fût préſenté à la cour d'une princeſſe qui avoit ordonné ſa mort? Si Brunehaut eût eu des doutes ſur la fidélité du maire du palais, lui auroit-elle confié non-ſeulement l'adminiſtration des affaires, mais la perſonnne de ſes petits-fils, & le commandement de l'armée qu'elle envoyoit contre l'ennemi de ſa famille?

ANN. 613.

Quoi qu'il en ſoit, Clotaire, dont les affaires proſpéroient de jour en jour, s'avança avec une nombreuſe armée juſque dans les plaines de Châlons-ſur-Marne. Les Bourguignons étoient campés dans le voiſinage de cette ville, à quelque diſtance de la riviere d'Aiſne. Déja ils ſe préparoient à combattre, lorſque les généraux de Sigebert firent ſonner la retraite. Toute l'armée prit auſſi-tôt la fuite. Le roi de Soiſſons la pourſuivit, mais ſans la preſſer: c'étoit un des articles convenus. Elle marcha de cette ſorte, toujours en déſordre, jamais attaquée, juſqu'à la riviere de Sône. Ce fut là que Garnier fit éclater

Garnier livre les enfants de Thierri au roi de Soiſſons.

Idem. Fredeg. ibid.

ses noirs desseins, & que parut à découvert sa perfidie. Le traître oubliant les loix de la religion, de la probité, de l'honneur & de l'humanité, se saisit de Sigebert, de Corbus, de Mérovée, & les livra au plus mortel ennemi de leur maison. Childebert eut le bonheur d'échapper; mais on ignore ce qu'il devint.

ANN. 613.

Brunehaut est arrêtée.

Brunehaut sur la nouvelle de cette fatale catastrophe, se sauva au château d'Orbe près du lac de Neufchâtel; mais bientôt on découvrit sa retraite. Elle fut arrêtée & conduite avec Theudelane, sœur de Thierri, jusqu'à Ryonne, village situé sur la Vingene, où Clotaire avoit assis son camp. Un ancien auteur assure que cette princesse fit elle-même égorger ses quatre petits-fils, & qu'elle se présenta devant l'usurpateur avec tous les atours d'une jeune personne, qui aspiroit à lui plaire, & qui espéroit de l'épouser. Mais cet historien n'écrivit que cent ans après, & sous le règne des petits-enfants de l'exterminateur de cette malheureuse famille. Il étoit alors de mode de regarder Clotaire comme un autre Jéhu : Brunehaut étoit une seconde Jésabel. Il ne falloit

pas

pas que rien manquât au portrait. La passion ou l'adulation fit oublier jusqu'à la vraisemblance : car enfin quelle apparence qu'une reine, bisaïeule de quatre enfants, dont l'aîné avoit au-moins douze ans, ait pu se flatter de devenir la femme d'un jeune roi déja marié, & le plus mortel de ses ennemis. ANN. 613.

Clotaire fait égorger les enfants de Thierri.

Un autre écrivain moins proche du temps de cette princesse, mais également passionné contre sa mémoire, la justifie néanmoins très-parfaitement du massacre des enfants de Thierri. La reine, dit-il, ne fut pas plutôt au pouvoir de Clotaire, qu'il fit égorger Sigebert, & Corbus son frere. Le jeune Mérovée lui fit compassion : il l'avoit tenu sur les fonts de baptême ; cette considération lui assura la vie. On le donna en garde au comte Ingobode, qui l'éleva secrètement dans la Neustrie, où il vécut plusieurs années. Mais il est bien difficile de croire que la pitié ait épargné un enfant que la politique condamnoit. Il avoit en effet le même droit que ses freres à la double couronne que l'usurpateur vouloit réunir à la sienne. Aussi Frédegaire est-il le seul de nos

Fredeg. in chron. c. 42.

ANN. 613.

historiens qui atteste ce fait : Frédegaire, dis-je, qui n'est pas contemporain, & qui n'a écrit son histoire, que par ordre de Childebrand, oncle du roi Pepin, c'est-à-dire, plus d'un siècle après ce tragique évènement. Cet écrivain d'ailleurs se contredit manifestement lui-même, lorsque, cinq lignes plus bas, il raconte que Clotaire reprocha à la reine Brunehaut le meurtre *des trois fils de Thierri, qui venoient d'être égorgés.*

Mort de la reine Brunehaut.

Cette cruelle exécution n'étoit que le prélude d'une autre encore plus barbare. Brunehaut restoit ; Childebert vivoit ; la vengeance de Clotaire n'étoit point pleinement assouvie, ni ses inquiétudes entiérement dissipées. Il se fit amener cette princesse à la tête de son armée, lui fit des reproches aussi indécents que mal fondés, lui imputa des crimes qui étoient pour la plupart ou ceux de sa mere, ou les siens. La soldatesque s'écria tumultueusement qu'elle méritoit la mort. On la tourmenta durant trois jours ; on la promena par-tout le camp sur un chameau ; on lui fit mille insultes & mille indignités, on l'attacha enfin à la queue d'un cheval indompté,

qui, la traînant sur les cailloux, & à travers les ronces & les épines, l'eut bientôt mise en pièces. Les restes de son corps furent livrés aux flammes, & réduits en cendres. L'horreur qu'inspire un traitement si barbare, augmente encore, lorsqu'on voit Frédegaire terminer ce récit par l'éloge de l'humanité de Clotaire. C'étoit, dit-il, un prince craignant Dieu, débonnaire, & d'une douceur incroyable envers tout le monde. Cette louange, ou n'est qu'une sanglante ironie, ou donne une étrange idée des mœurs de ce temps-là.

ANN. 613.

Ibid.

Ainsi périt, du genre de mort le plus affreux, l'épouse du plus grand monarque qui eût encore régné sur la France: la fille & la mere de tant de rois, cette reine que l'évêque Fortunat nous dépeint sous l'image même des graces & de la beauté; que Grégoire de Tours nous propose comme un modèle de décence, de vertu, de sagesse & de douceur; que saint Grégoire pape nous représente occupée à tout ce que la religion exige d'une pieuse reine, d'une vertueuse régente, & d'une mere véritablement chrétienne. L'histoire de son règne, à tra-

Son éloge.

Fortunat. l. 6. carm. 6.

Greg. Tur. l. 4, c. 27.

S. Greg. l. 5, epist. 5.

vers les horreurs dont on s'est efforcé de le noircir, nous laisse appercevoir toutes les qualités qui forment une héroïne; de l'esprit, elle posséda éminemment le grand art de gouverner; de la grandeur d'ame, elle accorda généreusement la vie au perfide Oleric, que Frédegonde avoit envoyé pour l'assassiner; de la fermeté, sa constance dans les derniers momens de sa vie fut admirée, & ne fut point lassée; de la bonté, elle prit toujours plaisir à faire du bien à ceux qui avoient du mérite; de la magnificence, on voyoit encore du temps d'Aimoin tant de châteaux, d'églises, de monastères, d'hopitaux, de grands chemins, & autres superbes monuments élevés par cette princesse, qu'on avoit peine à croire, dit ce moine, que ce pût être l'ouvrage d'une seule reine, qui n'avoit régné que sur une petite partie de la France.

ANN. 613.

Idem, Greg. Tur. l. 4, c. 20.

Aimoin, præfat. in hist. Franc.

Rien n'est si suspect que ce qui a été écrit contre la mémoire de cette princesse. Il falloit quelques prétextes pour couvrir l'horreur & l'infamie du supplice auquel on n'eut pas honte de la condamner. Il ne fut pas difficile à un roi, qui venoit d'usurper

deux royaumes, & à tant de seigneurs qui avoient favorisé l'usurpation, de surprendre la crédulité des peuples, en répandant mille bruits injurieux. Les ecclésiastiques & les moines, dit Pasquier, étoient alors les seuls qui tinssent la plume. On sçait qu'ils vivoient de la libéralité de nos souverains, & des grands de leur cour. La politique, ou la reconnoissance, poussée au-delà des bornes, leur a fait adopter, sans discernement, tout ce qui pouvoit servir à la justification de leurs bienfaiteurs. De-là, tant de fables insérées dans leurs ouvrages. De-là, tant de contradictions, l'un pour l'ordinaire justifiant Brunehaut du crime que l'autre lui impute. Mais ces réflexions sont trop générales; il en faut de plus particulieres : examinons le détail des accusations.

ANN. 613.

Rech. de la France, l. 5, c. 24, p. 492.

On lit dans Aimoin, que Brunehaut engagea Sigebert à faire périr Gogon, cet illustre maire du palais, qui avoit été la demander en Espagne. Cependant Grégoire de Tours, auteur contemporain, garde un profond silence sur cette anecdote. Quelle apparence qu'il ait ignoré ce fait, lui qui a eu tant de part aux affaires? ou

C'est faussement qu'on l'accuse de cruauté & d'avarice.

Aimoin, l. 9, c. 4.

ANN. 613. que la politique le lui ait fait taire, lui qui a toujours parlé le langage de la vérité, sans acception de personnes? La cruelle Jésabelle, dit ailleurs ce passionné solitaire, pour avoir les biens de Wintrion, l'accusa d'avoir trahi l'Etat à la journée de Droissi. Mais Frédegaire, plus voisin de ce temps, ne lui donne point un semblable motif. Il dit simplement que ce duc fut mis à mort, à la poursuite de Brunehaut. On ne voit rien dans son récit qui dépose contre l'avarice de cette princesse, ni qui atteste l'innocence de ce seigneur, trop lié avec un homme convaincu de crimes d'Etat *, pour n'être pas lui-même coupable.

Idem, ibid. c. 86.

Fredeg. in chron. c. 18.

C'est encore avec aussi peu de vérité que de vraisemblance, qu'on lui attribue la mort de Bertoalde, maire du palais de Bourgogne. On en va juger par l'exposé même de l'historien qui lui impute ce crime. Ce seigneur marcha, accompagné de trois cents hommes, pour lever le tribut que devoient les provinces nouvellement conquises

Idem, ibid. c. 26.

* Gilles, évêque de Rheims, dont la faction lui avoit procuré le duché ou gouvernement de Champagne, lorsque Loup fut obligé de l'abandonner.

ſur Clotaire. La commiſſion fut bientôt exécutée; mais l'amour de la chaſſe l'arrêta dans un lieu qu'on appelloit Arelaune. Il y fut ſurpris, & n'eut que le temps de ſe ſauver à Orléans. Landri le défia au combat. Tous deux jurerent qu'à la premiere action entre les troupes des deux couronnes, ils ſe trouveroient chacun à la tête de ſon armée. Bertoalde, à la bataille d'Etampes, emporté par la gloire ou la haîne, ſe précipita à travers les bataillons ennemis, pour aller chercher Landri qui ne paroiſſoit point; mais accablé par le nombre, il expira percé de mille coups. Ce récit, qui eſt tout entier de Frédegaire, porte avec lui la pleine juſtification de Brunehaut, qui aſſurément n'avoit point ordonné au maire Bourguignon de ſe battre contre le général Neuſtrien.

ANN. 613.

L'hiſtoire de ſon jugement eſt celle de ſon innocence.

L'hiſtoire de ſon procès eſt en même temps celle de ſon innocence, & du violement de tout droit divin & humain. Quelle eſt celle qui eſt jugée? Une reine, une princeſſe ſouveraine, qui, en cette qualité, n'étoit juſticiable de perſonne. Quels ſont les chefs d'accuſations? La mort de dix rois: celle de Sigebert ſon mari,

celle de Mérovée fils de Chilpéric ; qui tous deux, selon Grégoire de Tours, périrent sous le glaive de Frédegonde : celle des enfants de Thierri, que Frédegaire fait massacrer par les ordres même de Clotaire : celle de Chilpéric, dont aucun auteur contemporain ne l'accuse, dont plusieurs chargent la mémoire de Frédegonde : celle de Mérovée, fils de l'usurpateur, qui fut pris à la bataille d'Etampes, dont l'histoire nous laisse ignorer la destinée : celle de Théodebert, sur laquelle Frédegaire garde un profond silence, qu'Aimoin & l'historien *des faits des rois de France*, attribuent à la perfidie des habitants de Cologne, qu'on pourroit même imputer à la cruelle politique de Thierri : celle d'un autre Mérovée, fils de ce même Théodebert, à qui le vainqueur de Tolbiac fit écraser la tête, avant que Brunehaut pût être informée de la victoire : celle enfin de Thierri, qui mourut selon Frédegaire, d'une dyssenterie : selon Jonas, d'un coup de foudre. Quel est celui qui se porte partie ? Le destructeur de cette malheureuse famille. Quel est son juge ? Le plus mortel de ses ennemis. Quel

ANN. 613.

Greg. Tur. l. 4, c. 46, l. 5, c. 18.

Fredeg. in chron. c. 42.

Gest. Franc. c. 35.

Idem Fred. ibid. c. 26.

Aimoin, l. 3, c. 87.

Fred. c. 39.

Jonas in vitâ sancti Columbani.

est son supplice ? Le plus infâme, le plus barbare, le plus détestable dont il soit parlé dans l'histoire d'aucune nation. Une reine qui avoit près de quatre-vingt ans ; âge qui, indépendamment de la dignité, inspire le respect & la compassion ; une princesse, fille, femme, mere, aïeule & bisaïeule de tant de rois, exposée aux insultes d'une soldatesque effrénée, traînée par un cheval furieux, déchirée en pièces.... La plume se refuse à de pareilles horreurs. C'est sans doute ce qui a fait croire à quelques historiens, que sa mort est aussi fabuleuse que les cruautés qu'on lui impute.

ANN. 613.

On accuse Brunehaut du libertinage le plus scandaleux. Mais à quel âge ? Dans une extrême vieillesse, temps où les femmes les plus perdues de débauches, cessent de se livrer au crime. Les deux saints Grégoires, auteurs contemporains, font l'éloge de sa *pudicité*, de sa relig,on, de sa vertu. Adon, évêque de Vienne, qui n'écrivit que plus de cent cinquante ans après, nous assure que dès que Childebert fut mort, elle leva effrontément le masque, se prostituant sans pudeur à tous les jeunes gens de sa

Ce que l'évêque Adon dit des prostitutions de Brunehaut, est dépourvu de toute vraisemblance.

Ado, in vitâ sancti Desiderii episcopi Vienn.

ANN. 613. cour. Didier fut le ſeul des évêques de France, qui oſa s'élever contre ces excès honteux : l'exil fut la récompenſe de ſon zèle. Cependant vaincue par les prières des prélats aſſemblés, elle le rendit aux vœux de ſes diocéſains. Les amants de la princeſſe, alarmés de la préſence de cet inflexible cenſeur, lui dreſſerent mille embûches, l'attirerent à la cour, lui demanderent s'il étoit permis à une femme d'avoir pluſieurs maris ? Le ſaint homme répondit, avec le Docteur des nations, que cette polygamie étoit contre toutes les loix divines & humaines. Cette généreuſe réponſe en fit un martyr : il fut lapidé.

On rougit de voir un prélat, dont le miniſtère eſt eſſentiellement celui de la charité & de la vérité, je ne dis pas adopter, mais imaginer des faits ſi injurieux & ſi calomnieux. C'eſt en effet le ſeul qui rapporte ce tragique évènement. Jonas, qui vivoit du temps de Brunehaut, ne lui impute ni l'exil ni la mort de l'évêque de Vienne : cet écrivain, l'un des plus paſſionnés contre la mémoire de cette princeſſe, ne parle ni de ſes amours, ni de ſes proſtitutions. On ne l'en

avoit donc pas encore accusée de son temps. C'est peut-être ici l'endroit de notre histoire le plus propre à nous précautionner contre les anecdotes que débitent des auteurs, qui ne sont pas contemporains, ou que la passion emporte. ANN. 613.

Didier étoit un saint; mais il vivoit dans un siècle où la piété s'alarmoit aisément, & se rassuroit difficilement. On sçait que les auteurs profanes rappellent continuellement le souvenir & le culte des faux dieux. C'étoit par conséquent une lecture dangereuse dans un royaume où l'idolatrie n'étoit pas entiérement éteinte. C'est ce qui fait que l'étude des belles-lettres passoit alors pour un crime. Cependant l'évêque de Vienne les aimoit : saint Grégoire lui reproche même de les avoir enseignées. *Quelle horreur*, dit ce pontife, *de voir sortir d'une même bouche les louanges de Jésus-Christ & de Jupiter!* Le pieux Aridius se rendit dénonciateur du prélat grammairien: les peres du concile de Châlons le condamnerent à l'exil. S'il fut rétabli dans son siege, c'est qu'il reconnut sa faute ; ce qui fait voir que Brunehaut n'eut d'autre intérêt en

S. Greg. l. 9, epist. c. 48.

Fredeg. in chron. c. 24.

Ann. 613. cette affaire, que celui de satisfaire à son devoir, & aux instantes prières d'un grand pape.

On espere que le lecteur équitable pardonnera cette espèce de dissertation. La fidélité de l'histoire devoit une apologie à la mémoire d'une grande reine, dont le malheur a fait tout le crime. Ce n'est point ici un de ces systêmes singuliers, qui n'ont pour fondement que l'amour de la nouveauté, ou l'égarement de la témérité. Si les ennemis de Brunehaut, peu contents d'avoir usurpé son trône, ont osé attenter jusque sur sa réputation, il s'est trouvé d'illustres écrivains, assez généreux pour s'élever contre la calomnie, assez éclairés pour la confondre. L'Espagne où cette princesse a pris naissance, la France où elle a régné, l'Italie où elle a fait passer ses bienfaits, lui ont procuré des défenseurs. C'est dans Mariana, du Tillet, Papire-Masson, Paul-Emile, Boccace, Pasquier & Cordemoi, qu'on a pris les armes dont on s'est servi pour venger sa gloire.*

* *Mariana, hist. Hispan. l. 5, c. 10; Joan. Tilius in chron. Papir. Masson in Annal. l. 2. Paul. Æmil. de rebus Gallicis, l. 1; Boccac. de claris mulieribus, c.* 104; Pasquier, Recherches de la France, l. 4, c. 13, p. 471; Cordemoi, tome 1, Hist. Franç.

La mémoire de Brunehaut se conserve dans plusieurs ouvrages plublics que le temps a respectés. Car sans parler des églises, des monasteres & des hopitaux qu'elle a fondés, dont quelques-uns subsistent de nos jours, il y a un ancien château dans le Querci, de vieilles ruines près de Tournay, de superbes chaussées dans la Flandre & la Picardie, de grandes levées en Bourgogne, qui portent encore aujourd'hui le nom de Brunehaut. Un autre monument qui nous reste de cette princesse, est le tombeau qu'on voit dans l'église de saint Martin d'Autun. C'est une sorte de coffre de marbre veiné de blanc & de noir, dont le dessus est taillé en forme de prisme. Il a six pieds deux pouces de longueur sur un pied dix pouces de largeur : il est posé sur une table de pierre commune, soutenue par quatre piliers, hauts d'un pied, larges d'environ six pouces. Ces piliers qui sont d'un marbre tirant sur le verd, ont chacun leur chapiteau & leur base de pierre ordinaire assez grossiérement travaillée. L'arcade sous laquelle il est placé, forme une espece d'arc de triomphe de treize pieds quatre pou-

ANN. 613.

Tombeau de la reine Brunehaut.

Aimoin. praefat. in Hist. Franc.

Malbranck de Morinis, l. 1, c. 11.

Voyage littéraire de D. Martenne.

ANN. 613.

ces de hauteur sur sept pieds deux pouces de largeur. C'est l'ouvrage du cardinal Rollin, premier abbé commendataire de cette abbaye, de même que l'épitaphe qu'on lit sur la muraille au-dessus du mausolée *. Il paroît, suivant l'ancienne légende latine de l'abbaye, que le corps de cette princesse fut d'abord inhumé sous le grand autel, à l'entrée d'une chapelle souterraine, dédiée à la sainte Vierge **. Mais l'église ayant été ruinée par les Normands, ensuite rétablie, il fut transporté au haut de l'aîle du côté de l'épître.

Ouverture de ce tombeau.

On ouvrit ce tombeau en mille six cent trente-deux. On n'y trouva que cendres, poudres & ossements, avec une molette d'éperon & quelques morceaux de charbons. La coutume d'alors n'étoit point de brûler les corps morts. Ces cendres ne peuvent donc

* Brunecheul fut jadis royne de France,
Fondateresse du saint lieu de céans,
Cy inhumée en six cens quatorze ans,
En attendant de Dieu vraie indulgence.

** *Quæ (regina Brunichildis) licèt plura alia monasteria fundaverit, in hoc tamen sacro cœnobio sub magno altari, & in ingressu capellæ gloriosissimæ virginis Mariæ glebam sui corporis in tumulo marmoreo reponi voluit.*

être que le reste de celui de Brunehaut, qui, suivant le témoignage d'un auteur contemporain, fut jeté au feu. La circonstance de la molette devient une nouvelle preuve de la vérité de ce monument. Il étoit d'usage, lorsqu'un malheureux étoit condamné à être traîné à la queue d'un cheval indompté, d'ajouter des éperons aux flancs du coursier fougueux. La rapidité de la course redoubloit les coups de ce fer meurtrier, rendoit la piquure plus vive, l'animal plus furieux. Cette molette vraisemblablement sera tombée dans les habits de la princesse, ou se sera enfoncée dans sa chair. On a tout livré aux flammes : on aura tout recueilli, tout renfermé dans le tombeau.

ANN. 613.

Appendix ad chronicon Mar.

Il y eut quelques seigneurs enveloppés dans les malheurs de ce règne. Romulphe, un des plus puissants, fut de ce nombre. Romaric son fils, se retira dans la solitude de Luxeuil, & dota de tous ses biens la célèbre abbaye de Remiremont *. Il est peu de siècles, où le zèle des fondations ait plus éclaté que dans celui-ci.

Romaric dote de tous ses biens l'abbaye de Remiremont.

* Elle est appellée en latin du nom de son fondateur *Romarici-Mons*.

Quelques pieux solitaires, vers l'an quatre cents, étoient venus d'Italie s'établir dans les isles désertes de Provence & dans les montagnes incultes des provinces Viennoises. L'éclat de leur sainteté leur attira un grand nombre de disciples. On leur bâtit des monasteres, où ils vivoient du travail de leurs mains, sous la conduite des évêques diocésains. Le premier & le plus fameux est celui de Lérins, fondé par saint Honorat. Il fut pendant long-temps l'école de la vie monastique, & le séminaire des évêques. Le cinquieme siècle vit fleurir entr'autres celui de saint Maurice en Chablais, que le saint abbé Severin illustra par ses miracles & par ses vertus. Le sixieme en vit élever un nombre prodigieux : saint Mesmin autrefois Mici, près d'Orléans, par Clovis le grand : saint Thierri par saint Remi, près de Reims : saint Cloud, autrefois Nogent, par Clodoalde, reste infortuné de la famille de Clodomir : sainte Croix & saint Vincent, aujourd'hui saint Germain des Prés, par Childebert I : saint Pierre & saint Paul de Rouen, par Clotaire I : saint Médard de Soissons

ANN. 613.

Premiers monasteres en France. Les plus considérables du cinquieme & du sixieme siècle.

commencé par ce même prince achevé par Sigebert son fils : Glannefeuille en Anjou, par saint Maur, disciple de saint Benoît : saint Pierre-le-vif près de Sens, par Theudichilde fille de Thierri I, roi d'Austrasie : Moustier-saint-Jean, saint Seine, tous deux en Bourgogne : saint Marcoul, saint Evroul ; l'un dans le Cotentin, l'autre dans le diocèse de Lisieux ; tous quatre ainsi appellés du nom de leurs fondateurs. Nous ne rapportons que les plus considérables.

ANN. 613.

Mais le septieme siècle est distingué sur-tout par les pieux établissements qu'on vit se former. Luxeuil, Estival, moyen-Moustier, saint Dié, Senone, Bon-Moustier, dans le seul duché de Lorraine, saint Gal dans les montagnes des Suisses, saint Vandrille au diocèse de Rouen, saint Vallery sur les côtes de Picardie, un autre au même endroit fondé par saint Josse, frere de Judicaël prince des Bretons, saint Guislain dans le Haynaut, saint Tron au pays de Liege, saint Godard, Fescamp, Jumieges, Noir-Moustier sont autant de monuments de cette édifiante profusion. Il régnoit alors une religieuse émulation

Le septieme siècle fut surtout celui des fondations.

ANN. 613.

à qui fonderoit un plus grand nombre de ces saintes retraites. Celles qui font le plus éclater la généreuse piété de ce temps, sont saint Marcel dans la forêt de Bresse par le roi Gontran, saint Martin d'Autun dont la fondation étoit pour trois cents religieux, par la reine Brunehaut, saint Denis en France, aussi célèbre par la richesse de ses revenus, que par la magnificence de ses bâtiments, ouvrage de Dagobert I; Corbie par la reine sainte Bathilde; Stavelo dans les Ardennes; Malmédy au diocèse de Liege; saint Martin-aux-Champs près de Metz par le roi Sigebert; saint Wast d'Arras par Thierry III; Surgub, Halesac, Konisbruck & saint Sigismond dans l'Alsace par Dagobert II.

Célèbres abbayes de filles dans le septieme siecle.

Les reines, les princesses, les femmes & les filles de qualité ne témoignerent pas moins de zèle pour la vie monastique. On voyoit, au temps dont nous parlons, quantité de célèbres abbayes, où les filles de condition trouvoient un asyle pour leur vertu, les veuves un lieu de refuge dans leurs malheurs, les reines une paisible retraite contre les embarras tumultueux de la grandeur. Sainte

Croix de Poitiers doit son établissement à la pieuse reine Radegonde; elle y prit le voile, y vécut, y mourut en odeur de sainteté *. Sainte Bathilde fonda le fameux monastere de Notre-Dame de Chelles : elle y fixa sa demeure après avoir achevé l'éducation du roi son fils. Ce saint lieu fut le témoin des vertus de cette grande princesse ; il est aujourd'hui le théâtre de sa gloire. Sainte Irmine fille de Dagobert II, fut premiere abbesse & fondatrice de celui d'Oeren **. Notre-Dame de Soissons dont plusieurs princesses ont été abbesses, doit son érection à la pieuse Leutrude, femme d'Ebroïn maire du palais du roi Thierri III. Glodesinde ou Glosine, fille de Wintrion duc de Champagne, institua celui de Metz, qui porte encore aujourd'hui son nom. Fare-Moustier dans la Brie rapporte son origine à l'illustre Fare, sœur de saint Faron évêque de Meaux. Begge, veuve d'Anchise fils de saint Arnoul, fille de saint Pepin, dit le Vieux, fonda celui d'Andene, qui est aujourd'hui ANN. 613.

* Elle étoit femme de Clotaire I, qui l'aimoit tendrement. Elle le quitta pour prendre le voile. On ignore quels furent les moyens dont elle se servit pour se séparer.

** Horreum.

ANN. 613.

un collége de demoiselles séculieres. Celui de Maubeuge eut pour fondatrices deux saintes sœurs, Aldegonde & Vaultrude. Le détail en seroit infini. Il suffit de dire que le sexe le plus foible n'eut pas moins de force que n'en avoient les hommes pour cette vie austere & pénitente.

Différentes classes de Solitaires.

Il y avoit anciennement plusieurs classes de moines, ou solitaires. Les uns vivoient en communauté sous la conduite d'un supérieur : c'étoient les Cénobites. Les autres, touchés du désir d'une plus grande perfection, se retiroient dans les solitudes les plus affreuses : c'étoit les hermites ou anacoretes. Quelques-uns voyageoient de province en province, pour visiter les lieux saints, ou pour s'instruire auprès des personnages les plus célèbres par leur sainteté : on les nommoit pélerins. Quelques-autres se bâtissoient des cellules au milieu des villes, ou s'enfermoient étroitement dans les cavernes & les antres les plus déserts, on les appelloit reclus. On voyoit aussi des sociétés de trois ou quatre personnes qui vivoient ensemble dans l'exercice de toutes les vertus, sans chef, sans règle, sans vœux.

Tous s'occupoient à quelque travail utile & pénible. La plupart distribuoient leurs biens aux pauvres. Ils n'étoient cependant pas obligés d'y renoncer. Les loix même ne les en excluoient pas lorsqu'ils retournoient au monde. Mais ce retour étoit regardé comme une vraie désertion.

ANN. 613.

Privilèges & exemptions accordés aux monasteres.

La pieuse profusion de nos ancêtres ne brille pas seulement dans la fondation des monasteres, mais dans les présents dont ils ne cessoient de les accabler, & dans les exemptions sans nombre qu'ils leur accordoient. Chaque abbaye avoit son trésor, que les rois & les grands seigneurs s'efforçoient à l'envi d'enrichir de mille effets d'un grand prix. C'étoient pour l'ordinaire de riches ceintures, de magnifiques baudriers, des vases précieux, des habits couverts d'or & de pierreries, des meubles enfin plus remarquables par leur rareté que par leur utilité. Les moines se faisoient un devoir de les garder autant pour la gloire du couvent, que pour celle des bienfaiteurs. Ce qu'ils conservoient plus soigneusement encore, ce qu'ils ont eu quelquefois la témérité d'amplifier, c'étoient ces chartres qui

contiennent le dénombrement de leurs
ANN. 613. priviléges. Nos rois les exemptoient de contributions pour leurs terres, d'impositions pour leurs denrées, de logements, d'étrennes & de frais de justice. C'étoient certains droits qu'on payoit aux juges dans tous les endroits où ils alloient tenir leur séance, Tant de précautions ne leur assuroient point encore une pleine possession. Les évêques pouvoient mettre la main sur tous ces biens. Les anciens canons leur donnoient la disposition de toutes les offrandes qui se faisoient aux églises de leur diocèse. On leur devoit tant pour la bénédiction du saint chrême, tant pour la consécration des autels, tant pour leurs visites, quelquefois même pour les ordinations. Nos religieux monarques les engagerent à renoncer à tous ces droits en faveur des monasteres qu'ils fondoient : les prélats s'obligerent même de n'y entrer que dans les circonstances où l'abbé n'auroit pas assez de crédit pour se faire obéir.

C'étoit toujours l'évêque diocésain, assisté des autres prélats de la province, qui accordoit cette sorte d'exemption. La premiere & la plus ancienne

est celle qui fut donnée à l'abbaye de Sainte-Croix & de saint Vincent par saint Germain, dont elle porte aujourd'hui le nom *. C'est sur un pareil exemple que saint Denis, Corbie, Lérins, Luxeuil, saint Maurice en Chablais, & saint Vandrille furent soustraits à la jurisdiction de l'ordinaire : la hiérarchie prêtant elle-même son autorité pour se détruire. Le pape Déodat reconnoît que ces immunités sont des vrais abus : cependant dans la même bulle où il dit qu'elles sont contraires aux saints canons, il confirme tous les priviléges de saint Martin de Tours : si toutefois on peut appeller privilége ce qui donne une mortelle atteinte à la perfection de l'état monastique, qui est essentiellement l'obéissance & l'humilité.

ANN. 613.

Avantages que la France a retirés de ces établissements.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement retira de grands avantages de tant de pieux établissements. Ils ont donné des saints à la religion, c'étoient des écoles de vertus; des historiens à

* On ne doit pas dissimuler que cette exemption fut vivement attaquée, de même que celle de saint Médard de Soissons, de saint Corneille de Compiegne & de beaucoup d'autres, mais il n'en est pas moins vrai qu'on a prodigué de semblables priviléges à différents monasteres.

ANN. 613. la postérité, ce sont eux qui nous ont conservé les fastes de la nation; des citoyens utiles à l'Etat, c'est à leur industrie que la France doit une grande partie de sa fécondité. Elle étoit désolée par les fréquentes incursions des barbares. On ne voyoit par-tout que campagnes arides, que vastes forêts, que bruyeres, que marécages. On crut donner très-peu en cédant aux moines des biens qui n'étoient d'aucun rapport. On leur abandonna autant de terres qu'ils en pouvoient cultiver. Ces saints pénitents ne s'étoient point consacrés à Dieu pour vivre dans l'oisiveté : ils essartoient, défrichoient, desséchoient, semoient, plantoient, bâtissoient : le ciel bénit un travail si pur. L'intérêt n'y avoit aucune part : c'étoit la frugalité même. La plus grande partie de ce qu'ils recueilloient, étoit employée au soulagement des pauvres. Bientôt ces solitudes incultes & désertes devinrent des lieux agréables & fertiles. Il y avoit des abbayes si riches, qu'elles pouvoient mettre une petite armée sur pied. C'est ce qui fit que par la suite les abbés furent invités aux assemblées du champ de Mars.

On

On date communément du siècle de Brunehaut & du Pontificat de saint Grégoire le Grand, l'usage si familier aujourd'hui de faire des souhaits en faveur de ceux qui éternuent. On prétend que du temps de ce saint prélat, il régna dans l'air une malignité si contagieuse, que ceux qui avoient le malheur d'éternuer, expiroient sur-le-champ : ce qui donna occasion au religieux pontife d'ordonner aux fidèles certaines prieres accompagnées de vœux, pour détourner de dessus eux les effets dangereux de la corruption de l'air. C'est une fable imaginée contre toutes les règles de la vraisemblance, puisqu'il est constant que cette coutume subsistoit de toute antiquité dans toutes les parties du monde connu.

ANN. 611.

Origine des souhaits en faveur de ceux qui éternuent.

Polyd. Virg. Sigonius.

Mémoires de l'acad. des B. L. t. IV.

On lit dans la mythologie, que le premier signe de vie que donna l'homme de Prométhée, fut un éternument. Ce prétendu créateur déroba, dit-on, une portion des rayons du soleil, & en remplit une fiole faite exprès, qu'il scella hermétiquement. Aussi-tôt il revole à son ouvrage favori, & lui présente son flacon ouvert. Les rayons solaires n'avoient rien perdu de leur

Fam. strada in prob. Acad.

activité ; ils s'insinuent dans les pores
ANN. 613. de la statue, & la font éternuer. Prométhée charmé du succès de sa machine, se mit en priere, & fit des vœux pour la conservation de cet être si singulier. Son élève l'entendit ; il s'en souvint, & eut grand soin dans les occasions semblables de faire l'application de ces souhaits à ses descendants, qui de pere en fils les ont perpétués de génération en génération jusqu'à ce jour dans toutes leurs colonies.

Les rabbins, en parlant de cet usage, ne lui donnent pas tout-à-fait la même ancienneté. Ils disent qu'après la création, Dieu fit une loi générale qui portoit, que tout homme vivant n'éternueroit jamais qu'une fois, & que dans le même instant il rendroit son ame au Seigneur sans aucune indisposition préliminaire. Jacob que
Tirke R. Eliezer, c. 52. cette maniere brusque de sortir du monde n'accommodoit nullement, & qui desiroit pouvoir donner ordre aux affaires de sa conscience & de sa famille, s'humilia devant le Seigneur, lutta encore une fois avec lui, & lui demanda instamment la grace d'être excepté de la règle. Il fut exaucé ; il

éternua, & ne mourut point. Tous les princes de la terre informés du fait, ordonnerent tout d'une voix, qu'à l'avenir les éternuments seroient accompagnés d'actions de graces & de vœux pour la conservation & pour la prolongation de la vie. ANN. 613.

On reconnoît jusque dans ces fictions la trace de la tradition & de l'histoire, qui placent long-temps avant l'établissement du christianisme, l'époque de cette politesse, qui est enfin devenue un des devoirs de la vie civile. Elle étoit regardée comme très-ancienne dès le temps d'Aristote, qui en ignoroit l'origine, & en a cherché la raison dans ses problêmes. Il prétend que les premiers hommes prévenus des plus hautes idées en faveur de la tête qui est le siége principal de l'ame, cette substance intelligente qui gouverne & anime toute la masse, ont étendu leur respect jusque sur l'éternument, qui est une de ses opérations les plus manifestes & les plus sensibles. De-là ces différentes formules de compliments usités en pareilles occasions chez les Grecs & les Romains : *Vivez : Portez-vous bien : Que Jupiter vous conserve.*

Aristot. in Probl.

ANN. 613.

CLOTAIRE II.

Seul Roi des François.

Clotaire est la premiere cause de la décadence de sa famille.

CLOTAIRE est le second du nom, & par une destinée singuliere, le second roi de Soissons qui ait réuni toute la monarchie Françoise, toujours divisée depuis la mort de Clovis le Grand. Mais son pouvoir ne répondit pas à l'étendue de sa domination. Un trône élevé sur tant de crimes pouvoit-il subsister long-temps? Et la Providence toujours sage, toujours juste, ne devoit-elle pas une éclatante vengeance à tant de cruautés? Aussi permit-elle que celui en qui sembloit avoir commencé la grandeur de sa maison, fût la premiere cause de son abaissement, de sa désolation, de sa ruine entiere. Garnier, maire du palais de Bourgogne, ne s'étoit déclaré contre Brunehaut, que sur la promesse qu'il seroit confirmé dans son emploi pour le reste de sa vie. Radon, maire du palais d'Austrasie, ne s'étoit donné à Clotaire que sous la même condition. Tous deux

Fredeg. in chron. c. 42, 43. Gest. Franc. c. 41.

gouvernerent dans leur département plus en rois qu'en ministres. Gondeland, maire du palais de Neustrie, avoit rendu de grands services: la récompense fut la même, & le pouvoir presque aussi absolu. Le foible monarque consentit de donner à vie ces grandes charges, qui n'étoient originairement que pour un temps. Les maires insensiblement abuserent de leur autorité. Elle s'accrut de jour en jour. Celle des descendants de Clotaire alla toujours en diminuant, jusqu'à ce qu'enfin ils furent détrônés par la postérité de ces mêmes hommes qui avoient favorisé leur usurpation sur la famille de Thierri. C'est ce que Pasquier appelle une vengeance véritablement divine. *Dieu*, dit ce célèbre auteur, *en fit une punition à la royale*. ANN. 613.

Les maires du palais n'étoient pas les seuls que le monarque François eût à ménager. Les Seigneurs Austrasiens & Bourguignons avoient également favorisé l'invasion. Ils s'imaginoient que la moindre récompense qu'on devoit à leurs services, étoit l'impunité de leurs concussions. Le roi avoit nommé le duc Herpin au ANN. 614, 615. Sédition en Bourgogne.

ANN. 614, 615. gouvernement de la Bourgogne Transjurane. Cette place, l'une des plus considérables de l'empire François, venoit d'être occupée par une femme: chose inouie jusqu'alors en France. Mais cette femme étoit Theudelane sœur du roi Thierri: ainsi il n'est pas étonnant qu'il ait passé par dessus la coutume en sa faveur. Cette princesse fut enveloppée dans les malheurs de sa famille, arrêtée avec la reine Brunehaut, & amenée au victorieux Clotaire. C'est tout ce que l'histoire nous apprend de sa destinée. Elle remarque seulement que le duc Herpin fut choisi pour lui succéder. C'est dumoins ce qu'on peut conjecturer du récit de Frédegaire. Après avoir dit que *Theudelane fut amenée de la Bourgogne Transjurane*, où Brunehaut s'étoit retirée, sans doute parce qu'elle imaginoit qu'un pays où sa fille commandoit, seroit pour elle l'asyle le plus sûr, il ajoûte que *le duc Herpin fut substitué à Theudelane dans le gouvernement de cette même province.* Ce n'est cependant qu'une simple conjecture historique, qu'on peut admettre avec le pere Daniel, dans la supposition qu'il n'y ait point faute dans

Fred. c. 40.

le texte, ou rejetter avec quelques savants, qui lisent Endelane au-lieu de Theudelane. Herpin étoit un homme sévère, qui aimoit l'ordre & la justice. Il entreprit de réprimer la licence des seigneurs, qui désoloient cette province par leurs exactions. Cette conduite les irrita : ils se soulevèrent : le duc fut massacré dans la sédition.

ANN. 614, 615.

Le roi étoit alors avec toute sa cour à Marlem, maison de plaisance en Alsace. Il envoya des troupes contre les rebelles. On lui amena les plus séditieux, qui tous expirerent au milieu des supplices. Le patrice Alethée, qui avoit conduit toute la trame, ne fut pas même soupçonné. L'adroit courtisan fit si bien par ses intrigues, qu'il obtint le gouvernement vacant par la mort du malheureux Herpin. Ce poste important réveilla toute son ambition. Il avoit de l'esprit, du courage, de la naissance : il se disoit descendu des anciens rois Bourguignons : il osa porter ses vues jusque sur le trône. Le projet étoit insensé ; mais il sçut persuader à Leudemonde, évêque de Sion, que le succès étoit infaillible. Le prélat se chargea de

Le patrice Alethée conjure contre Clotaire.

Idem, 44.

faire à la reine Bertrude la proposi-
Ann. 614, tion la plus insolente qu'un sujet puisse
615. faire à sa souveraine. Il se rend auprès de cette princesse, lui fait confidence d'une révélation qui assure que le roi son époux mourra dans l'année ; lui conseille de mettre tous ses trésors en lieu de sûreté ; lui offre sa ville épiscopale, la main de l'audacieux patrice, & la couronne, qu'une folle présomption lui fait regarder comme due à son mérite & à sa naissance.

Il est arrêté & condamné à mort.

Bertrude étoit naturellement simple. Une prophétie si bien circonstanciée alarma sa tendresse pour Clotaire. La douleur l'empêcha de s'expliquer sur la témérité du patrice ; elle se retira dans son appartement pour s'abandonner aux larmes. Le prélat déconcerté sentit dans le moment toute l'imprudence de son entreprise, & crut sa perte inévitable. Il se sauva d'abord à Sion. La crainte ne lui permit pas d'y rester : il en sortit pour aller se jetter entre les bras d'Eustase, abbé de Luxeuil, qui dans la suite, ménagea son pardon. Le monarque cependant, instruit par la reine qu'Alethée avoit conspiré contre sa vie,

envoya promptement ordre de l'arrêter. Il fut jugé dans une assemblée des seigneurs à Massolac, maison royale en Bourgogne. Le crime étoit de ceux qu'on pardonne rarement : il eut la tête tranchée. ANN. 614, 615. *Idem, ibid.*

Clotaire tenoit souvent de ces assemblées. On les nommoit *placita :* c'est de-là qu'est venu le mot de *plaids*. C'étoient des especes de parlements ambulatoires, composés des évêques, des grands officiers de la couronne, des ducs, des comtes, & des farons, qu'on a depuis appellés Barons. Celui que le monarque François assembla cette même année à Bonneuil sur la Marne, fut un des plus nombreux qu'on eût encore vus. Tous les prélats & seigneurs Bourguignons s'y trouverent. Le prince ne comptoit que foiblement sur leur fidélité : il leur accorda tout ce qu'ils demanderent, leur en fit même expédier des lettres. Le lieu ordinaire de ces assemblées étoit quelque maison royale. Les rois, prédécesseurs de Clotaire, ne les convoquoient qu'une fois l'an, au mois de Mars : les maires du palais les abolirent : Pepin le Gros les réta-

ANN. 616, 617.

Clotaire assemble un parlement à Bonneuil.

Idem, ibid.

K 5

blit ; elles ne se tinrent pendant long-temps que deux fois l'année.

ANN. 616, 617.

Administration de la justice sous Clotaire & les rois de la premiere race.

Il ne faut pas croire cependant que l'administration de la justice fût négligée. Chaque état, chaque profession avoit son tribunal, comme ses loix & ses coutumes. L'ecclésiastique étoit jugé par le clergé, le militaire par des gens de guerre, les nobles par des gentilshommes, le peuple par des centeniers dans les bourgs & les villages, par des comtes dans les villes, par des ducs dans les métropoles ou capitales. Il n'y avoit aucun degré de jurisdiction parmi ces tribunaux : on n'appelloit de leurs sentences qu'au roi. Si l'appel étoit fondé, le juge devenoit responsable des dommages & intérêts ; si l'appellant avoit été bien jugé, on le condamnoit à une amende pécuniaire, s'il étoit noble ; au fouet, s'il étoit roturier. On ne connoissoit presque point alors d'autres peines que les taxes pécuniaires. Il n'y avoit gueres que le crime d'Etat qui fût puni de mort : les autres se rachetoient à prix d'argent. La loi Salique prescrit ce qu'on doit au roi pour l'amende, à la partie pour réparation ; on mettoit la vie d'un évêque

Ducange, Glossaire, aux mots judex, assisa, placitum.

à neuf cents sous d'or *, celle d'un prêtre à six cents, celle d'un laïque à quelque chose de moins, suivant sa qualité. Le centenier n'avoit point pouvoir de mort : le comte ne l'avoit que dans certaines circonstances : le duc n'en usoit qu'avec de grandes précautions. La cour envoyoit de temps à autres des commissaires dans les provinces, jamais moins de deux, toujours un évêque, un duc, ou un comte. Leur emploi étoit d'écouter les plaintes, & d'en faire le rapport au monarque.

ANN. 616, 617.

Baluze capit. c. 1, p. 387.

On ne connoissoit point sous la premiere race ce que c'étoit que gens de robe. Les juges, nous ne parlons que des laïques, rendoient la justice, armés de leur épée, de leur hache, & de leur bouclier. Leur commission, qui n'étoit que pour un temps, leur interdisoit toute acquisition dans l'étendue de leur jurisdiction. Elle demandoit une grande connoissance des loix nationales & des coutumes lo-

* Le sou d'or valoit environ quinze francs de notre monnoie. On payoit deux cents sous d'or pour un laïque ingénu, cent pour un gaulois possesseur, quarante-cinq pour un gaulois tributaire. On appelloit Gaulois possesseur celui qui avoit des terres en propre; & tributaire, celui qui devoit certaines redevances au roi.

ANN. 616, 617.

Recherches sur le droit François, sect. III, c. 1, p. 71.

cales. Le François devoit être jugé suivant la loi Salique; le Gaulois au-delà de la Loire suivant le droit Romain, celui des pays septentrionaux, suivant le droit coutumier. Ils tenoient leurs assises tous les huit ou quinze jours, selon la multitude des affaires, toujours dans un lieu public, où chacun pût avoir un libre accès. Chaque particulier plaidoit lui-même sa cause. Celles des veuves & des pauvres étoient privilégiées: ils étoient sous la protection de l'église: il n'étoit pas permis de rien déterminer contre eux, qu'on n'en eût donné avis à l'évêque. Les prélats jouissoient alors d'une si grande considération, que non-seulement leur intercession sauvoit la vie aux criminels, mais qu'on pouvoit porter devant eux une affaire commencée devant un tribunal séculier.

Cod. Theodos. in Append. P. Sirmundi.

La loi de Constantin l'ordonnoit ainsi: Charlemagne la renouvela: Louis le Débonnaire la confirma. L'évêque connoissoit par lui-même, ou par son official, de tout ce qui pouvoit être la matiere d'un péché, des marchés faits avec serment, des mariages, des testamens, des sacrileges, des parjures, de l'adultère. Ce pouvoir

énorme étoit fondé sur la dignité de leur caractere, sur la sainteté de leur vie, sur l'étendue de leur capacité. La plupart des seigneurs ne savoient ni lire ni écrire. Ennuyés d'être soumis comme le peuple à la correction des prêtres, ils se mirent enfin à étudier les loix. ANN. 616, 617.

Quelquefois le monarque rendoit lui-même la justice. L'audience se tenoit toujours à la porte de son palais. Quand il ne pouvoit pas s'y trouver en personne, il commettoit deux officiers pour recevoir les placets, & répondre sur-le-champ à ceux qui ne demandoient pas une longue discussion. Il y avoit, outre ces maîtres de requêtes, un *comte-juge*. Il avoit pour conseillers, des gens d'épée comme lui, qu'on appelloit échevins du palais. Ce tribunal jugeoit de tout ce qui regardoit l'Etat, le prince & le public. Lorsque le roi y présidoit, assisté d'évêques, d'abbés & de ducs, il se faisoit rapporter l'affaire par le *comte-juge*; recueilloit les voix, ensuite prononçoit. On voit une formule de ce prononcé dans le second livre de Marculphe.

Greg. Tur. l. 5, c. 19, l. 9, c. 12.

Chap. 25.

Quelque temps avant le parlement

Premier

ANN. 616, 617.

Concile composé d'évêques & de seigneurs.

Tom. 1. conc. Gall.

de Bonneuil *, il s'étoit tenu à Paris un concile composé de soixante-dix-neuf évêques, de quantité de seigneurs, & d'un grand nombre de vassaux du prince, qu'on appelloit *leudes* ou *fideles*. C'est le premier de cette espece: on en assembla souvent de pareils sous Charlemagne & ses successeurs. Ce fut là que l'on fit ces ordonnances si célèbres, qui porterent le nom de *capitulaires*, parce qu'elles avoient été faites dans une assemblée, ou, comme on parloit dans ces anciens temps, dans un *chapitre général* de la nation. Ce concile, le quatrieme de Paris depuis l'établissement de la monarchie dans les Gaules, déclare nulles toutes les élections, ou simoniaques, ou faites sans le consentement du métropolitain, du clergé & du peule. Le troisieme canon défend aux ecclésiastiques, quelque rang qu'ils tiennent, de se prévaloir contre leur évêque du crédit des grands, ou même de l'autorité du monarque. On régla par le quatrieme, que les juges séculiers ne pourroient ni condamner, ni faire punir un clerc à l'insçu de son prélat. On excom-

* En 615.

munia les religieuses qui auroient quitté leur habit. Enfin on renouvella la défense des mariages incestueux. Le roi fit publier une ordonnance, où, en confirmant les statuts du concile, il ajouta ce qu'il crut devoir aux prérogatives inviolables de la couronne.

ANN. 616, 617.

Le monarque déclare par son édit, que le prélat élu en la maniere prescrite par les peres du concile, ne poura être sacré qu'en vertu d'un ordre du souverain : que tout clerc qui aura recours au prince pour quelque cause que ce soit, sera reçu en grace, s'il se présente à l'évêque avec des lettres de la cour : que l'ecclésiastique enfin ne poura être jugé par le laïque, que lorsqu'il s'agira de quelque crime; & qu'en ce cas les prélats & les juges séculiers en connoîtront conjointement. Clotaire, par la même ordonnance, décerne la peine de mort contre ceux qui auront enlevé de force les veuves ou les vierges consacrées à Dieu, soit qu'elles demeurent chez elles, soit qu'elles vivent dans un monastere. Il finit par l'abolition de tous les impôts nouveaux, ordonnant de s'en tenir à ce qui étoit en usage sous les rois Gontran, Chilpéric & Sige-

Il confirme le concile avec quelques modifications.

In Decreto reg. Clot. t. 1. concil. Gall.

ANN. 616, 617.

bert. C'est de tous les anciens édits qui sont parvenus jusqu'à nous, celui où toutes les formalités sont le plus exactement observées. On y voit, avec la souscription du roi, celle du chancelier ou référendaire.

Il tente inutilement de déposer Garnier.

C'étoit ainsi que par d'utiles réglements, Clotaire s'efforçoit de couvrir l'injustice de son usurpation. Mais si la diminution des impôts lui mérita les applaudissements des peuples Austrasiens & Bourguignons, cette grande réformation ne fut nullement du goût des grands, qui n'avoient trahi la famille de leurs maîtres, que pour vivre dans l'indépendance. On ne sçait si Garnier étoit réellement coupable de quelque crime d'Etat, ou si la seule crainte d'un si méchant homme avoit déterminé ce prince à prendre des mesures pour le priver de sa charge. Un auteur assure qu'il n'assembla le parlement de Bonneuil, que pour engager les seigneurs de Bourgogne à consentir à cette déposition. Le succès ne répondit point à son attente. Tous le prierent de recevoir le ministre en grace, & de le confirmer dans son emploi : il n'osa les refuser, tant il sentoit sa domination mal affermie ; & ce qui

Hermann.

arriva l'année suivante, prouve bien que le crédit du maire l'emportoit sur celui du monarque. ANN. 616, 617.

On sçait que les Lombards, pour marque de leur sujétion, payoient tous les ans aux François douze mille sous d'or. Adaloalde leur roi, envoya une célèbre ambassade à Clotaire, pour le prier, non-seulement de lui remettre ce tribut, mais de lui restituer Aouste & Suse. C'étoient deux places importantes que Gontran avoit conquises. Elles ouvroient à nos troupes un libre passage en Italie, & faisoient de ce côté-là toute la sûreté du royaume de Bourgogne. La proposition ne méritoit par conséquent que l'indignation, le mépris & le refus d'un prince aussi puissant. Elle ne parut pas telle à son conseil. Garnier & deux autres seigneurs Bourguignons avoient touché de grosses sommes pour faire réussir cette affaire: ils s'intriguèrent tellement, que le foible monarque consentit à tout, moyennant trente-cinq mille sous d'or une fois payés. Cette lâcheté, si deshonorante pour le souverain & pour la nation, fut le terme des conquêtes de la postérité de Clovis, & ferma pour

ANN. 618.

Il remet le tribut aux Lombards.

Fredeg. in chron. c. 73.

long-temps le chemin de la victoire aux François. * Il en coûta beaucoup de sang, pour le rouvrir sous la seconde race.

ANN. 618.

Inquiétude de Clotaire au sujet de Childebert. Mort de Mérovée son fils & de la reine Bertrude sa femme.

Flor. Præf. in vita S. Rusticul. p. 564.

Les inquiétudes & les chagrins assiégent le trône comme l'humble chaumiere. Il se répandit alors un bruit que Childebert, fils de Thierri, étoit caché à Arles dans un couvent de religieuses. Le monarque effrayé fit aussitôt arrêter l'abbesse, nommée Rusticule. Elle parut devant le roi, & jura qu'elle n'avoit pas même eu la pensée de donner retraite à celui qu'on cherchoit. C'étoit une sainte fille: toute la cour se laissa persuader. Clotaire plus incrédule, parce qu'il étoit plus intéressé, fut le seul qui la soupçonna de fourberie & de dissimulation. Il la retenoit toujours prisonniere. La maladie subite de Mérovée, l'un de ses enfants, lui fit croire que le ciel prenoit en main la cause de cette sainte religieuse: il lui rendit la liberté. Cependant le jeune prince mourut. La reine Bertrude le suivit de près.

* Pasquier, Recherches de la France, l. 5, c. 25, pag. 500. *Car en lui, dit cet auteur dans son vieux langage, commencerent de se boucler les grandes victoires auparavant tant familieres à ses devanciers.*

Le roi fut très-sensible à cette double perte.

ANN. 618.

Il lui restoit deux fils, Dagobert & Aribert. Le premier, quoique l'aîné, étoit encore fort jeune. On le croit né d'Haldetrude, premiere femme de Clotaire. Le monarque, soit amour du repos, soit politique, soit tendresse, lui céda l'Austrasie avec le titre de roi. C'est le premier exemple que l'histoire nous fournisse de l'association d'un fils de France à la royauté. Il lui donna pour ministres deux hommes d'une grande réputation de sagesse & de vertu; Arnoul évêque de Metz, & Pepin dit le Vieux, ou de Landen. La prudence ne permettoit pas qu'il se dépouillât de toute son autorité. Ce fut dans cette vue qu'il se réserva une espèce de souveraineté sur le royaume qu'il abandonnoit. Mais outre cela il retint les Ardennes, les Vôges, l'Auvergne, toutes les villes enfin que les rois Austrasiens avoient possédées au-deçà & au-delà de la Loire. Ce démembrement manqua par la suite de brouiller le pere & le fils.

ANN. 622.

Dagobert est associé à la royauté.

Fredeg. in chron. c. 47.

Dagobert, accompagné de tous les seigneurs de sa cour, s'étoit rendu à

ANN. 626.

Différend

Clichi, maison de plaisance auprès de Paris, pour épouser Gomatrude, sœur de la reine Sichilde, actuellement régnante. Le mariage fut célébré avec toute la magnificence possible. Mais la cérémonie étoit à peine achevée, que le jeune roi demanda hautement la restitution de tout ce qui avoit été détaché du royaume d'Austrasie. Clotaire fut vivement irrité d'une pareille demande : cependant il dissimula. Sa timide politique lui représentoit sans cesse des conspirations prêtes à éclater. Il se persuada que son fils n'eût pas osé lui faire une semblable proposition, s'il n'y eût été excité par les grands de son royaume. On convint de choisir douze seigneurs pour terminer le différend. Les arbitres ménagerent si bien l'esprit du roi, qu'il céda les Ardennes, les Vôges, Rheims, Châlons, Laon & Cambray. Cette condescendance rétablit une parfaite tranquillité dans l'empire François ; mais elle ne fut pas d'une longue durée.

ANN. 626. Querelle entre les deux rois. *Idem*, c. 53.

Révolte des Gascons & des Saxons. *Gest. Franc.* c. 41.

Bientôt elle fut troublée par la révolte des Gascons. Cette guerre n'eut aucune suite. Celle des Saxons fut plus sérieuse. Cette fiere nation, méprisant la grande jeunesse du fils & l'humeur

pacifique du pere, crut qui la circonstance étoit favorable pour recouvrer son ancienne liberté. Bertoalde leur duc, après s'être assuré du secours de plusieurs peuples barbares, envoya déclarer au roi qu'il ne payeroit plus le tribut. Dagobert passa promptement le Rhin pour aller châtier les rebelles. L'orgueilleux duc vint fondre sur lui, avant qu'il pût être joint par l'armée de Clotaire. Le combat fut opiniâtre; mais enfin le jeune prince François, blessé d'un coup de sabre qui lui fendit le casque, & lui coupa quelques cheveux, se vit obligé d'abandonner le champ de bataille. Il dépêcha aussi-tôt un de ses écuyers vers son pere, pour lui porter les morceaux du casque avec la dépouille de ses cheveux. C'étoient de glorieuses preuves qu'il avoit fait son devoir, & des marques non équivoques du danger qu'il avoit couru.

ANN. 626.

Le roi aussi-tôt se met en campagne, & vole au secours de son fils avec tout ce qu'il peut ramasser de troupes. Il trouva les deux armées en présence: elles n'étoient séparées que par le Véser. Bertoalde, pour encourager les Saxons, avoit fait répandre dans son camp le bruit que Clotaire étoit mort.

Les Saxons sont entiérement défaits.

Le monarque s'avança à la vue de l'infidèle vassal, ôta son casque, & lui fit voir sa longue chevelure grise. Le duc s'emporta jusqu'à l'insulter. Le roi vivement offensé, pique son cheval, passe la riviere à la nage & suivi d'un grand nombre de François, court droit aux Saxons. Bertoalde épouvanté, tâche de s'échapper par la fuite. Clotaire le poursuit, l'atteint, & d'un coup d'épée lui abat la tête, qu'il fait mettre au bout d'une lance. Ce ne fut plus alors qu'une horrihle boucherie. L'armée fut taillée en pièces, & la nation presque entiérement exterminée. On dit que le cruel vainqueur ordonna de massacrer tous ceux de ce peuple séditieux, qui excéderoient la hauteur de son épée. L'ordre ne fut que trop fidèlement exécuté.

ANN. 626.

ANN. 628. Mort de Clotaire.

C'est le dernier exploit mémorable du règne de Clotaire, si toutefois on peut le compter au nombre des actions de ce prince : car la fidélité de l'histoire ne permet pas de dissimuler que les auteurs les plus graves le révoquent en doute. Il n'est rapporté que par l'auteur des *Faits des rois de France*. Frédegaire n'en fait aucune mention. Quoi qu'il en soit ce monarque mou-

rut à-peu-près vers ce même temps, & fut enterré à Paris dans l'église de saint Germain-des-Prés. Il étoit âgé de quarante-cinq ans. Il avoit eu pour femmes Haldetrude, Bertrude & Sichilde. Il laissa deux enfants, Dagobert & Aribert. Il paroît constant que ce dernier étoit fils de la reine Bertrude. ANN. 628.

Son caractere cruel & féroce.

C'est envain que les historiens de son temps, ou trop esclaves, ou trop comblés de ses bienfaits, représentent ce monarque comme un prince juste & débonnaire : ses actions nous le peignent sous d'autres couleurs. L'usurpation du trône de Thierri, le massacre des petits-fils de Brunehaut, la mort cruelle de cette reine, celle de Boson, celle de Godin, fils de Garnier, tout prouve qu'il n'avoit ni cette inflexible équité, ni cette incroyable douceur que lui donnent ses panégyristes. Boson étoit un jeune courtisan de la figure la plus aimable. Le roi le soupçonna d'un commerce de galanterie avec la reine Sichilde : il le fit assassiner. Godin avoit épousé la veuve de son pere : l'inceste, suivant les nouveaux édits, étoit un crime de mort : Clotaire envoya quelques personnes affidées pour le tuer. Le jeune seigneur

Fredeg. in chron. c. 54.

Idem, ibid.

en fut averti, & se retira dans les Etats de Dagobert, qui obtint sa grace ; mais ce fut à condition qu'il ne retourneroit plus avec sa belle-mere. Berte, c'étoit le nom de cette méchante femme, irritée de ce que son amant étoit trop fidèle à sa promesse, l'accusa d'une conspiration contre la vie du roi. Ce prince, sur ce rapport dicté par le dépit, feignit de vouloir s'assurer de la fidélité de Godin. C'étoit en apparence tout l'objet de la commission de deux seigneurs qu'il lui envoya. Mais les ordres secrets portoient de le poignarder, lorsqu'ils en trouveroient l'occasion. Le malheureux courtisan s'en douta, & se fit accompagner d'un grand nombre de gens armés. On le promena d'églises en églises, de Soissons à saint Denis, où il jura sur le corps de ce saint, ce qu'il avoit juré sur celui de saint Médard, qu'il seroit toujours fidèle à Clotaire. On lui proposa de réitérer le même serment à saint Agnan d'Orléans : il y consentit. Jusque-là il s'étoit tenu sur ses gardes. Mais enfin surpris auprès de Chartres, il fut percé de plusieurs coups dont il expira, victime de la dissimulation, du parjure, & de la barbarie d'un

ANN. 628.

d'un prince qui devoit un grand royaume aux intrigues de son pere. Ce sont des taches si contraires à l'esprit d'équité, aux loix de l'honneur, aux maximes du christianisme, qu'il est impossible de les excuser. Il est honteux pour l'humanité, que le siècle de Clotaire n'y ait vu ni injustice, ni cruauté.

ANN. 628.

Au reste, on ne peut disconvenir qu'il n'ait été un prince vaillant & brave, habile dans l'art de gouverner, populaire, affable, charitable pour les pauvres, libéral envers les églises, zélé pour l'observation des saints canons, ami & protecteur ardent de tous les serviteurs de Dieu. Il avoit exilé saint Loup, évêque de Sens, qui fidèle à la famille de Thierri, s'étoit opposé autant qu'il avoit pu à l'invasion de la Bourgogne : il le rappella au bruit des merveilles qu'il opéroit, l'invita à sa cour, lui demanda pardon, le fit manger à sa table, & le combla de présents. Il rétablit les loix en leur ancienne vigueur, & mérita, par les règlements qu'il fit, une glorieuse place parmi les législateurs. C'est à lui que nous devons le code des loix Allemandes.

Ses belles qualités.

ANN. 628.

Elles furent rédigées & mises par écrit dans un parlement de trente-trois évêques & de trente-quatre ducs, assemblés sous ses ordres. Il avoit l'esprit orné, aimoit les belles lettres, se piquoit de politesse & de galanterie. Sa complaisance pour le beau sexe alla jusqu'à l'excès. On lui reproche encore qu'il aimoit trop la chasse.

L'exercice de la chasse aussi ancien que la monarchie.

Plat. de leg. dial.

Hincmar. de ord. palatii, c. 16, 24.

Ce noble amusement, que Platon appelle un exercice divin & l'école des vertus militaires, a toujours été celui de nos rois dès la naissance de la monarchie. Le maître veneur, qui, si l'on en croit Hincmar, étoit un des grands officiers domestiques sous les princes Mérovingiens; le forestier qu'ils établirent pour la garde du gibier & des forêts de leurs domaines; les parties de chasses enfin où tous les seigneurs de la cour étoient solennellement invités en certaines saisons, forment autant de preuves incontestables de cette vérité. On leur voit, à leur entrée dans la Gaule, un équipage réglé, beaucoup de chevaux, des meutes de chiens, une fauconnerie. Forcer un cerf ou un sanglier, étoit alors un divertissement aussi commun que de nos jours; mais il n'étoit per-

mis qu'aux princes, ou tout au plus à quelques seigneurs privilégiés. On chassoit aussi avec les armes : c'étoient ordinairement l'épieu, le dard, l'arc, ou l'arbalête. Il y avoit encore une espece de chasse fort usitée dans ces anciens temps. Elle consistoit à creuser des fossés que l'on couvroit de feuillages, ou à tendre des lacs, des filets, ou des pièges avec des apâts. La crainte qu'on ne détruisît indistinctement toute sorte de gibier, la fit enfin défendre sous les peines les plus rigoureuses.

ANN. 628.

Ordonnance de Henri IV, 1601, 1607; & de Louis XIV, 1669.

Il paroît par tout ce que nos histoires nous apprennent, que la chasse étoit alors un exercice libre ; mais sur ses terres seulement, jamais sur l'héritage d'autrui qu'avec sa permission. C'est la restriction qu'y apporte le Droit Romain. Nos monarques adopterent cette loi, & la firent observer dans toute sa rigueur. Le roi Gontran condamna à mort un de ses chambellans pour avoir tué un buffle dans la forêt royale de Vassac ou Vangenne. On trouve dans la loi Salique de beaux règlements sur ce divertissement, toujours honnête par lui-même, mais quelquefois infiniment dangereux.

L. 3, quod inde de acquirend. rerum domanio.

Greg. Tur. l. 10, c. 10.

Leg. Salicæ. c. 35.

ANN. 628. Elle défend de voler ou tuer un cerf privé, qui aura été dressé pour la chasse, ainsi que cela s'observoit alors. Elle décerne aussi des peines contre celui qui tuera un cerf qu'un autre poursuit, ou qui dérobera le gibier d'un chasseur, les chiens, ou les oiseaux qu'il a élevés. Ces sages dispositions furent renouvellées par nos rois en différents temps & dans les mêmes termes.

Dagobert, l. 650.

Carol. Mag. 798.

On a prétendu que nos premiers monarques avoient manqué de politique, en adoptant une loi, qui ne ménage pas assez les droits de la souveraineté. Quoi qu'il en soit, c'est aujourd'hui une jurisprudence universellement reçue en France, en Espagne, en Allemagne, que le souverain seul a le droit primitif de chasse, & que la noblesse le tient de lui, ou par inféodation, ou par concession, ou par privilège.

Trait. de la pol. tom. 2, l. 5, tit. 23, pag. 1402.



DAGOBERT I.

Dagobert se fait reconnoître seul roi de France.

LA nouvelle de la mort de Clotaire ne fut pas plutôt parvenue à la cour d'Austrasie, que Dagobert fit jouer tous les ressorts de la politique pour se faire reconnoître seul roi à l'exclusion d'Aribert son frere. Il envoya, sans tarder, en Bourgogne & en Neustrie ceux de ses ministres, qu'il connoissoit les plus capables de ménager les esprits, & d'emporter en sa faveur le suffrage des grands & des peuples de ces deux royaumes. La force vint au secours de la ruse. Le premier soin du monarque ambitieux, fut de lever une puissante armée, à la tête de laquelle il s'avança jusqu'à Rheims. Il y trouva tous les évêques & tous les seigneurs Bourguignons, qui s'étoient rendus dans cette ville pour lui prêter serment de fidélité. La Neustrie imita bientôt cet exemple. Brunulfe, frere de la reine, mere d'Aribert, s'opposa inutilement à cette résolution : il falut céder au temps : il vint lui-même avec le prince son neveu au-devant du nouveau roi pour lui faire hommage.

Fred c. 56. Gest. Dag. c. 15.

ANN. 628

Aribert obtient une partie de l'Aquitaine à titre de royaume.

Ibid. c. 16.

C'étoit violer ouvertement les loix, qui jusqu'alors avoient admis tous les enfants des monarques François au partage du royaume. Mais le parti le plus juste n'est pas toujours le plus heureux. Cependant les grandes qualités du jeune Aribert forcerent enfin la cour à lui rendre justice. Son mérite attira sur lui tous les regards : les seigneurs parurent touchés de son sort. Les plus sages du conseil craignirent que cette compassion ne devînt funeste à Dagobert : ils l'engagerent à céder à son frere quelques provinces à titre de royaume. On lui donna le Toulousain, le Querci, l'Agénois, le Périgord, la Saintonge, & tout ce qui est entre la Garonne & les Pyrénées. Mais on l'obligea de renoncer à toutes ses prétentions sur le reste de la monarchie Françoise. Le roi d'Aquitaine, c'est le nom qu'il prit, partit aussi-tôt pour ses nouveaux Etats, dont Toulouse devint la capitale. Il y vécut avec éclat, subjugua les Gascons qui s'étoient révoltés, & soutint avec gloire l'honneur de la royauté.

Dagobert rend justice aux peuples opprimés.

Le commencement du règne de Dagobert annonçoit un prince parfait. La Bourgogne étoit désolée par

les vexations des seigneurs, qui abusant de la timide indulgence de Clotaire, étoient devenus autant de tyrans. Le nouveau monarque s'y rendit avec tout l'appareil de la majesté, car il aimoit l'éclat. Il se fit voir d'abord à Langres, ensuite à Dijon, à saint Jean de Lône, à Châlons-sur-Sône, à Autun, à Auxerre, écoutant les plaintes de la veuve, de l'orphelin, de toutes les personnes enfin que leur foiblesse avoit le plus exposées, à l'oppression. Il fit par-tout une exacte justice, & chaque crime fut puni avec une inflexible sévérité, sans distinction de riches, ni de pauvres. On le combloit de bénédictions: on donnoit mille louanges aux ministres qui le conseilloient.: on ne pouvoit surtout se lasser d'admirer un jeune roi si occupé du gouvernement de son Etat, qu'il se donnoit à peine le temps de prendre ses repas.

ANN. 628.

Idem, ibid.

Mais ce même voyage fut déshonoré par une action où l'on voit moins de justice que de politique. Brunulfe, oncle d'Aribert, pour ne point faire ombrage, avoit suivi Dagobert en Bourgogne. Ce prince le fit arrêter à saint Jean de Lône. La crainte qu'il

Il répudie Gomatrude pour épouser Nautilde.

ne brouillât, plus que la conviction d'aucune intrigue nouvelle, dicta l'ordre de le tuer : ce qui fut exécuté par trois des principaux seigneurs de la cour. Le monarque revint ensuite à Paris, dont il fit sa capitale. Bientôt il répudia Gomatrude, sous prétexte de stérilité. Nantilde, fille d'honneur de cette reine, eut le bonheur de lui plaire : il l'épousa à Rumilly, maison de plaisance proche de Paris. Ce second engagement ne put fixer l'humeur volage de ce prince. Il n'étoit plus retenu par les sages conseils d'Arnoul. Le saint prélat, après des instances mille fois réitérées, avoit enfin obtenu la permission de se retirer. Il vivoit alors dans la solitude, occupé de la seule affaire de son salut. L'absence de ce grand homme est l'époque des désordres du roi son élève. Le voluptueux Dagobert, emporté par la fougue de la jeunesse, ne ménagea plus rien, & s'abandonna sans pudeur à tout ce que la passion a de plus effréné.

ANN. 628.

Id. Fredeg. c. 59.

Gest. Dagob. c. 22.

Ses désordres.

La vanité, plus que le désir de rendre la justice aux peuples, avoit fait résoudre un voyage en Austrasie. Il y parut dans toute la pompe du trône,

revêtu de ses habits royaux, accompagné de tous les grands seigneurs de Neustrie & de Bourgogne. Son cœur y fut séduit par l'amour : il ne put résister aux charmes d'une jeune Austrasienne, nommée Ragnetrude : il en eut un fils si connu depuis sous le nom de saint Sigebert. Ce n'étoit là, pour ainsi dire, que le prélude de ses débordements : ils allerent toujours en croissant. On lui vit en même-temps trois femmes, qui toutes étoient honorées du titre de reines, & prenoient la qualité d'épouses légitimes. On ne parle point de ses maitresses : elles étoient sans nombre, & ses excès en ce genre furent portés si loin, que les historiens ont eu honte de les rapporter. Toujours un désordre en attire un autre. Les trésors du monarque efféminé ne suffisoient point à l'avidité si ordinaire dans les femmes de cette espèce : il se vit bientôt obligé d'accabler ses sujets de nouveaux impôts. Ce n'étoit par-tout qu'horribles vexations : il ne respecta pas même les biens de l'église.

Ann. 628.

H. Fredeg. p. 60.

On ne sçauroit imaginer jusqu'où alloit la magnificence sous le règne de ce prince. L'or & les pierres précieuses

Magnificence de la cour de ce prince.

brilloient par-tout. Saint Eloy, qui
ANN. 628. ne vint à la cour qu'avec la qualité de
Vita S. Eligii per S. Audoen. simple orfevre, portoit des ceintures enrichies de pierreries. On assure qu'il fit pour Clotaire un fauteuil d'or massif.
Gest. Dagob. c. 40. Mais le comble du faste est ce trône entier du même métal, sur lequel Dagobert parut assis dans une assemblée générale des seigneurs de son royaume. Les François devoient ces grandes richesses, tant à leur commerce avec l'empire d'Orient, qu'à leurs conquêtes d'Italie. Le peuple cependant gémissoit sous l'oppression. Les ministres devinrent responsables des exactions du prince. Le vertueux Pepin fut le pemier objet de la haîne publique.
Fred. c. 62. C'étoit un sévère censeur plutôt qu'un lâche adulateur des vices du monarque. On n'oublia rien pour le perdre; mais sa sagesse, sa piété, sa vertu rendirent inutiles les pernicieux desseins de ses ennemis.

ANN. 630. Aribert, bien différent de son frere, ne s'occupoit que du bonheur de ses
Mort d'Aribert & de son fils. sujets. Il en étoit adoré. La sagesse, la bonté, la douceur de son gouvernement firent repentir les François de l'injustice qu'ils lui avoient faite. Mais une prompte mort l'enleva de ce

monde, & remplit son royaume de deuil & de tristesse. Le jeune prince Chilpéric son fils le suivit de près, laissant à son oncle de grands trésors & un Etat florissant. On lit néanmoins dans la nouvelle histoire du Languedoc, qu'Aribert eut deux autres enfants qui lui survécurent, Boggis & Bertrand. On prétend que le premier est la tige de l'illustre famille qui fut éteinte dans la personne de Louis d'Armagnac, duc de Nemours, tué à la bataille de Cerignoles. Ce sont là de ces systêmes généalogiques, toujours plus aisés à imaginer qu'à établir solidement. Quoi qu'il en soit, la mort précipitée du pere & du fils donna occasion à mille bruits injurieux. On crut avoir sujet de soupçonner que Dagobert, soit ambition, soit jalousie, avoit abrégé les jours d'un frere trop digne de régner sur toute la France. Mais la fidélité de l'histoire ne permet pas de donner pour vrai ce qui n'est qu'une pure conjecture.

ANN. 630.
Idem, c. 57.
Gest. Dagob. c. 24.

Guerre contre les Esclavons Vinides.

La France jouissoit depuis long-temps d'une paix profonde. Elle fut troublée tout-à-coup par un marchand, né sujet de nos rois, mais devenu lui-même roi d'une nation puissante. Samon, c'étoit le nom de l'aventurier Fran-

çois, étoit parti de chez lui *, accompagné de plusieurs négociants, pour aller trafiquer chez les Esclavons. C'est ainsi qu'on appeloit les peuples qui occupoient non-seulement ce qu'on nomme aujourd'hui l'Esclavonie, mais la Bosnie, la Dalmatie, la Croatie & une partie de la Bohême. Les Vinides étoient une de leurs colonies. Ce sont eux qui ont donné leur nom au golfe Vénadique **, où ils habitoient anciennement. Ils s'étoient avancés jusqu'au Danube, & avoient été subjugués par les Abares. Les mauvais traitemens qu'ils essuyoient de la part de leurs vainqueurs, les forcerent enfin de prendre les armes pour secouer un joug si rude. Les marchands François à leur arrivée dans cette malheureuse contrée, trouverent la guerre cruellement allumée. On étoit près d'en venir aux mains. Samon s'offrit généreusement à eux, & fit tant de prodiges de valeur, qu'ils l'élurent pour leur roi. C'étoit un homme né pour les grandes entreprises. Il se conduisit avec tant de prudence & de

ANN. 631.

Fred. c. 48.

* Les uns veulent qu'il soit natif du territoire de Sens, d'autres, du Brabant, ou de Sennegau.

** C'est ainsi qu'on appelloit anciennement l'embouchure de la Vistule.

courage, qu'il eut le bonheur de délivrer ses nouveaux sujets de la tyrannie & de l'oppression. Mais oubliant qu'il étoit chrétien, il vécut parmi eux dans toute la licence du paganisme. Il épousa jusqu'à douze femmes, dont il eut vingt-deux fils & quinze filles.

Ann. 631.

Ce fut cet homme, aussi fameux par ses grandes qualités que par ses aventures & ses excès, qui troubla la tranquilité de la France sa patrie. Le sujet de la querelle fut une insulte faite à quelques marchands François, qui étoient venus chez les Esclavons pour y trafiquer selon leur coutume. Ces barbares, au mépris du droit des gens, se jeterent sur eux, leur enleverent leurs marchandises, & tuerent ceux qui voulurent se défendre. Ce fut inutilement que Dagobert envoya demander satisfaction : Samon refusa audience à ses ambassadeurs. L'un d'eux, nommé Sichaire, trouva cependant le moyen de parvenir jusqu'à lui à la faveur d'un habillement Esclavon. Mais il lui parla avec tant de brutalité qu'il se fit chasser honteusement. La guerre fut aussi-tôt déclarée. Le roi des Vinides la soutint avec gloire. On fit marcher contre lui trois armées, qui l'at-

Idem. c. 68. Gest. Dagob. c. 27.

taquerent par trois différents endroits; ce qui l'obligea de partager ses troupes en trois corps. Le premier fut défait par les Allemands sous la conduite de Clodobert leur duc. Les Lombards, autrefois tributaires, actuellement alliés des François, battirent le second, & firent un grand butin. Mais le troisieme, où probablement Samon se trouvoit en personne, repoussa si vigoureusement les Austrasiens, qu'ils se virent contraints de se retirer en désordre. Cet échec entraîna la défection des Urbiens ou Sorabiens, peuples voisins de la Thuringe. Dervan, leur duc, saisit cette occasion de se soustraire à l'obéissance de Dagobert, pour se donner à Samon. Les Vinides, devenus plus fiers par cette réunion, firent des courses jusque dans la Germanie Françoise, qu'ils désolerent pendant quelques années.

ANN. 631.

Massacre des Bulgares.

Il arriva vers ce même temps un évènement qui, quoiqu'étranger, mérite d'avoir place dans notre histoire, par l'intérêt que les François furent forcés d'y prendre. Les Bulgares & les Abares n'avoient fait pendant long-temps qu'un même peuple : la mort de leur roi les divisa : chacun voulut élever

Fred. c. 72.

sur le trône un prince de sa nation. La guerre s'alluma si vivement, qu'elle ne finit que par la ruine presque entiere des premiers. Neuf mille, échapés à la fureur des vainqueurs, vinrent chercher un asyle dans la Baviere, d'où ils envoyerent prier le roi de vouloir bien les recevoir au nombre de ses sujets. Il leur permit d'y passer l'hiver seulement. Mais il leur promettoit en même temps de faire examiner leur requête dans son conseil. Le résultat fut qu'il étoit contraire au bien de l'Etat d'accorder un refuge à des gens sans foi & sans loi. On envoya en conséquence des ordres secrets aux Bavarois de les égorger une certaine nuit qu'on leur marqua. Il ne s'en sauva que sept cens, qui se retirerent chez les Esclavons Vinides. On chercheroit envain à excuser une action de cette nature. L'empire François n'avoit rien à redouter d'une poignée de soldats, de femmes & d'enfants. On pouvoit prendre des mesures pour les faire sortir de France, sans exposer les provinces au pillage. Ce massacre est un opprobre & une tache à la mémoire de Dagobert.

ANN. 631.

On ne voit pas qu'il ait ménagé da-

Dagobert

vantage sa gloire dans le double accommodement qu'il fit cette même année, l'un avec Sisenand, roi des Visigoths, l'autre avec les Saxons, tributaires de la France. Il avoit aidé le premier à monter sur le trône d'Espagne, au préjudice de Suintila qui gouvernoit cette nation depuis dix ans. Un des articles du traité portoit, qu'on lui donneroit un grand bassin d'or, dont Aëtius avoit fait présent à Torismond. Il étoit enrichi de pierreries & pesoit cinq cents livres. Sisenand, proclamé roi, n'osa le refuser aux ambassadeurs François, qui étoient venus le demander de la part de leur maître. Mais il aposta des gens, qui le leur enleverent à leur retour en France. Dagobert se plaignit vivement de cette violence, & menaça beaucoup. On mit l'affaire en négociation. Le foible monarque se contenta en dédommagement, de deux cent mille sous d'or, qui font à-peu-près trois millions de notre monnoie.

ANN. 631. Il aide Sisenand à se faire roi des Goths en Espagne.

Fred. c. 73.

Gest. Dagob. c. 30.

Il confie la défense de la Thuringe aux Saxons.

L'accord fait avec les Saxons, quoique d'une autre nature, n'offre rien de plus glorieux, ni de plus avantageux. Dagobert avoit levé une puissante armée, pour aller châtier les Vinides, qui désoloient la Thuringe

par leurs fréquentes incursions. Déja il s'étoit avancé jusqu'à Mayence, & se préparoit à passer le Rhin, lorsque les envoyés du duc de Saxe vinrent lui faire une proposition qui ne pouvoit que l'offenser, s'il n'eût aimé le repos plus que la gloire. Ils se chargeoient de défendre avec les seules troupes du pays toute la frontiere de la Germanie Françoise, à condition qu'on leur remettroit le tribut de cinq cents bœufs, qu'ils étoient obligés de fournir tous les ans à la maison du roi. Il accepta l'offre, leur accorda l'exemption qu'ils demandoient, leur confia la défense de la Thuringe, & congedia cette belle armée, à la tête de laquelle il étoit en état de donner la loi à tous les peuples voisins de l'Austrasie.

ANN. 631.

Id. Fredeg. c. 74.

Gest. Dagob. c. 31.

On ne reconnoît dans ces deux évènements, ni cette noble fierté, ni cette ardeur martiale, qui rendirent les descendants de Clovis si redoutables, que même l'empire Romain rechercha plus d'une fois leur alliance. Ces braves fondateurs de la monarchie n'auroient laissé impuni, ni cette lâche infraction de traités, ni ces insultes faites à leurs ambassadeurs. Loin d'as-

ANN. 631. franchir du joug des peuples vaincus, ils auroient profité de l'occasion d'étendre leurs conquêtes. On ne les vit jamais préférer une honteuse oisiveté à la gloire de subjuguer une nation ou perfide ou insolente. Cette foiblesse du gouvernement de Dagobert annonce le règne des fainéants, & la chûte prochaine de sa maison.

ANN. 633. Dagobert fait son fils Sigebert roi d'Austrasie. *Fred. c. 75 & 85. Gest. Dagob. c. 32.*

Les Saxons cependant ne se trouverent pas assez forts pour arrêter les excursions des Vinides. Bientôt ils quitterent leur entreprise, & la Thuringe demeura de nouveau exposée à la fureur & à l'avidité de ces peuples barbares. Ces mauvais succès attristoient le monarque, & ne le tiroient point de sa nonchalance. Il se détermina enfin à faire couronner Sigebert roi d'Austrasie. Ce jeune prince n'avoit pas encore trois ans accomplis. Il lui assigna des revenus suffisants pour soutenir la majesté du trône, & mit auprès de lui deux hommes célèbres par leur sagesse, leur prudence, & leurs vertus. C'étoient Cunibert évêque de Cologne, & Adalgise duc du palais d'Austrasie *. Cette démar-

* Il paroît que la qualité de duc du palais est ici distinguée de celle de maire, que Pepin avoit actuellement & qu'il eut encore depuis.

che eut tout l'effet qu'il en attendoit. Les Austrasiens crurent avoir recouvré leur liberté, parce qu'ils avoient un roi, & firent la guerre avec plus de vigueur. Les esclavons, ou n'osèrent plus paroître, ou furent vivement repoussés. ANN. 633.

La satisfaction des peuples d'Austrasie fut un peu altérée par une autre disposition du roi. Il avoit repris Nantilde par les conseils de S. Amand qu'il avoit rappellé de son exil. Il en eut un fils, qui fut nommé Clovis. La crainte que ce jeune prince n'éprouvât le triste sort d'Aribert, lui fit prendre toutes les précautions que la prudence peut inspirer, pour lui assurer une couronne après sa mort. Ce fut dans cette vue qu'il assembla à Paris les seigneurs des trois royaumes. Il leur déclara que son intention étoit que l'enfant qui lui venoit de naître, lui succédât dans tous ses Etats de Bourgogne & de Neustrie: il confirmoit à Sigebert pour le présent tout ce qu'il possédoit, & pour l'avenir ce qui avoit toujours été incontestablement du royaume d'Austrasie, une partie de la champagne, les Ardennes, les Vôges, toutes les

ANN. 634. Il déclare Clovis son second fils son successeur dans ses Etats de Bourgogne & de Neustrie.

Fred. c. 76.

Vita Sigebert. reg. Gest. Dagob. c. 32.

ANN. 634. places enfin que ses prédécesseurs avoient possédées dans l'Aquitaine, dans la Provence, & dans les autres parties de la France. Il n'en exceptoit que le duché de Dantélénus, qu'il réunissoit à la Neustrie, dont il avoit été détaché par Théodebert II. Ce ne fut qu'avec peine que les seigneurs Austrasiens consentirent à ce traité de partage; mais ils virent bien qu'il étoit inutile de s'y opposer. Le roi le vouloit : les grands des deux autres royaumes le demandoient : il fallut céder aux temps, & signer la renonciation de Sigebert à la Bourgogne & à la Neustrie.

ANN. 635 & 636.

Il soumet les Gascons révoltés.

Fred. c. 72.

Gest. Dagob. c. 36, 42.

L'affaire de la succession étoit à peine terminée, que Dagobert se vit obligé d'envoyer une nombreuse armée contre les Gascons. Cette nation, toujours inquiète, toujours ennemie de toute domination, s'étoit jétée sur la Novempopulanie *, où elle fit de grands ravages. On porta le fer & le feu jusques dans leurs retraites les plus inaccessibles. Attaqués de tous côtés, battus dans leurs vallées, forcés dans les montagnes, ils envoyerent deman-

* C'étoit ainsi qu'on appelloit anciennement cette partie de la France, qu'on nomme aujourd'hui Gascogne.

der quartier. Ils l'obtinrent, mais à condition qu'ils viendroient se jeter aux pieds du roi pour implorer sa clémence, & se soumettre à tout ce qu'il exigeroit d'eux. Ils tinrent parole. Æghinan leur duc, accompagné de tout ce qu'il y avoit de grands seigneurs dans le pays, se rendit à saint Denis. Mais il n'osa paroître à Clichi, où Dagobert tenoit sa cour. La crainte du juste châtiment que méritoit sa rébellion, ne lui permit pas de sortir de ce respectable asyle. Il dépêcha quelqu'un pour faire ses soumissions. Le monarque leur fit grace en l'honneur du saint. Tous jurerent sur le tombeau de l'apôtre de la France, qu'ils lui seroient inviolablement fidèles, & aux rois ses successeurs.

ANN. 635 & 636.

L'exemple des Gascons avoit fait révolter les Bretons : la crainte du même châtiment les fit rentrer dans le devoir. Judicaël leur duc, au mépris des concordats entre les monarques François & les comtes de Bretagne, avoit repris le nom de roi, & ravageoit les frontieres de la France. Dagobert lui envoya demander satisfaction, avec ordre de lui déclarer la guerre, s'il ne venoit promptement

Les Bretons le reconnoissent pour leur Seigneur.

Idem, ibid.

lui rendre les hommages qu'il lui devoit. Ce fut saint Eloi qu'il chargea d'une commission si délicate. C'étoit un personnage que sa vertu faisoit aimer de tout le monde, & que son génie rendoit capable de tout. Il avoit appris le métier d'orfevre, & y excelloit. Il a fait plusieurs châsses, celles de saint Germain de Paris, de saint Severin, de saint Quentin, de saint Lucien, & de sainte Genevieve. Le roi se plaisoit souvent à le voir travailler. Il l'honora de la charge de *monétaire*, ou surintendant des monnoies de France. Nous avons encore de lui quelques petites pièces d'or, qu'on appelloit *tremisses*, monnoies dont la valeur étoit la troisieme partie d'un sou d'or. Sa piété augmenta avec sa fortune; il devint enfin évêque de Noyon. Ce vertueux envoyé sçut tellement profiter de la circonstance de la défaite des Gascons : il ménagea si adroitement l'esprit du prince Breton, qu'il l'amena à Clichi, où il demanda pardon au roi, & le reconnut pour son seigneur. Le monarque le reçut avec bonté, l'invita même à sa table; mais Judicaël s'en défendit avec respect, le conjurant de lui permettre de

ANN. 635 & 636.

Duch. t. 1, p. 630.

Ducange, au mot Tremissis.

tenir la parole qu'il avoit donnée de manger chez le référendaire Audoën, si connu depuis sous le nom de saint Ouen. La sainteté de ce grand homme fut son excuse : le roi ne se tint point offensé d'un procédé qui révolteroit de nos jours. La vertu avoit alors de grands privileges. Judicaël partit enfin comblé des bontés & des bienfaits du prince, auquel il venoit de jurer une inviolable obéissance. ANN. 635 & 636.

Dagobert ne jouit pas long-temps des douceurs de la paix qu'il venoit de procurer à la France. Il fut attaqué à Epinai, maison de plaisance sur la Seine, d'une dyssenterie, dont il mourut à saint Denis, où il s'étoit fait transporter. Il fut enterré dans l'Eglise de cette abbaye, qu'il avoit richement fondée. Il n'étoit âgé que d'environ trente-six ans. Il eut pour femmes Gomatrude, qu'il répudia, Nantilde, Wlfégonde & Bertilde, qui régnerent toutes les trois en même-temps. Il ne paroît pas que Ragnetrude, mere de Sigebert, ait jamais porté le nom de reine. On respecta après sa mort le partage qu'il avoit fait de son vivant entre ses deux fils. L'Austrasie demeura à Sigebert : Clo-

ANN. 638. Mort de Dagobert.

Fred. c. 79.

vis fut couronné roi de Neuſtrie & de Bourgogne.

ANN. 638.

Ses bonnes & mauvaiſes qualités.

Les moines qu'il avoit accablés de bienfaits, l'ont comblé des plus brillants éloges. On loue leur reconnoiſſance; on n'en blâme que l'excès. Les commencements de ſon règne le firent en quelque ſorte adorer du peuple : il le délivra de l'oppreſſion des grands. Mais bientôt il ceſſa d'être l'objet de ſon amour : il le ſurchargea d'impôts pour ſatisfaire l'inſatiable avidité de ſes maitreſſes. Il ſçut régner avec empire ſur ſes ſujets, il ſe fit rechercher de ſes voiſins, mais il n'avoit point cette valeur active, qui juſqu'à lui ſembloit héréditaire dans la famille de Clovis. Il fit peu la guerre par lui-même, beaucoup par ſes lieutenants. Il étoit magnifique en tout, grand *aumônier*, même au milieu de ſes déſordres; libéral enfin juſqu'à la profuſion envers les égliſes & les monaſteres. Mais ce n'étoit point un ſaint, ainſi que le prétend le moine historien de ſon règne. La qualité de fondateur ne donne point la ſainteté : il faut pour cela des vertus réelles. On admire la générosité de Dagobert : on gémit ſur ſes dérèglements. On lui reproche

Geſt. Dagob. c. 45.

reproche même d'avoir dépouillé les plus belles églises de France, pour enrichir celle de saint Denis. On assure qu'il y fit transporter jusqu'aux portes de saint Hilaire de Poitiers, qui étoient de fonte.

ANN. 638.

Un des plus beaux monuments de son règne, est la collection des loix des différentes nations soumises à l'empire François. L'histoire ne détermine point le temps précis auquel il y fit travailler. Elle nous apprend seulement que ce fut par ses ordres quelles furent rédigées, corrigées, & mises dans l'état où nous les voyons dans le recueil qui nous en reste. Celles des François y sont comprises sous le titre de *loi Salique*, ou *loi Ripuaire*. La premiere regardoit ceux des François qui habitoient le pays qui s'étend entre la Meuse & la Loire : la seconde étoit pour ceux qui avoient leur demeure entre la Meuse & le Rhin. La différence étoit peu considérable. On voit par toutes les deux, qu'il y avoit alors deux sortes de personnes, les libres ou *ingénus*, les esclaves ou *serfs*. On distinguoit deux classes de libres, les nobles qu'on appelloit les grands, ou simplement

Il fait travailler à la correction des loix.

In præfat. leg. Sal.

Gest. reg. Franc.

Chron. Moissiac.

Ado Vien. & alii.

Lex Salic. tit. 37, 43, 44.

Lex Ripuar. tit. 62.

personnes majeures, ſuivant leur qualité ; & les roturiers, qu'on nommoit *perſonnes mineures*. L'antiquité ſeule faiſoit les nobles. Il n'étoit point encore de mode de demander ni de donner des lettres de nobleſſe. Les grandes dignités étoient celles de patrice, de duc, de comte, & de domeſtique ou gouverneur de maiſons royales. Les François ne payoient aucun tribut : il n'y avoit que les naturels Gaulois, qui y fuſſent aſſujettis. On ne les connoiſſoit preſque que ſous le nom de Romains. Rarement on leur conféroit les grands emplois. Toutes les graces étoient pour leurs vainqueurs.

ANN. 638.

La loi des François ne laiſſoit rien à l'arbitrage des juges.

Lex Sal. tit. 60.

Jamais loi ne fut plus exacte que celle des François. Tout eſt prévu, rien n'eſt laiſſé à l'arbitrage du juge. Il n'y a point de crimes dont elle ne preſcrive la peine ; point de larcins, dont elle ne détermine le dédommagement ; point d'injures, d'indécences, ni de mauvais traitements, dont elle n'apprécie ſcrupuleuſement la réparation. Dépouiller un homme endormi, ou un mort ; monter ſans la permiſſion du maître, ſur un cheval que le hazard a fait rencontrer, ſont

Ibid tit. 15, 17, 27.

autant de délits qu'elle punit par de grosses amendes. Quiconque osoit serrer la main d'une femme libre, étoit condamné à quinze sous d'or, ainsi qu'on l'a déja vu; au double, s'il lui prenoit le bras; au quadruple, s'il lui touchoit le sein. On ne peut qu'admirer & louer la sagesse de cette disposition. Les François avoient coutume de mener leurs femmes à l'armée. Il étoit de la derniere importance de les mettre à l'abri de toute insulte.

ANN. 638.

Ibid. tit. 22.

On ne trouvera peut-être ni la même sagesse, ni la même équité dans ce qu'elle ordonne touchant l'homicide. Elle permet alors de composer; c'est trop peu dire : elle met elle-même le prix à la vie de chaque particulier. Ce sont les circonstances de l'action, la condition ou la qualité de la personne, qui décident de la somme. Elle entre là-dessus dans un détail infini. Si le meurtrier est insolvable, elle oblige ses parents jusqu'à un certain degré, de satisfaire pour lui : s'ils ne se trouvent pas assez riches, elle le déclare esclave de la famille du défunt. Cette jurisprudence semble moins punir le crime, que l'autoriser. On y découvre cependant certaines

Ce qu'elle prescrit touchant l'homicide.

Tit. 43, 44, 45, 65.

vues du bien public. Elle conserve
ANN. 638. un homme à l'Etat : elle assure aux parents du mort un esclave, ou une composition avantageuse : elle met enfin chaque citoyen dans la nécessité de veiller sur tous ceux qui lui sont attachés par les liens du sang, en le rendant en quelque sorte caution de leur bonne ou de leur mauvaise conduite.

Tit. 65. On pouvoit néanmoins *se tirer de parenté* par une déclaration juridique ; mais celui qui le faisoit, perdoit le droit d'en hériter ; & s'il venoit à être tué, sa succession, ou du-moins ce que l'assassin étoit obligé de payer appartenoit au fisc.

Ce qu'elle regle sur les mariages.

On trouve encore dans cette même loi de beaux réglements sur ce qui regarde l'honnêteté des mariages & le repos des familles. Les enfants ne pouvoient se marier sans le consentement de leurs pere & mere. Le futur époux devoit offrir une somme aux parents de la fille. La loi ne la fixe point. C'étoit un sou & un denier, si l'on en croit Frédegaire & Marculfe.

Tit. 62.

In epitom. c. 18, formi 75.

Si l'épouse future étoit une veuve, on présentoit en justice trois sous d'or & un denier, que les juges distribuoient aux parents non-héritiers du mari dé-

funt. Mais il falloit que cette offre ſe fît dans une audience ſolemnelle, où l'on eût élevé un bouclier, & où l'on fût jugé au-moins trois cauſes : ſans cela le mariage étoit déclaré illégitime. Cette eſpèce d'achat donnoit un ſi grand pouvoir au mari, que s'il venoit à diſſiper la dot ou les ſucceſſions échues à ſa femme, elle n'étoit point en droit de lui en demander la reſtitution. On ſera peut-être ſurpris que la loi exigeât plus pour une veuve que pour une fille. La raiſon eſt toute ſimple. Une fille en ſe mariant, ne changeoit point d'état : elle paſſoit de la tutelle de ſes parents ſous celle de ſon mari. Une veuve au contraire avoit recouvré ſa liberté : cette circonſtance en relevoit le prix. Une fille qui ſe laiſſoit enlever, étoit condamnée à l'eſclavage. Un homme libre qui épouſoit une eſclave, devenoit lui-même eſclave.

ANN. 638.

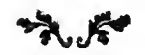
Rip. tit. 37.

L'ordre des ſucceſſions étoit réglé avec la même exactitude. Les enfants du mort héritoient ſeuls de tous ſes biens : à leur défaut ſes pere & mere : s'il n'en avoit point, ſes freres & ſœurs : après eux les ſœurs du pere & celles de la mere : enfin l'héritier le

L'ordre des ſucceſſions.

Salic. tit. 14.
Rip. tit. 45.

plus proche du côté paternel. L'adop-
ANN. 638. tion étoit permiſe. Elle donnoit tous les droits de fils légitime : & ſe faiſoit devant le roi, qui donnoit ſes ordres pour en expédier des lettres. On diſtinguoit trois ſortes de biens : les *propres*, dont on avoit la libre diſpoſition : les *bénéfices*, qu'on tenoit du prince ou de l'égliſe ſous certaines redevances : les *terres ſaliques*, qu'on poſſédoit à condition du ſervice militaire. Les femmes n'héritoient que des propres : les bénéfices rentroient dans la main du roi par la mort du poſſeſſeur : les terres ſaliques n'apartenoient qu'aux mâles. Il eſt à remarquer que nos rois, à leur entrée dans la Gaule, laiſſerent aux Gaulois les deux tiers de leurs terres, en les aſſujétiſſant au tribut. L'autre fut diſtribué aux troupes victorieuſes. La portion du ſoldat dépendoit de celle de l'officier. Celui-ci ne poſſédoit qu'avec une certaine ſubordination à un plus grand, qui lui-même ne jouiſſoit que ſous l'autorité du roi. Ainſi tout relevoit du monarque.



ANN. 638.

CLOVIS II.

Sigebert roi d'Austrasie.

L'HISTOIRE du règne des enfants de Dagobert est celle de la décadence de la maison royale. L'énorme autorité que les maires du palais usurpèrent pendant une si longue minorité, leur servit enfin de degrés pour monter sur le trône. Le caprice, l'ambition & l'intérêt devinrent les seules règles de leur gouvernement : ils éleverent ces jeunes princes dans une honteuse inaction ; les tenant toujours éloignés des affaires, ne leur inspirant aucuns sentiments dignes de leur rang & de leur naissance ; étudiant leur foible, non pour le réprimer, mais pour le fortifier ; abusant même de leurs pieuses inclinations, pour les gouverner plus absolument. C'est ce qui a donné commencement à la fainéantise des rois.

Æga maire du palais en Neustrie, Pepin en Austrasie.

Ce n'est pas qu'on puisse rien reprocher à la mémoire d'Æga & de Pepin, tous deux maires du palais, l'un en Neustrie sous Clovis, l'autre en Austrasie sous Sigebert. On ne voit rien dans leur conduite qui marque aucun dessein d'attenter à la puissance royale,

Fredeg. c. 80, 85.

ou d'opprimer les peuples. Le premier
ANN. 638. étoit un homme d'une rare prudence
Gest. Dagob. c. 46. & d'une fidélité reconnue. Le roi, en mourant lui avoit recommandé la reine Nantilde & le prince son fils. Il répondit à l'attente de son maître. Le premier usage qu'il fit de son pouvoir, fut de faire rendre à différents particuliers ce que le fisc avoit usurpé sur eux. Pepin, plus recommandable encore par ses vertus que par son habileté dans l'art de gouverner, sçut tellement faire respecter l'autorité de son pupille, que tant qu'il vécut, ni le sujet ni l'étranger n'oserent rien entreprendre. Il étoit à peine rentré dans les fonctions de sa charge, qu'il envoya demander à Clovis le partage des tré-
ANN. 639. sors de Dagobert. L'ambassade eut tout le succès qu'il en attendoit. Les deux ministres se rendirent à Compiegne. On fit trois lots de tout ce qui se trouva d'or, d'argent, de meubles, d'habits & de pierreries. Le premier fut pour Clovis, le second pour Sigebert, le troisieme pour la reine Nantilde.
Titul. 37, artic. 2. Ainsi l'ordonne la loi des François Ripuaires, qui accorde à la femme le tiers des acquisitions de son mari.

Erchinoalde Pèpin ne survécut pas long-temps à

cette action d'équité & de zèle pour les intérêts de son maître : il mourut l'année suivante. La douceur de son gouvernement le fit regretter de tous les François Austrasiens ; ses vertus l'ont fait mettre au nombre des saints. Æga le suivit de près. Ce fut une double perte pour la famille royale. Les successeurs de ces deux grands hommes n'eurent ni la même fidélité, ni la même modération. Erchinoalde devenu maire du palais de Neustrie, gouverna plus en souverain qu'en ministre. Il avoit au nombre de ses domestiques une fille d'une rare beauté, nommée Batilde. Il la fit épouser au jeune monarque. C'étoit une femme très-vertueuse & d'un grand courage. Elle étoit née en Angleterre d'une famille Saxone. Elle en avoit été enlevée encore enfant, & vendue en France par ses ravisseurs. L'auteur de sa vie lui donne une naissance illustre. Mais Clovis étoit roi, Batilde étoit esclave: la vertu seule ne rapproche point les conditions.

ANN. 640. & Grimoald maires du palais, l'un en Neustrie, l'autre en Austrasie.

Fred. c. 83, 84.

ANN. 646.

Vita S. Batild. c. 1.

Grimoalde, fils de Pepin, eut assez d'ambition pour aspirer à la place de son pere, & assez de crédit pour l'obtenir. Il étoit appuyé par l'évêque de

Cologne qui l'aimoit ; mais il avoit un redoutable concurrent. C'étoit le jeune Othon, fils d'un seigneur Austrasien, qui avoit été gouverneur du roi. La cour fut long-temps partagée entre ces deux rivaux. Le premier l'emporta par un crime. La mort de son adversaire, qui fut assassiné par Leuthaire duc des Allemands, le laissa paisible possesseur de cette grande charge. Ce fut la premiere fois qu'elle passa du pere au fils. On la verra desormais héréditaire.

ANN. 646.

Idem Fred. c. 88.

Révolte de Radulfe, duc de Thuringe.

Les cabales & les brigues de ces deux jeunes ambitieux divisoient encore la cour d'Austrasie, lorsqu'elle apprit que Radulfe, duc de Thuringe, avoit levé l'étendard de la rebellion. C'étoit un grand homme de guerre. Vainqueur des Esclavons dans plusieurs rencontres, il avoit rétabli la tranquillité dans cette province, si long-temps désolée. Ses succès lui enflerent le cœur : il affecta l'indépendance sous Sigebert, & prit des mesures pour se maintenir dans son gouvernement. Il y a toute apparence qu'on parloit alors de le rappeller. Ne cherchant qu'un prétexte pour se déclarer, il saisit cette occasion, & se

Ibid. c. 87.

préparа ouvertement à la guerre contre son souverain. Il s'étoit ligué avec un Bavarois nommé Fare, homme de qualité & de l'illustre famille des Agilolfingiens, ducs héréditaires de Baviere. Ce jeune seigneur, riche, vaillant, puissant en amis, étoit excité par le ressentiment de la mort de Crodoalde son pere, que Dagobert avoit fait tuer pour ses crimes. Le désir de la vengeance lui fit trouver des ressources pour lever une armée considérable; qu'il conduisit au secours de Radulfe. ANN. 646.

Un pareil exemple pouvoit avoir des suites fâcheuses. On rassembla promptement toutes les troupes du royaume. Le roi les mena lui-même contre les rebelles. La victoire sembla d'abord se ranger sous ses étendards. Le jeune Fare étoit posté au-delà de la forêt Buconie sur les frontieres de la Thuringe; il fut défait & tué. Mais la fin ne répondit point à de si glorieux commencemens. On marcha aussi-tôt contre Radulfe, qui s'étoit retranché avec un assez grand nombre de troupes sur une colline au bord de la riviere d'Unstrut. Il y fut investi. On tint un conseil, où les sentimens furent partagés Les uns étoient d'avis

qu'on donnât l'aſſaut ſur-le-champ : les autres vouloient qu'on laiſſât repoſer les troupes juſqu'au lendemain. Les premiers l'emporterent. Les autres qui prévoyoient une déroute, demeurèrent auprès du roi, réſolus de le ſauver, ou de périr à ſes pieds. L'évènement ne juſtifia que trop leurs ſages conjectures. Le duc de Thuringe fondit ſur ceux qui montoient à l'attaque, les repouſſa, les rompit, les accabla. Le carnage fut ſi horrible, que Sigebert voyant toute la montagne couverte de morts & de mourans, ne put retenir ſes larmes.

ANN. 646.

Cet horrible échec mit la conſternation dans l'armée Auſtraſienne. On commença à craindre pour la perſonne du roi. On entra en négociation avec le ſujet vainqueur. Radulfe reconnut qu'il ne tenoit la Thuringe que ſous l'autorité de Sigebert. Mais en même temps il le ſupplioit de le confirmer dans un emploi qu'il avoit mérité par tant de victoires ſur les Eſclavons. La cour voulut bien ſe contenter de cette eſpece de ſoumiſſion. On le rétablit dans ſon gouvernement, où depuis il vécut plus en roi qu'en ſujet.

Caractere de Sigebert.

C'eſt le ſeul évènement mémorable

du regne de Sigebert. Ce fut un bon prince, mais peu actif : plus occupé de fondations que d'affaires militaires : un roi plein de religion, mais très-mauvais politique : né pour obéir plus que pour commander. On compte jusqu'à douze monasteres qu'il bâtit & dota très-richement. On a cependant de lui une lettre, où l'on voit qu'il sçut maintenir son autorité contre les entreprises des ecclésiastiques. Elle est adressée à Didier, évêque de Cahors : elle contient des vives réprimandes au sujet d'un synode convoqué sans sa participation : elle fait très-expresses défenses aux prélats de s'assembler en aucun lieu, sans en avoir obtenu la permission. On prétend que, quoique très-jeune & marié depuis peu, il adopta le fils de Grimoald. Quelque temps après, la reine Imnichilde eut un fils qui fut nommé Dagobert. L'adoption fut aussi-tôt révoquée.

ANN. 646.

Vita Sigeber. reg. Gest. Franc. c. 43.

La naissance de ce prince redoubla la dévotion du monarque & le crédit du maire du palais. Sigebert ne s'occupoit que d'œuvres pieuses : Grimoald faisoit toutes les affaires du royaume : c'étoit le canal des graces : il disposoit de tout. La confiance du roi en ce

Sa mort.

ministre ambitieux, étoit si aveugle, qu'étant tombé malade, il lui recommanda son fils, & le laissa en sa garde. Il mourut à Metz, & fut enterré dans la magnifique église qu'il venoit de faire bâtir sous l'invocation de saint Martin. Dagobert lui succéda sans aucune contradiction. Mais il étoit à peine sur le trône, qu'il en fut renversé par la trahison la plus lâche. On n'osa porter le crime jusqu'à attenter à sa vie : on se contenta de le faire enlever, après lui avoir fait couper les cheveux. Didon, évêque de Poitiers, quoique du sang royal de Clovis, n'eut pas honte de se charger de cette infâme commission. Ce fut lui qui le conduisit en Ecosse, où il vécut longtemps ignoré.

ANN. 654.

Vita sancti Vulfridi.

On fit aussi-tôt répandre le bruit que le jeune Dagobert étoit mort. On affecta même de lui faire de magnifiques funérailles. L'histoire de la prétendue adoption fut renouvellée ; on n'oublia rien pour en constater la vérité. Grimoald avoit tout crédit, Childebert son fils fut proclamé roi. Mais les François Austrasiens eurent horreur de cet attentat. Ils prirent les armes, détrônerent ce nouveau monarque, se

ANN. 655, 656.

Childebert fils de Grimoald est proclamé roi d'Austrasie.

Vita S. Sigeberti reg. Act. S. Audoeni.

saisirent du Maire du palais, & le conduisirent au roi de Bourgogne & de Neustrie. On ne sçait ni quel fut le châtiment de sa perfidie, ni ce que devint le jeune usurpateur ; nos Annales n'en parlent plus. Dagobert, soit qu'on le crût mort, soit qu'on ignorât le lieu de sa retraite, ne fut point rappellé. L'Austrasie se soumit à Clovis, qui réunit pour la quatrieme fois toutes les parties de la monarchie Françoise.

ANN. 655, 656.

Gest. Franc. c. 43.

Caractere de Clovis.

Le règne de ce prince n'eut rien de plus brillant que celui de Sigebert son frere. Il est peu de rois, dont on ait dit plus de mal & plus de bien. Le motif de l'éloge & du blâme fait voir quel étoit le jugement & l'esprit des écrivains de ce temps-là. Il survint une grande famine en France. Clovis pour nourrir les pauvres, fit enlever les lames d'or & d'argent qui couvroient les tombeaux de saint Denis & de ses compagnons. C'étoit une action charitable & digne d'un roi chrétien ; mais en même temps c'étoit toucher au trésor des moines. Ce fut, dit le continuateur de Frédegaire, *un prince abandonné à toutes sortes de vices*, débauché, yvrogne, brutal &

ANN. 657.

Monachus Dionysianus, c. 1.

sans cœur. Quelque temps après, il obtint, en dédommagement pour cette même abbaye, une exemption de toute jurisdiction. Landry, évêque de Paris, y consentit. L'acte en fut dressé dans une assemblée générale des prélats & des seigneurs de la nation. Alors la scene changea. Ce ne fut plus ce monarque, *qui pendant toute sa vie n'avoit pas fait une seule action d'homme de bien :* ce fut un grand roi, dit Aimoin, sage, vaillant, brave, équitable, plein de religion, *très agréable à Dieu.*

ANN. 657.

Aimoin, hist.

Les moines lui ont encore fait un crime d'avoir détaché un bras de saint Denis pour le mettre dans son oratoire. Ce n'étoit tout au plus qu'une piété indiscrète. Elle ne parut point telle à des gens qui craignoient de voir diminuer le concours de la dévotion au tombeau de l'apôtre de la France. Ce fut un attentat que le ciel prit soin de venger : Clovis perdit l'esprit. C'est à cette démarche *impie*, si l'on en croit ces bons solitaires, qu'il faut attribuer tous les maux qui désolerent la France sous les successeurs de ce prince. Il mourut âgé de vingt-un ans : il en avoit régné quinze ou seize. Il fut enterré à saint Denis.

ANN. 660.

Sa mort.

ANN. 660.

CLOTAIRE III.

CLOVIS laissoit trois fils, Clotaire, Childéric, & Thierri. L'aîné fut seul couronné roi, sous la conduite de la reine Batilde & d'Ebroïn maire du palais en Neustrie. C'étoit un homme adroit, vaillant, capable des plus hautes entreprises, mais ambitieux & cruel. Il sçut cacher ses vices, par la crainte de déplaire à la pieuse régente, & répondit parfaitement à ses sages desseins. On peut dire que le gouvernement de cette princesse fut celui de la douceur, de la prudence, de la justice & de la vertu. Les Gaulois, sans distinction d'âge, ni de sexe, payoient une forte capitation; ce qui les empêchoit de se marier, ou les obligeoit d'exposer, ou même de vendre leurs enfants. Ils porterent leurs plaintes aux pieds du trône. Batilde en fut touchée, leur remit cet onéreux tribut, & racheta tous ceux que cette dure exaction avoit faits esclaves. L'intérêt de l'église ne lui fut pas moins cher. Elle fit travailler à la réformation des mœurs : les brigues pour l'épis-

Sagesse du gouvernement de Batilde.

Vita Batild. c. 117.

copat furent réprimées, & la simonie exterminée.

ANN. 660.

Childéric est couronné roi d'Austrasie.

Les Austrasiens cependant souffroient impatiemment le joug des Neustriens : ils demanderent un roi. La reine leur donna son second fils. Wlfoalde fut créé maire du palais & déclaré tuteur de ce jeune prince. Immichilde obtint la permission de le suivre. On voit dans cette condescendance de Batilde plus de bonté que de politique. Immichilde étoit aimée : Dagobert vivoit : le séjour de cette princesse dans un royaume qui appartenoit à son fils, pouvoit avoir des suites fâcheuses. La vertu, toujours occupée du bien, sçait rarement soupçonner le mal. Childéric fut reçu & couronné avec de grandes démonstrations de joie. Tout parut tranquile dans les trois royaumes.

Ibid. c. 23.

ANN. 665.

La reine se retire dans l'abbaye de Chelles.

Tous les soins de la vertueuse régente étoient pour la religion, l'Etat, & l'éducation de son fils. On ne voyoit à sa cour que des personnages recommandables par leur sagesse & leur piété. Mais elle y donna trop d'accès aux évêques. L'église en souffrit : sa propre réputation en fut décriée. Elle y avoit appellé ent'autres deux hommes

célèbres par leurs grandes qualités, quoique d'un mérite très-différent. L'un sage, pieux, savant, d'une douceur qui captivoit les cœurs, d'une vertu qui lui attiroit tous les respects, étoit l'illustre Léger, allié à la famille royale. La reine le fit nommer à l'évêché d'Autun: la sainteté de sa vie justifia un si beau choix. L'autre étoit Sigebrand évêque de Paris, prélat d'une conduite jusque là irréprochable, mais d'une vanité qui le perdit. L'orgueilleux favori, pour se donner plus de considération, laissa mal interpréter la bonté que Batilde avoit pour lui. Les seigneurs jaloux de son crédit, commencerent à murmurer: la haîne alla jusqu'à l'assassinat: Sigebrand fut tué. Les assassins coururent aussi-tôt chez la reine pour lui conseiller de se renfermer dans un monastere. Elle aspiroit depuis long-temps après la solitude: elle entra sans peine dans leur dessein, & se retira dans l'abbaye de Chelles qu'elle avoit fondée. Elle y vécut & mourut dans l'exercice de toutes les vertus. L'église l'a reconnue pour sainte.

ANN. 665.

Vita S. Leodeg. c. 1.

Vita sanctæ Batild. c. 8.

Ibid. c. 7, 8.

La retraite de Batilde laissa le royaume en proie à toutes les passions effré-

ANN. 668.

Mort de Clotaire.

nées du maire du palais. Ebroïn, devenu maître de tout, parut ce qu'il étoit, un monstre d'avarice, de cruauté, de perfidie, d'orgueil. On ne vit pendant son administration qu'injustice, que tyrannie, que vexation & oppression. Il suffisoit d'être riche, puissant, ou ami de la vertu, pour se voir exposé à périr victime de son avidité, de son ambition, de sa méchanceté. Détesté de tous les gens de bien, il éloigna de la cour tous les seigneurs, & leur fit défense d'y paroître sans y être mandés. Les choses étoient dans ce triste état, lorsque Clotaire mourut âgé de dix-neuf ans, dont il en avoit régné quatorze. Il ne laissa aucun enfant. On ignore s'il a été marié. Les uns veulent qu'il ait été enterré dans l'église de l'abbaye de Chelles, d'autres à saint Denis.

ANN. 668.

Vita S. Leodeg. c. 2.

Ibid. diplom. p. 467.

Thierri est proclamé roi de Neustrie & de Bourgogne.

L'ambitieux Ebroïn, haï de tout le monde, n'espéroit pas être conservé dans sa place, si on observoit la forme usitée dans l'élection du maire du palais. C'est ce qui fit que, sans appeller les grands du royaume à la délibération, il éleva Thierri sur le trône, & le proclama roi de Bourgogne & de Neustrie. Ce coup d'autorité étonna

Ibid.

les seigneurs, sans cependant leur inspirer aucun éloignement pour le nouveau monarque. Déja même ils s'étoient mis en chemin, pour venir lui rendre leurs hommages, lorsqu'on leur renouvella la défense de paroître à la cour sans ordre. Ce procédé les irrita : ils s'assemblerent & prirent les armes de tous côtés. La couronne d'une voix unanime fut déférée à Childéric, qui vint aussi-tôt les joindre à la tête d'une puissante armée. La conspiration fut si générale, si subite, qu'Ebroïn, abandonné de tout le monde, n'eut que le temps de se réfugier dans une église. Une compassion qu'il ne méritoit pas, lui sauva la vie; mais tous ses biens furent confisqués. On le fit raser, & on le contraignit de se faire moine dans le couvent de Luxeuil.

ANN. 669.

Gest. Franc. c. 45. Continuat. Fred. c. 94.

Thierri reçut à-peu-près le même traitement. On lui fit couper les cheveux, mais sans aucun ordre de la part de Chilpéric, qui en eut pitié. Il lui témoigna même qu'il étoit prêt à lui accorder tout ce qu'il pouvoit désirer. *Je ne demande rien*, répondit ce prince, *on m'a détrôné injustement : j'espere que le ciel prendra soin de ma*

Vita S. Leod.

vengeance. Il se retira à l'abbaye de saint Denis, non pour y prendre l'habit de moine, mais pour laisser croître ses cheveux. Il avoit régné près d'un an.

ANN. 669.

CHILDÉRIC II.

Leger évêque d'Autun est déclaré principal ministre.

LES commencements de ce nouveau règne furent consacrés à la reconnoissance & au maintien des loix. Childéric se fit un devoir de récompenser ceux des seigneurs qui l'avoient appellé à une double couronne. Léger, évêque d'Autun, avoit le plus contribué à cette grande révolution : il fut le premier objet des bienfaits du prince. Il lui confia l'administration de toutes les affaires, & le déclara son principal ministre. Le grand crédit du prélat a fait croire à quelques-uns qu'il le créa maire du palais de Neustrie & de Bourgogne. Ils n'ont pas fait réflexion sans doute qu'une charge qui emporte le commandement des armées avec le pouvoir de juger à mort, est incompatible avec la qualité de prêtre & d'évêque. Quoi qu'il en soit, ce fut par les sages conseils de ce grand homme, qu'on réforma

Vita S. Leodeg. c. 4.

quantité d'abus qui s'étoient glissés dans le gouvernement de l'Etat. On régla que les juges suivroient dans leurs jugements les anciennes loix & les anciennes coutumes de chaque province. On fit sur-tout une loi, qui pouvoit tirer les rois de servitude, s'ils eussent eu assez de fermeté pour la maintenir : elle défendoit que les enfants succédassent à leurs peres dans les grands emplois.

ANN. 669.

ANN. 670.

Mais bientôt on vit évanouir tant de belles espérances d'un règne sage & vertueux. Les seigneurs, qui jugeoient que cette réformation alloit à abattre leur puissance, n'épargnerent rien pour corrompre les mœurs du jeune monarque. Devenus maîtres de son esprit, ils le plongerent dans toutes sortes d'excès. Il passa de la débauche à la fainéantise, & de la molesse à des cruautés inouïes. Il laissa enfreindre impunément les ordonnances qu'il avoit si sagement renouvelées : il autorisa lui-même le mépris des loix par un mariage incestueux. Le sage ministre n'oublioit rien pour le ramener à la vertu. Il lui représenta, avec une sainte hardiesse, que l'observation des loix étoit l'appui

Childéric s'abandonne à toutes sortes d'excès.

Ibid.

du trône, & leur violement la perte des rois : il lui peignit, sous les plus vives couleurs, l'horreur du scandale qu'il donnoit à tous ses sujets par son alliance avec sa cousine germaine : il osa même le menacer de la colere du ciel, s'il ne mettoit un frein à ses passions. La vertu a toujours ses droits sur le cœur humain. Childéric parut touché ; mais il étoit obsédé par des esprits brouillons, qui s'efforçoient par toutes sortes de moyens de détruire ces pieuses impressions. La sévérité du censeur commença enfin à devenir insuportable. On ne chercha plus qu'un prétexte pour le perdre : on ne fut pas long-temps sans le trouver.

ANN. 670.

Les évêques dans ces anciens temps avoient coutume d'inviter les rois à venir célébrer les fêtes de pâque dans leurs églises. Léger pria Childéric de lui faire cet honneur. Le monarque, par un reste de considération, n'osa le refuser : il se rendit à Autun. Il y trouva Hector, patrice ou gouverneur de Marseille qui avoit quelque grace à demander. Ce seigneur dont le mérite égaloit la haute naissance, étoit grand ami du ministre : il connoissoit son crédit : il eut avec lui de fréquentes

ANN. 671.

Léger est disgracié & confiné dans un monastere.

Ib. c. 5, 6.

tes conférences ſur l'affaire qui l'avoit amené. On fit entendre au roi qu'il y avoit du myſtere dans cette entrevue, & que ces deux hommes prenoient des meſures pour brouiller l'Etat. La défiance l'empêcha de ſe trouver à la cathédrale pour la nuit de pâque, que les chrétiens de ce temps-là paſſoient dans la prière. Il alla célébrer cette ſainte veille dans l'égliſe de ſaint Symphorien, où il communia de la main de l'évêque Préjectus. Le matin, après un grand repas d'où il ſortit à demi-yvre, il courut à la cathédrale, ſuivi de toute ſa cour, jurant, blaſphémant, appellant le ſaint prélat d'une voix menaçante. De-là il paſſa à l'évêché, où Léger vint le joindre, après avoir achevé l'office. Childéric l'accabla de reproches & d'injures. Léger ſe défendit avec cette noble liberté, qui ſied ſi bien à l'innocence : mais il comprit que ſa perte étoit inévitable, s'il demeuroit plus long-temps dans Autun. Il fit partir ſon ami, & ſe retira lui-même, tant pour conſerver ſa vie, que pour épargner un crime à Childéric. On fit courir ſur eux : Hector fut tué, après une vigoureuſe défenſe : Léger fut pris & amené au ANN. 671.

roi, qui le confina dans le monastere
ANN. 671. de Luxeuil. Le saint pontife y trouva Ebroïn qui lui demanda son amitié. C'étoit la colombe & le vautour, mais un vautour dompté par la disgrace.

ANN. 673. Childéric est assassiné. Gest. Franc. c. 43. Continuat Fred. c. 95.

Childéric privé des conseils de l'évêque d'Autun, se livra à toutes les horreurs du vice, & tomba dans le mépris. Un seigneur, nommé Bodillon, osa lui représenter le danger d'une imposition excessive qu'il méditoit d'établir. Le monarque furieux ordonna de l'attacher à un poteau, & le fit battre de verges. Les grands, indignés d'un tel outrage, conspirerent contre lui. Il étoit alors avec toute la famille royale dans une maison de plaisance, située dans la forêt de Luconie, que l'on croit être la forêt de Livri près de Chelles. Les conjurés forcerent son palais, & leur fureur alla jusqu'à le massacrer, lui, la reine Bilichilde qui étoit enceinte, & Dagobert leur fils, qui étoit encore enfant. Il en restoit un autre, nommé Daniel, qui eut le bonheur d'échaper au carnage. On le verra régner sous le nom de Chilpéric III. Ce prince étoit dans la vingt-troisieme année de son âge.

On n'eſt point d'accord ſur la durée de ſon règne. L'opinion la plus probable eſt qu'il fut d'environ dix-neuf ans.

ANN. 673.

P. Anſelme, hiſt. généal. de France, t. 1, p. 10.

Ainſi périt Childéric II, prince ſans courage & ſans conduite, qui n'eut ni aſſez de lumieres pour gouverner un grand royaume, ni aſſez de diſcernement pour diſtinguer & ſuivre les ſages conſeils d'un miniſtre prudent & vertueux. Il fut enterré, non à ſaint Pierre de Rouen, comme l'aſſure l'auteur de la vie de ſaint Ouen, mais à l'abbaye de ſaint Vincent, aujourd'hui ſaint Germain des Prés. Il y a quelques années qu'en travaillant aux réparations de cette égliſe, on trouva deux tombeaux, l'un d'homme, l'autre de femme. L'inſcription qui portoit le nom de Childéric, quelques ornements royaux, un diadême d'or, un petit coffre qui enfermoit le corps d'un enfant, ne laiſsèrent aucun doute que ce ne fût la ſépulture de ce monarque, de la reine Bilichilde ſon épouſe, & du prince Dagobert leur fils.

Son tombeau trouvé en 1656.

Fred. in vita S. Audoen.

On lit dans quelques auteurs, que Childéric vaincu par les prieres d'Imnichilde pour laquelle il eut toujours beaucoup de conſidération, lui permit

Dagobert eſt rappellé d'Ecoſſe & rétabli ſur le trône d'Auſtraſ.

ANN. 673.

de rappeller Dagobert, & lui abandonna une partie de l'Austrasie. Quelques autres au contraire assurent que cette habile princesse profita de la circonstance de l'interrègne qui suivit la mort de ce monarque, pour gagner les Austrasiens dont elle étoit tendrement aimée. Elle sçut tellement ménager les esprits, que son fils fut proclamé roi d'un consentement unanime. Quoi qu'il en soit, il est constant par quantité de monuments non équivoques, que ce jeune prince remonta sur le trône d'où il avoit été renversé, & qu'il régna plusieurs années.

Henschenius lib. de tribus Dagobertis.

L'assassinat de Childéric fut suivi d'une espece d'anarchie, qui mit le trouble & la confusion dans tout l'empire François : il devint le théâtre de mille brigandages. Le roi, quelques jours avant sa mort, avoit envoyé deux seigneurs pour arracher l'évêque Léger du monastere de Luxeuil, & l'immoler à la fureur de ses ennemis. La douceur de ce saint prélat, relevée par l'éclat de tant d'autres vertus, désarma leur férocité. Ils lui demanderent pardon, se déclarerent ses protecteurs, le conduisirent à Autun, où le peuple & les grands jurerent unani-

mement de prendre sa défense, si l'on osoit attenter à sa vie. Ebroïn, qui l'avoit accompagné jusque dans sa ville épiscopale, lui fit aussi mille protestations de zèle; mais toutes ces démonstrations d'amitié n'étoient que dissimulation. Ce seigneur, avec l'habit séculier, avoit repris toutes ses idées d'ambition: exemple trop sensible que l'adversité peut humilier l'homme sans corriger son cœur. La crainte d'un concurrent tel que Léger, lui fit concevoir le noir projet de l'assassiner. Il l'auroit exécuté sur la route, s'il n'en eût été empêché par Genèse évêque de Lyon, qui étoit de sa confidence. L'extérieur cependant annonçoit une parfaite intelligence. Ils partirent de concert pour se rendre auprès de Thierri. Ebroïn ayant appris en chemin que ce prince avoit été proclamé roi, quitta la compagnie, & se retira chez lui, suivi d'une foule de mécontents.

ANN. 673.



ANN. 673.

THIERRI III.

Ebroïn se révolte contre Thierri.

Gest. reg. Franc. c. 45.

Continuat. Fred. c. 96.

LA COUR de Thierri reçut Léger comme un ange tutélaire. Le premier soin du prélat fut de faire élire un maire du palais. Le choix tomba sur Leudesie, fils d'Erchinoalde. La nouvelle de cette élection déconcerta Ebroïn : il se retira en Austrasie, où il avoit beaucoup d'amis. Wlfoalde, qui gouvernoit ce royaume sous Dagobert II, lui accorda quelques troupes : une haîne commune les animoit contre l'Evêque d'Autun. Ebroïn, à la tête de cette petite armée, s'avança jusqu'à Nogent-les-Vierges, proche de Verneuil, où le monarque tenoit alors sa cour. L'alarme fut si vive, que tout prit la fuite. Le roi, le maire du palais, & tous les seigneurs de leur suite se sauverent d'abord à Baisieu, entre Amiens & Corbie, ensuite à Crécie dans le Ponthieu. Le trésor royal fut pillé, les églises dépouillées, le pays ravagé : tout fut mis à feu & à sang. Le vainqueur cependant désespéroit de pouvoir réussir par la force : il eut recours à la ruse. Il fit proposer une

entrevue, le crédule Leudesie l'accepta : il fut assassiné.

ANN. 675, 676.

Un aussi horrible attentat ne servit qu'à ralumer plus vivement la haîne de Thierri contre Ebroïn : il conçut tout le danger de laisser reprendre l'autorité à un homme capable de tant de noirceurs. Le téméraire sujet vit bien que la circonstance n'étoit point favorable : il se retira de nouveau en Austrasie, mais sans renoncer à ses desseins ambitieux. Il eut l'audace de supposer un fils à Clotaire III, & le crédit de le faire couronner roi de France sous le nom de Clovis III. Il fut appuyé dans ce projet par deux scélérats que l'église Gallicane avoit déposés pour leurs crimes : c'étoient Didier évêque de Châlons-sur-Sône, & Bobon évêque de Valence. On ravageoit, on pilloit, on saccageoit toutes les provinces qui ne vouloient pas reconnoître ce phantôme de monarque. Léger fut le premier objet de leur fureur. On détacha Vaymer, duc de Champagne, pour l'assiéger dans sa ville épiscopale. La place alloit être emportée d'assaut. Le saint prélat fit rompre sa vaisselle d'argent, la distribua aux pauvres, & pour sauver son

Il suppose un fils à Clotaire III, & le fait proclamer roi.

Vita S. Leodeg. c. 8.

Ibid. c. 9.

peuple, se livra généreusement à ses
Ann. 675. ennemis. Didier porta l'inhumanité
676. jusqu'à lui faire crever les yeux. On
c. 10. dit que cet illustre martyr ne cessa de
chanter des pseaumes pendant cette
cruelle opération.

Ann. 678, 679. La cour, en perdant Léger, perdit son plus ferme appui. Le roi se vit contraint de composer avec son sujet. Ebroïn fut reconnu maire du palais, & le prétendu fils de Clotaire rentra dans le néant d'où il l'avoit fait sortir. Le nouveau ministre fit d'abord publier une amnistie générale sur tout ce qui s'étoit passé. Mais affectant ensuite le plus profond respect pour la majesté, il ordonna une exacte recherche sur la conjuration tramée contre Childéric. Le crime étoit abominable & digne des plus cruels supplices. On ne blâme que le principe qui fit agir Ebroïn. Ce fut pour ce méchant homme une raison spécieuse d'immoler à sa haîne les seigneurs qu'il n'avoit pas encore pu sacrifier à sa sûreté. Le comte Guérin, frere de Léger, quoique toujours fidèle au feu roi, fut lapidé. Le saint prélat eut la langue & les lèvres coupées: on lui déchira la plante des pieds; on l'exposa presque nud à

Il est reconnu maire du palais, & fait mourir saint Léger.

Ibid. c. 11, 13.

la vue de tout le monde : on le mit enfin sur un méchant cheval, qui le conduisit au monastere de Fécamp. Le tyran assembla quelques années après un concile d'esclaves plutôt que d'évêques, où la robe de ce respectable pontife fut mise en pieces : c'étoit la forme de la dégradation. On le livra ensuite à Chrodobert, comte du palais, qui lui fit trancher la tête dans une forêt située dans le diocèse d'Arras sur les confins de celui d'Amiens, où un lieu qui porte le nom de saint Léger, conserve le souvenir de sa sépulture. Deux ans après, son corps fut transféré dans le Poitou, & déposé honorablement dans l'église de saint Maixant.

ANN. 678.

679.

c. 15. 16. 17.

C'est vers ce même temps que Dagobert II, roi d'Austrasie, fut assassiné dans une sédition. On ignore & le sujet de la révolte & le nom de ses auteurs. On sçait seulement que les seigneurs se plaignoient de lui comme d'un tyran. Il ne paroît pas cependant que ce prince ait mérité ce titre odieux. Il prenoit si peu de part aux affaires, que les annalistes ne l'ont pas même nommé. Il reste encore des preuves de sa piété dans quantité de religieux

ANN. 680.

Dagobert II est assassiné.

Fred. Angl. in vita sancti Vuilfrid. c. 4.

Eadmer, in act. Vuilfrid.

établissemens. On lui donne sept à
ANN. 680. huit ans de règne. Il fut enterré à saint Pierre de Rouen. Il avoit épousé Mathilde, dont il eut Sigebert qui mourut avant lui, & quatre filles, Irmine & Adelle, que l'église a reconnues pour saintes, Rotilde & Ragnetrude.
Apud Surium die 24 August. Il y a toute apparence que c'est de ce Dagobert qu'on célèbre encore aujourd'hui la fête à Stenay, sous le titre de Martyr. C'étoit la coutume alors de révérer comme tels, ceux qui étoient tués, après avoir mené une vie chrétienne & exemplaire.

Pepin est déclaré duc, ou gouverneur d'Austrasie.

La mort de Dagobert devoit réunir toute la monarchie sous l'empire de Thierri; mais la haîne du Gouvernement d'Ébroïn fit que l'Austrasie ne voulut point reconnoître ce monarque. Martin & Pepin furent déclarés ducs ou gouverneurs du royaume. On
Gest. Franc. c. 46. prit aussi-tôt les armes. Les deux nouveaux princes, battus près de la forêt de Leucofao sur les frontieres de Neustrie, se retirerent, le premier à
Secund. continuat. Fred. c. 97. Laon où il périt par la perfidie du maire du palais, le second au fond de l'Austrasie, où il employa tout ce que la nature lui avoit donné d'esprit, d'habileté & de courage pour détruire

la puissance royale. Il descendoit du côté paternel, de saint Arnoul évêque de Metz, &. du côté maternel, de Pepin dit le vieux, ou de Landen. L'histoire l'appelle tantôt Pepin le Gros, parce qu'il étoit fort replet, tantôt Pepin d'Héristal, du nom d'un palais qu'il avoit sur le bord de la Meuse un peu au-dessus de Liége, quelquefois Pepin le Jeune, par rapport à son aïeul, d'autres Pepin le Vieux, par rapport à son petit-fils, qui fut roi sous le nom de Pepin le Bref.

ANN. 680.

ANN. 683.

Ebroïn est assassiné.

Le maire du palais, Ebroïn, ne jouit pas long-temps du fruit de la victoire de Leucofao. Un seigneur, nommé Ermenfroi, l'attaqua comme il alloit à l'église, lui fendit la tête d'un coup d'épée, & délivra la France d'un monstre à jamais digne de son exécration. Ainsi périt d'une mort violente, le tyran de son roi & de sa patrie. Les maires qui lui succéderent firent à diverses reprises la guerre au duc Pepin, mais sans aucun succès. Bertaire, le dernier de tous, homme dont l'ignoble figure annonçoit la bassesse du cœur, avare, injuste, sans esprit, sans talens, présomptueux jusqu'au ridicule, fut le témoin & la

Gest. Franc. c. 47.

Eadem continuat. Fred. c. 98.

victime de l'élévation du victorieux Austrasien.

ANN. 687.

Pépin défait l'armée de Thierri.

Un grand nombre de seigneurs, mécontens du gouvernement de Neustrie, s'étoient retirés dans le royaume d'Austrasie. Pepin, autant par politique que par générosité, les appuya. Il députa même au roi, pour le prier de recevoir en grace tant de malheureux, que la violence de la persécution avoit forcés de quitter leur patrie. Le monarque mal conseillé, affecta une hauteur déplacée : il répondit avec fierté, qu'il pouvoit se dispenser de les renvoyer ; qu'il iroit lui-même les chercher à la tête d'une puissante armée. On se prépara aussi-tôt à la guerre. Les troupes des deux royaumes se joignirent à Testri, village sur la petite riviere de Daumignon entre saint Quentin & Péronne. Le combat fut opiniâtre ; mais enfin la victoire demeura aux Austrasiens. Le roi, obligé de prendre la fuite, se sauva avec précipitation dans la capitale de son empire. Bertaire eut aussi le bonheur d'échapper à la fureur des victorieux ; mais il ne put se soustraire à l'épée de ses propres soldats qui l'assassinerent. Le vainqueur s'empara

Gest. Franc. c. 48.

Eadem continuat. Fred. c. 100.

du trésor royal, força Paris à lui ouvrir les portes, se saisit de la personne même de Thierri, & se fit déclarer maire du palais de Neustrie & de Bourgogne. Ainsi l'heureux duc eut toute la France en son pouvoir ou sous le nom de prince, ou sous celui de maire.

ANN. 687.

Sa modération dans un si haut degré de puissance.

Pepin, dans ce haut degré d'élévation, se conduisit avec tant de sagesse, de douceur & de modération, qu'il s'attira l'admiration des cours étrangeres, qui l'honorerent de plusieurs marques de leur estime; le respect des nations tributaires, qu'il sçut contenir ou faire rentrer dans le devoir; les bénédictions enfin de toute la France, où il fit cesser la tyrannie & l'oppression. Il rétablit les évêques dans leurs sieges & dans tous leurs biens; les seigneurs, dans leurs dignités & dans leurs terres; la veuve & l'orphelin dans leurs droits; les loix dans leur ancienne vigueur; l'ordre dans les finances; la discipline parmi les troupes; la police dans le gouvernement. Tant de belles choses, entreprises & exécutées en si peu de temps pour la gloire & l'utilité de la nation, éblouirent tous les esprits. On passa de l'ad-

Idem, ibid.

ANN. 687. miration à la persuasion que l'ambitieux duc n'avoit pris les armes que pour le bien commun de l'empire François.

ANN. 689.

Il subjugue les Frisons.

Paul. Diac. l. 16, 37.

Il avoit dompté les Bavarois, les Saxons & les Suéves, lorsqu'il n'étoit encore que duc d'Austrasie. Il proposa dans une assemblée de seigneurs, d'aller au plutôt soumettre les autres rebelles de Germanie. On applaudit à ce généreux dessein. Mais avant de partir pour cette expédition, il mit auprès de Thierri un homme de confiance, nommé Norbert, auquel il donna toute autorité. La victoire le suivit par-tout. Radbode, duc des Frisons, osa lui présenter la bataille : il fut défait & mis en fuite. Pepin lui enleva une partie de ses États, & rendit tributaire celle que sa clémence lui laissoit. Il revint ensuite en Neustrie, où son premier soin fut d'assembler un concile. On y fit de beaux règlements pour la réformation des mœurs, pour la défense des églises, pour le soulagement des pauvres, pour la protection de la veuve & de l'orphelin. C'étoit ainsi que cet habile politique, par mille actions de piété, de justice & de valeur, s'efforçoit de

subjuguer l'estime du peuple, qui regardoit comme un crime de reconnoître d'autres maîtres que les descendants de ses anciens rois.

ANN. 689.

Tel étoit l'état de la France, lorsque Thierri mourut dans la trente-neuvieme année de son règne. Il avoit épousé Clotilde, qu'on nomme aussi Doda, dont il eut deux fils, Clovis & Childebert. Il fut enterré à saint Wast d'Arras, qui le reconnoît pour son fondateur. On découvre à travers l'obscurité affectée de l'histoire de ces temps-là, que ce prince avoit de grandes qualités. La confiance dont il honora saint Léger, prouve qu'il sçavoit goûter & suivre de sages conseils. C'est beaucoup pour sa gloire, que les auteurs contemporains n'en disent aucun mal. Toutes les plumes d'alors étoient vendues à la famille de Pepin. C'est ce qui a fait dire à quelques sçavants, que nous n'avons que des mémoires fort infidèles sur les derniers rois de la premiere race, & que c'est très-injustement qu'ils sont appellés fainéants. *

ANN. 692.
Mort de Thierri.

Gest. Fr. c. 49.

Le pere le Cointe.

Monsieur Obrecht.

* M. Obrecht prétend que les véritables sources de leur histoire se trouvent dans les titres des anciens chapitres ou monasteres d'Alsace, qui presque tous reconnoissent ces princes pour leurs fondateurs.

ANN. 692. Quoi qu'il en soit, malheureux, sans avoir mérité de l'être, Thierri fut tour-à-tour le jouet du caprice du sort & de l'ambition des grands de son royaume. Exclus dès le berceau de la succession du roi son pere, renversé du trône par un frere ambitieux, il ne rentre dans ses droits que pour être l'esclave de ceux dont le ciel l'a fait naître souverain. La victoire de Testri décida enfin de l'empire : elle ne lui laissa que l'ombre de la royauté. S'il eut des gardes, ce fut moins par honneur que pour s'assurer de sa personne. Renfermé à Maumaques, maison de plaisance sur l'Oise, entre Compiegne & Noyon, il n'en sortoit que pour se rendre aux assemblées publiques, monté sur un chariot traîné par des bœufs. C'étoit un équipage de distinction, destiné pour les reines, mais inconnu jusqu'alors aux descendants du grand Clovis. Ce sera désormais le sort de ses successeurs, jusqu'à ce que le petit-fils de Pepin, plus hardi ou plus heureux, ose franchir l'espace immense qui est entre le trône & l'état de sujet.

CLOVIS III. | ANN. 692.

CLOVIS, l'aîné des enfants de Thierri, fut couronné roi de Neustrie & de Bourgogne. L'Austrasie, toujours détachée de la couronne, ne reconnoissoit d'autre autorité que celle de Pepin, qui continua de régner sous le nom du nouveau monarque. Ce règne, dont la durée est assez incertaine, n'offre aucun évènement remarquable. Il nous reste quelques actes qui prouvent qu'il fut au-moins de quatre ans. L'un de ces anciens monuments est une relation du cérémonial observé dans une assemblée des Etats du royaume à Valenciennes. C'est une pièce précieuse, où l'on voit le nom & le rang des prélats & des seigneurs qui composoient cette diète.

Clovis est couronné roi.

Secund. continuat. Fred. c. 101.

Gest. Franc. c. 49, 50.

Ann. Metens.

ANN. 693.

Clovis y présidoit, revêtu de l'habit royal. C'étoit un manteau en forme de dalmatique, quelquefois tout blanc, quelquefois mi-partie de bleu, très-court sur les côtés, long jusqu'aux pieds par-devant, traînant beaucoup par-derriere. On ne dit point s'il étoit assis sur un trône, la couronne sur la

Il préside à l'assemblée de Valenciennes.

Vide secul 3. Ben. part. 2.

tête, le sceptre à la main : mais il est certain par quantité de monuments qui nous restent de ces temps-là, que les rois de la premiere race ne paroissoient point autrement dans ces grandes assemblées de la nation. Leur trône ou siege royal étoit une espèce de tabouret sans bras ni dossier, comme pour avertir le monarque qu'il devoit se soutenir par lui-même, & ne s'appuyer sur personne. Leur couronne, ou plutôt leur diadême, étoit un cercle d'or, enrichi de deux rangs de pierreries ; leur sceptre, tantôt une simple palme, tantôt une verge d'or, de la hauteur du prince, & courbée comme une crosse.

ANN. 693.

Les actes de l'assemblée de Valenciennes, après Clovis, nomment douze évêques ou seigneurs : on leur donne le titre d'*illustres*, comme au roi, qui n'étoit distingué des grands de son royaume, que par les qualifications de *très-glorieux*, *très-pieux*, *très-clément*, *très-excellent*. On voit ensuite huit autres seigneurs, qui sont simplement appellés *comtes* ; huit grafions, c'étoient des magistrats préposés pour juger les affaires du fisc, ou de finance ; quatre domestiques, ou gouver-

neurs des maisons royales ; quatre référendaires, dont la fonction étoit d'appofer le fceau du roi aux actes publics ; enfin quatre fénéchaux, c'étoient alors de fimples officiers, fubordonnés aux maires. Ils n'avoient que l'adminiftration des revenus de la maifon du roi. Ce fut par la fuite la premiere dignité du royaume. Le comte du palais n'eft nommé que le dernier. Il avoit peut-être une place à part aux pieds du roi ; ou ce qui eft plus probable, étant obligé de rendre compte de fes jugemens ; il n'étoit point affis parmi les juges. L'*arrêt* de l'affemblée eft foufcrit par un chancelier. C'eft ainfi qu'on appelloit ceux qui écrivoient ou fignoient les actes que le référendaire devoit fceller. C'eft aujourd'hui le nom du premier des magiftrats.

ANN. 691.

Il ne paroît pas que Pepin ait affifté à ce jugement : les actes n'en parlent point. Il étoit fans doute occupé à quelque expédition : on ne le vit guère manquer à ces cérémonies d'éclat. Ce fut dans une de ces affemblées fous Thierri, qu'il fit ordonner au nom du roi, qu'au premier ordre du maire du palais, chaque duc fe tiendroit prêt à

Les armées Françoifes fous la premiere race.

marcher, & qu'au second il conduiroit sans aucun retardement les hommes qu'il devoit fournir en temps de guerre. On ne connoissoit point alors ce que c'étoit que troupes réglées. Chaque province avoit sa milice. On commandoit d'ordinaire celle qui étoit plus voisine des lieux où l'empire portoit ses armes. Ceux qui tenoient des *bénéfices* du prince ou de l'église, ceux qui possédoient des *terres Saliques*, tous les François enfin étoient obligés de servir le roi en personne. Les évêques même n'en étoient pas exempts. Ceux d'entre eux qui avoient l'humeur guerriere, s'armoient de toutes pièces, & se précipitoient dans la mêlée. Ceux qui se faisoient scrupule de répandre le sang, se contentoient de lever les mains au ciel pour l'heureux succès du combat. Ceux qui étoient plus sages & plus religieux, se rachetoient pour de l'argent de cette sanguinaire obligation. Alors ils envoyoient leurs vassaux sous la conduite d'un *avoué* ou *vidame*. C'étoit un noble, vaillant, brave, puissant, que les églises choisissoient pour défendre leur patrimoine. On donnoit des lettres de dispense à ceux

ANN. 693.

Baluze capit. t. 1, p. 146, 155, 190.

que l'âge rendoit incapables de service. On condamnoit à de grosses amendes, ceux qui manquoient au rendez-vous général de l'armée. ANN. 693.

Il y avoit dans les provinces, particulierement sur les frontieres, des magasins destinés pour l'entretien de ces troupes. Il ne paroît pas qu'elles eussent d'autre solde que le butin. La coutume étoit de l'apporter en commun, & de le partager de même. Les prisonniers devenoient autant d'esclaves. Les ôtages subissoient le même sort, lorsque ceux qui les avoient donnés venoient à manquer à leur engagemenr. Les armées Françoises, sous le règne des Mérovingiens, n'étoient composées que d'infanterie. S'il y avoit quelques cavaliers, c'étoit pour escorter le général, & pour porter ses ordres. On ne connoissoit sous la premiere race, d'autre banniere de France que la chape de saint Martin. C'étoit un voile de taffetas, qui portoit l'empreinte du sainr, & qu'on alloit prendre en grande pompe sur son tombeau. On la gardoit avec respect sous une tente. On la promenoit en triomphe autour du camp, lorsqu'on étoit près de donner le combat. Nos

ANN. 693. rois avoient tant de confiance à la protection du saint prélat, qu'avec cet étendard ils se croyoient assurés de la victoire.

ANN. 694, 695. Mort de Clovis. L'assemblée de Valenciennes est le dernier évènement mémorable du règne de Clovis. Il mourut dans la quatorzieme ou quinzieme année de son âge. Il fut enterré à Choisy-sur-l'Aisne, près Compiegne. Les historiens de ce temps-là, trop occupés de Pépin, ne nous apprennent aucunes particularités de ce jeune prince. On ignore ce qu'on en pouvoit espérer. On ne lui donne ni vertus ni vices.

CHILDEBERT III.

ANN. 695. Childebert est proclamé roi. CHILDEBERT succéda aux Etats & à la captivité de Clovis son frere. Il n'avoit qu'onze ou douze ans, lorsqu'il monta sur le trône. Le pouvoir de Pepin, à la faveur de la minorité, alloit toujours en croissant. Il avoit à sa cour tous les grands officiers, le comte du palais, le grand référendaire, & l'intendant des maisons royales. Il ne laissa auprès du jeune roi, qu'un petit nombre de domestiques, gens

Gest. Franc. c. 49.

Second. con-

affidés, & destinés moins pour servir le monarque, que pour examiner ses actions. L'ambitieux régent avoit deux fils, Drogon & Grimoald. Il fit le premier duc de Bourgogne, nomma le second maire du palais de Neustrie. L'aîné ne survécut pas long-temps à sa nouvelle dignité. Le cadet lui succéda dans sa principauté. C'est l'expression de l'auteur des Annales de Metz. Ce qui fait voir que ce duché étoit moins un gouvernement qu'une espèce de souveraineté.

ANN. 695. *tinuat. Fred. c.* 104. *Annales Metenses ad annum* 712.

L'ambition n'occupoit point tous les moments de Pepin : il en donna quelques-uns à l'amour. Il y a des auteurs qui prétendent qu'il répudia Plectrude, pour épouser Alpaïde, dont il eut un fils, si connu depuis sous le nom de Charles-Martel. Il nous reste cependant plusieurs actes qui prouvent que la premiere n'a jamais été séparée de son mari. Ainsi ou la seconde n'a eu que le titre de maitresse, ou le duc Austrasien, à l'exemple de quelques-uns de nos premiers rois, & suivant l'ancienne coutume des Germains, eut deux femmes à la fois. Ce commerce, ou si l'on veut ce mariage scandaleux excita le zèle de saint Lambert,

ANN. 706, 707.

Amours de Pepin. Naissance de Charles-Martel.

Idem. contin. c. 101.

Ann. Metens.

évêque de Liege. Le pieux prélat osa s'élever contre cet adultere public : il fut assassiné par Odon, frere d'Alpaïde. On assure que Pepin autorisa ce parricide. La vengeance fut prompte, disent les historiens. Le meurtrier se sentit tout-à-coup rongé de vers, & déchiré par des douleurs si vives, qu'il en devint furieux, & se précipita dans la Meuse. Cette maladie de vers étoit alors fort commune, & comme épidémique.

Ann. 706, 707.

Expédition militaire sous le règne de Childebert.

Ce règne est célèbre par quelques expéditions militaires. Il y eut guerre contre Egica, roi des Visigoths. L'histoire ne marque point quel en fut le succès. Radbode, duc des Frisons, se révolta une seconde fois : il fut de nouveau battu & assujéti au tribut. Les Allemands, unis aux Sueves, avoient secoué le joug. Pepin marcha contre Williare leur duc, le défit, & le soumit. Mais il ne put le dompter. Bientôt le fier vassal reprit les armes, il fut encore vaincu. Ce second échec ne lui abattit point le courage. On fut obligé d'envoyer contre lui une troisieme armée. Déja elle étoit entrée sur les terres d'Allemagne, prête à y porter le fer & le feu, lorsque la mort

Gest. reg. c. 49, 50.

Ann. Metens.

mort de Childebert la fit rappeller.

Ce prince mourut âgé d'environ vingt-huit ans, dont il en avoit régné seize à dix-sept. Il fut enterré avec son frere à Choisy-sur-Aisne. On ignore le nom de la reine son épouse. Il laissa un fils, qui lui succéda sous le nom de Dagobert III. Ses bienfaits envers les églises, font l'éloge de sa piété & de sa générosité: l'exacte justice qu'il rendit à ses sujets prouve la solidité de son esprit & la droiture de son cœur. Il nous reste quantité de preuves, qu'il exerça par lui-même cette fonction, la premiere, quoique peut-être la moins brillante de la royauté. C'est ce qui lui a mérité le glorieux surnom de Juste. Il y en a qui lui donnent un second fils, surnommé Daniel. C'est une erreur. Ce prince dans une charte que nous avons de lui, reconnoît qu'il est fils de Childéric II, petit-fils de Batilde, & neveu de Clotaire III.

ANN. 706, 707. Mort de Childebert.

Idem, ibid.

Le P. Lelbe. Mélanges curieux, c. 5, 2.

DAGOBERT III.

DAGOBERT, en montant sur le trône de son pere, étoit destiné à y faire le même personnage. On le montra aux

ANN. 711. Dagobert est couronné roi.

peuples, dont il reçut les hommages & les présents. On le renferma ensuite dans une maison de plaisance, pour y vivre dans une indolence indigne de son rang & de sa naissance. Il avoit tout au plus douze ans. Pepin gouverna toujours avec la même autorité. Il reprit le dessein de dompter les Allemands & les Sueves. On en fit un si horrible carnage, qu'on les mit pour quelque temps hors d'état de remuer. Mais Radbode, duc des Frisons, continuoit de lui causer de vives inquiétudes : il rechercha son amitié. Ce fut dans cette vue qu'il lui fit demander Theudelinde sa fille, pour Grimoald son fils. Le mariage fut conclu. Le duc Austrasien cependant n'en retira aucun avantage.

ANN. 711.

Second continuat. Fred. c. 104.

Ann. Metens.

Gest. reg. Fr. c. 50.

Quelque temps après, Pepin tomba dangereusement malade à Jupil, une de ses maisons de campagne sur le bord de la Meuse, vis-à-vis de son château d'Héristal. Grimoald se mit aussi-tôt en chemin pour se rendre auprès de lui. Ce jeune seigneur passant par Liége, entra dans l'église de saint Lambert. Il y faisoit des vœux pour la santé de son pere, lorsqu'un scélérat nommé Rangaire le perça de

ANN. 714. Grimoald est assassiné. Son fils encore enfant lui succède.

plusieurs coups, dont il expira sur le tombeau de celui qu'il invoquoit. Il laissoit un fils encore enfant, appellé Theodald : Pepin le fit maire du palais de Dagobert. C'étoit une entreprise injurieuse aux seigneurs, qui avoient toujours eu le droit d'élire ce premier officier de la couronne ; à l'Etat, auquel on donnoit un enfant pour gouverneur ; & au roi, que l'on mettoit sous la tutelle d'un enfant au berceau. Mais le duc avoit toute autorité : personne ne remua.

ANN. 714.

Ann. Metens. ad ann. 714.

Ce fut le dernier attentat de l'ambitieux Pepin ; sa maladie augmenta : il mourut à Jupil, après avoir gouverné plus en souverain qu'en ministre, pendant vingt-sept ans & six mois. On ne peut lui refuser les grandes qualités qui forment le héros ; un esprit vaste, mais sage & réglé ; une hardiesse au-dessus des obstacles, mais qui ne l'emporta jamais trop loin ; une intrépidité supérieure à tous les dangers, qu'il sçut toujours prévoir & surmonter ; un talent admirable pour gouverner les esprits les plus inquiets. Personne ne posséda plus éminemment le grand art de les ménager & de les occuper à propos. Utile à la France,

Mort de Pepin. Ses grandes qualités.

Ibid.

il y rétablit l'ordre, la piété & la justice : zélé pour la religion, il la fit prêcher aux peuples ensévelis dans les ténèbres du paganisme ; mais il ne put éviter le blâme inséparablement attaché à toute usurpation. Il opprima ses légitimes maîtres : c'est un tyran, nom toujours odieux.

ANN. 714.

Egin. in vita Carol. Magn.

Il avoit eu quatre fils, Drogon & Grimoald, qui moururent avant lui, Charles-Martel à qui, suivant Eginard, il laissa la premiere charge du palais, & Childebrand que quelques-uns prétendent être la tige de la troisieme race. Il ne paroît pas que ce dernier ait eu aucun partage. On ignore quel fut celui d'Arnoul, fils de Drogon. Théodald avoit succédé à Grimoald son pere dans la charge de maire du palais de Neustrie & de Bourgogne : il en fit les fonctions sous la tutelle de Plectrude son aïeule. Cette femme ambitieuse, pour réunir toute la puissance de son mari, fit arrêter Charles, & le fit prisonnier à Cologne, où elle faisoit son séjour ordinaire.

Gest. reg. Franc. c. 51.

ANN. 715.

Dagobert prend les armes.

Mais bientôt les seigneurs de Neustrie s'ennuyerent du gouvernement d'une femme. Ils vinrent trouver Dagobert qui avoit alors dix-sept ans,

& l'exciterent à la guerre. Ce jeune prince, animé par leurs discours, prend la conduite des affaires, lève une armée, s'avance contre les Austrasiens, les surprend dans la forêt de Guise *, & les taille en pièces. Le carnage fut si grand, que le petit-fils de Plectrude eut peine à se sauver. Le foible monarque ne sçut point profiter de sa victoire : il laissa créer un nouveau maire du palais : c'étoit se remettre dans les fers. Cette charge fut donnée à Rainfroi l'un des plus considérables & des plus braves seigneurs de la cour de Neustrie. Il porta la guerre jusque dans le sein de l'Austrasie où il mit tout à feu & à sang, se ligua avec les Frisons & les Saxons pour les engager à reprendre les armes, & tout-à-coup ramena Dagobert dans ses Etats.

ANN. 715.
Ibid.

Ce fut pendant ces troubles, que Charles-Martel échappa de sa prison. Il fut reçu en Austrasie comme un ange tutelaire. Il avoit toutes les brillantes qualités de Pepin. Les peuples crurent voir revivre ce grand homme : ils le reconnurent pour leur duc d'un

ANN. 716.
Mort de Dagobert.

* *In Cotia sylva* : c'est ce qu'on appelle aujourd'hui la forêt de Compiegne.

consentement unanime. Tel étoit l'état des choses, lorsque Dagobert mourut dans la dix-septieme année de son âge, & la cinquieme de son règne. Il fut enterré au monastere de Choisy-sur-Aisne. Le nom de sa femme est ignoré. Il laissoit un fils nommé Thierri : Rainfroi le trouva trop jeune pour porter une couronne. Il alla chercher Daniel, fils de Childéric II, & le tira du monastere où il étoit en habit de clerc, pour l'élever sur le trône. On le nomma Chilpéric.

ANN. 716.

Gest. reg. Franc. c. 52.

CHILPÉRIC III.

Charles-Martel est défait par le duc de Frise.

CE nouveau monarque ne doit point être confondu parmi les rois fainéants. Il avoit environ quarante-cinq ans, lorsqu'il monta sur le trône : il eut presque toujours les armes à la main, pour en soutenir les droits. Rainfroy seconda ses grandes vues. Ils marcherent en Austrasie pour s'opposer à Charles-Martel. Radbode, duc de Frise, de concert avec le Roi, avoit passé le Rhin, & s'étoit avancé jusqu'aux portes de Cologne. Charles résolut de commencer par cet ennemi,

Gest. Franc. c. 52.

Secund. continuat. Fred. c. 106.

& de l'attaquer avant qu'il se fût joint à l'armée royale. Le combat fut des plus sanglants. La valeur du prince Austrasien ne put fixer la victoire ; il se vit forcé de céder au nombre. C'est le seul échec que ce grand homme ait jamais reçu. ANN. 716.

Les Frisons, après cette victoire, se joignirent aux Neustriens, ravagerent ensemble tout le pays depuis les Ardennes jusqu'au Rhin, & vinrent mettre le siége devant Cologne. Plectrude sçut conjurer l'orage, en leur donnant une grosse somme d'argent. Chacun ne songea plus qu'à se retirer, Radbode en Frise, Chilpéric en Neustrie. Charles cependant avoit ramassé les débris de son armée : il se jetta dans la forêt d'Ardenne avec cinq cents hommes, en attendant quelque occasion favorable d'agir. Elle se présenta bientôt. Le roi avoit assis son camp à Amblef, maison royale sur la petite riviere de ce nom, près de l'abbaye de Stavelo. Un soldat Austrasien se charge de mettre cette armée en désordre, si on lui permet de l'attaquer seul. Il marche droit aux Neustriens, qu'il trouve sans sentinelles, sans armes, sans défiance, sans crainte. Il met

Il surprend Chilpéric & met son armée en déroute.

Idem, c. 53, 107.

Ann. Metens.

aussi-tôt l'épée à la main, criant d'une voix terrible : *Voici Charles avec ses troupes*, & perce tous ceux qu'il rencontre. L'épouvante se répand dans tous les cœurs. Le prince d'Austrasie, témoin de la consternation, fond sur ces gens effrayés, & les met en déroute. Ils prirent la fuite avec tant de précipitation, que Chilpéric & Rainfroy eurent peine à s'échapper.

ANN. 716.

Cette victoire illustra le nom de Charles, & releva les espérances de son parti. Les Austrasiens venoient en foule grossir son armée. Bientôt il se vit en état de porter la guerre chez ses ennemis : il se mit en campagne, dès que la saison le permit; passa la forêt Charbonniere, & désola tout le pays jusqu'à Cambray, où Chilpéric vint à sa rencontre. Les deux armées se joignirent au village de Vinchi. La bataille fut des plus sanglantes. Charles quoique inférieur en nombre, remporta une victoire complette, & poursuivit le monarque jusqu'à Paris. Mais voyant que cette capitale se préparoit à une vigoureuse défense, il tourna tout-à-coup du côté de Cologne, qui lui ouvrit ses portes. Plectrude fut forcée de

ANN. 717
Bataille de Vinchi, où Chilpéric est défait.

Idem, ibid.

Ann. Metens. ad an. 717.

lui remettre les trésors de Pepin, & de lui livrer ses petits-fils, Théodald, Hugues, & Arnoul qu'il retint sous bonne garde. Ainsi l'heureux duc fut maître de toute cette partie de l'empire François, & se fit de nouveau proclamer prince d'Austrasie. ANN. 717.

Charles, malgré tant d'avantages, ne croyoit pas encore son autorité assez affermie. Il connoissoit l'inclination des Austrasiens pour le sang de Clovis: un interrègne de trente-sept-ans commençoit à les ennuyer: il leur donna un roi de la famille de leurs anciens maîtres. Il fut nommé Clotaire IV. Quelques-uns le disent fils de Thierri III: quelques autres lui donnent Clovis II pour pere. Cette démarche du duc effraya Rainfroy: il en prévit toutes les conséquences. Il ne pouvoit plus compter sur le secours des Frisons, que le voisinage de Charles obligeoit de vivre en paix: il chercha à lui susciter d'autres ennemis. Les Gascons sortis de leurs montagnes sous les règnes précédents, s'étoient emparés du pays qui porte aujourd'hui leur nom. Ils étoient commandés par un duc, nommé Eude, homme très-habile, qui sçut profiter des troubles,

ANN. 718. Charles fait proclamer Clotaire IV, roi d'Austrasie.

Gest. Franc. c. 53.

pour étendre ses conquêtes. Maître de presque tout le pays au-delà de la Loire, il ne vouloit reconnoître ni le roi, ni le royaume de France. Ce fut à ce rebelle audacieux que la cour de Neustrie eut recours. On lui confirma tous les droits de la souveraineté qu'il avoit usurpée : à ces conditions si avantageuses pour lui, mais si honteuses pour l'État, il amena un grand secours.

Ann. 718

Secund. continuat. Fred. c. 107.

Il défait l'armée royale auprès de Soissons.

Chilpéric, avec ce renfort, marcha contre les Austrasiens. On ne parloit à sa cour que de triomphes & de victoires. Mais bientôt toutes ces belles espérances s'évanouirent. On apprit que Charles s'avançoit vers Soissons. Cette nouvelle mit la consternation dans l'armée royale. La terreur étoit si grande dans tous les esprits, que paroître & vaincre, ne fut qu'une même chose pour le duc d'Austrasie. Eude reprit avec précipitation le chemin de l'Aquitaine : Chilpéric le suivit avec ce qu'il put emportter de ses trésors : Rainfroy se sauva dans Angers, où forcé, quatre ans après, de capituler, il plia sous l'autorité de Charles, qui par grace lui laissa ce comté pour le reste de sa vie.

Idem, ibid.

Le vainqueur poursuivit les fuyards jusqu'à la Seine, qu'il passa sans opposition, se présenta devant Paris qui lui ouvrit ses portes, s'empara de l'Orléanois & de la Touraine, força les seigneurs de proclamer Clotaire roi de Neustrie & de Bourgogne, & se fit reconnoître maire du palais de ces deux royaumes. Mais le nouveau monarque ne jouit pas long-temps de la double couronne qu'on venoit de lui conquérir. Il mourut la même année ou la suivante, dans la quarante-neuvieme année de son âge, suivant le pere le Cointe, qui lui donne trois ans & demi de règne. Le plus grand nombre est de ceux qui prétendent qu'il ne porta la couronne que dix-sept mois. On voit son tombeau à Coucy en Vermandois. Cette mort fut suivie de quelques mois d'interrègne. C'étoit un artifice de Charles, pour sonder les esprits de la nation. Mais bientôt il s'apperçut que le nom de roi étoit toujours cher & respectable aux François. Il envoya des ambassadeurs au duc d'Aquitaine, pour lui redemander Chilpéric : Eude le lui renvoya avec de magnifiques présents. Ce prince fut couronné roi de toute

ANN. 719.

Mort de Clotaire.

Idem, ibid.

la monarchie, & le duc d'Austrasie reconnu maire du palais des trois royaumes.

ANN. 719.

ANN. 721.

Tout étant paisible au-dedans, Charles marcha contre les Saxons, qui persécutoient avec une violence extrême, les Bructeres, les Attuariens, les Gattes, & les Thuringiens, peuples toujours fidèles à la religion chrétienne & aux François. Il les attaqua, les défit, les repoussa bien avant dans leurs terres, où il porta le fer & le feu. C'est tout ce qu'on sçait de cette expédition. Nos anciens auteurs se contentent de dire qu'il alla, qu'il combattit, qu'il vainquit, qu'il revint triomphant. C'est le dernier exploit du règne de Chilpéric. Ce prince tomba malade & mourut à Noyon, où il est enterré. Il ne régna que cinq à six ans. Il eut toutes les qualités d'un grand roi, sagesse, bonté, valeur, activité, prudence. S'il fut vaincu dans trois batailles, où il se trouva en personne, c'est un malheur qu'on ne doit pas lui imputer. Le mérite fut toujours indépendant de la fortune. Il ne laissoit point d'enfants : Charles éleva sur le trône Thierri IV, fils de Dagobert III, qui fut surnommé de

Mort de Chilpéric.

Idem, ibid.

Chelles, parce qu'il avoit été élevé en ce lieu.

ANN. 721.

THIERRI IV.

ANN. 722.

Thierri est proclamé roi de toute la monarchie.

Le P Labb. Mélanges curieux, p. 439.

Gest. reg. Fr. c. ultim.

Secund. continuat. Fred. ch. 107 & 108.

Thierri étoit âgé de sept à huit ans, lorsqu'il fut couronné roi de Neustrie, de Bourgogne & d'Austrasie. C'est la qualité que prend ce jeune monarque dans deux chartes qui nous restent de lui, toutes deux faites en Austrasie, l'une à Zulpic, & l'autre au château d'Héristal. Charles continua de régner sous le nom de ce prince enfant. Le reste de la vie de ce grand homme n'est qu'un enchaînement de guerres, de batailles, de victoires & de triomphes. Il avoit à peine dompté les Saxons, & reconquis tout le pays jusqu'au Véser, qu'il se vit obligé de marcher contre les Allemands, qui s'étoient révoltés. Il les défit, les poussa jusqu'au-delà du Danube, & revint chargé d'un riche butin. Cette seconde guerre fut suivie d'une troisieme contre les Bavarois, qu'il subjugua. Le duc d'Aquitaine, qui rompit la paix vers ce même temps, subit aussi le même sort. Charles

ANN. 723.

ANN. 725.

le vainquit dans deux batailles, dé-

ANN. 730. sola toutes les provinces de son gouvernement, & le força de recourir à sa clémence. Il ne sembloit pas pouvoir suffire à tant d'ennemis toujours battus, mais toujours prêts à se révolter, lorsque les Sarasins entrerent en France avec une puissante armée.

Les Sarasins d'Afrique font la conquête de l'Espagne, l'an 714.

Ces peuples, vainqueurs de l'Orient & de l'Afrique, avoient été appellés en Espagne par le comte Julien. Ce seigneur brûloit du désir de se venger de Rodrigue, roi des Visigoths, qui avoit déshonoré sa fille, d'autres disent sa femme. Il fit demander une entrevue à l'émir Muza, lieutenant de Valid, calife ou prince des Sarrasins, & lui offrit de lui livrer son pays, s'il vouloit l'assurer d'un prompt secours. Ces barbares ne laisserent point échaper un si belle occasion d'étendre leurs conquêtes : ils vinrent fondre sur les Etats de Rodrigue, où ils mirent tout à feu & à sang. Il se donna une sanglante bataille sur les bords du fleuve Guadalette : le roi fut vaincu & périt dans la fuite. Cette victoire décida de l'empire. Le royaume des Visigoths, après plus de trois cents ans, fut éteint, & la nation presque

Roderic. l. 3, c. 11.

entiérement exterminée. Une partie cependant se sauva dans les montagnes des Asturies, de la Galice & de la Biscaye, où ils fonderent un nouveau royaume, sous la conduite de Pélage : c'est de lui que les rois de Castille sont descendus. Plusieurs se retirerent en France : ceux qui se soumirent aux Maures, conserverent leur religion, sous le nom de chrétiens *Mozarabes*.

ANN. 710.

La conquête de l'Espagne fut suivie de celle du Languedoc & des autres terres que les Visigoths possédoient encore en France. Les Sarrasins prirent d'abord Albi, Rhodès, Castres, & assiégerent Toulouse. Ils furent contraints de lever le siege. Mais ils revinrent quelques années après, sous la conduite d'Abdérame, entrerent dans l'Aquitaine, passerent la Garonne, prirent Bordeaux & Poitiers, brûlerent l'église de saint Hilaire, menaçant de traiter de même celle de saint Martin de Tours, dont le trésor étoit en grande réputation. Eude, épouvanté de ces rapides succès, implora le secours du prince des François. Charles n'ignoroit point les desseins du duc. Il savoit que, pour se

Leurs progrès dans le Languedoc.

Idem, ibid.

ANN. 730.

rendre indépendant, il avoit fait alliance avec Munuza, gouverneur de Cerdagne, & lui avoit donné sa fille. Il sacrifia son ressentiment particulier au bien public, & marcha contre ces barbares avec toutes les forces d'Austrasie, de Bourgogne & de Neustrie.

ANN. 732.

Ils sont défaits à la bataille de Poitiers.

La bataille se donna entre Tours & Poitiers. On combattit un jour entier. Mais enfin le nombre céda à la valeur: Abdérame fut tué, & son camp pillé. On y trouva des richesses immenses: c'étoient les dépouilles des provinces qu'il avoit ravagées: Charles les fit distribuer à ses troupes. On ne trouve dans les auteurs contemporains aucunes particularités de cette célèbre journée: ce n'est que dans Paul Diacre, qui écrivit sous Charlemagne, qu'on voit trois cent soixante & quinze mille Sarrasins étendus morts sur le champ de bataille. Charles ne perdit que quinze cents hommes. On dit que cette victoire lui mérita le surnom de *Martel*, parce qu'il avoit, comme un marteau, écrasé les Sarrasins. Ce fut le terme fatal de la grandeur des Arabes, l'affermissement de l'autorité du duc Austrasien, la conser-

Idem, ibid.

vation de la France, le salut de l'Europe & de toute la chrétienté.

ANN. 732.

Ordre de la Genette.

On raconte qu'après cette célèbre victoire, Charles institua l'ordre de chevalerie, si connu sous le nom de *la Genette*. Il n'étoit composé que de seize chevaliers, qui portoient un collier d'or à trois chaînes entrelacées de roses, au bout duquel pendoit une *Genette* aussi d'or massif. Favin & l'abbé Justiniani assurent qu'il étoit fort en vogue sous la seconde race: il ne paroit pas cependant que les ordres militaires aient commencé avant le douzieme siècle. C'est ce qui a donné lieu au pere Ménestrier de reculer l'institution de celui de *la Genette* jusqu'au règne de Charles VI. Il dit que le collier étoit de deux gousses de *Genêt*, l'une blanche, l'autre verte, avec ce mot *jamais*. C'est une erreur, si l'on en croit Moréri, qui prétend que le critique a pris pour la devise de l'ordre le nom de *James* roi d'Angleterre, qu'il a trouvé dans la description du collier destiné pour ce prince.

Théâtre d'honneur & de chevalerie.

Justiniani, l. 1, c. 13.

Diction. aux mots Genette & cosse de Genette.

Ordre de *la cosse de Genêste.*

L'ordre de *la Genette* & celui de *la cosse de Geneste* ne forment-ils qu'un seul & même ordre, ou sont-ils deux

ordres réellement diſtingués ? C'eſt ce qui n'eſt nullement décidé. On dit que ce dernier fut inſtitué par ſaint Louis, qui le reçut le premier de la main de Gautier archevêque de Sens, la veille du couronnement de Marguerite de Provence, ſa femme. La deviſe des chevaliers étoit ce mot, *exaltat humiles* : l'habit, une cotte de damas blanc avec le chaperon violet ; le collier, un compoſé de coſſes de geneſte émaillée au naturel, entrelacées de fleurs de lis d'or, renfermées dans des lozanges cléchées ou percées à jour, au bout duquel pendoit une croix fleurdeliſée. S'il eſt vrai, comme quelques ſavants le prétendent, que ſaint Louis n'inſtitua aucun ordre militaire, il en faut conclure que celui *de la coſſe de Geneſte* eſt plus ancien que ce monarque.

ANN. 732.

Diverſes expéditions de Charles-Martel.

La Bourgogne n'avoit point encore voulu reconnoître les ordres de Charles : il s'y rendit à la tête de ſon armée victorieuſe : tout plia, tout ſe ſoumit.

ANN. 733.

Secund. continuat. Fred. c. 109.

De-là il marcha contre Popon, duc de Friſe, qui s'étoit ſoulevé : ſa ſeule préſence réduiſit ce rebelle. Une nouvelle révolte fut pour lui une nouvelle moiſſon de lauriers. Il rentra

dans ce malheureux pays, défit les Frisons, tua leur duc, renversa leurs idoles, abattit leurs temples, fit couper leurs bois sacrés, brûla leurs villes & leurs villages, passa au fil de l'épée tout ce qui lui résista, & réunit à la couronne toute la Frise, qui désormais n'eut plus de ducs de sa nation. Il ramena ensuite son armée en Neustrie. Bientôt il fut obligé de la conduire contre les Aquitains. Leur duc oubliant ses sermens, avoit repris les armes. Mais il n'osa paroître devant Charles, qui mit tout le pays à feu & à sang, & revint chargé de riches dépouilles. Eudes étant mort, Hunauld son fils refusa d'obéir : la prise de Bordeaux & de Blaye le mit à la raison. Il eut sa grace, on lui rendit ses villes, & il prêta serment de fidélité, non au roi Thierri, mais au duc d'Austrasie & à ses enfants. On a peine à suivre le héros François dans le cours de ses victoires. L'Aquitaine soumise, il passa en Bourgogne où l'on commençoit à remuer, soumit Lyon, entra dans la Provence, prit Arles & Marseille, établit par-tout des gouverneurs fidèles, & dissipa le parti des rébelles. De-là, sans poser

ANN. 734. *Ann. Metens.*

ANN. 735.

ANN. 736.

ANN. 737.

ANN. 737. les armes, il vole en Saxe, dont les peuples s'étoient de nouveau révoltés. Tout rentre dans le devoir à son approche : on lui offre des ôtages avec un tribut annuel.

- Il marche contre les Sarrasins & les défait.

Dans le même temps les Sarasins, par la trahison de Mauronte, gouverneur de Marseille, surprirent Avignon, & désolerent la Provence & le Lyonnois. Charles y marcha avec son frere Childebrand. Les barbares n'oserent tenir la campagne devant lui : Avignon fut emporté d'assaut, tous les Maures égorgés, & une partie de la ville brûlée. Le vainqueur sans perdre de temps, passa le Rhône, traversa la Septimanie, pillant, ravageant, saccageant tout ce qui osa lui résister, & vint mettre le siege devant Narbonne. Les Sarasins d'Espagne accoururent au secours de la place. Charles vole à leur rencontre, les joint entre la petite riviere de Berre & le val de Corbiere, les enfonce, les met en déroute, & les poursuit jusqu'à leurs vaisseaux, dont il s'empare. Tout fut pris, tué ou noyé. Cet échec n'abatit point le courage du brave Athim, gouverneur de la ville assiégée : il refusa de se rendre. Le duc qui

Idem, Ibid.

Paul Longobard. c. 54.

ne s'opiniâtroit jamais à une entreprise où il trouvoit trop d'obstacles, laissa son frere pour continuer le siége, & alla se saisir de Béziers, d'Agde, de Maguelonne, & de Nîmes, qu'il démantela. C'étoit la politique de ce prince. Il ne souffrit jamais aucune place forte dans le pays qu'il avoit conquis : il ne vouloit pas que rien fût capable de l'arrêter. Quelques auteurs couronnent cette expédition par la prise de Narbonne ; mais notre ancienne histoire garde un profond silence sur le succès de ce siege.

ANN. 737.

Une nouvelle guerre contre les Saxons, qui furent de nouveau assujétis au tribut, termina le regne de Thierri IV. Ce prince, que la jeunesse justifie pleinement du reproche de fainéantise, mourut dans la vingt-troisieme année de son âge, & la dix-septieme depuis son avènement à la couronne. On croit qu'il fut enterré à saint Denis. Charles voyant son autorité si bien établie par tant de victoires, ne crut pas avoir besoin de l'ombre d'un roi, & ne se mit point en peine de remplir le trône vacant. L'interregne fut de six à sept ans, selon l'opinion commune ; de cinq,

ANN. 738.
Mort de Thierri.

suivant la chronique de l'abbé Con-
ANN. 738. rad ; de quatre ou cinq, si l'on en croit M. de Valois.

L'INTERREGNE.

Charles règne sous le nom de duc des François.

Eadem contin. Fredeg. c. 109.

Ann. Metens.

CHARLES, après tant de services rendus à la religion & à l'Etat, croyoit avoir mérité qu'on lui offrît la couronne. Il dépendoit de lui de s'en emparer : il avoit en main toute l'autorité. Mais il connoissoit l'amour naturel des François pour la maison royale : il n'osa prendre de lui-même un titre, qui ne pouvoit manquer de lui faire des envieux ; & les seigneurs qui ne l'auroient vu qu'à regret sur le trône du grand Clovis, n'eurent point assez de fermeté pour lui demander un roi de cette auguste famille. Il y en a cependant qui prétendent qu'il refusa le diadême. Quoi qu'il en soit, il continua de gouverner avec un pouvoir absolu, sous le nom de duc des François. Le pape Grégoire II, dans une de ses lettres, l'appelle duc & maire du palais de France ; ce qui semble donner à entendre qu'il s'est toujours regardé comme officier du

royaume & non du roi. Grégoire III lui donne la qualité de viceroi. On ne voit cependant aucun acte daté des années de sa principauté. Toutes les chartres, durant l'interregne, sont distinguées par les années d'après la mort de Thierri IV.

ANN. 738.

Sirmond. t. 1, Conc. Gall. p. 160.

Cette mort avoit suspendu toutes les affaires. Mauronte, gouverneur de Marseille, profita de cette circonstance pour rappeller les Sarrasins en Provence. Ces barbares s'étoient emparés d'Arles : Charles n'eut besoin que de paroître, & tout rentra dans le devoir. Cet exploit rétablit la tranquillité dans toute la monarchie. L'empire François étoit augmenté de presque toute la Septimanie ; les Maures d'Espagne n'oserent plus rien entreprendre : les nations tributaires oublierent leur indocilité : l'heureux duc jouit en paix de sa gloire, honoré au-dedans, redouté au-dehors, adoré des troupes, respecté des grands, recherché de ses voisins. Les troubles d'Italie fournissent une preuve éclatante de la haute considération où le bruit de sa valeur l'avoit mis dans toute l'Europe.

ANN. 739.

Il jouit en paix du fruit de ses victoires.

L'empereur Léon s'étoit déclaré con-

ANN. 740, 741.

Il appaise les troubles d'Italie par sa seule autorité.

tre le culte des images par un édit qui ordonnoit de les enlever de toutes les églises, & de les briser comme les idoles. Les papes l'excommunièrent : une partie de l'Italie se souleva. Les Lombards, profitant de l'occasion, s'emparerent de Ravenne, & menaçoient Rome. Grégoire III, homme ferme & inflexible, tenoit alors le siege de cette capitale du monde chrétien. C'est le premier des souverains pontifes, qui se soit mêlé hautement des intérêts des princes : exemple pernicieux, qui eut des suites bien funestes pour le sacerdoce & l'empire. Il écrivit plusieurs lettres touchantes au duc des François, pour lui demander sa protection. Charles, soit par considération pour Luitprand roi des Lombards, soit qu'il voulût amener les Romains à des offres plus avantageuses, ne se pressa point de répondre à des instances si vives. Cette négligence affectée ne rebuta point Grégoire. Il lui envoya une célèbre ambassade *, avec les clefs du tombeau de saint Pierre, & quelques parties

Eadem continuat. Fredeg. c. 110.

Ann. Metens. ad an. 741.

* Nos anciens auteurs remarquent que cette ambassade est la premiere que les papes ayent envoyée à la Cour de France.

des

des chaînes du bienheureux Apôtre. Les députés avoient ordre de lui proposer le consulat de Rome, s'il vouloit les assurer d'un puissant secours. On ne dit point ce que Charles promit de son côté ; mais il est certain qu'il accorda la protection qu'on lui demandoit. Il paroît cependant qu'il ne voulut point rompre avec Luitprand. Il lui fit représenter qu'un prince chrétien ne pouvoit en honneur, ni en conscience, tourmenter l'église & usurper son patrimoine. Le roi des Lombards, soit crainte, soit retour sur lui-même, retira ses troupes, & rendit au saint siege toutes les terres dont il s'étoit emparé. C'est à cette démarche hardie de Grégoire, que Rome doit sa grandeur temporelle, & la maison de Charles, son élévation à l'empire.

ANN. 740, 741.

Il partage la France entre ses enfants.

Ce prince, plus accablé de fatigues que d'années, étoit attaqué depuis quelque temps d'une maladie qui consumoit insensiblement ses forces : il songea à établir sa famille. Il avoit eu de sa premiere femme Rotrude trois enfants, Carloman, Pepin, & la princesse Hildetrude. Il eut d'un second mariage avec Sonnichilde, nièce d'O-

dilon duc de Baviere, un troisieme fils
ANN. 740, nommé Grippon, ou Grifon. Il assem-
741. bla les seigneurs à Verberie, maison de plaisance près de Compiegne, & de leur consentement partagea de cette sorte tout le royaume de France. Carloman eut l'Austrasie, l'Allemagne & la Thuringe : Pepin la Neustrie, la Bourgogne & la Provence : Grifon n'eut qu'un petit nombre de places. Il est difficile d'en deviner la raison. Eginard le met au nombre des enfants légitimes de Charles, & la qualité de sa mere ne permet pas d'en douter. Ce partage causa quelques troubles dans la Bourgogne; mais Pepin & le prince Childebrand son oncle les appaiserent aussi-tôt.

ANN. 741.

Sa mort & son caractere.

Idem, ibid.

Ces arrangemens ainsi faits, Charles ne songea plus qu'à mourir. Il vint à Paris, & alla prier sur le tombeau de saint Denis. De-là il se fit porter à Quersi sur Oise, où il mourut. Il étoit âgé de cinquante ans, dont il en avoit régné vingt-cinq sur toute la France. Il fut enterré avec grande pompe dans l'église de l'abbaye de saint Denis. On trouve peu de héros qui lui soient comparables. Grand prince, grand capitaine, il réunit tou-

tes les vertus qui forment le politique & le guerrier : sagesse dans le projet, il pénétroit d'un coup-d'œil toutes les suites d'une entreprise, toujours prêt à prendre le parti le plus convenable aux circonstances : célérité dans l'action, on le voyoit d'un moment à l'autre traverser avec une armée, la vaste étendue de la monarchie, & paroître sur les rives de l'Elbe, lorsqu'on le croyoit encore sur les bords du Rhône : courage dans l'exécution, il fut toujours le premier à combattre, toujours le dernier à sortir de la mêlée, *toujours frappant de si rudes coups, qu'il mérita le surnom de* MARTEL : modération dans le succès, il parvint à la souveraine puissance sans meurtres, sans assassinats, sans exils. Son esprit, sa valeur, son activité commencerent sa fortune : sa conduite, sa douceur, son habileté la fixerent.

ANN. 741.

Ses enfants naturels.

Quelques enfants naturels qui lui survécurent, prouvent qu'avec les qualités du héros, il avoit les foiblesses de l'homme. Il en eut trois, Remy évêque de Rouen, Jérôme pere de Fulrad, fondateur & abbé de saint Quentin, & Bernard qui laissa trois fils, Adelard, Vala & Bernier, tous

ANN. 741. trois religieux au monaſtere de Corbie, & deux filles, Gondrade, & Théodrade. La premiere prit le voile au couvent de ſainte Croix de Poitiers : la ſeconde, devenue veuve, imita l'exemple de ſa ſœur, & fut abbeſſe de Notre-Dame de Soiſſons. Elle avoit une fille nommée Imme, qui lui ſuccéda dans ſa dignité.

Le pape Grégoire III, dans une lettre à ſaint Boniface, attribue au zèle de Charles la converſion des Friſons, des Thuringiens, & de divers peuples de la Germanie. La France doit à la journée de Poitiers la conſervation, ou du moins l'exercice libre de la religion chrétienne : ſans le bras de ce prince, ſans cette intrépide activité qui écraſa les Sarraſins, elle ſe ſeroit peut-être vue forcée d'embraſſer le mahométiſme. Les moines, cependant, & les prêtres ſe ſont efforcés de noircir ſa mémoire. On lit dans une lettre ſynodale attribuée à Hincmar, que ſon corps fut emporté dans les enfers, & qu'à l'ouverture de ſon tombeau on n'avoit trouvé qu'un dragon affreux & d'une puanteur horrible. Ce conte ridicule eſt fondé ſur une révélation de ſaint

Eucher d'Orléans ; mais il eſt certain que ce prélat étoit mort avant Charles Martel : ce ſeul anachroniſme démontre la fauſſeté de l'hiſtoire. On voit que c'eſt une fable inventée pour intimider ceux des princes qui ſeroient tentés de porter la main ſur les biens de l'égliſe. ANN. 741.

Les guerres continuelles que Charles eut à ſoutenir, ſoit contre les idolâtres de Germanie, ſoit contre les Mahométans d'Eſpagne, avoient épuiſé le tréſor royal : il ſe vit obligé de recourir aux biens eccléſiaſtiques. Ils étoient devenus immenſes par les indiſcrètes libéralités des fidèles, qui ſe dépouilloient eux-mêmes pour enrichir les miniſtres des autels ; par les ſoins induſtrieux du clergé, qui avoit mis en valeur les terres incultes qu'on lui avoit abandonnées ; par la dixme enfin que les laïques payoient depuis près de deux cents ans. Ce ne fut d'abord qu'une impoſition volontaire, qui devint par la ſuite un tribut forcé. Saint Auguſtin la recommande comme une œuvre de charité : le concile de Tours la propoſe à tous les François ſous la même idée : le ſecond de Mâcon en fait une obligation. Charles

crut pouvoir diſpoſer de tant de ri-
ANN. 741. cheſſes. Il combattoit contre les ennemis de l'égliſe : il étoit juſte qu'elle contribuât aux frais des expéditions qui ſe faiſoient pour ſa défenſe. Mais non content de prendre pour lui les bénéfices les plus conſidérables, il diſtribua les évêchés & les abbayes aux principaux ſeigneurs de ſon armée, & donna les cures aux officiers ſubalternes. Cette diſpenſation ouvrit la porte à de grands déſordres.

Bientôt les grands ſieges, comme Rheims, Vienne & Lyon, ſe virent dépourvus de paſteurs. Les eccléſiaſtiques pour n'être point dépouillés, ne ſe firent point ſcrupule de porter les armes. Les bénéfices devinrent héréditaires. On les fit entrer dans le commerce : on les partageoit comme
Concile de Châlons. les autres biens de famille : on a vu dans certains inventaires vendre les égliſes, les autels, les cloches, les ornements, les calices, les croix, les reliques. On a porté l'abus plus loin encore. Lorſqu'on marioit une fille, on lui donnoit pour dot une cure, dont elle affermoit la dixme & le caſuel. Il y a des juriſconſultes qui regardent cette libéralité de Charles

envers les gens de guerre, comme la véritable époque des dixmes inféodées, c'est-à-dire, tenues comme en fiefs par les seigneurs, ou autres personnes laïques. On ignore s'il prévit des suites si fâcheuses, ou si les ayant prévues, il se mit peu en peine de les empêcher. Lorsqu'on repasse sur les différents traits de sa vie, on voit par-tout le grand homme : on cherche souvent le prince chrétien. ANN. 741.

La mort de Charles causa de grands troubles. Hildetrude sa fille se déroba de la cour, passa le Rhin, & se rendit en Baviere, où elle épousa le duc Odilon. Carloman & Pepin comprirent que cette imprudente démarche de la princesse étoit une suite des intrigues de Sonnichilde, qui n'étoit pas contente du petit partage de Grifon : ils crurent qu'il falloit s'assurer de l'un & de l'autre. Elle en eut avis, & se retira dans la ville de Laon. Les princes assemblerent aussi-tôt leurs troupes, & formerent le siege de cette place. Sonnichilde fut obligée de se rendre à discrétion : on l'envoya à l'abbaye de Chelles, dont on lui donna les revenus pour sa dépense. Grifon fut mis en lieu de sûreté, & en-

Troubles qui suivirent sa mort.

Idem, ibid.

fermé au château de Neufchâtel proche
ANN. 742. des Ardennes. Théodald fils de Grimoald ne fut pas traité avec tant d'égards : il avoit de trop grandes prétentions ; il fut sacrifié à l'intérêt & à l'ambition.

Les deux princes marcherent ensuite contre Hunauld duc d'Aquitaine, qui malgré ses serments, refusoit de les reconnoître pour maîtres. Ils le défirent, raserent le château de Loches, place alors très-forte, désolerent son pays, & le forcerent de se soumettre aux anciens hommages. Ce fut pendant cette expédition, en un
Ibid. lieu appellé le *Vieux-Poitiers*, qu'ils fixerent à l'amiable les limites de leurs Etats. Cette grande affaire terminée, Carloman passa le Rhin, pénétra jusqu'au Danube, & contraignit les Allemands de demander la paix. Ils ne l'obtinrent qu'en se soumettant au tribut, & en jurant la même obéissance qu'à Charles son pere. Dans le même temps naquit au château d'Ingelheim près de Mayence, Charles fils aîné de Pepin, qui par ses grandes actions mérita le surnom de Charlemagne.

Tant de prospérités ne mettoient

point les deux freres à couvert des révoltes. Il restoit un prétexte aux factieux. Les ducs tributaires ne refusoient point l'obéissance aux rois de France : mais ils ne vouloient point plier sous le joug des deux princes qui abusoient de leur autorité, disoient-ils, pour opprimer les seigneurs, après avoir anéanti la puissance royale. Les François de leur côté, accoutumés à avoir un roi, ne leur obéissoient qu'avec peine. C'est ce qui détermina Pepin à faire cesser l'interrègne. Il éleva sur le trône un jeune prince, aussi propre que ses derniers prédécesseurs, à ne porter que le vain titre de roi. Il fut nommé Childéric III. ANN. 743. Fin de l'interrègne.



ANN. 743.

CHILDÉRIC III.

Childéric est proclamé roi.

Concile de Leptine.

CHILDÉRIC, suivant une ancienne généaologie de nos rois *, étoit fils de Thierri de Chelles. Il ne régna que sur la Neustrie, la Bourgogne, & la Provence. L'Austrasie redevint une principauté séparée du reste de la monarchie. Carloman la gouvernoit en souverain. On en voit la preuve dans la préface du concile qu'il convoqua cette même année à Leptine. Il y déclare qu'*avec le conseil de sa noblesse, il a assemblé les évêques qui sont dans ses Etats :* expressions qui marquent un pouvoir absolu. Ce concile est remarquable par plusieurs beaux règlements pour la réformation des mœurs. C'est l'époque de la maniere de compter les années depuis l'incarnation. On datoit auparavant des années du monarque régnant.

Différentes révoltes.

Les princes tributaires de la France n'obéissoient qu'à regret aux enfants de Charles-Martel : tous se liguerent de nouveau contre les deux freres.

* Chronique de Fontenelle. Voyez p. 792 du premier tom. des Hist. Franç. de Duchesne.

Les Allemands furent les premiers châtiés. Odilon duc de Baviere, fut défait & forcé de demander la paix, qu'il n'obtint qu'en se soumettant à l'hommage. Théodoric duc des Saxons, assiégé par Carloman dans le château d'Hochsibourg, se vit contraint, pour sauver son pays, de se donner lui-même en ôtage. Hunauld duc d'Aquitaine, obligé de recourir à la clémence de Pepin, donna de l'argent, & jura une fidélité inviolable. Ce prince, sur quelques soupçons, fit crever les yeux à son frere Haton. Les remords vinrent aussi-tôt troubler sa conscience : il entra dans un monastere, sa femme dans un autre, & son fils Gaïfre lui succéda.

ANN. 743.

ANN. 744.

Les Saxons cependant & les Allemands ne pouvoient s'accoutumer à porter le joug : une nouvelle révolte fut pour les deux freres une nouvelle occasion de triompher. Mais bientôt les Allemands reprirent les armes. Carloman marcha contr'eux, les soumit ; & pour retenir par la crainte des suplices ceux que tant de défaites n'avoient pu abattre ; il fit de sanglants exemples de tous les auteurs de la rebellion. C'est le dernier exploit

ANN. 747.

Carloman se retire dans un monastere.

Eginard. in Ann. an. 746.

militaire de ce prince. Dégoûté du monde au milieu de ses victoires, il alla à Rome trouver le pape Zacharie, qui lui donna l'habit de moine, & une place dans l'abbaye du Mont-Cassin, où il vécut dans toutes les pratiques de l'obéissance religieuse. Il laissoit des enfants, entr'autres Drogon, qu'il recommanda à son frere. Aucun ne lui succéda dans sa principauté. Une ancienne histoire rapporte qu'ils furent tous rasés & renfermés dans des monasteres par ordre de leur oncle.

ANN. 747.

Ann. Metens. ad ann. 747.

ANN. 748.

Pepin aspire ouvertement à la couronne.

Pepin, devenu maître de toute la France, donna la liberté à son frere Grifon, le combla de caresses, le logea au palais, lui assigna de grosses pensions. Il ne paroissoit occupé que du soin de rendre les peuples heureux. Il avoit établi par-tout des tribunaux pour faire rendre justice aux personnes opprimées. L'église trouvoit en lui un protecteur, le mérite un rémunérateur, l'innocence un défenseur, le crime & la rebellion un sévere vengeur. Dans cet état de grandeur, de gloire, & de puissance, il songea sérieusement à se faire déclarer roi. Il travailloit à l'exécution

de ce grand projet, lorsque tout-à-coup Grifon s'échappa de la cour avec plusieurs jeunes seigneurs François, & se retira chez les Saxons qu'il fit révolter. Pepin accoutumé à vaincre, marcha contre le rebelle, saccagea la Saxe, & força ce nouvel hôte à l'abandonner. Le malheureux fugitif passa dans la Baviere qu'il eut bientôt conquise. Elle étoit gouvernée par Tasillon, enfant de six ans. Le duc des François l'alla chercher dans cette troisieme retraite, le surprit, le battit, le fit prisonnier. Le vainqueur toujours modéré dans ses succès, traita son captif avec beaucoup d'humanité, le ramena en Neustrie, lui donna la ville du Mans & douze comtés. Ce généreux procédé ne fut point capable de toucher le cœur de Grifon : il se sauva une troisieme fois, & alla se jeter entre les bras de Gaïfre duc d'Aquitaine. Cette fuite n'entraîna aucune suite fâcheuse. La tranquillité de l'empire François n'en fut point troublée. Alors Pepin reprit son premier dessein.

ANN. 748.

Ann. Metens.

Eginard. in Ann.

Le seul obstacle à son élévation étoit le serment de fidélité que les François avoient prêté à Childéric :

Il est proclamé roi.

il trouva moyen de le lever. On raconte la chose diversement. Les uns, c'est le plus grand nombre, prétendent qu'assuré de l'estime, de l'inclination, & du suffrage de la nation, il lui fit proposer de consulter le pape. Zacharie répondit que celui qui avoit en main l'autorité, pouvoit y joindre le titre de roi. On avoit bien voulu croire que Childéric étoit devenu fou : on se laissa persuader avec la même facilité, que cet oracle délivroit de l'obligation du serment : Pepin fut proclamé roi. Les autres au contraire assurent que Childéric, touché du désir de se donner entiérement à Dieu, abdiqua de son plein gré & du consentement de ses grands vassaux. Les François, par cette retraite, rentroient dans leurs droits de se donner un autre maître : ils élurent Pepin tout d'une voix. Ce sentiment, s'il n'est pas le plus vrai, est du-moins le plus glorieux au pape, au nouveau monarque, à la nation. Zacharie dans ce systême n'est plus un prévaricateur qui abuse de la religion des peuples pour consacrer une injustice criante : Pepin cesse d'être un usurpateur odieux qui opprime ses légitimes maîtres :

ANN. 748.

ANN. 750.

Idem, ibid. ad an. 750.

Le pere le Cointe dans ses Annales ecclésiastiques sur l'an 752.

les François enfin demeurent pleinement justifiés du crime de parjure & de félonie. Quoi qu'il en soit, Childéric descendit du trône, fut rasé, & enfermé au monastere de Sithieu *. Il ne survécut que trois ou quatre ans à sa déposition. Il avoit un fils nommé Thierri, qui vécut & mourut ignoré à l'abbaye de Fontenelle, aujourdhui saint Vandrille.

ANN. 750.

Ainsi finit la race des Mérovingiens, après trois cent trente-trois ans de règne depuis Pharamond, & deux cent soixante & dix depuis le grand Clovis. Elle a donné trente-six rois à la France, dont vingt & un ont régné sur Paris. Les quatres premiers étoient païens ; les autres furent chrétiens, mais la plupart de nom plus que de mœurs. On ne voit jusqu'à Clotaire II, que cruauté, férocité, barbarie. Ceux qui l'ont suivi firent paroître plus de douceur, de religion, & de bonté. C'est cette bonté même qui les a perdus. L'ambition a sçu en profiter pour les renverser du trône. On doit se défier de ce qu'on a écrit de ces princes sous le commencement

ANN. 751. Fin de la premiere race.

* C'est aujourd'hui l'abbaye de saint Bertin à Saint Omer.

de la seconde race. Il faloit justifier
ANN. 751. l'usurpation. On chargea les Mérovingiens de tous les maux qui avoient désolé l'empire François : on attribua aux Carlovingiens tout le bien qui s'étoit fait du temps qu'ils gouvernoient sous le nom de maires du palais.

Fin de la premiere race.



HISTOIRE
DE
FRANCE.

SECONDE RACE.
PEPIN.

LA fin déplorable de la race des Mérovingiens eſt un de ces exemples auſſi communs que terribles de l'inſtabilité de choſes humaines. L'antiquité de ſon origine qui ſe perd dans les ſiècles les plus reculés, l'éclat de ſes exploits, le nombre de ſes victoires, la grandeur de ſes conquêtes, le reſpect de la nation qui étoit comme paſſé en habitude, l'amour naturel du François pour ſes légitimes maîtres, rien n'a pu la ſauver d'un triſte naufrage. Leçon utile, qui apprend aux rois ANN. 751.

ANN. 751.

qu'il est un Etre tout-puissant, qui brise, quand il lui plaît, les sceptres & les couronnes, & qu'un trône occupé par un prince livré à l'inaction & à la molesse, est toujours exposé à être ébranlé. Une nouvelle famille s'élève sur les ruines de la maison royale de Clovis : elle règne avec gloire : elle sembloit par mille belles actions avoir effacé l'injustice de son usurpation, lorsqu'à son tour elle est renversée par les mêmes passions qui avoient concouru à son agrandissement. Tels sont les grands évènements que présente cette seconde partie de notre histoire.

Pepin est sacré à Soissons.

Secund. continuat. Fred. c. 117.

Ce fut à Soissons dans une assemblée générale de la nation, que Pepin reçut la couronne & les hommages de tout l'empire François. Un auteur contemporain observe que suivant l'ancienne coutume, la reine Berthe fut élevée avec lui sur le trône. Il est cependant remarquable que jusque-là on ne trouve dans l'histoire aucun vestige de cet usage. Il y a toute apparence que c'étoit une nouveauté imaginée, soit pour rendre son inauguration plus mémorable, soit pour inspirer aux peuples plus de vénération

pou les enfants quil avoit eus de cette princesse. C'est par le même principe qu'il voulut recevoir l'onction sacrée de la main de saint Boniface, légat du pape & archevêque de Maïence : trait de politique autant que de religion. C'étoit un moyen de faire regarder son élection comme un ordre du ciel : sa personne en devenoit plus auguste, son pouvoir plus respectable. Cette cérémonie jusqu'alors inusitée en France, se fit dans la cathédrale de Soissons. Elle fut trouvée si avantageuse, que tous les successeurs de Pepin imiterent son exemple. On n'en excepte que Louis le Débonnaire. Ce prince, par ordre de Charlemagne son pere, alla prendre la couronne sur le grand autel de l'église d'Aix-la-Chapelle, se la mit sur la tête, & sans autre consécration, fut reconnu roi de toute la monarchie.

ANN. 751.

Eginard. in Ann. ad ann. 750.

Le sacre se faisoit anciennement par le métropolitain de la province où l'on s'assembloit pour couronner le nouveau monarque. Philippe premier du nom, est aussi le premier de nos rois qui ait été sacré à Rheims. On admire la hardiesse de Gervais de

Depuis quel temps nos rois sont sacrés à Rheims.

ANN. 751. Belême, archevêque de cette ville; qui osa soutenir devant la cour de ce prince, que lui seul avoit ce droit comme successeur de saint Remy, à qui le pape l'avoit donné. On pouvoit lui répondre que cette pieuse cérémonie étoit absolument inconnue sous la premiere race. Cette concession d'ailleurs excédoit le pouvoir des souverains pontifes. C'est en effet de nos rois que l'église de Rheims tient cette glorieuse prérogative. Ce fut Louis le Jeune qui la lui accorda aux instances de la reine Alix sa femme, sœur de Guillaume de Champagne, qui tenoit alors cet illustre siege. Ainsi l'époque de ce privilege ne remonte pas plus haut que le douzieme siecle.

ANN. 752.

Pepin défait les Saxons & les Bretons.

Ann. Metens.

Le commencement de ce nouveau regne fut signalé par la défaite des Saxons qui s'étoient révoltés. On désola leurs provinces. Contraints de demander la paix, ils ne l'obtinrent qu'en se soumettanr à un tribut annuel de trois cents chevaux. Les Bretons subirent le même sort. Le roi n'eut qu'à se présenter : tout rentra dans l'obéissance. Il étoit en chemin pour cette glorieuse expédition, lorsqu'il apprit que Grifon son frere avoit

été tué dans la vallée de Maurienne. On ignore si ce fut par les émissaires du duc d'Aquitaine, qui poursuivoit la vengeance des galanteries de ce prince avec la duchesse sa femme, ou par les gens de Pepin même, qui appréhendoit qu'en passant en Italie il n'intéressât les Lombards dans sa querelle.

ANN. 752.
Eadem contiuat. Fredeg. c. 118.

Astolphe régnoit sur cette belliqueuse nation. Maître de l'Exarcat de Ravenne, il entreprit de subjuguer Rome. Il fit sommer cette ville de le reconnoître pour son souverain, menaçant de porter le fer & le feu sur son territoire, si chacun de ses habitants ne lui payoit tous les ans un sou d'or. Etienne III étoit alors sur la chaire de saint Pierre. Digne successeur des Grégoires & des Zacharies, il poursuivoit vivement leur projet de se faire un Etat indépendant. L'entreprise d'Astolphe déconcertoit cet ambitieux dessein. Mais dans la nécessité de subir le joug, il comprit qu'il valoit mieux obéir aux Grecs dont l'éloignement faisoit moins sentir le pouvoir, que de tomber sous la domination des Lombards, peuples trop voisins, & trop impérieux. C'est

Le pape se retire en France.

Anast. in vita Steph. pap.

ANN. 752. ce qui l'obligea de recourir à l'empereur, pour l'engager à prendre les armes en faveur des Romains. Constantin, occupé contre les Bulgares, crut qu'il suffisoit pour la majesté de l'empire, de mettre l'affaire en négociation. Le pape, au-lieu d'une armée, ne vit arriver qu'un envoyé, nommé Jean le Silenciaire. Les représentations de la cour de Constantinople n'eurent pas plus de succès que les ambassades, les présents & les prieres du souverain pontife. Etienne ne voyoit plus de ressource que dans la protection du nouveau monarque François. Il lui fit demander la permission de passer en France: Pepin la lui accorda, & Astolphe n'osa lui refuser le passage. Le prince Charles, fils aîné du roi, alla au-devant de lui plus de trente lieues, & le conduisit à Pont-Yon, maison royale dans le Pertois.

Comment il est reçu. Le souverain pontife fut reçu à la cour de France avec tous les honneurs dûs à l'éminence de sa dignité. Le bibliothécaire Anastase parle des choses anciennes suivant les préjugés de son siècle, lorsqu'il dit que Pepin à l'arrivée d'Etienne se prosterna jus- *Idem, ibid.*

qu'en terre, lui jura une entiere obéissance, & l'accompagna comme un simple écuyer, marchant à pied pendant quelque temps, & tenant son cheval par les rênes. On ne reconnoit dans ce récit ni la majesté de nos anciens rois, ni la modestie des papes, lorsqu'ils n'étoient encore que les premiers sujets de l'empire. Les Annales de Metz racontent la chose bien différemment : on y voit qu'Etienne parut à Pont-Yon sous la cendre & le cilice ; qu'il se jetta aux pieds du monarque, le conjurant par les mérites de saint Pierre de délivrer Rome de la tyrannie des Lombards, & qu'il ne se releva qu'après que ce prince l'eut assuré d'une puissante protection : anecdote où avec plus de vraisemblance on ne trouve guere plus de vérité. Un auteur contemporain garde un profond silence sur ces circonstances, d'ailleurs si intéressantes. Il rapporte simplement que le pape fit de grands présents au roi ; qu'il fut reçu avec une joie extrême, & qu'on lui promit un prompt secours.

ANN. 753.

Ann. Metens. ad an. 751.

Contin. Fred. c. 119.

Quoi qu'il en soit, Pepin avoit eu ses vues en laissant venir le souverain pontife en France. La cérémonie de

Pepin se fait absoudre de son usurpation.

ANN. 753. son sacre, en adouciſſant aux yeux des peuples ce que son entrepriſe avoit d'injuſte & d'odieux, n'avoit pu calmer les remords de ſa conſcience. Il ſe voyoit à couvert ſous le manteau de la religion, des attentats auxquels les uſurpateurs ſont preſque toujours expoſés; mais il ne pouvoit ſe diſſimuler à lui-même qu'il n'étoit monté ſur le trône que par un parjure. C'eſt l'expreſſion de Théophane. Il ſe jetta aux pieds du pape, & il le pria de l'abſoudre du crime qu'il avoit commis, en manquant de fidélité à ſon légitime ſouverain. Etienne ayant beſoin de lui pour l'oppoſer aux Lombards, lui accorda ſans peine ce qu'il demandoit.

Théophan. chron. édit. Eup. p. 337.

ANN. 754. Le monarque cependant ne trouva pas la même facilité pour un autre projet qu'il méditoit. Il avoit deſſein de répudier ſa femme; on ne ſçait pour quelles raiſons: le pape l'en diſſuada, & fit tant que Pepin oubliant ſes mécontentements, ou ſes nouvelles amours, ne penſa plus qu'à donner ſes ordres pour les préparatifs de ſon nouveau ſacre. Il voyoit l'impreſſion que la préſence d'Etienne faiſoit ſur tous les eſprits: il crut qu'étant couronné

Pepin ſe fait ſacrer par le pape.

Anaſt. ibid.

Eginard.

ronné de sa main, il en deviendroit encore plus respectable à la nation. L'église de saint Denis fut choisie pour le lieu de cette solemnité. Pepin y reçut une seconde fois l'onction sacrée des rois, & avec lui la reine Berthe & ses deux fils, Charles & Carloman. Le souverain pontife termina cette cérémonie par une excommunication qu'il fulmina contre les seigneurs qui à l'avenir songeroient à faire passer la couronne dans une autre famille; & pour engager plus efficacement les princes François à faire la guerre aux Lombards, il les déclara publiquement patrices de Rome. C'étoit ainsi que ces deux hommes habiles faisoient jouer tous les ressorts de la politique, l'un pour affermir son trône à l'ombre de la puissance des chefs, l'autre pour acquérir une domination temporelle à la faveur d'une autorité purement spirituelle. ANN. 754.

Le premier soin du monarque François, après la nouvelle cérémonie de son sacre, fut d'assembler un parlement à Crecy-sur-Oise, pour y faire résoudre la guerre contre les Lombards. Ce ne fut pas sans une extrême surprise qu'on y vit paroître le

Carloman vient en France pour traverser les négociations du pape.

ANN. 754. même Carloman, frere aîné de Pepin, qui après avoir abdiqué une couronne, s'étoit enseveli sous l'habit de moine dans l'abbaye du Mont-Cassin. Le roi de Lombardie, qui craignoit qu'Etienne ne fît déclarer les François contre lui, avoit envoyé ce prince pour traverser ses négociations. Le saint religieux obéit à son souverain contre les intérêts du pape: exemple d'autant plus admirable, qu'il est plus rare. Le souvenir du rang qu'il avoit tenu dans la monarchie, sa naissance, ses vertus, tout jusqu'à l'humiliation de son état, donnoit un grand poids à ses raisons. Il parla pour Astolphe avec tant de force & d'éloquence, qu'il fut arrêté qu'avant de prendre les armes, on lui enverroit des ambassadeurs pour le porter à la paix. Cette marque du crédit de Carloman fit ombrage à Pepin. Il en conféra avec le souverain pontife: tous deux de concert le firent enfermer dans un monastere à Vienne, où il mourut la même année. L'enlèvement de ses enfants qui furent aussi-tôt rasés & confinés dans l'obscurité d'un couvent, fit naître d'étranges soupçons sur cette mort si prom-

Ann. Metens.

Eginard in Annal.

Secund. continuat. Fred.

te : on imagina qu'il avoit été immolé à la crainte & à l'ambition du roi son frere. ANN. 754.

Le prince Lombard reçut les ambassadeurs François avec tous les égards dus aux ministres d'un puissant Etat. Il consentit de sacrifier ses prétentions sur Rome : il offroit de ne plus inquiéter ses habitans ; mais il ne voulut rendre ni l'Exarcat, ni la Pentapole, que le pape réclamoit comme la dépouille d'un hérétique. Pepin ne laissa pas de lui envoyer une seconde ambassade : elle n'eut pas plus de succès que la premiere. La guerre fut enfin résolue. Ce fut alors que le roi & les deux princes ses enfants, du consentement des seigneurs, firent à l'église de saint Pierre cette célèbre donation, qui a donné commencement à la puissance temporelle de la cour de Rome. Elle comprenoit sous le nom de l'Exarcat, Ravenne, Adria, Ferrare, Imole, Fayence, Forli & six autres villes avec leurs dépendances ; & sous celui de la Pentapole, Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaille & Ancône, avec plusieurs autres petites places. Le monarque se mit aussi-tôt en marche pour conqué-

ANN. 755.

Pepin déclare la guerre aux Lombards.

Annal. Fuld. ad an. 756.

Anast. in vita Steph. pap.

ANN. 755.

rir par la force des armes une principauté qu'il venoit d'accorder par pure générosité. Les Alpes ne lui opposerent qu'une foible barriere. Le Pas de Suze fut forcé, l'armée des Lombards taillée en pieces, la Lombardie désolée, & Pavie assiégée.

Paix entre Pepin & Astolphe.

Astolphe s'y étoit enfermé avec ses meilleures troupes. La crainte de succomber à la fin sous l'effort des François, lui fit promettre tout ce qu'on voulut. Il donna pour sûreté de sa parole quarante ôtages choisis parmi les principaux seigneurs de ses Etats, & consentit que le pape se mît en possession de Narni. Pepin crut qu'avec de tels gages le Lombard n'oseroit violer ses serments. La saison étoit avancée : il appréhendoit que la neige ne lui fermât le passage des Alpes : il reprit aussi-tôt le chemin de la France, ne laissant en Italie que l'abbé Fulrade, avec ordre de recevoir d'Astolphe toutes les villes de l'Exarcat & de la Pentapole, pour les remettre entre les mains du souverain Pontife. Mais bientôt l'éloignement du vainqueur ranima toute l'audace du vaincu.

Idem, ibid.

Le roi de Lombardie, outré qu'E-

cienne lui eût attiré de si puissants ennemis, recula sous différens prétextes, l'évacuation des places qu'il devoit rendre, fit sous main des préparatifs pour se mettre en état de résister aux François, & levant enfin le masque, recommença ouvertement ses courses sur le territoire de Rome, qu'il investit le premier jour de Janvier. Pepin, sur cette nouvelle, repasse les Alpes avec la même célérité & le même succès que l'année précédente, défait les Lombards, délivre Rome, forme le siege de Pavie, & le pousse si vivement, que le malheureux Astolphe, pour sauver sa couronne, demande la paix aux conditions qu'il plaira au vainqueur de lui imposer. Il se reconnut vassal du monarque François, se soumit à un tribut annuel de douze mille sous d'or, & jura de rendre au pape l'Exarcat & la Pentapole. L'abbé Fulrade fut encore commis pour l'exécution de ce traité. On lui livra vingt-deux places, dont il remit les clefs sur le tombeau de saint Pierre, avec la donation qui en avoit été faite à l'église par le roi Pepin, quoique toujours

ANN. 756.

Pepin repasse les Alpes & met le pape en possession de l'Exarcat de Ravenne & de la Pentapole.

Ann. Metens.

Second. Continuat. Fred.

sous la souveraineté de la couronne
ANN. 756. de France.

Concile de Vernon.

Le monarque François, au retour de cette glorieuse expédition, convoqua un concile à Vernon-sur-Seine : il étoit composé de tous les prélats des Gaules. Il y fut ordonné que tous les ans on tiendroit deux synodes nationaux, l'un au printemps devant le roi, l'autre en automne en telle ville qu'il plairoit aux évêques. On y fit plusieurs beaux réglements sur la discipline. Le cinquieme sur-tout est très-remarquable ; il est conçu en ces termes : » Si les abbés ou les abbesses mènent une vie peu édifiante, l'évêque diocésain doit travailler à leur correction : s'il ne peut les réduire, le métropolitain est tenu d'y mettre ordre : si on lui résiste, l'assemblée publique en ordonnera : si les coupables méprisent le jugement de l'assemblée, elle pourra les déposer, & en choisir de plus dignes par l'ordre du roi, ou du consentement des religieux «. Ce décret est une preuve non équivoque de l'autorité qu'ont naturellement les rois pour la manutention de la discipline & l'observation des saints canons. On

Con. tom. 6.

y voit encore que, malgré tant d'exemptions accordées aux monasteres, la hiérarchie ne se croyoit point dépouillée du droit d'inspection sur la conduite des moines : droit qu'elle tient de son institution : droit par conséquent imprescriptible & inaliénable. On croit que ce fut cette même année que Pepin transféra l'assemblée générale du premier de Mars au premier de Mai. La cavalerie sous son règne commençoit à s'introduire dans les armées Françoises : la nécessité de trouver des fourages fit mettre la diète à une saison plus commode. ANN. 756.

Pepin au plus haut point de la gloire, jouissoit en paix de l'admiration de toute l'Europe. Didier, à l'ombre de sa protection ; venoit d'obtenir la couronne de Lombardie : le pape lui devoit un grand Etat : l'empereur briguoit son alliance, & n'oublioit rien pour le mettre dans ses intérêts. Ce fut ce moment de triomphe qu'il choisit pour convoquer un parlement à Compiegne. On y fit quelques règlements sur les mariages. La lepre fut jugée une cause de dissolution. Mais on permit à la partie saine de se remarier. Ce qui fait voir que cette mala-

ANN. 757. Parlement de Compiegne.

Continuat. Fredeg.

die étoit alors très-commune. Le jeune

ANN. 757. Tassillon, duc de Baviere & neveu du roi, parut dans cette assemblée pour faire hommage de son duché. Il prêta serment de fidélité, non-seulement au monarque régnant, mais aux deux princes ses enfants, qui avoient reçu l'onction sacrée des rois. La diète étoit sur le point de se séparer, lorsqu'on y vit arriver de nouveaux ambassadeurs de Constantinople. Ils apportoient de magnifiques présents, entr'autres, une orgue. C'est la premiere qui ait paru en France. Pepin en fit don à l'église de saint Corneille de Compiegne. Toutes ces attentions de Constantin Copronyme ne produisirent aucun effet : le prince François y répondit par de grandes civilités, mais il persista toujours à maintenir le pape dans la possession de l'Exarcat & de la Pentapole.

Ann. Metens.

Pepin dompte les Saxons, les Esclavons, & les Lombards.

La mort d'Etienne arrivée sur ces entrefaites, n'apporta aucun changement dans les affaires. Le diacre Paul son frere, lui succéda dans sa dignité, & dans l'application à en augmenter le pouvoir. Il ne se vit pas plutôt sur la chaire de saint Pierre, qu'il écrivit au roi pour l'assurer de sa fidélité

& lui demander sa protection. Il ne fut pas long-temps sans avoir besoin du secours qu'il réclamoit. Les Saxons s'étoient révoltés. Pepin marcha contr'eux, leur donna plusieurs combats, les battit par-tout, & en fit un si horrible carnage, que pour éviter leur perte entiere, ils se soumirent à tout ce qu'il voulut. Le bruit de cet exploit porta la consternation dans les cours étrangeres. Le roi des Esclavons offrit un tribut, & se reconnut vassal de la France. Le prince Lombard imita son exemple. Il s'étoit prévalu de la circonstance, pour se jetter sur les terres du pape. La nouvelle du retour de Pepin, une ambassade, de simples menaces suffirent pour le réprimer. Il restitua au souverain pontife tout ce qu'il avoit usurpé sur lui, le dédommagea des ravages qu'il avoit faits sur le patrimoine de saint Pierre; & lui remit encore quelques places cédées par le traité de Pavie. La reconnoissance égala le bienfait. Paul ne négligeoit aucune occasion de plaire au roi. Il sçavoit que Pepin se faisoit une affaire sérieuse des plus petites choses qui concernoient le culte extérieur de la religion: il lui envoya des chantres

ANN. 757.

Eginard.

Codex. Carol. Epist. 21.

ANN. 757. de l'église romaine, pour instruire ceux du palais. Il joignit à cet envoi quelques livres de géographie, d'orthographe & de grammaire, la dialectique d'Aristote, & les Œuvres de S. Denis l'aréopagite. C'étoient les curiosités de ce temps-là. Un autre présent, qui ne parut ni moins rare, ni moins extraordinaire, fut une horloge nocturne, c'est-à-dire, qui ne dépendoit point du soleil. L'histoire ne dit point si elle avoit des roues comme les nôtres, ni si le sable ou l'eau la faisoit aller.

Epist. Pauli ad Pippin. p. 25, 45, in tol. Carol.

ANN. 759, 60, 61. Tout fléchissoit sous le joug du victorieux monarque. Narbonne, après un blocus de trois ans, venoit de se soumettre à son empire, sans autre condition que de pouvoir vivre suivant ses loix, c'est-à-dire, suivant le droit Romain qu'on avoit toujours suivi, & qu'on suit encore aujourd'hui dans la Septimanie. Le seul Gaïfre, duc d'Aquitaine, osa lui résister. Ce prince avoit usurpé les biens de plusieurs églises qui étoient sous la protection de la France. Le roi le fit sommer de les restituer, & sur son refus passa la Loire à la tête d'une puissante armée. Il n'eut besoin que de

Guerre contre le duc d'Aquitaine.

Eginard, in Annal.

paroître, tout plia. Le duc se soumit; donna des ôtages, & Pepin se retira. Mais bientôt Gaïfre oublia ses serments. Humbert, comte de Bourges, & Blandin comte d'Auvergne, se jeterent par ses ordres sur la Bourgogne, où ils mirent tout à feu & à sang. Le monarque François tenoit un parlement à Duren près de Juliers. Il rassemble promptement ses troupes, fond sur les Etats du rebelle, enleve le château de Bourbon, prend Chantelle, emporte Clermont en Auvergne, & après avoir ravagé tout le pays jusqu'à Limoges, repasse la Loire, chargé d'un riche butin, & mène son armée en quartier d'hiver.

ANN. 759, 60, 62.

Continuat. Fred. c. 125.

La saison permettoit à peine de se mettre en campagne, qu'il marcha droit à Bourges, dont il forma le siége. La place, quoique très-forte, ne put résister à l'ardeur de ses troupes: elle fut prise d'assaut. Mais le vainqueur usa de clémence, fit réparer promptement les murailles de la ville, & y mit une nombreuse garnison. Le château de Thouars passoit alors pour imprenable. Pepin l'attaqua avec tant de vigueur, qu'en peu de jours il fut emporté, brûlé & rasé. Le duc d'A-

ANN. 762.

Ibid, c. 126.

quitaine, forcé de s'enfuir devant un
ANN. 762. si redoutable ennemi, essaya de l'obliger à faire diversion, en envoyant divers détachements pour porter le fer
c. 127. & le feu sur les terres de France. L'un, sous la conduite du comte Maucion son parent, se jetta dans la Septimanie : l'autre, sous le commandement du comte d'Auvergne, entra dans la Bourgogne : un troisieme, sous les ordres du comte de Poitiers, s'avança jusqu'à Tours. Ils furent tous défaits, & leurs commandants tués.

Le malheureux Gaïfre sembloit
ANN. 763, toucher à sa perte. Pepin, rentré pour
764. la quatrieme fois dans le duché d'Aquitaine, avoit pénétré jusqu'à Cahors; mais la désertion du jeune Tassillon son neveu, lui fit suspendre le
Eginard, in Annal. cours de ses conquêtes. Ce duc sollicité par Didier, s'échapa de l'armée de son oncle, & se retira en Baviere, où il épousa Luitberge, fille du prince Lombard. Cette fuite précipitée, cette alliance, les discours séditieux du fugitif, ne pouvoient manquer d'être suspects. Le roi craignit une ligue secrète, & crut que le meilleur moyen d'empêcher quelque grand mouvement, étoit de ramener son armée en

France. Cette démarche eut tout le succès qu'il en attendoit. Taſſillon s'imagina que le deſſein du monarque étoit de venir fondre à l'improviſte ſur ſon duché. Il s'humilia : Pepin, à la priere du pape, lui pardonna. Il reprit alors ſon premier projet, & repaſſa la Loire pour la cinquieme fois, réſolu de pourſuivre le duc juſque dans ſes derniers retranchements. ANN. 763, 764.

Gaïfre manquoit de troupes pour garder toutes ſes places. Il prit le parti de faire démanteler les plus conſidérables, ne ſe réſervant que les châteaux ſitués ſur les montagnes les plus eſcarpées & ſur des rochers inacceſſibles. Pepin ſe ſaiſit de ces villes abandonnées, en releva les murailles, & y mit de fortes garniſons. C'étoit une nouvelle maniere de faire la guerre : le duc comprit tout ce qu'elle lui annonçoit de funeſte. Il ſortit enfin de ſa retraite, & vint préſenter la bataille au roi. Mais il fut défait, & n'échapa qu'à peine à la faveur des ténèbres de la nuit. Dès-lors tout fléchit ſous la puiſſance du vainqueur. Toulouſe, Albi, Niſmes, Maguelone, Béziers lui ouvrirent leurs portes. Toutes les villes du Gévaudan, ANN. 765, 66, 67, 68. *Continuat. de Fredeg. c. 130.* *Eginard. in Annal.*

Ann. 765. 66, 67, 68.

tous les forts de la Garonne, Turenne dans le Limosin, Scoraille & Peirace dans l'Auvergne, imiterent cet exemple, & se soumirent à ses loix. Remistain, oncle de Gaïfre, après s'être donné aux François, s'étoit jeté de nouveau dans le parti de son neveu: il fut pris & amené au roi qui le fit pendre. Les Gascons, sur le point d'être forcés, implorerent sa clémence, lui donnerent des ôtages, jurerent de lui être fidèles & aux deux princes ses enfants. L'infortuné duc cependant, abandonné de tout le monde, erroit de caverne en caverne: il fut tué dans sa fuite par ses propres soldats, qui s'ennuyoient de la guerre. Ainsi finit la principauté d'Aquitaine, qui dè ce moment fut réunie à la couronne.

Etrange révolution à Rome.

La mort du pape Paul causa dans ce même temps une étrange révolution à Rome. Un laïque, nommé Constantin, fut élevé sur la chaire de S. Pierre. Le peuple se souleva contre lui: il eut les yeux crevés. On s'assembla pour procéder à une élection canonique; tous les suffrages se réunirent en faveur d'Etienne IV, homme d'une grande érudition, mais fort peu versé

Anast. in vita Steph. IV.

dans la ſcience du monde, avec lequel il n'avoit eu juſqu'alors aucun commerce. On lui conſeilla de ſe mettre ſous la protection de Pepin : politique qui avoit ſi bien réuſſi à ſes prédéceſſeurs. Il ſuivit ce ſalutaire avis, & lui députa Sergius, tréſorier de l'égliſe romaine, pour l'aſſurer de ſa fidélité, & lui demander la continuation de ſes bontés pour le S. ſiége. L'ambaſſadeur à ſon arrivée, trouva la France dans un grand deuil : elle venoit de perdre ſon roi.

ANN. 765, 66, 67, 68.

Ce monarque, plus épuiſé de fatigues que de vieilleſſe, fut pris de la fièvre à Saintes. On le conduiſit au tombeau de ſaint Martin, ſur lequel il fit d'ardentes prieres. De-là on le tranſporta à ſaint Denis, où il mourut d'une hydropiſie, la cinquante-quatrieme année de ſon âge, la dix-ſeptieme de ſon règne, la vingt-ſixieme de ſon gouvernement. Il fut enterré au même lieu à la porte de l'égliſe, ainſi qu'il l'avoit ordonné, le viſage contre terre, & dans la ſituation d'un pénitent : pour expier, dit l'abbé Suger, les uſurpations de ſon pere ſur les eccléſiaſtiques. Il avoit épouſé Berthe ou Bertrade,

ANN. 768.

Mort du roi Pepin.

surnommée *au grand pié*, fille de Charibert comte de Laon. Il en eut quatre fils : Charlemagne qui lui succéda au royaume de Neustrie : Carloman qui régna sur l'Austrasie : Pepin qui mourut âgé de trois ans : Gilles qui se fit religieux au monastere de saint Sylvestre ; & trois filles, Rothaïde, Adelaïde & Gisele. Les deux premieres moururent très-jeunes : la troisieme prit le voile à l'abbaye de Chelles. L'empereur la fit demander pour son fils aîné, & le roi de Lombardie pour l'héritier présomptif de sa couronne. Tous deux furent refusés : celui-ci par des vues de politique, celui-là par principe de religion. Il y en a qui lui donnent encore cinq ou six autres fils & autant de filles : entr'autres Berthe, qui fut mariée à Milon comte d'Angers, pere de l'invulnérable Roland, & Chiltrude femme de René comte de Gênes, digne mere du fameux Oger le Danois.

ANN. 768.

Annales de S. Bertin.

Son caractere.

Théophan. p. 337.

Ce fut un prince grand en paix comme en guerre. *Il est le premier qui soit devenu roi des François autrement que par le droit de la naissance.* C'est la réflexion de Théophane. Elle présente l'idée d'un usurpateur : idée tou-

jours odieuse, mais effacée par tant de belles actions, qu'il n'est presque plus permis de le regarder que comme un des plus glorieux monarques qui aient jamais régné sur la France. Il osa détrôner son roi : c'est une tache à sa mémoire. Mais de tous les moyens qui peuvent conduire un particulier au trône, il employa les moins violents : il parvint à la couronne sans meurtres, sans assassinats, sans exils : c'est l'éloge des grandes qualités de son esprit & de son cœur. Il eut à combattre tout à la fois la fierté des grands, l'orgueil des princes tributaires, l'amour naturel des François pour la maison royale, & sur-tout ce religieux scrupule où les retenoit le serment prêté à Childéric. Il sçut vaincre toutes ces difficultés. Il subjugua les premiers par l'admiration de ses vertus : il réduisit les seconds par la force des armes : il captiva les derniers par la douceur & la sagesse de son administration. ANN. 768.

Monté sur le trône, il s'y soutint par les mêmes voies qui l'y avoient élevé. Il est peu de rois qui aient donné à la noblesse plus de part dans le gouvernement : soit politique, soit

convention, il lui communiquoit les affaires les plus importantes de l'Etat. Mais plus il affectoit de paroître dépendant, plus il acquéroit d'autorité. Maître absolu de toutes les délibérations, sa volonté fut toujours la règle des décisions. L'éclat de ses victoires, celui de ses conquêtes, son application constante à rendre ses sujets heureux; la protection qu'il accorda à l'église, le zèle qu'il témoigna toujours pour la propagation & l'affermissement de la vraie foi, firent tellement oublier l'injustice de son usurpation, qu'on ne vit durant tout son règne, ni soulèvement, ni faction. Ce tableau, fidèle portrait du règne de Pepin, est en même-temps celui du génie le plus sublime, du courage le plus intrépide, de la prudence la plus consommée, de toutes les vertus enfin civiles & militaires. Il eût pu passer pour le plus grand roi du monde, s'il n'avoit eu pour pere un Charles-Martel, & pour fils un Charlemagne. Il égala le premier dont il fut le fidèle imitateur : il ne fut surpassé que par le second, auquel il eut la gloire de servir d'exemple.

ANN. 768.

On lui donna le surnom de Bref,

parce qu'il étoit d'un petite taille. Quelques courtisans en firent le sujet de leurs plaisanteries. Il en fut informé, & résolut d'établir son autorité par quelque coup extraordinaire. L'occasion ne tarda pas à s'en présenter. Il donnoit à l'abbaye de Ferrieres le divertissement du combat d'un taureau avec un lion. Déja ce dernier avoit renversé son adversaire, lorsque Pepin se tournant vers les seigneurs : *Qui de vous*, leur dit-il, *se sent assez de courage pour aller ou séparer ou tuer ces furieux ?* La seule proposition les fit frémir : personne ne répondit. *Ce sera donc moi*, reprit froidement le monarque. Il tire en même-temps son sabre, saute dans l'arène, va droit au lion, lui coupe la gorge, & sans perdre de temps, décharge un si rude coup sur le taureau, qu'il lui abat la tête. Toute la cour demeura étonnée de cette force prodigieuse & de cette hardiesse inouie. Les auteurs de la raillerie furent confondus. *David étoit petit*, leur dit le roi avec une fierté héroïque, *mais il terrassa l'orgueilleux géant qui avoit osé le mépriser.* Tous s'écrierent qu'il méritoit l'empire du monde.

ANN. 768.

Monach. Sangal. l. 2, c. 23.

ANN. 768. On voit par ce trait d'histoire, que le combat des bêtes féroces étoit un divertissement commun sous nos anciens rois. Non-seulement ils le donnoient au peuple, mais souvent ils le prenoient en particulier dans l'enceinte de leur palais. Les cours plénieres faisoient aussi une partie de leurs amusements. C'est ainsi qu'on appelloit ces fameuses assemblées, où sur l'invitation du roi, tous les seigneurs étoient obligés de se trouver. On les tenoit deux fois l'an, à Noël & à Pâque. Le sujet étoit pour l'ordinaire un mariage, ou quelque grande réjouissance; la durée, une semaine; le lieu, tantôt le palais du prince, tantôt une ville célèbre, quelquefois une pleine campagne, toujours un endroit vaste, & capable de loger commodément toute la noblesse du royaume. La cérémonie ouvroit par une messe solennelle. Le célébrant avant l'épître mettoit la couronne sur la tête du roi, qui ne la quittoit qu'en se couchant. Le monarque durant tout le temps de la fête, ne mangeoit qu'en public. Les évêques & les ducs les plus distingués avoient l'honneur d'être assis à sa table. Il y en avoit une

Ducange, Differt. 4, sur le règne de S. Louis.

feconde pour les abbés, les comtes & les autres feigneurs : la profufion, plus que la délicateffe, régnoit fur l'une & fur l'autre. Chaque fervice étoit relevé au fon des flûtes & des hautbois. Lorfqu'on fervoit l'entremets, vingt hérauts d'armes, tenant chacun à la main une riche coupe, crioient trois fois, *Largeffe du plus puiffant des rois*, & femoient l'or & l'argent, que le peuple ramaffoit avec de grandes acclamations. Mille fanfares annonçoient & célébroient cette diftribution. ANN. 768.

Les divertiffements de l'après-dinée étoient la pêche, le jeu, la chaffe, les danfeurs de corde, les plaifantains ou farceurs, les jongleurs ou vielleurs, & les pantomimes. Ces derniers furtout excelloient dans leur art. Ils avoient un talent admirable pour inftruire des chiens, des ours, des finges. Ils les formoient à imiter toutes fortes de geftes, d'actions, de poftures, & leur faifoient jouer une partie de leurs pièces. Ces fpectacles toujours très-coûteux pour le prince, n'étoient pas un des moindres ornements de ces affemblées. La fête fans eux eût paru peu agréable. Tel étoit le

ANN. 768. goût du temps. On peut dire que le règne des Carlovingiens fut celui des cours plénieres. Elles étoient magnifiques sous Charlemagne. On y voyoit arriver de toute la vaste étendue de son empire, des ducs & des comtes, qui eux-mêmes étoient suivis d'une cour brillante, & faisoient une dépense égale à celle des rois.

Cette magnificence alla toujours en décroissant depuis Charles le Simple. Louis d'Outre-mer son fils, & Lothaire son petit-fils, avoient si peu de revenu qu'ils ne se trouverent pas en état de donner ces superbes fêtes, Hugues Capet les rétablit : Robert les continua : saint Louis, tout modeste qu'il étoit, y portoit la somptuosité jusqu'à une espèce d'excès : Charles VII les abolit. Les guerres contre les Anglois lui servirent de prétexte : la vraie raison fut qu'elles étoient extrêmement à charge à l'Etat. La noblesse s'y ruinoit au jeu : le monarque y épuisoit ses trésors. Chaque fois il étoit obligé d'habiller ses officiers, ceux de la reine & des princes. De-là est venu le mot de *livrée* : parce qu'on *livroit* ces habits aux frais du roi. Cette dépense, celle de la table & des équi-

pages, les libéralités enfin qu'il étoit forcé de faire au peuple & aux grands du royaume, montoit à des sommes immenses. S'il se trouvoit sur son buffet quelque vase de prix, s'il y avoit à sa couronne quelque diamant rare & curieux, l'usage exigeoit qu'il en fît présent à quelqu'un. Une sage économie fit supprimer ces assemblées plus fastueuses qu'utiles. Il y eut cependant toujours des fêtes à la cour : mais avec plus de galanterie, plus de politesse, plus de goût; on n'y retrouva ni cette grandeur, ni cette richesse, ni cette majesté qui éclatoient dans les anciennes cours plénieres.

ANN. 768.

CHARLEMAGNE.

L'EMPIRE François étendu jusqu'à la mer Baltique en Allemagne, jusqu'à l'Ebre en Espagne, jusqu'au Volturne en Italie : la couronne impériale d'Occident affermie dans la maison royale de France : le royaume illustré pendant quarante-six ans par un glorieux enchaînement de victoires : la nation policée par les loix les plus sages : les lettres ressuscitées, les arts rétablis,

cultivés, protégés : c'est en peu de mots le précis, & l'éloge du règne à jamais mémorable de Charlemagne, ou Charles le Grand.

ANN. 768.

ANN. 769.

Partage de la monarchie entre Charles & Carloman.

Pepin, par un pressentiment de cette grandeur, lui avoit laissé l'Austrasie. Il ne falloit rien moins qu'un pareil héros pour dompter les nations Germaniques, toujours indociles au joug, & pour donner ordre aux affaires d'Italie, où il prévoyoit de grands mouvements. Carloman, suivant cette disposition, devoit avoir la bourgogne, la Provence, la Gothie, aujourd'hui le Languedoc, l'Alsace, l'Allemagne & une partie de l'Aquitaine. On ne voit dans tout ceci aucune mention de la Neustrie, l'une des plus belles portions de l'empire François : telle est la négligence des auteurs de ce temps. Mais cette derniere volonté du feu roi ne fut point exécutée. Les seigneurs, sans y avoir égard, s'assemblerent pour procéder à un nouveau partage. On donna à Charles la Neustrie, la Bourgogne & l'Aquitaine. Carloman eut l'Austrasie & toute la France Germanique. Les deux freres furent couronnés en un même jour ; l'aîné à Noyon, le cadet à Soissons.

Continuat. Fredeg.

Egin. in vita Carol. Magn.

Bientôt

Bientôt l'ambition brouilla les deux jeunes rois. On voit dès cette même année Charles en possession d'une partie de l'Austrasie. Il seroit difficile de donner aucune raison de cette infraction au dernier traité d'accommodement. Les historiens n'ont pas jugé à propos de nous en instruire. Mais il paroît que Carloman en conçut le ressentiment le plus vif. La guerre paroissoit inévitable. Un ennemi auquel on ne devoit pas penser, fut pour eux un pressant motif de réconciliation. Le pere du malheureux Gaïfre, Hunauld, qui s'étoit fait moine après avoir abdiqué ses Etats, sortit tout-à-coup de sa retraite, se mit à la tête de quelques troupes, souleva toute l'Aquitaine, & engagea les Gascons dans sa révolte. Charles qui avoit eu cette province dans son partage, prit des mesures pour étouffer promptement la rebellion. Il ménagea une entrevue avec son frere. Carloman consentit de le suivre dans cette expédition. Mais soit jalousie, soit mauvais conseil, il le quitta brusquement, & ramena son armée en Austrasie. Cette désertion ne ralentit point la marche de Charles. Le rebelle, au seul

ANN. 770.

Révolte d'Aquitaine.

Hadrian. 1, epist. 47, in cod. Carol.

Eginard, in Annal.

bruit de son approche, alla se cacher au fond de la Gascogne : il ne put y trouver un asyle. Les Gascons effrayés des menaces du vainqueur, se soumirent à sa domination, & lui livrerent Hunauld, qui fut étroitement enfermé. Charles pour assurer sa nouvelle conquête, fit bâtir sur la Dordogne ce fameux fort ou château qu'on appelloit autrefois Franciat, qu'on nomme aujourd'hui Fronsac.

ANN. 770.

Charles épouse la fille de Didier.

Didier cependant brouilloit en Italie, & Tassillon en Baviere. Le bruit de cet exploit les fit trembler. Le jeune Charles leur parut aussi redoutable que Pepin. Le duc, malgré son indocilité, prit le parti d'une humble soumission. Le prince Lombard, malgré des nœuds indissolubles, mit tout en œuvre pour s'attacher le jeune conquérant par une double alliance. Il avoit un fils & une fille : il résolut de marier le premier à la princesse Gisele, sœur des deux rois, & de faire épouser la seconde au vainqueur d'Aquitaine. Ce monarque étoit engagé avec Himiltrude, dont il avoit eu un fils. Mais le divorce n'étoit point une affaire dans ces anciens temps. Rien de plus relâché que la morale du concile de

Verberies * sur une matiere si importante. On y voit des maximes & des décisions qui donnent de mortelles atteintes à l'indissolubilité de l'union la plus sacrée dans les idées de la politique & de la religion. Quoi qu'il en soit, la reine Berthe se mit en tête de faire réussir le projet du Lombard. Elle n'ignoroit pas que ses conseils influoient beaucoup sur l'esprit de Carloman. Elle crut qu'en le mettant dans les intérêts de son fils aîné, elle contiendroit tout à la fois, & le duc de Baviere, qui abandonné à lui-même n'oseroit rien entreprendre, & le roi d'Austrasie, qui n'ayant plus cet appui, se trouveroit hors d'état de troubler la tranquillité de l'empire François.

ANN. 770.

Concil. Verberies. t. 1, concil. Gall.

Le pape instruit de cette négociation, n'oublia rien pour la traverser. Raison, prétextes, invectives, menaces, tout fut employé. Il écrivit aux deux rois une lettre aussi longue que pathétique, où il insiste beaucoup sur l'indissolubilité des nœuds du mariage. Il y peint les Lombards comme une nation méprisable, infecte, couverte de la plus horrible lepre, sans foi,

Le pape s'oppose à cette alliance.

Epist. 45, in cod. Carol.

* Verberies étoit une maison royale, auprès de Compiegne. Ce concile fut tenu sous Pepin, l'an 752.

ſans loi, ſans religion. De-là il conclut
Ann. 770. que cette alliance deshonoreroit l'illuſtre & noble maiſon de France. *Quelle ſociété*, dit-il, *entre la lumiere & les ténèbres ? Quelle liaiſon du fidèle avec l'infidèle ?* Si on ne ſçavoit d'ailleurs que depuis plus de cent cinquante ans la Lombardie étoit catholique, on croiroit qu'il s'agit ici d'un peuple barbare, ennemi de Dieu & de la vraie religion. Mais toutes ces applications étoient ajuſtées aux intérêts du pontife : elles lui paroiſſoient ſolides, pourvu qu'elles puſſent ſervir à empêcher une union qu'il prévoyoit devoir être funeſte à la grandeur Romaine. Il finit ſa lettre par mille anathêmes lancés contre quiconque entreprendra d'y contrevenir. La cour de France fit peu d'attention aux prieres & aux remontrances d'Etienne. On ſe contenta, pour adoucir ſon chagrin, de lui faire reſtituer quelques places, que Didier lui avoit enlevées. La princeſſe de Lombardie fut amenée en France, & Charles l'épouſa.
Monach. Sangal. l. 2, c. 25. Mais bientôt il la répudia pour des infirmités ſecrètes, qui la rendoient incapable d'avoir des enfants, & donna le nom & le rang de reine à Hildegarde, qui étoit d'une très-noble famille de la nation des Sueves.

Carloman, au milieu de ces mouvements, mourut à Samancy près de Laon, & fut enterré à l'abbaye de saint Remi de Rheims, qu'il avoit comblée de ses bienfaits. Il laissoit deux fils, Pepin & Siagre : aucun ne lui succéda. Les Austrasiens, enchantés des grandes qualités du roi de Neustrie, vinrent le trouver à Carbonnac où il tenoit un parlement, & le reconnurent pour leur souverain. La reine Gerberge, craignant pour ses enfants le même traitement que Pepin avoit fait autrefois à ceux de son frere, s'enfuit avec eux chez le roi de Lombardie. Ce prince la reçut avec tout l'empressement d'un homme qui ne cherchoit qu'un prétexte pour venger l'affront fait à sa fille. Bientôt sa cour devint l'asyle de tous les ennemis du monarque François. Hunauld, échappé de sa prison, s'y retira vers le même temps. On y vit aussi arriver plusieurs seigneurs d'Austrasie, entr'autres Anchaire, que quelques-uns, avec assez de fondement, prétendent être ce fameux Oger, si vanté dans nos anciens romans. Didier commençoit à former de grands projets ; mais il trouva sa perte où il avoit cru trouver sa grandeur & sa sûreté.

ANN. 771.

Mort de Carloman.

Egin. in vita Carol. Magn.

R 3

ANN. 772.

Guerre contre les Saxons.

Charles n'ignoroit pas les intrigues du Lombard; mais un ennemi plus redoutable lui en fit suspendre la vengeance. Les Saxons, tant de fois vaincus, jamais domptés, l'obligerent à porter ses armes au-delà du Rhin. Le dessein du monarque étoit moins de les soumettre à son empire, que de les réduire sous l'humble joug de l'évangile. Il n'en vint à bout qu'après une guerre de trente-trois ans : guerre la plus sanglante, mais en même-temps une des plus glorieuses qu'ait jamais eues la monarchie. La Saxe qui en fut le théâtre, comprenoit en ce temps-là toute cette étendue de l'Allemagne, qui est bornée à l'occident par l'océan Germanique, au nord par la mer Septentrionale, à l'orient par la Bohême, au midi par cette contrée qui s'étend depuis l'Issel jusqu'au Mein. Le voisinage de l'ancienne France, l'avidité de piller, la multitude de ses ducs, tous également indépendants l'un de l'autre, un peuple aussi brave que nombreux, la haine du christianisme & de ceux qui le professoient, l'amour de la liberté, l'inquiétude, la férocité de la nation, tout rendoit ses révoltes plus fréquentes & plus redoutables.

Idem, ibid

Une nouvelle incursion de ces peuples sur les terres de l'empire François fut le sujet de cette premiere guerre. ANN. 772.

Le roi entra dans leur pays, où il mit tout à feu & à sang. Leur fierté n'en fut point ébranlée : ils oserent lui présenter la bataille : ils furent entiérement défaits. Dès-lors tout plia sous le joug du vainqueur. Le château d'Eresbourg, l'une de leurs plus fortes places, ne lui opposa qu'une foible résistance. On y voyoit un temple bâti en l'honneur d'Irminsul : Charles le fit démolir, & l'idole fut brisée. Elle représentoit un Dieu élevé sur une colonne. Il avoit le corps armé, à la main droite un étendard où étoit peinte une rose, à la main gauche une balance, un ours sur la poitrine, un lion sur son bouclier. On n'est point d'accord sur son nom. Les uns prétendent que c'étoit Mars ; les autres, que c'étoit Mercure ; quelques-uns, que c'étoit le fameux Arminius, ce généreux défenseur de la liberté Germanique. On fut trois jours à détruire ce célèbre monument, où l'on trouva des richesses immenses, superstitieuses offrandes d'un peuple crédule & aveugle. De-là le monarque s'avança jusqu'au

Idem, ibid.

Véser, où les Saxons vinrent implorer sa clémence. Il leur pardonna, & se contenta de douze ôtages pour sûreté de leur soumission. L'Italie l'appelloit à une nouvelle conquête.

ANN. 772.

ANN. 773.

Guerre d'Italie.

Le pape Etienne étoit mort: Adrien, homme d'une fermeté égale à sa naissance, venoit de lui succéder. Il ne fut pas plutôt élevé à cette grande dignité, qu'il envoya redemander à Didier les places qu'il retenoit encore du patrimoine de saint Pierre. Ce prince, au lieu de lui répondre, s'avança du côté de Rome à la tête d'une puissante armée. Il menoit avec lui les enfants de Carloman, & vouloit obliger le pape à les sacrer rois d'Austrasie. Mais Adrien, persuadé que le seul moyen d'échapper à la domination des Lombards, étoit de ménager la protection du monarque François, refusa constamment de couronner les deux jeunes princes. Il sçut en habile politique se prévaloir auprès de Charles de cette marque de son zèle & de son attachement. Il lui écrivit lettres sur lettres pour lui demander un prompt secours. Le roi avoit peine à se déterminer à cette guerre. Il fit faire à Didier des propositions si avantageuses, qu'il

Anast. in Adrian.

s'imagina qu'on le craignoit. Il n'en devint que plus fier. Charles alors marcha contre lui, mais avec un si puissant corps de troupes, qu'on put bien juger qu'il s'agissoit moins de secourir Rome, que de conquérir le royaume de Lombardie. ANN. 773.

Les Alpes l'arrêterent quelque temps : il en trouva tous les passages étroitement gardés. Mais enfin il s'ouvre une entrée par où l'ennemi craignoit le moins, fond à l'improviste sur les Lombards, & les met en déroute. Didier se sauve dans Pavie qu'il croyoit imprenable : Adalgise son fils s'enferme dans Véronne avec la veuve de Carloman & les deux princes ses fils : Charles forme en même temps le siege de ces deux importantes places. Celui de Véronne ne fut pas de longue durée. Le jeune Lombard, dans la crainte de tomber entre les mains des François, s'échapa de nuit, monta sur un vaisseau, & s'enfuit à Constantinople. Les assiégés se voyant abandonnés du fils de leur souverain, ouvrirent leurs portes aux François, & livrerent au roi la reine Gerberge & ses deux enfants. On les conduisit en France : c'est tout ce qu'on sçait de leur destinée. L'aîné,

Paul. Diac. l. 4, hist. Longobard.

Egin. & alii.

nommé Pepin, ne paroît plus dans notre histoire. Le cadet, appellé Siagre, avoit aussi disparu : il doit sa renaissance à un ancien manuscrit de l'abbaye de saint Pons de Nice, envoyé au célèbre M. Bossuet évêque de Meaux. Il contient la vie de ce prince, écrite par un auteur du temps. On y voit qu'il obligea son oncle à fonder cette abbaye, où il se fit religieux. Il y vécut si saintement, que le pape Adrien, touché de la pureté de ses mœurs, l'en retira pour le faire évêque de Nice. Il a été mis au nombre des saints.

ANN. 773.

Didier témoigna plus de courage à la défense de sa capitale. La force de la place, l'abondance de toutes les choses nécessaires pour une vigoureuse résistance, le nombre & la valeur des troupes qui s'y étoient enfermées, la présence enfin du souverain qui combattoit pour sa couronne ; tout fit juger au roi, que le temps seul le rendroit maître de Pavie. C'est ce qui le détermina à changer le siege en blocus. Il profita de cette espece d'inaction, pour satisfaire à sa dévotion, & visiter le tombeau des saints Apôtres. Il laissa le commandement de son armée à son oncle Bernard, & prit le

ANN. 774.

Paul. Diac. Ibid.

chemin de Rome, accompagné d'un grand nombre de courtisans, d'évêques, de ducs & de comtes. Son équipage étoit magnifique, mais tel qu'il convient à un grand monarque dans une paix profonde : il n'avoit qu'une garde fort médiocre. Cette confiance lui subjugua tous les cœurs. ANN. 774.

Tout Rome sortit au-devant de lui, les magistrats avec leurs étendards, marques de leur dignité, les femmes & les enfants avec des palmes & des rameaux d'oliviers, le clergé avec les croix & les bannieres, qu'on ne portoit que devant les patrices Romains. Chacun s'empressoit de voir son libérateur. Il avoit alors trente ans, la taille haute, le port majestueux, la démarche noble, libre, assurée, le visage fort agréable, le nez un peu aquilain, les yeux grands, pleins de feu, la chevelure très-belle, l'air riant, & dans toute sa personne mille graces naturelles. Il mit pied à terre, à la vue de l'église de saint Pierre, & fut reçu dans le vestibule par le pape, qui l'y attendoit en habits pontificaux. Ils s'embrasserent tendrement. Le roi prit la droite, & présentant la main au souverain pontife, ils entrerent dans *Anast. ibid.*

l'église aux acclamations de tout le peuple, tout le clergé chantant à haute voix : *Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur.*

ANN. 774.

Adrien ne perdoit pas de vue ses intérêts : il sçut profiter de la circonstance pour assurer sa domination naissante. Il conjura le roi de se souvenir de la donation faite par son pere à l'église de saint Pierre. Charles se la fit lire, & la confirma de sa main, c'est-à-dire, de sa marque : car il est à observer que ce prince, l'un des plus savants hommes de son siècle, ne savoit pas écrire. Le généreux monarque, pour prix d'une si riche offrande, ne remporta de ce voyage que le code des saints canons dont se servoit l'église Romaine. Il comprenoit tous ceux que Denis le Petit avoit recueillis dans le sixieme siècle, c'est-à-dire, les cinquante premiers de ceux qu'on attribue faussement aux apôtres; ceux de Nicée, d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangre, d'Antioche, de Laodicée, de Constantinople, de Calcédoine, de Sardes, & de quelques conciles d'Afrique. Il y avoit ajouté les épîtres des papes, depuis Sirice jusqu'à Hormisdas. Ce code, avec les lettres de Gré-

Egin. in vita Carol. Magn.

goire II, & les fausses décrétales que fit un nommé Isidore, fut jusque bien avant dans la troisieme race, tout le droit ecclésiastique François. Il est dédié au libérateur de Rome. L'épître préliminaire, ouvrage d'Adrien, est un poëme à la louange de Charles: chaque vers commence par une lettre de son nom.

ANN. 774.

Le roi, de retour devant Pavie, pressa vivement le siége. Déja la famine & les maladies qui en sont les suites, excitoient de furieux murmures dans la ville. Hunauld étoit regardé comme l'auteur de la guerre: il fut tué dans une sédition. Didier, dans cette crise violente, commençoit à craindre pour sa personne: il se vit contraint de fléchir. Il se remit avec sa femme, sa fille, & ses trésors à la discrétion du vainqueur. On l'envoya en France, où il fut forcé de se faire moine. Quelques-uns prétendent qu'il fut relégué à Liége, & qu'il mourut depuis à l'abbaye de Corbie. Tout se soumit, à l'exemple de la capitale. Charles se fit couronner roi de Lombardie; titre qu'il prit toujours dans les actes publics, & sur quelques-unes de ses monnoies.

Fin du royaume des Lombards.

Eginard, in Anal.

Anselm. Léodiens.

Sigebertus.

ANN. 774. Ainsi finit le règne des Lombards, après avoir duré deux cents six ans.

Nouveau royaume d'Italie. Son étendue.

Une nouvelle monarchie s'éleva sur ses ruines : on lui donna par la suite le nom de royaume d'Italie. Il comprenoit non-seulement ce qu'on nomme aujourd'hui le Piémont, le Monferrat, l'Etat de Gênes, le Parmesan, le Modénois, la Toscane, le Milanès, le Bressan, le Véronnese & le Frioul; mais encore tout ce que le roi Charles avoit abandonné au pape, c'est-à-dire, l'Exarcat de Ravennes, la Pentapole, la Sabine, Terracine, les duchés de Spolete & de Bénévent, la Marche d'Ancone, le Ferrarois, le Bolonès, & si l'on en croit Anastase le Bibliothécaire, l'Isle de Corse, les provinces de Venise & d'Istrie, le Mantouan, & le duché de Reggio. Il est à remarquer que ce religieux prince, en augmentant le domaine utile des papes, avoit sçu en resserrer l'autorité temporelle dans les justes bornes qui conviennent à une puissance subalterne. Tout se passoit dans Rome par les ordres absolus du roi. Les monnoies y étoient frappées à son coin : les actes publics s'y datoient des années de son règne : on appelloit à ses officiers des

In Cod. Carolin. epist. 51, 52, &c.

jugements que les souverains pontifes rendoient à l'égard de leurs vassaux : les papes eux-mêmes avoient recours à la justice du monarque François dans leurs affaires personnelles. On en voit un exemple frappant dans ce qui arriva à l'égard de Léon III.

ANN. 774.

Tel étoit l'état des affaires d'Italie, lorsqu'une nouvelle révolte des Saxons rappella Charles au fond de la Germanie. Cette indocile nation ne le vit pas plutôt occupé au-delà des Alpes, qu'elle vint fondre sur la Hesse où elle fit de grands dégâts, ruina Buriabourg sur l'Oder, pilla Deventer sur l'Issel, surprit & rasa le château d'Eresbourg. Le roi, sur cette nouvelle, marcha avec tant de diligence, qu'il étoit à Ingelheim sur le Rhin, qu'on le croyoit encore à Pavie. La victoire suivit constamment ses étendards. Le fort de Sigebourg fut emporté, le château d'Eresbourg relevé & de nouveau fortifié, les Saxons défaits & poussés si vivement jusqu'au-delà du Véser, qu'ils vinrent à leur ordinaire implorer la clémence du monarque. Charles n'ignoroit pas que cette soumission ne tendoit qu'à l'éloigner de leur pays;

ANN. 775.

Révolte des Saxons.

Eginard. in Annal. & alii.

Ann. 775.

mais les nouvelles qu'il reçut de Lombardie, le déterminerent à se contenter de ces hommages & de ces serments forcés.

Ann. 776.

Conjuration des Lombards en faveur d'Adalgise, fils de Didier.

Le fils de Didier s'étoit retiré à Constantinople. L'empereur lui fit l'accueil le plus obligeant, l'honora de la dignité de patrice, & lui promit une flotte & une armée, s'il pouvoit engager dans ses intérêts quelques puissants seigneurs de Lombardie. Le jeune prince entretenoit des liaisons en Italie : il eut le secret d'attirer à son parti Rotgaud, duc de Frioul. Charles fut instruit de cette intrigue par les lettres du pape, à qui le hasard l'avoit fait découvrir. L'importance de la chose ne permettoit aucun retardement. Il part malgré la rigueur de la saison, fond sur les Etats du vassal rebelle, le défait en bataille rangée, le prend prisonnier, lui fait couper la tête, & dissipe tous les mouvements d'Italie. Le duc de Spolete, celui de Bénévent, & le gouverneur de Chiusi étoient entrés secrètement dans la conjuration : ils protesterent hautement de leur fidélité. Charles, content de cet exemple de sévérité, voulut bien les croire innocens. Le Frioul étoit un pays d'une

Idem, ibid.

Ann. Metens.

extrême conséquence, parce qu'il tenoit en sujétion l'Allemagne, la Lombardie, & la mer Adriatique : il donna ce duché à un seigneur François, nommé Henri, à qui il se fioit beaucoup; & après avoir établi des gouverneurs & des juges de la nation dans toutes les villes de son nouveau royaume, il repassa en Germanie, où sa présence étoit devenue nécessaire.

ANN. 776.

Troisieme révolte des Saxons.

Les Saxons le sçurent à peine engagé dans les Alpes, qu'oubliant tous leurs serments, ils coururent aux armes, emporterent le château d'Eresbourg, le raserent; & vinrent mettre le siege devant Sigebourg. Ils en furent repoussés avec un horrible carnage. On les poursuivit jusque sur le bord de la Lippe. Ce fut là que Charles les joignit. La présence du héros répandit la consternation dans tous les cœurs. Ils s'avancerent au-devant de lui, non avec la contenance d'un ennemi qui veut résister, mais dans l'humble posture d'un coupable qui sollicite son pardon. Dès qu'il parut, ils se prosternerent, demandant miséricorde & le baptême. C'étoit ce qu'il désiroit le plus ardemment. Cette apparence de conversion désarma sa colere : il leur

Idem, ibid.

Ann. 777. fit grace. Il s'étoit emparé de Paderborn en Westphalie. Il destina cette ville pour le lieu de l'assemblée générale, qu'il avoit résolu de convoquer au mois de Mai de l'année suivante. Tous les seigneurs Saxons y furent mandés. La plupart s'y rendirent : plusieurs y reçurent le baptême, tous y jurerent une fidélité inviolable : les uns & les autres se soumettant à la perte de leurs biens, à l'esclavage même, s'ils violoient les ordonnances du prince, ou les engagements sacrés qu'ils venoient de prendre. Le seul Witikind, cet inflexible défenseur de la liberté de son pays, refusa de s'y trouver. C'étoit un des plus grands capitaines de son siècle, & l'ennemi le plus irréconciliable des François : il se retira en Danemarck, d'où bientôt nous le verrons revenir pour soulever de nouveau la Saxe.

Ann. 778.

Charles passe en Espagne.

Ce fut dans cette même assemblée que Charles donna audience à plusieurs émirs, ou princes Maures, qui venoient lui offrir une nouvelle occasion d'acquérir de la gloire, & d'augmenter ses Etats. Les Sarrasins d'Espagne avoient secoué le joug du calife d'Orient. Chaque gouverneur s'étoit

fait souverain dans sa province. Abdérame le plus puissant d'entr'eux, menaçoit de les subjuguer tous. Ibinalarabi qui régnoit dans la Sarragosse, & plusieurs autres petits rois voisins, craignant de tomber sous sa domination, passerent en France pour implorer le secours du monarque, & se donnerent à lui avec toutes les villes de leur dépendance. Charles douta d'abord si ces infidèles méritoient qu'il prît les armes en leur faveur; mais il espéra qu'à cette occasion il pourroit procurer de grands avantages à la religion. Cette considération l'emporta. Il assemble ses troupes, passe les Pyrénées, assiége & prend Pampelune dont il fait abattre les murailles, s'empare de Sarragosse, délivre les chrétiens du tribut qu'ils payoient aux Maures, reçoit les hommages & les ôtages de tous les petits princes Sarrasins qui avoient réclamé sa protection, & reprend le chemin de la France, comblé d'honneurs & de gloire.

ANN. 778.

Idem, ibid.

Il marchoit avec la confiance d'un vainqueur dans les défilés des montagnes. Déja il étoit passé avec toute l'armée, & il ne restoit plus qu'une partie de son arriere-garde. Elle avan-

Journée de Roncevaux.

çoit avec la même assurance, lorsque les Gascons qui s'étoient mis en embuscade dans le haut d'un bois, la chargerent si brusquement & avec tant de furie, qu'ils la mirent en pieces. Les bagages furent pillés, & plusieurs braves seigneurs tués. Le fameux Roland y périt. Les romans racontent de lui des choses merveilleuses : l'histoire nous dit simplement qu'il étoit gouverneur des côtes de la mer Britannique. C'est ce qu'on appelle la journée de Roncevaux, journée si célèbre dans les fastes de l'Espagne. Elle triomphe de cette défaite : elle se vante d'avoir vaincu Charlemagne & ses douze pairs. Mais quelle victoire, que celle où le vaincu impose la loi ? La crainte de son juste ressentiment répand la terreur dans tout le pays : on lui fait d'humbles soumissions : on lui livre une partie des coupables, qu'il fait sévèrement punir : la Navarre, l'Aragon, tout ce qu'on appelloit alors la Marche d'Espagne, demeurent fidèles au tribut : Gironne, Ampias, Urgel & Barcelone obéissent constamment aux gouverneurs François qu'il y a établis pour veiller sur les démarches des Sarrasins. On reconnoît à ces traits un

ANN. 778.

Idem, ibid.

prince conquérant dont les équipages ont pu être volés par des brigands : on y cherche envain ce malheureux roi, dont on suppose la gloire flétrie par un ignominieux échec. Quoi qu'il en soit, ce fameux voyage a servi de matiere aux contes de l'archevêque Turpin. Les Sarrasins sont les géants que Charles défit : les grands exploits de Roland son neveu, & mille autres faits fabuleux ont leur origine dans cette glorieuse expédition des François.

ANN. 778.

Tant de fatigues sembloient demander du repos. Mais il étoit de la destinée de ce prince d'avoir toujours les armes à la main, & de signaler chaque saison par de nouveaux triomphes. Vitikind, de retour dans sa patrie, avoit ralumé toute la fureur des Saxons. Ils s'avancerent jusqu'au Rhin, ravageant tous le pays depuis Duitz vis-à-vis Cologne, jusqu'à Coblents, pillant les églises, brûlant les monasteres, violant les vierges consacrées à Dieu, & passant au fil de l'épée tout ce qui se rencontroit sur leur passage, sans distinction d'âge ni de sexe. Charles étoit à Auxerre, lorsqu'il apprit cette nouvelle révolte : il détacha promptement

Quatrieme révolte des Saxons.

Idem, ibid.

ANN. 778. les François orientaux & les Allemands, avec ordre de marcher à grandes journées pour couper l'ennemi avant qu'il se fût retiré. Ils ne purent le joindre que sur les bords de l'Eder dans la Hesse, en un lieu appellé Lihesi. Le combat fut des plus meurtriers. Mais enfin les Saxons furent menés si rudement, que n'ayant ni la force de résister, ni la liberté de fuir, ils demeurerent presque tous sur le champ de bataille. On ne fit point de quartier: les excès qu'ils venoient de commettre sur le Rhin, ne méritoient aucun ménagement.

ANN. 779. La saison ne permit pas de les pousser plus loin. Le monarque, en attendant qu'il pût les aller châtier en personne, assembla un parlement dans son palais d'Héristal. Il étoit composé, suivant la coutume, d'évêques, d'abbés, & de seigneurs. On y fit plusieurs beaux règlements, ou capitulaires, pour la police tant ecclésiastique que séculiere. Les plus remarquables regardent les franchises des églises & le vol. Le droit d'asyle étoit sujet à mille abus. On n'osa pas autoriser la violence, pour arracher le coupable du lieu saint; mais on défendit de donner aucune

Capitulaire d'Héristal.

Tom. II. Concil. Gall.

nouriture à ceux qui, pour crime capital viendroient se réfugier aux pieds des autels. C'étoit donner une furieuse atteinte au privilege de l'immunité ecclésiastique : privilege dont les évêques étoient extrêmement jaloux. Ils firent de vains efforts pour parer ce coup. La raison soutenue de l'autorité l'emporta sur le préjugé fortifié de l'amour-propre : on régla qu'un premier larcin seroit puni de la perte d'un œil : on condamna pour un second à avoir le nez coupé : la mort fut décernée pour peine du troisieme.

ANN. 779.

Can. 8.

Can. 9, 11, 12, 24.

L'assemblée étoit à peine séparée, que Charles passa le Rhin à la tête d'une nombreuse armée. Les Saxons oserent l'attendre sur les bords de la Lippe : il les tailla en pieces, & s'avança jusqu'au Véser, où les députés de la nation vinrent lui réitérer des serments qu'ils avoient mille fois violés. Il leur pardonna de nouveau ; mais il exigea qu'ils recevroient chez eux des évêques & des prêtres, & leur fit promettre qu'au printemps prochain ils se trouveroient tous à la diète qu'il indiquoit dès ce moment à Horheim sur les bords de l'Onacre. Ils furent fidèles à leur parole. On y prit toutes

Charles pardonne aux Saxons.

An. Moissiac.

ANN. 779.

les mesures que la prudence peut inspirer pour arrêter toutes les révoltes, & plusieurs y reçurent le baptême. Ce n'étoit qu'une conversion simulée : le roi affecta de s'en contenter. Quelque brouilleries & de grands desseins sur ses enfants le rappelloient dans ses Etats d'Italie.

ANN. 781.

Charles passe en Italie.

Les Grecs arrêtoient depuis longtemps les revenus de quelques patrimoines de saint Pierre, qui étoient dans la province de Naples. Le pape usa de représailles, & s'empara de Terracine. On mit l'affaire en négociation. *Les Impériaux* dans cet intervalle reprirent tout ce qu'on leur avoit enlevé. Dès-lors les conférences furent rompues. La cour de Constantinople ne voulut plus entendre parler ni de restitution, ni d'accommodement. Le souverain pontife pria le roi de lui envoyer un de ses généraux, avec ordre de lever une armée des milices du pays, pour lui faire rendre justice. Il l'avertissoit en même temps que le duc de Bénévent entretenoit toujours des liaisons avec le prince Adalgise. Charles qui projetoit de grandes choses pour l'établissement de sa famille, lui écrivit qu'avant la fin de

Epist. 64. in cod. Carolin.

de l'année il se rendroit lui-même en Italie. Il avoit quatre fils, Pepin né d'un premier lit, Charles, Carloman & Louis, tous trois enfants de la reine Hildegarde. La Neustrie ; la Bourgogne & l'Austrasie devoient être le partage des aînés : il songeoit à prendre des mesures pour assurer aux deux cadets une partie de sa succession. Ce fut dans cette vue qu'il les mit de ce voyage. Il partit de Vorms, suivi d'une cour aussi nombreuse que brillante, & arriva en Lombardie sur la fin de l'automne. Sa seule présence dissipa les mouvements des factieux, & tous les démêlés avec l'empire furent terminés à la satisfaction d'Adrien.

ANN. 781.

Le monarque avoit passé l'hiver à Pavie: il alla célébrer les fêtes de Pâque à Rome. Il y fut reçu avec tous les honneurs que des sujets doivent à leur souverain, & avec toute la joie qu'inspire la présence d'un libérateur. Le pape à sa priere baptisa Carloman, le nomma Pepin, le couronna roi de Lombardie, & sacra le prince Louis roi d'Aquitaine. Le premier de ces deux royaumes s'étendoit, comme on l'a dit, depuis les Alpes jusqu'à la ri-

Pepin est proclamé roi d'Italie, & Louis roi d'Aquitaine.

Annal, Eginard & alii.

viere d'Ofante : on y ajouta le duché de Baviere. Le fecond comprenoit le Poitou, l'Auvergne, le Périgord, le Limofin, le Languedoc, & la Gafcogne. Le nouveau roi d'Italie demeura dans fes Etats. Milan devint le fiege de fon empire, & Ravennes fon féjour le plus ordinaire. Le jeune Louis fut ramené en France, porté dans un berceau : il n'avoit alors que trois ans. On lui fit faire à Orléans des armes & des habits proportionnés à fon âge & à fa taille. On le mit à cheval, & dans cet équipage on le conduifit en Aquitaine, où il reçut les hommages des grands & du peuple.

ANN. 781.

Charles établit une académie dans fon palais.

Ce fut dans ce voyage d'Italie que Charles eut de longues conférences avec Alcuin, Anglois célebre par fon fçavoir & fa vertu. Les grandes qualités du monarque l'attirerent en France ; & les bontés dont il l'honora, l'y fixerent. Le roi par fon confeil établit dans fon palais une académie qui devint le modèle de plufieurs autres. Elle avoit pour objet l'étude des belles-lettres, & pour fin de les faire fleurir dans toute l'étendue de l'empire François. Ce grand prince fe faifoit honneur d'être membre de cette

In Epift. Alcuin. tom. 2.

société aussi utile qu'agréable. Il assistoit à toutes les assemblées, & donnoit son avis sur toutes sortes de matieres. Le sujet le plus ordinaire de leurs dissertations étoit la dialectique, la rhétorique, & l'astronomie. Le monarque sur-tout aimoit à étudier le ciel & le cours des astres. On trouve dans ses annales des observations astronomiques fort curieuses. Tout ce que la cour avoit de beaux esprits & de sçavants, fut admis dans cette illustre compagnie. Chacun des associés prit un nom particulier, qui caractérisoit ou ses inclinations, ou son goût pour quelque auteur fameux dans l'antiquité : le roi choisit celui de David. *Je suis demeuré seul à la maison*, dit Alcuin dans une lettre à l'archevêque de Mayence : *Vous, Damétas, vous voilà en Saxe, Homere est en Italie, Candidus en Angleterre......... Dieu veuille nous ramener bientôt David, & tous ceux qui suivent ce prince victorieux.*

ANN. 781.

Epist. 28.

La France retira de grands avantages de ces sçavantes conférences. Elle leur doit la renaissance des arts & des sciences. La tyrannie des maires du palais les avoit relégués dans une hon-

Il fait ouvrir des écoles publiques.

ANN. 781.

teuse obscurité : Charles les rappella par ses bienfaits, les fit monter avec lui sur le trône, & par la protection constante qu'il leur accorda, il mérita le glorieux titre de Restaurateur des lettres. Il avoit amené d'Italie des maîtres d'arithmétique & de grammaire : il les dispersa en différentes villes de ses Etats. Bientôt on vit paroître un capitulaire qui ordonnoit d'ouvrir des écoles dans les églises cathédrales & dans les abbayes les plus riches. On y vint en foule pour apprendre la théologie & les humanités. Les ecclésiastiques alors commencerent à entendre l'écriture-sainte & les moines leur pseautier. Il y en a qui regardent cet établissement comme l'époque de la fondation de l'université de Paris, la premiere & la plus célèbre de toute l'Europe.

In capitul. Aquisgran.

Tom. II, Concil. Gall.

Il introduit en France le chant Grégorien & la liturgie Romaine.

Charles ne trouva pas tout-à-fait la même docilité pour quelques usages qu'il voulut établir en France. La psalmodie est très-ancienne dans l'église; mais jusque bien avant dans le quatrieme siècle, c'étoit moins un chant, qu'une prononciation plus pathétique & plus ferme. Le pape saint Grégoire, qui avoit quelques notions

de musique, réforma ce chant trop uniforme, trop lourd, & par-là même très-ennuyeux. Toutes les églises d'Italie avoient adopté cette nouvelle méthode : celles de France s'obstinérent à conserver l'ancienne. On s'y piquoit de chanter aussi-bien qu'à Rome. Les chantres du roi se moquoient de ceux du pape : ces derniers à leur tour se railloient de ceux du palais. On en vint à un défi : Charles prononça en faveur des Romains, & ordonna que dans toutes les églises de son royaume, on suivroit le chant Grégorien. Quelques-unes obéirent : d'autres ne prirent qu'une partie de ce chant, & le mêlerent avec le leur. Ce mélange subsista long-temps, & l'on continua de s'en servir à l'ordinaire pour les pseaumes & les antiennes. Le monarque entreprit aussi d'introduire dans ses Etats la liturgie ou la messe selon l'usage de Rome : il y trouva de grandes difficultés. Le clergé de France, jaloux des anciennes coutumes, s'y opposa d'abord comme à une nouveauté; mais enfin l'autorité du roi prévalut sur quelquesuns : les autres firent un mêlange des deux liturgies, de la Gallicane & de

ANN. 781.

Morlach. Engolis. in vita Carol. Magn.

la Romaine, & le calme fut rétabli.

ANN. 782, 783. Ce prince, après avoir donné ordre aux affaires d'Italie, revint en Saxe, où il avoit résolu de convoquer son parlement. Il le tint dans son camp sur les bords de la Lippe. Ce fut là qu'il donna audience aux am-

Annal. Egin. bassadeurs des Danois, des Huns & des Abares. Ils venoient le complimenter, & lui demander la paix & son amitié : il les leur accorda, à condition qu'ils n'inquiéteroient point ses sujets. On s'appliqua sur-tout dans cette assemblée à chercher les moyens d'étouffer toute semence de révolte.

Nouvelle révolte des Saxons. On croyoit avoir pris les mesures les plus efficaces pour réprimer la férocité de ces peuples indomptables; mais l'armée de France avoit à peine repassé le Rhin, que Vitikind les souleva de nouveau. Charles, occupé à d'autres affaires, envoya contre eux trois de ses lieutenants. Ils furent joints par le comte Teuderic, seigneur Fran-

Ibid. çois, allié à la maison royale. C'étoit un capitaine de grande réputation. Mais son mérite, par la jalousie qu'il inspira, devint funeste aux armes Françoises. Les trois généraux craignant qu'on ne lui attribuât l'hon-

neur de la victoire, résolurent de donner sans l'avertir. Ils décampent avec précipitation, s'avancent vers les Saxons qui étoient campés au pied de la montagne de Sintal proche du Véser, & les attaquent avec toute la confiance que peut inspirer l'habitude de vaincre. Les rebelles cependant soutiennent vigoureusement le premier choc, s'étendent promptement à droite & à gauche, prennent les François en flanc, les rompent, & en font un horrible carnage. Le peu qui se sauva, ne trouva de retraite que dans le camp de Teuderic. Il y périt quantité d'officiers & de personnes de marque, entre autres Geilon, connétable du roi.

ANN. 782. 783.

Dignité du connétable.

Cette charge commençoit à devenir considérable, quoiqu'elle ne fût point encore parvenue à ce haut point de grandeur & de puissance, où elle a été élevée dans la suite. Le connétable étoit originairement ce qu'est aujourd'hui le grand écuyer, il avoit soin de l'écurie & des chevaux du roi. Il y avoit sous lui deux officiers, qu'on appelloit maréchaux : leurs fonctions répondoient à celles du premier écuyer. Quelques-uns d'eux se sont tellement distingués par leur valeur

ANN. 782. & leur prudence, que nos rois les ont employés dans les affaires les plus im-
783. portantes de l'Etat, & leur ont confié le commandement de leurs armées & de leurs flottes. Mais ce n'étoit qu'une commission passagere. Ce fut Mathieu II du nom, seigneur de Montmorency, qui mit la dignité de connétable au premier degré des honneurs militaires, sous les règnes de Philippe Augûste, de Louis VIII, & de saint Louis. Celles des maréchaux s'est illustrée à proportion : elle est même devenue, par l'extinction de la premiere, le plus haut grade où l'on puisse parvenir par la guerre. Le connétable étoit le chef des armées & de tous les conseils. Il avoit le pas sur le chancelier, même au parlement. C'étoit lui qui nommoit les officiers, qui donnoit l'ordre aux troupes, & qui décidoit de toutes les batailles. Le roi même, si l'on en croit un ancien titre de la chambre des comptes de Paris, *ne devoit ordonner de nul fait de guerre sans son consentement.* Cette charge étant venue à vaquer par la mort du connétable de Lesdiguieres, fut supprimée par lettres du roi Louis XIII.

Charles n'apprit la défaite de ses généraux, qu'avec un extrême chagrin. Il étoit peu accoutumé à de pareilles nouvelles. Il marcha sans tarder à la tête d'un nouveau corps de troupes; & les Saxons avoient encore, pour ainsi dire, les mains teintes du sang des François, lorsqu'ils le virent arriver chez eux pour en tirer une mémorable vengeance. Le seul bruit de son approche dissipe l'armée des rebelles. Tous les seigneurs de Saxe viennent lui protester qu'ils n'ont aucune part à la derniere révolte. On lui livre quatre mille des plus mutins, à qui il fait couper la tête pour servir d'exemple aux autres. Le monarque, après un si terrible châtiment, alla passer l'hiver à Thionville. Ce fut là qu'il eut la douleur de perdre la reine Hildegarde, princesse aimable, qui emporta les regrets & du roi & de la nation. Il épousa quelque temps après Fastrade, fille d'un seigneur François.

ANN. 784. 785.

Mort de la reine Hildegarde.

Idem, ibid.

La consternation fut le premier effet de l'horrible carnage des Saxons; mais bientôt elle se changea en rage & en désespoir. Vitikind, ce fier courage que rien ne pouvoit abbattre,

Vitikind reçoit le baptême & se soumet.

reparut en Saxe avec un autre duc, nommé Albion, & réveilla toute la fureur de la nation. Le soulèvement fut si général, & l'opiniâtreté si violente, que trois sanglantes défaites ne purent les faire rentrer dans le devoir. Mais ce qui n'avoit pu être l'ouvrage de la force, devint celui de la clémence. Le vainqueur rempli d'estime pour la haute vaillance de Vitikind, lui fit offrir le pardon de sa rebellion, & des ôtages pour sûreté de sa parole. Ce trait de générosité subjugua le fier Saxon. Il se rendit à l'assemblée de Paderborn, & de-là au palais d'Attigny sur la riviere d'Aisne. Charles le reçut avec tant de bonté, qu'il en fit une conquête à l'Etat & à la religion. Régénéré dans les eaux du baptême, il vécut depuis si chrétiennement, que quelques-uns l'ont mis au nombre des saints. Il y en a qui prétendent qu'il est la tige de l'auguste famille qui règne aujourdhui sur la France. Albion imita son exemple. Tous deux de retour dans leurs pays, maintinrent les peuples dans la soumission, & moururent fidèles à Dieu & au roi.

ANN. 784. 785.

Idem, ibid.

Conjuration contre la personne du roi.

L'expédition de Saxe manqua d'être funeste au roi. Il poursuivoit Vitikind

& Albion qui s'étoient retirés au-delà de l'Elbe, lorsqu'il reçut l'avis d'une conjuration tramée contre sa personne. On a cru que la nouvelle reine y avoit donné occasion : Eginard parle de Fastrade comme d'une femme cruelle, pour laquelle Charles avoit trop de condescendance. Quoi qu'il en soit, la conspiration paroissoit à craindre par le nombre & la qualité des conjurés; mais elle n'eut d'autre suite, que de faire éclater la grandeur d'ame du monarque. Il ne fit mourir aucun des coupables. Le comte Hastrade, chef de la conjuration, eut les yeux crevés : les autres furent envoyés en exil. Il est à remarquer que c'est la premiere fois que le supplice de crever les yeux se trouve usité en France. Ce genre de châtiment est emprunté des Orientaux, chez qui il étoit alors très-commun.

ANN. 784. 785.

Eginard. in Annal. & in vita Carol. Magn.

Les plus justes éloges succéderent aux plus vives allarmes. L'énormité du crime avoit excité une indignation générale : la modération du monarque devint le sujet de la plus profonde admiration. L'arrivée du roi d'Aquitaine acheva de dissiper toutes les idées de tristesse & d'horreur. Charles, pour

Il mande le roi d'Aquitaine à Paderborn.

examiner par lui-même les progrès de
ANN. 784. son éducation, l'avoit mandé à Pader-
785. born. Le jeune prince y fit son entrée
Idem, in à cheval, vêtu à la maniere des Gas-
vita Ludovici Pii. cons d'un pourpoint fort étroit, portant un petit manteau rond, ayant les manches de la chemise très-amples, le haut de chausses très-large, & de petites bottines, où l'éperon étoit enfoncé. Il tenoit un javelot à la main; & quoiqu'il n'eût que sept ans, il manioit son cheval avec tant de grace, qu'il fit l'admiration de toute la cour. Il avoit pour *Menins* quantité de jeunes seigneurs du même âge, & pour cortege toute la noblesse d'Aquitaine. On n'y avoit laissé que les marquis. C'est ainsi qu'on appelloit les commandants des milices, dont la destination étoit de veiller à la garde des marches ou frontières. Ce nom si commun de nos jours, est celui des seigneurs qui tiennent rang après les princes, les ducs, & les comtes & pairs. Le jeune Louis demeura quelque temps auprès du roi, & ne retourna dans ses Etats que sur la fin de l'automne.

L'empire François jouissoit d'une
ANN. 786. paix profonde : elle fut troublée tout-à-
787. coup par la révolte des Bretons, qui

refuserent de payer le tribut qu'ils devoient à la France. Le roi envoya contre eux une armée, qui les soumit après avoir rasé leurs plus fortes places. Ils donnerent des ôtages; & leurs princes, obligés de céder à la grandeur de Charles, vinrent lui rendre d'humbles hommages. Le monarque, rassuré de ce côté-là, partit pour l'Italie, laissant à Vorms la reine & les princesses ses filles. Ce voyage imprévu déconcerta les projets de ses ennemis. Arégise duc de Bénévent, commençoit à brouiller : il s'humilia, & donna son second fils pour ôtage. La cour de Constantinople ne cherchoit qu'un prétexte pour rompre avec la France : elle envoya des ambassadeurs au roi pour le complimenter, & l'assurer d'une amitié constante. Tassillon, duc de Baviere, gémissant sous le poids d'une soumission forcée, étoit toujours prêt à se révolter : il vint se jeter à ses pieds, lui prêta un nouveau serment, & lui remit son fils aîné pour garant de sa fidélité. Mais il prit ensuite de mauvais conseils, renoua ses intrigues, & excita les Huns à faire une irruption dans la Germanie.

ANN. 786.
787.

Il part pour l'Italie.

Idem, in Ann.

Charles instruit de ces menées, con-

voqua un parlement à Ingelheim, où il manda tous les seigneurs de France, de Lombardie, de Saxe & de Baviere. Taſſillon ſe croyant aſſuré du ſecret, s'y rendit ſans aucune défiance. Mais dès qu'il parut, il fut arrêté; & le monarque remit au jugement de l'aſſemblée le châtiment de ſes perfidies. Les preuves étoient ſi claires, qu'il fut déclaré criminel de leſe-majeſté, & condamné à mort d'un commun conſentement. Il la méritoit, & la punition paroiſſoit néceſſaire; mais il étoit couſin-germain du roi: cette conſidération engagea ce prince à commuer la peine. Le malheureux duc fut raſé, & relégué d'abord au monaſtere de ſaint Goar ſur le Rhin; enſuite à celui de Laureſheim: Théodon ſon fils aîné fut enfermé dans celui de ſaint-Maximin de Trèves; & Theudebert le cadet dans un autre, dont l'hiſtoire ne dit point le nom. Elle garde un égal ſilence ſur le ſort de la ducheſſe Luitberge. Elle avoit deux filles: l'une prit le voile à Chelles, l'autre à Notre-Dame de Soiſſons. Alors le Duché de Baviere fut réuni à la couronne: le roi y mit des comtes pour le gouverner comme les autres provinces de France.

ANN. 788.

Taſſillon eſt dépouillé de ſes Etats.

Idem, ibid.

Le châtiment du duc de Baviere ne put suspendre l'effet de ses intrigues avec les ennemis de l'Etat. Les Huns ou Abares, suivant leur promesse, avoient mis deux armées en campagne : l'une marcha vers la Baviere, pour faire le dégât sur les terres de France : l'autre s'avança vers le Frioul, pour soutenir le parti du prince Adelgise, qui se préparoit à fondre sur le duché de Bénévent. L'empereur, depuis la rupture de son mariage, ne gardoit plus aucune mesure avec la cour de France. Il s'étoit ligué ouvertement avec le Lombard, & lui avoit donné les meilleures troupes de l'empire pour l'aider à recouvrer les Etats de son pere. La clarté de l'histoire exige qu'on reprenne la chose d'un peu plus haut. L'impératrice Irene, dans la crainte que Charles n'enlevât aux Grecs ce qui leur restoit en Italie, lui envoya une célèbre ambassade, & lui fit demander Rotrude l'aînée de ses filles pour le jeune Constantin. Le mariage fut arrêté, & la princesse fiancée. On mit auprès d'elle de la part de l'empereur un eunuque, nommé Elisée, pour lui apprendre la langue grecque, & la former aux manieres des peuples sur qui elle devoit

ANN. 788.

Les Huns, les Grecs & les Lombards prennent des mesures pour chasser les François d'Italie.

Idem, ibid.

ANN. 788. régner. Mais cette grande alliance ne subsista que dans le projet : la politique l'avoit formée : la politique la fit dissoudre. On ignore quel fut l'auteur de la rupture. Théophane, historien contemporain, prétend que ce fut Irene, qui craignoit que cette union ne rendît son fils trop fier, & ne lui fît naître l'envie de gouverner. Eginard, secrétaire de Charles, assure que ce fut ce prince lui-même, qui aimoit ses filles jusqu'à la foiblesse, & ne pouvoit se résoudre à les voir éloignées de lui. Quoi qu'il en soit, Abares, Grecs & Lombards, tout conspiroit à chasser les François d'Italie. Le monarque averti de tout, donna ordre à tout, & sans sortir de Ratisbonne, dissipa cette horrible tempête.

Ils sont entiérement défaits. Les Huns furent entiérement défaits & en Baviere & dans le Frioul. Ils revinrent une seconde fois : ils éprouverent le même sort : on en fit un horrible carnage. Tout ce qui échappa à l'épée des vainqueurs, alla se noyer dans le Danube. Les Grecs n'eurent pas un meilleur succès. Ils comptoient sur Grimoald fils d'Arégise, à qui le roi malgré les fâcheux préjugés de la conduite de son pere, & les vives remon-

trances du pape, venoit d'accorder l'investiture du duché de Bénévent. Mais le jeune duc sensible à la reconnoissance, demeura fidèle aux François. Il se joignit à Vinigise, l'un des lieutenants de Charles, & au duc Hildebrand. Tous trois marcherent de concert, & chargerent si vivement les ennemis, qu'ils les rompirent & les mirent en déroute. Telle fut la fin de cette grande entreprise. Les Abares, outre trois sanglantes défaites, s'attirerent un ennemi qui leur forgea des chaînes qu'ils ne purent briser : les Grecs perdirent une grande & belle armée : le prince Lombard, obligé de prendre la fuite, retourna à la cour de Constantinople mener une vie longue & méprisée.

ANN. 788. *Idem, ibid.*

Le règne de Charles n'est qu'un enchaînement d'actions militaires : toujours une expédition est suivie d'une autre, & une premiere victoire prépare à une seconde. Les Vilses ou Vélésabes, peuples Esclavons qui s'étoient établis entre l'Elbe & l'Eider, l'obligèrent à porter sa réputation & ses armes jusque sur les bords de la mer Baltique. Ces barbares faisoient de grands ravages dans le pays qu'on nomme aujourd'hui Meckelbourg. Les Abodri-

ANN. 789. Charles étend sa domination jusqu'à la mer Baltique.

ANN. 789.

Eginard. in Ann & in vit. Carol. Magn.

tes qui l'habitoient étoient alliés ou tributaires de la France. Ils porterent leurs plaintes au roi, qui leur promit un prompt & puissant secours. Il partit en effet à la tête d'une nombreuse armée, passa le Rhin à Cologne, traversa toute la Saxe, fit jeter deux ponts sur l'Elbe, pénétra bien avant dans les terres des Vilses, battit les troupes qui voulurent s'opposer à sa marche, & mit tout à feu & à sang. Déja il approchoit de la capitale, lorsque les chefs de la nation, épouvantés de tant de succès, vinrent au-devant de lui pour se soumettre. Tous lui firent hommage & lui jurerent fidélité. Charles leur pardonna, prit des ôtages, & revint à Vorms, où la soumission de tous les peuples de son empire lui permit de se reposer quelque temps de ses longs travaux.

ANN. 790.

Il protege les églises d'Orient, & reçoit des présents du calife Aaron.

Cette année de tranquilité fut consacrée à des œuvres de piété. Le monarque avoit établi des magasins de blé dans différents endroits de ses Etats : il le fit donner aux pauvres à la moitié du prix fixé par les ordonnances. Sa charité ne se bornoit point à ses seuls sujets : elle s'étendit jusqu'au-delà des mers. Il envoya en Afrique,

en Egypte, & en Syrie des personnes de sa cour, pour distribuer des sommes considérables aux églises qui gémissoient sous la tyrannie des infidèles. Ces envoyés avoient ordre de porter de magnifiques présens au calife des Sarazins, pour l'engager à traiter humainement les chrétiens de sa domination. Il se nommoit Aaron : c'étoit le héros de l'Orient comme Charles étoit celui de l'Occident. Il avoit conçu une si haute idée du monarque François, que pour mériter son amitié, il lui sacrifia la souveraineté de la Terre sainte, ne se réservant que le titre de son lieûtenant. On remarque entr'autres présents qu'il lui fit, un pavillon de fin lin, varié de diverses couleurs; si élevé, qu'un trait décoché par le bras le plus vigoureux ne pouvoit aller jusqu'au sommet : si vaste, qu'il contenoit autant d'appartements que le plus superbe palais. Mais ce qui attira surtout les regards des curieux, fut une de ces horloges qu'on appelle clepsydres, parce que l'eau les fait aller. Le cadran étoit composé de douze petites portes, qui représentoient la division des heures. Chaque porte s'ouvroit à l'heure qu'elle devoit indiquer, &

ANN. 790.

Egin. in vit. Carol Magn.

Idem, in Ann.

Ann. Metens. & Moissiac.

Poëta Saxon. l. 4.

ANN. 790. donnoit paſſage à un nombre égal de petites boules, qui tomboient en différents temps égaux ſur un tambour d'airain. L'œil jugeoit de l'heure par la quantité de portes ouvertes, & l'oreille, par celle des coups que les boules frappoient. Lorſque la douzieme heure ſonnoit, on voyoit ſortir tout à la fois douze petits cavaliers, qui en faiſant le tour du cadran, refermoient toutes ces portes.

Déſordres de la famille royale.

Ce fut vers ce même temps qu'Angilbert, ſi connu dans l'académie du roi ſous le nom d'Homere, ſe retira de la cour, pour prendre l'habit de moine. C'étoit un jeune ſeigneur aimable. Il ne le parut que trop à la princeſſe Berthe, fille de Charles : il en eut deux enfants, Nitard, qui a écrit une partie de l'hiſtoire de ſon temps, & Harnide, dont on ignore la deſtinée. On a prétendu, mais contre toute vérité, qu'il y avoit un mariage réel. Eginard aſſure en termes précis, que le monarque ne put jamais ſe réſoudre à marier aucune de ſes filles. Cette conduite, quelque nom qu'on veuille lui donner, lui attira, ſelon le même auteur, quelques diſgraces, qu'il ſçut prudemment diſſimuler. Il y a toute appa-

In vit poſter. Angilbert.

In vit. Carol. Mag.

rence que cette aventure & le ſcandale que donna Hiltrude par ſes galanteries avec un ſeigneur nommé Odilon, doivent être comptés au nombre de ſes chagrins domeſtiques. On en peut dire autant de l'intrigue de Rotrude avec le comte Roricon, dont elle eut un fils nommé Louis, qui fut abbé de ſaint Denis & chancelier de France. On veut néanmoins qu'il ait fait épouſer Emma à ce même Eginard, ſon ſecrétaire & ſon hiſtorien, dont il avoit découvert le commerce avec cette princeſſe. Cette hiſtoriette a tout l'air d'un roman. Il n'eſt guere probable qu'un ſujet ait diſſimulé un ſi grand honneur de la part de ſon ſouverain.

ANN. 790.

Tout étoit ſoumis. Charles crut la circonſtance favorable pour porter la guerre chez les Huns, qui ne ceſſoient de faire des courſes ſur les terres de leurs voiſins, pillant les égliſes, & maſſacrant les prêtres, les religieux, & les vierges conſacrées à J. C. Cette nation barbare habitoit cette partie de la Pannonie, qu'on nomme aujourd'hui l'Autriche & la Hongrie. Elle étoit diviſée en neuf cantons ou cercles ſéparés les uns des autres, & environnés de tous les côtés d'une haute

ANN. 791.

Guerre contre les Huns.

levée, & d'une forte palissade, qui
ANN. 791. leur servoient de rempart. Ce retranchement forcé, on trouvoit quantité de villes, de bourgs & de villages, tous revêtus de bonnes murailles, & si peu éloignés entr'eux, qu'un homme en élevant la voix se pouvoit faire entendre de l'habitation la plus proche. On communiquoit d'un cercle * à l'autre par des chemins pratiqués dans des taillis peu élevés & plantés exprès. Il y avoit plus de deux cents ans que cette république subsistoit, redoutée des empereurs à qui elle avoit rendu de grands services, ménagée des François qui jusqu'alors avoient recherché son amitié, puissante en hommes, riche enfin des dépouilles qu'elle avoit enlevées à l'empire & à la Germanie. Elle n'étoit séparée de la Baviere que par la riviere d'Ens, qui se jette dans le Danube un peu au-dessous de la ville d'Ens. Le voisinage de la France fit naître quelques difficultés sur les limites. On mit l'affaire en négociation ; mais on ne put convenir de rien. Les Huns ne voulurent point se relâcher de leurs

* Il y a toute apparence que le nom de cercle que portent aujourd'hui quelques provinces de l'empire, est pris de cet endroit de l'ancienne histoire Germanique.

prétentions. Cette opiniâtreté, leur derniere ligue avec Taffillon, & furtout leur haîne invincible pour le christianisme, furent les vrais motifs qui déterminerent le roi à leur déclarer la guerre.

ANN. 791.

Il assembla pour cette expédition la plus grande armée qu'il eût encore mise sur pied. Le rendez-vous général fut à Ratisbonne. Le jeune roi d'Aquitaine y conduisit lui-même ses troupes. C'étoient ses premieres armes: Charles fit la cérémonie de lui ceindre l'épée. Ce fut depuis la maniere d'armer les chevaliers, & c'est probablement l'époque de l'institution de cet ordre. Déja les François étoient en marche, & le monarque se préparoit à passer la riviere d'Ens, lorsqu'il reçut la nouvelle que le duc de Frioul, après un horrible carnage des Huns, avoit forcé un de ces grands retranchements qui défendoient l'entrée de chaque cercle, pillé une partie du canton, & fait un prodigieux butin. Il s'avance aussitôt avec son armée, passe au fil de l'épée tout ce qui ose lui résister, pénètre jusqu'à Vienne qu'il abandonne au pillage, assiege les deux plus fortes places du pays, les emporte, & les réduit en

Idem, in Ann.

Vita Ludvici Pii.

cendres. Les barbares épouvantés se
ANN. 791. sauverent avec précipitation sur les montagnes & dans les bois. Les uns y périrent en se défendant courageusement : les autres se rendirent sans donner de combat. Le vainqueur perça jusqu'à l'endroit où le Raabe se jette dans le Danube. Ce fut le terme de cette expédition. Le défaut d'ennemis & l'approche de l'hiver lui firent reprendre le chemin de la France, résolu de poursuivre au printemps prochain une conquête qu'il avoit si fort avancée dans une seule campagne. Mais ce qui arriva sur ces entrefaites, l'obligea de prendre d'autres mesures.

Pepin son fils aîné conspire contre lui.

Ce prince, le meilleur & le plus grand qui eût jamais régné non-seulement en France, mais en Europe, vit ses jours exposés au plus noir des attentats. Pepin, dit le Bossu, l'aîné de ses enfants, fut le chef de cette horrible conspiration. Il étoit fils d'Himiltrude, fort beau de visage, mais extrêmement contrefait. Quoique né d'une concubine, il prétendoit avoir droit à la couronne, suivant l'usage établi depuis la fondation de la monarchie. Il voyoit tous ses cadets avantageusement partagés : Charles avoit été fait duc

Idem, ibid. Ann. franc.

duc du Maine. Pepin roi d'Italie, Louis roi d'Aquitaine : lui seul étoit sans aucun commandement & sans emploi. La jalousie lui inspira des idées de révolte. Les seigneurs, mécontents des hauteurs de Fastrade, ne cherchoient qu'à irriter son ressentiment. Les Huns & les Saxons lui promettoient leur assistance. Les Lombards toujours prêts à remuer, les Grecs toujours jaloux de la grandeur du monarque François, tous les ennemis de la France devoient prendre les armes pour l'élever sur le trône. Mais il connut bientôt qu'il ne réussiroit pas à force ouverte : il forma l'exécrable dessein de faire assassiner son pere & ses trois freres. Le jour étoit pris pour l'exécution de cet horrible parricide. Mais la Providence permit qu'un Lombard, nommé Fardulfe, s'endormît dans un coin de l'église où les conjurés s'assemblerent pour prendre leurs dernieres mesures. Il entendit tout le secret, & en avertit le roi. On se saisit aussi-tôt de Pepin & de tous ses complices. Le parlement fut assemblé, & les coupables jugés dans toute la sévérité des loix. La clémence étoit la vertu favorite du prince. Il y en eut peu d'exécutés : les autres

ANN. 792.

furent envoyés en exil, & leurs biens confisqués. Le nouvel Absalon fut rasé & confiné au monastere de Prum dans l'évêché de Trèves. Fardulfe pour récompense eut l'abaye de saint Denis.

ANN. 792.

ANN. 793.

Les deux rois, fils de Charles, au premier bruit de la conjuration, se rendirent à Ratisbonne, où ils eurent la satisfaction de trouver tout tranquile par le châtiment des coupables. Ils y furent reçus avec la tendresse que méritoit leur zèle empressé, & avec tous les honneurs dus à de jeunes héros, qui venoient de signaler leurs armes par la défaite des rebelles du duché de Bénévent. Pepin n'y séjourna que fort peu de temps; la jalousie des Grecs rendoit sa présence nécessaire en Italie. Louis y passa tout l'hyver : il devoit être d'une seconde expédition contre les Huns. Mais les nouvelles qu'on reçut de Saxe & d'Espagne, suspendirent l'exécution de ce grand projet. Le comte Theuderic avoit eu ordre d'assembler les troupes de Frise. Il les conduisoit en Saxe où il croyoit tout soumis, lorsque cette infidèle nation l'attaqua à Rustringen proche du Véser, & le défit entiérement. Les Sarasins de leur côté avoient surpris Barcelone, forcé

Eginard. in Annal.

le passage des Pyrénées, brûlé les fauxbourgs de Narbonne, battu le duc de Toulouse qui étoit venu à leur rencontre, & ravagé tout le Languedoc. Les révoltes des Saxons, lorsqu'ils étoient abandonnés à eux-mêmes, ne furent jamais regardées comme une affaire fort importante: l'excursion des Maures causa plus d'inquiétude.

ANN. 793.

Chron. Moissiac.

Il entreprend de joindre l'Océan au Pont-Euxin

Charles renvoya le jeune Louis en Aquitaine, avec ordre de se mettre promptement en état de marcher contre les Sarasins. Il assembla lui-même son armée. Mais il ne crut pas devoir s'engager si-tôt dans la Saxe: les troupes cependant ne demeurerent pas oisives. Il avoit formé un grand projet pour la communication de l'Océan & du Pont-Euxin. L'entreprise eût été d'une grande utilité, tant pour le commerce des provinces, que pour l'expédition qu'il méditoit contre les Abares. Elle ne paroissoit pas de difficile exécution: il ne s'agissoit que de joindre le Rednitz à l'athmul. La premiere de ces deux rivieres mêle ses eaux vers Ramberg à celles du Mein, qui se jette dans le Rhin près de Mayence, & le Rhin dans l'Océan. La seconde va se décharger dans le Danube à Kel-

heim, & le Danube dans la mer noire.

ANN. 793. au Pont-Euxin. Le canal devoit avoir trois cents pieds de largeur sur environ deux lieues de longueur. Toute l'armée fut employée à le creuser. Déja elle avoit poussé le travail jusqu'à deux mille pas. Mais le peu de consistance du sol, les pluies continuelles, l'éboulement des terres, & le défaut de mille inventions si communes de nos jours, le firent interrompre : le peu d'espérance de réussir contraignit enfin de l'abandonner totalement.

ANN. 794.

Concile de Francfort.

On reçut dans ce même temps la nouvelle qu'Issem, roi de Cordoue, après avoir perdu une sanglante bataille contre Alfonse, surnommé le Chaste, avoit rapelé les Sarasins du Languedoc. Charles, rassuré de ce côté-là, se disposa sérieusement à la guerre de Saxe. Mais avant de l'entreprendre, il assembla ce concile si fameux dans nos Annales sous le nom de Francfort: c'est un des plus célèbres de l'église d'Occident. Il s'y trouva plus de trois cents évêques de France, de Germanie, de Lombardie, d'Angleterre & d'Espagne. Le monarque y parut sur son trône, avec toute l'autorité qu'avoient autrefois les empereurs chré-

Eginard. in Annal.

tiens dans ces religieuses assemblées. *Je me suis rendu à vos prieres*, dit ce prince dans une lettre adressée aux églises d'Espagne : *J'ai pris place parmi les évêques comme auditeur & comme arbitre ; nous avons vu, & par la grace de Dieu, nous avons arrêté ce qu'il faloit croire fermement.* L'hérésie de Félix, évêque d'Urgel, avoit fait convoquer ce concile : ce fut aussi la premiere affaire qu'on y traita. Ce prélat, soutenu d'Elipand métropolitain de Tolède, enseignoit publiquement que Jésus-Christ, considéré selon la nature humaine, n'étoit que le fils adoptif de Dieu, ce qui étoit admettre deux fils, par conséquent deux personnes. Cette doctrine, déja foudroyée à Ephese, fut proscrite tout d'une voix à Francfort.

ANN. 794.

Epist. Caroli Magni ad Elipand.

Sirmond. tom. 2. conc. Gall. can. 1.

On examina ensuite la décision du second concile de Nicée sur le culte des images. Elle portoit qu'on ne devoit pas leur refuser le salut, ni l'adoration, non de latrie, qui n'appartient qu'à Dieu, mais d'honneur, tel qu'on le rend aux saints, comme à des amis de Dieu. Ces paroles étoient claires ; mais soit intérêt de nation & pour faire sa cour au prince, soit ignorance de la langue grecque, soit enfin ce qui est

plus probable, qu'on eût produit de
ANN. 794 faux actes de ce concile, on crut y voir un anathême lancé contre quiconque
Ibid. can. 2. *ne rendroit pas aux images des saints le culte & l'adoration qu'on rend à la divine Trinité.* Les peres de Francfort, sur ce faux exposé, le rejetterent d'un consentement unanime, & défendirent de le regarder comme écuménique. On envoya ce décret au pape, avec un ouvrage théologique où l'on réfutoit fort au long la doctrine de Nicée. C'est ce qu'on apelle les livres Carolins, parce que Charles les adopta, & s'en déclara l'auteur. Adrien y répondit avec force, mais en même-temps avec douceur, agissant en cette occasion comme un homme sage, qui soutient hautement la vérité, mais qui ne veut rompre ni la paix, ni l'unité. Il se contenta de la protestation qu'on faisoit en France de suivre le sentiment de saint Grégoire le Grand, qui dit *que ceux qui voient les images, ne doivent adorer que la sainte Trinité; mais qu'il faut les honorer par rapport à ce qu'elles représentent.* Cette prudente conduite produisit tout l'effet qu'on en devoit attendre. Les vrais actes du concile parurent : la prévention se

dissipa : le concile fut reconnu pour écuménique.

ANN. 794.

Mort de la reine Fastrade.

Le malheureux Tassillon parut dans cette assemblée en habit de moine, pour implorer la clémence du monarque. Il avoua publiquement toutes ses infidélités, demanda humblement pardon, & renonça authentiquement pour lui & ses enfants, à tous les droits qu'il pouvoit avoir sur le duché de Baviere. Le Roi lui assura une pension, & le fit transférer au monastere de Jumiege, où il passa le reste de sa vie avec les deux princes ses fils. La reine Fastrade mourut sur ces entrefaites. Charles l'avoit aimée jusqu'à la foiblesse : il la regretta de même. La fierté de cette princesse, ses hauteurs, ses cruautés, l'ont rendue odieuse à la nation. Deux fois le monarque vit ses jours exposés pour ses trop grandes complaisances aux volontés de cette femme impérieuse.

Ibid. can. 5.

Egin. & alii.

Il marche contre les Saxons.

Dès que le concile de Francfort fut séparé, le roi marcha contre les Saxons. La présence d'un monarque tant de fois vainqueur, répandit une telle consternation, que ces peuples au lieu de courir aux armes, vinrent s'humilier devant leur maître. Ce bon prince

Chron. Moissiac.

T 4

leur pardonna de nouveau, & se con-
ANN. 794. tenta pour cette fois d'enlever un tiers
Ann. Fuld. de leur armée; qu'il fit transporter dans différentes parties de son royaume. Mais cet exil ne put contenir ceux qu'il avoit laissés dans le pays. Il s'étoit
ANN. 795. avancé à la tête de ses troupes jusqu'aux bords de l'Elbe pour donner audience au roi des Abodrites, lorsqu'il apprit que ce prince, ami de tout temps & fidèle allié de la France, avoit été tué dans une embuscade que les Saxons
Ann. Egin. & alii. lui tendirent. Il en fut si irrité, qu'il abandonna toute la Saxe à la fureur du soldat. Elle fut ravagée, & vit périr plus de trente mille de ses habitants.

Charles, durant le cours de cette
ANN. 796. expédition, donna audience aux am-
Le pape fait hommage au roi de toutes ses possessions. bassadeurs de Theudon, l'un des plus grands seigneurs de la nation des Abares. Ils venoient assurer ce prince de la soumission de cette partie de la Pannonie qui obéissoit à leur maître. On apprit de ces envoyés, que les Huns étoient extrêmement affoiblis par leurs dissensions domestiques. Le monarque sçut profiter de la conjoncture : il donna ordre à Henri duc de Frioul, de marcher de ce côté-là avec une armée.

Le succès fut des plus heureux. Le général François força la capitale du pays, où il trouva des trésors inestimables. C'étoient les dépouilles de tous les peuples de l'Europe, que ces barbares ne cessoient de piller depuis plus de deux siècles. Il les envoya au roi, qui en fit de grandes largesses aux seigneurs, aux soldats & à toutes les personnes qui l'avoient bien servi. Il en destinoit une partie à l'église de Rome & au pape Adrien, lorsqu'il apprit la mort de ce tendre ami. Il pleura cette perte comme celle d'un fils ou d'un frere : c'est l'expression d'Eginard. Il ordonna par-tout des prieres, fit de grandes aumônes pour le repos de son ame, composa en vers latins son épitaphe qui est gravée sur son tombeau à la porte de l'église de saint Pierre. Le nouveau pape, c'étoit Léon, troisieme du nom, lui dépêcha des légats pour lui faire part de son exaltation, lui porter les clefs de la confession de saint Pierre avec l'étendard de la ville de Rome, & le prier de députer quelqu'un de sa cour pour recevoir le serment de fidélité des Romains. Ce qui prouve qu'en cédant aux souverains pontifes le domaine utile de

ANN. 796.

Egin. in vita Carol. Magn.

Tom. II. concil. Gall.

Ibidem.

l'Exarcat & de la Pentapole, nos rois
ANN. 796. n'ont jamais prétendu se dépouiller de la suzeraineté.

Conquête de la Pannonie.

Les Abares, cependant, oubliant leurs intérêts particuliers pour ne songer qu'au bien de la cause commune, avoient élu un cham ou un prince, & sous sa conduite étoient rentrés dans leur principale forteresse. Charles, sur cette nouvelle, ordonna au roi d'Italie de marcher avec toutes les forces de Lombardie & de Baviere, pour combattre le nouveau monarque, avant qu'il pût se mettre en état de recommencer la guerre. Pepin rassembla promptement toutes ses troupes, traversa cette partie de la Pannonie qu'on nomme aujourd'hui l'Autriche, & passa le Danube vers l'endroit le plus proche de la capitale du pays. Le cham à la tête d'une armée composée de tout ce qu'il y avoit de plus grands seigneurs parmi les Huns, lui présenta la bataille : il fut défait & tué ; la ville de Ringa forcée, pillée, rasée ; la garnison passée au fil de l'épée, & les vaincus poussés jusqu'au-delà de la Teisse. Cette victoire fut le terme fatal de la puissance de cette fameuse république jusqu'alors si peuplée, si vaillante, &

Eginard. in Annal.

Ann. Fuld.

ſi riche. Toute ſa nobleſſe périt dans les différents combats qu'elle eut à ſoutenir. Ceux qui échaperent au vainqueur, ſe ſoumirent au joug de la France, ou ſe retirerent chez les nations voiſines. S'il y eut par la ſuite quelques révoltes, on doit moins les regarder comme les efforts d'un Etat qui cherche à ſe relever, que comme les dernieres convulſions d'une liberté qui expire. Elles furent preſque auſſitôt réprimées qu'excitées. ANN. 796.

Chapelles d'Aix.

Pepin, chargé des dépouilles de la Pannonie, prit le chemin d'Aix-la-Chapelle, où le roi ſon pere, après avoir ravagé la Saxe, s'étoit rendu avec Lutgarde qu'il avoit épouſée depuis peu. La marche du jeune prince reſſembloit à un triomphe. On ne voyoit qu'or & argent ſur ſes habits & ſur ceux de ſes ſoldats. Jamais tant de magnificence n'avoit paru en France. Tout retentiſſoit des éloges du héros, qui à vingt ans venoit non-ſeulement de dompter, mais en quelque ſorte d'exterminer une nation, qui depuis plus de deux cents ans étoit la terreur de toute l'Europe. Il paſſa le reſte de l'hiver à Aix, où il célébra les fêtes de Noël & de Pâque dans la ſuperbe cha-

ANN. 796. pelle que Charles venoit d'élever en l'honneur de la sainte Vierge, & qui a donné le nom à cette ville, dont il fit depuis le siege de son empire. C'étoit, dit Eginard, un édifice admirable, & pour le travail & pour la structure. Tout ce que Rome & Ravenne avoient de plus beau marbre, fut employé à le décorer. Le dôme étoit surmonté d'un globe d'or massif. Les portes & les balustres étoient de bronze; les vases & les ornements d'une richesse dont on n'avoit pas encore vu d'exemple.

Egin. in vita Carol. Mag.

Palais d'Aix-la-Chapelle.

Le palais que le monarque fit construire au même endroit, n'annonçoit ni moins de grandeur, ni moins de magnificence. Il y avoit, disent les auteurs du temps, des portiques si vastes, que tous les soldats & toutes les personnes de service pouvoient s'y mettre à couvert. Les seigneurs avoient leurs logements au-dessus de ces superbes galeries. L'édifice se trouvoit disposé de façon, que le roi, sans sortir de sa chambre, étoit à portée de voir tout ce qui entroit dans les autres apartements. On y avoit pratiqué différentes salles, les unes pour les conférences des ecclésiastiques du pa-

Idem, ibid.

Monach San Gal.

lais & des prélats qui venoient à la cour pour les affaires de leurs églises ; les autres pour les diètes des grands vassaux ; d'autres enfin pour ces assemblées mixtes, qu'on appelloit indifféremment synodes ou plaids, parce que le concours du clergé & de la noblesse les rendoit en effet, & des conciles, & des parlements. On y avoit également ménagé divers endroits pour les audiences, soit de l'apocrisiaire ou du grand aumônier, qui jugeoit alors toutes les affaires ecclésiastiques, excepté celles dont le roi s'étoit réservé la connoissance, soit du comte du palais, qui décidoit de tout ce qui regardoit la maison du prince, soit du grand référendaire, qui avoit l'anneau royal, signoit les graces, & expédioit toutes les lettres. On y voyoit aussi quantité d'appartements destinés aux officiers domestiques. Il y en avoit pour le chambellan, dont la principale fonction étoit de prendre les ordres de la reine pour les présents qu'on faisoit aux étrangers, aux ambassadeurs & aux troupes ; pour le sénéchal, pour le grand bouteiller, pour le connétable, pour le grand maréchal, pour les quatre veneurs, pour le fauconnier, pour le

ANN. 796.

Apud Hincro. ord. pal. c. 45.

conseiller d'état, pour les députés de tous les pays, sujets de la France, pour tous les vassaux enfin qui suivoient leurs seigneurs à la cour. Cette description copiée fidèlement des anciens auteurs, donne une haute idée, & de l'ouvrage, & du monarque qui l'ordonna.

ANN. 796.

Les amusements du monarque.

Mais parmi tant de grands objets qui fixoient les regards des curieux, on admiroit sur-tout un portique d'un travail incroyable & d'une magnificence extrême, qui conduisoit du palais à la basilique. On y voyoit aussi des thermes, ouvrage tout à la fois de l'art & de la nature, si spacieux, & si abondants en eaux chaudes, que plus de cent personnes pouvoient y nager ensemble. C'étoit l'un des exercices les plus ordinaires du monarque. Il le prenoit non-seulement avec les rois ses enfants, mais souvent avec les seigneurs de sa cour, quelquefois même avec les officiers & les soldats de sa garde : & l'auteur de sa vie remarque qu'il y excelloit par-dessus tous. Les courses à cheval & la chasse faisoient encore une partie de ses amusements; mais le plus cher & le plus fréquent étoit la lecture. Il se faisoit lire à table, tantôt les ouvrages de saint Augustin, sur-tout

Egin. in vita Carol. Magn.

la cité de Dieu, tantôt l'hiſtoire des rois ſes prédéceſſeurs : cette lecture lui paroiſſoit le plus doux aſſaiſonnement de ſes repas, où régnoit une grande frugalité. Il liſoit auſſi fort ſouvent l'écriture ſainte, & les écrits des ſaints peres qui ſervent à la bien entendre. Par-là, il devint très-bon aux pauvres, juſte, équitable, grand obſervateur des loix & du droit public.

ANN. 796.

Idem, ibid.

On voit, en ſuivant l'hiſtoire de ſon règne, qu'il partageoit ſes ſoins entre deux ſortes d'affaires, ſelon les différentes ſaiſons. L'été & l'automne étoient deſtinés aux expéditions militaires, ou à quelques voyages ſur les frontieres : l'hiver & le printemps étoient employés à diſpoſer les affaires du royaume, auxquelles il vaquoit fort ſoigneuſement. Mais il n'y avoit pas un inſtant dans l'année, pas un moment du jour, où il ne fût prêt à rendre la juſtice. Il regarda toujours cette noble fonction comme la plus grande affaire & le propre devoir des rois. Par-tout & à toute heure, il étoit prêt à donner audience. Souvent interrompant ſon ſommeil, il ſe levoit quatre ou cinq fois la nuit, ordonnant de faire entrer non-ſeulement ſes amis,

Ses occupations.

Idem, ibid.

ANN. 796. mais encore ceux qui avoient quelque procès que le comte du palais n'avoit pu terminer. Le tems même de s'habiller étoit occupé utilement. Il écoutoit alors les plaintes de ses sujets, & jugeoit leurs différends avec autant d'équité que de sagesse. C'étoit aussi dans ces moments qu'il donnoit ses ordres à ses ministres & à ses officiers.

Ibid.

Telle étoit la sagacité de son esprit, que parmi tant d'affaires, on ne remarqua jamais en lui ni embarras, ni inquiétude. Ce portrait est tracé de la main d'un témoin oculaire, historien aussi fidèle qu'éclairé.

ANN. 797

Il envoie une armée au-delà des Pyrenées.

La saison étoit avancée, & le monarque se disposoit à partir pour la Saxe, lorsqu'il vit arriver l'émir Zara, qui, après s'être emparé de Barcelone, venoit lui en faire hommage & se reconnoître son vassal. Charles le reçut avec bonté; & sur les avis qu'il lui donna des troubles qui agitoient l'Espagne, il envoya ordre au roi d'Aquitaine d'y passer avec une armée & d'assiéger Huesca. On ignore le succès de ce siége. On sçait seulement que l'émir qui commandoit dans le pays dépendant de l'Aquitaine, se soumit; que Louis fit relever les murailles de

Idem. in Ann.

quelques places avantageusement situées, & qu'il y laissa un nombre de troupes suffisant pour les garder. L'exemple de Zara fut imité par Abdalla, oncle du nouveau roi de Cordoue. Ce prince impatient de se voir possesseur de la partie qui devoit lui appartenir dans la succession de son pere, eut recours à la protection du monarque François, que presque tous les peuples tant chrétiens qu'infidèles regardoient comme l'arbitre de l'Europe. Il fut reçu avec tous les égards qu'on doit aux malheureux. Charles qui étoit alors à Aix-la-Chapelle, le combla de bontés, & le mena en Saxe où il avoit résolu de passer l'hiver.

ANN. 797.
Vita Ludov. Pii.
Ann. Fuld.

Il assit son camp sur les bords du Véser, le fortifia, y fit bâtir des maisons en si grand nombre & avec tant de diligence, que bientôt on vit s'élever une espece de ville, à laquelle on donna le nom d'Héristal, qu'elle porte encore aujourd'hui. Mais rien ne pouvoit dompter la férocité des Saxons, ni les châtimens, ni les bienfaits. Il n'y avoit point d'années qu'ils ne signalassent leur perfidie par quelque action barbare. Le roi leur avoit envoyé des commissaires pour rendre la justice à

ANN. 798. 799.
Il châtie les Saxons.

ceux qui la demandoient : ils furent cruellement massacrés. La vengeance suivit de près le crime. On mit à feu & à sang tout le pays qui est entre le Véser & l'Elbe. Ce châtiment, loin de les contenir, ne servit qu'à irriter leur fierté : ils se jetterent sur le Meckelbourg qu'ils ravagerent. Le duc qui y commandoit pour les François, vint à leur rencontre, en fit un grand carnage, & plus de quatre mille demeurerent sur la place. Tant de pertes les mirent enfin hors d'état de remuer. Le vainqueur, dédaignant de les pousser plus loin, se contenta de prendre un grand nombre d'ôtages, & revint dans sa capitale.

ANN. 798, 799.

Eginard in Annal.

Les soins du gouvernement ne l'empêchoient pas de veiller à la conduite de ses enfants. Il avoit mandé au roi d'Aquitaine de le venir trouver à son camp d'Héristal pour lui faire rendre compte, non-seulement de son expédition d'Espagne, mais de l'administration de ses finances. Ce jeune prince, victime de l'avidité de ses courtisans, s'étoit vu obligé dans le dernier voyage qu'il avoit fait à la cour de France, d'emprunter les présents qu'il étoit de coutume de faire au roi. Char-

Il mande le roi d'Aquitaine pour lui faire rendre compte de sa conduite.

Vita & Act. Ludovici Pii.

les qui en fut informé, lui représenta vivement que les prodigalités des rois étoient la ruine des peuples, & que la majesté du trône ne pouvoit s'allier avec la dépendance, suite nécessaire de l'emprunt. Ce tendre pere eut la satisfaction d'apprendre que Louis, docile à ses avis, avoit enfin retiré ses domaines, & vivoit avec dignité, sans fouler ses sujets. Il avoit quatre maisons royales; Doué sur les confins de l'Anjou & du Poitou, Casseneuil en Agénois, Andiac dans le diocèse de Saintes, & Ebreuil en Auvergne. Il s'étoit imposé la loi de passer successivement une année dans chacune. Car il est à remarquer que nos anciens rois ne séjournoient presque jamais dans les villes. De-là il arrivoit qu'elles n'étoient chargées que de quatre ans en quatre ans de l'entretien du monarque & de sa cour. Les revenus bien administrés, étoient mis en réserve. Louis par cette sage économie, sans rien tirer du peuple, trouvoit des fonds suffisants, non-seulement pour défrayer sa maison, mais encore pour payer la solde aux troupes. C'est pourquoi il leur défendit d'exiger le droit de fourage qu'elles avoient toujours

ANN. 798.
799.

Lib. tert. de re Diplomt.

ANN. 798, 799.

levé sur les gens de la campagne. Charles fut si touché de cette conduite, qu'il la prit lui-même pour modèle, & ordonna que désormais la paye du soldat seroit prise sur ses revenus.

Il consent qu'Ermengarde ait le titre de reine.

Il y a toute apparence que ce fut dans ce voyage que Louis obtint la permission de donner le titre de reine à la fille du comte Ingramne, l'un des plus grands seigneurs d'Aquitaine. Ce religieux prince, si l'on en croit deux auteurs contemporains, craignant de se laisser emporter à des plaisirs défendus prit, par le conseil des siens, Ermengarde, reine future, mais qui n'eut cette auguste qualité, que du consentement du roi Charles. Ce qui semble indiquer deux temps, l'un où il s'allia à cette princesse pour se soustraire aux pièges de la volupté, l'autre où avec l'aprobation de son pere, il l'éleva avec lui sur le trône. Telles étoient les mœurs de ces premiers siècles de la monarchie. Les jeunes princes pouvoient prendre une femme à leur choix, sans demander l'agrément de leurs parents; mais alors cette femme ne portoit que le nom de concubine, nom qui marquoit un vrai mariage, moins solennel à la vérité, ap-

Opusc. Theg. c. 4.

prouvé cependant par les ſaints canons, quoique ſuivant les loix civiles il ne donnât aux enfants aucun droit de ſuccéder.

ANN. 798, 799.

Le pape Léon III réclame ſa protection.

Charles ſe préparoit à retourner en Saxe, lorſqu'il reçut des lettres du pape, qui lui demandoit ſa protection, & juſtice du plus noir des attentats. Deux neveux d'Adrien, Paſcal & Campule, l'un primicier ou grand chantre, l'autre ſacellaire ou tréſorier, tous deux également jaloux de l'élévation de Léon, formerent le deſſein de le faire périr. Ils l'attaquerent dans une proceſſion ſolennelle, & s'efforcerent de lui crever les yeux & de lui arracher la langue. Mais il eut le bonheur d'échaper de leurs mains meurtrieres, ſe ſauva pendant la nuit du monaſtere où ils l'avoient enfermé, & ſe réfugia chez les ambaſſadeurs de France, qui le conduiſirent à Spolette. Ce fut de cette ville qu'il écrivit au roi pour le prier de lui procurer les moyens de paſſer dans ſes Etats avec ſûreté. Ce prince très bon & très religieux, fut ſenſiblement touché des malheurs de Léon, & envoya promptement ordre au roi d'Italie de le faire accompagner honorablement juſqu'en

Ann. Egin. Theophan. Anaſtaſ.

France. Il dépêcha en même-temps l'archevêque de Cologne avec le duc Anchaire pour aller au-devant de lui, & l'amener à Paderborn, où il avoit résolu de l'attendre, après avoir tenu un parlement à Lipenheim sur les bords de la Lippe. Le jeune Charles, fils aîné du roi, s'avança à la tête d'une partie de l'armée jusqu'à l'Elbe, reçut les soumissions des Nordluides, & accommoda tous les différends qui étoient entre les Abodrites.

ANN. 798, 799.

Il envoie des commissaires à Rome.

Le pape fut reçu avec de grands honeurs. Le roi l'embrassa tendrement, & ne put retenir ses larmes en voyant les marques de la cruauté de ses ennemis. On prit des mesures pour son retour & pour sa sûreté. Charles nomma des prélats & des comtes pour l'accompagner jusqu'à Rome; & examiner les différents chefs d'accusation portés contre lui. Car Pascal & Campule s'étoient plaints les premiers par une requête dans laquelle ils chargeoient Léon de plusieurs grands crimes. Les commissaires après les recherches les plus exactes, assurerent le monarque de l'innocence du souverain pontife. Les deux coupables furent arrêtés & conduits en France sous bonne garde,

Dès-lors le voyage de Rome fut résolu. Les brouilleries de cette ville, où les ennemis du pape entretenoient toujours de sourdes pratiques; le châtiment dû à un attentat des plus énormes; l'humeur toujours inquiète de Grimoald duc de Bénévent, tout rapeloit Charles en Italie. La tranquilité dont jouissoit l'empire François acheva enfin de le déterminer.

ANN. 798, 799.

La Pannonie étoit parfaitement soumise, & les Abares tellement domptés, qu'ils ne furent plus en état de reprendre les armes. Les troupes qu'il avoit détachées au secours des Isles de Majorque & de Minorque, en avoient chassé les Maures après un horrible carnage. Les seigneurs Bretons, pour marque de leur fidélité, venoient de lui envoyer leurs armes, où le nom de chacun d'eux étoit gravé: trophée d'autant plus agréable à ses yeux, qu'il n'étoit teint du sang ni des vainqueurs ni des vaincus. On vit arriver dans le même temps des envoyés de l'émir Azan, qui lui aportoient les clefs d'Huesca, protestant de la lui remettre entre les mains, lorsqu'il le pouroit faire avec sûreté. Ainsi rassuré

Ann. Egin.

de tout côté, le monarque prit le chemin d'Italie.

ANN. 800.

Il va lui-même en Italie.

Le pape vint au-devant de lui à douze milles de Rome. Le peuple sorti en foule, chantoit les louanges du prince; & comme il y avoit toujours dans cette ville des chrétiens de toutes les nations du monde, elles furent célébrées en toutes sortes de langues. Ces cantiques étoient souvent interrompus par mille cris de joie. Les Romains lui avoient de si grandes obligations : les étrangers en avoient entendu publier tant de merveilles : il avoit je ne sçais quoi de si grand & de si aimable dans sa personne, que les uns & les autres ne pouvoient contenir ni leur reconnoissance, ni leur admiration. Les acclamations ne cesserent que lorsqu'il descendit de cheval à la porte de saint Pierre. Le souverain pontife, accompagné des évêques & de tout le clergé, le reçut ave humilité, disent les Annalistes, & le conduisit dans l'église, où il commença un cantique qu'un million de voix continuerent: ce qui dura tout le temps que Charles demeura dans la basilique.

Anast.

Quelques

Quelques jours après, le monarque assembla le clergé & les seigneurs des deux nations dans l'église de saint Pierre. Là il entendit les accusations & les accusateurs. Pascal & Campule furent reconnus pour *des calomniateurs & des méchants :* le pape demeura pleinement justifié. Mais le roi lui témoigna qu'il seroit à propos qu'il se purgeât lui-même par serment : il suivit ce sage conseil. On indiqua une seconde assemblée pour le lendemain. Léon y parut, prit le livre des quatre évangiles, monta à la tribune, protesta devant Dieu & devant tout le peuple, que les crimes qu'on lui imputoit lui étoient inconnus. Charles alors prononça son jugement, le déclarant innocent, & condamnant ses ennemis à mort. Le saint pontife, touché de compassion, obtint par ses prieres, que non-seulement on ne les feroit point mourir, mais encore qu'ils ne seroient point mutilés : supplice si commun dans ce temps-là, que les abbés mêmes l'exerçoient sur leurs moines Ils furent envoyés en exil.

ANN. 800.

Il déclare le pape innocent.

Ann. Meiss.

Les Romains, pour s'assurer la protection du monarque François, résolurent de le proclamer empereur d'Oc-

Il refuse la couronne impériale.

Ibid.

ANN. 800. cident : titre éteint depuis plus de trois siècles, & qui n'ajoûtoit rien à la puissance d'un prince qui étoit maître non-seulement de toutes les Gaules, d'une partie de l'Espagne, de la Germanie, de la Pannonie, de la Lombardie, mais de Rome même, ancienne capitale des premiers Césars. Le pape assuré des suffrages du clergé, de la noblesse & du peuple, en fit la proposition au roi. Mais ce héros, soit par sa modération naturelle, soit qu'étant engagé en tant de guerres, il craignît de se jeter dans de nouveaux embaras, refusa constamment cette dignité, & défendit de lui en parler davantage. On feignit de n'y plus songer. Les fêtes de Noël aprochoient, & l'on fit de grands préparatifs pour les célébrer avec magnificence. Le roi d'Italie s'y rendit, accompagné des officiers de l'armée, qui venoit de soumettre les rebelles du duché de Bénévent. Le jour venu, Charles fut prié de prendre, pour y assister, l'habillement des patrices : il ne voulut point refuser cette légère satisfaction aux Romains.

Guillel. Malmesburg l. 1, de Gest. Angl.

Il est proclamé empe-

Quelque répugnance qu'il eût à porter d'autre habit que celui des Fran-

çois, il prit une longue tunique avec un grand manteau traînant, dont un des côtés étoit rataché sur son épaule droite. Tout Rome en le voyant entrer dans l'église se répandit en acclamations. Il s'aprocha de l'autel, & se mit à genoux. Il s'inclinoit pour adorer, lorsque le pape qui alloit célébrer la messe, lui mit une couronne sur la tête. Tout le peuple en même-temps s'écria à cris redoublés : *Vive Charles, toujours auguste, grand & pacifique empereur des Romains, couronné de Dieu, & qu'il soit à jamais victorieux.* Aussi-tôt Léon se prosterna & fut le premier à l'adorer, disent nos annalistes, c'est-à-dire, à lui rendre les respects & les hommages qu'un sujet doit à son souverain. Le jeune Charles, fils aîné du nouveau César, étoit présent à cette cérémonie : le souverain pontife lui présenta la couronne royale, & lui donna l'onction sacrée des rois. Telle est l'époque du renouvellement de l'empire Romain en Occident. Il avoit fini dans Augustule : il recommença dans Charlemagne : il dure encore aujourd'hui dans le corps Germanique.

ANN. 800.

reur malgré lui.

Idem, ibid.

On ne peut exprimer quelle fut la surprise de Charlemagne, (c'est le

Il fait de magnifiques présents aux églises.

ANN. 800. nom que nous lui donnerons désormais avec toutes les nations du monde) lorsqu'il se vit proclamer & saluer empereur. Elle alla, si l'on en croit les auteurs de ce temps, jusqu'à une espèce de colère. Il protesta hautement, que s'il avoit été instruit de ce qui devoit se passer, il ne se seroit point rendu ce jour-là à l'église, quoique ce fût une fête très-solennelle. Tout le monde, dit Eginard, demeura persuadé de sa bonne-foi. On ne l'en jugea que plus digne de l'empire. La maniere dont il en soutint les droits, confirma cette haute opinion. Il passa tout l'hiver à Rome, où il signala sa sagesse par les plus beaux règlements pour le gouvernement de la ville, & sa magnificence par les plus riches présents aux églises. C'étoient, au rapport d'Anastase, quantité de vases d'or, une croix de même métal, enrichie d'hyacinthes, un livre d'évangile tout couvert d'or & de pierreries, & deux tables d'argent massif, l'une pour le service de la basilique, l'autre pour être mise devant la confession de saint Pierre. Les princesses ses filles firent aussi de magnifiques offrandes : elles consistoient en plusieurs vases de prix,

In vita Car. Magn.

Anast. in vita Leon III.

avec une couronne d'or, ornée de pierres précieuses, & du poids de deux cents livres. Dès-lors tous les actes furent datés à Rome de l'année de l'empire & du consulat de Charlemagne, suivant l'ancien usage des premiers Césars. On y battit des monnoies, où l'on voyoit d'un côté le nom du nouvel empereur, & de l'autre, celui du pape, ou la figure de saint Pierre.

ANN. 800.

Quel étoit le tempérament de ces deux autorités ? C'est ce qui a toujours été, & ce qui est encore de nos jours un grand sujet de dispute. Terrible effet du préjugé ! on ne peut rien voir de plus soumis, ni de plus respectueux que les lettres de Léon à Charlemagne : elles nous aprennent que ce prince envoyoit dans l'Etat ecclésiastique des officiers pour y rendre la justice, & pour y faire exécuter ses ordres. Que veut-on de plus ? La question est décidée.

V. Epist. 1, *l.* 10, *collect. concil. inter. oper. Henric. Canisii.*

L'empereur, de retour en France, reçut l'agréable nouvelle que le roi d'Aquitaine, après avoir pris Lérida, étoit entré triomphant dans Barcelone. Les armes Françoises ne furent pas moins heureuses en Italie, où la ville de Riéti s'étoit révoltée. Pepin y mar-

ANN. 801.

Il est recherché ou craint de tous les princes.

ANN. 801.

Vita Lud. pii.

Egin. in vita Carol. Magn.

cha avec ſes troupes, emporta tous les forts qui la défendoient, & la réduiſit en cendres, pour ſervir d'exemple aux autres. Tous les princes de la terre, ou recherchoient l'amitié de Charlemagne, ou craignoient de s'attirer ſon indignation. Le roi des Aſturies faiſoit profeſſion d'être ſon homme ou vaſſal : c'eſt le titre qu'il prenoit dans toutes ſes lettres. Les rois d'Ecoſſe le nommoient leur ſeigneur, & ſe diſoient ſes ſerviteurs. Les princes Saraſins le redoutoient, & ménageoient reſpectueuſement ſa protection. Le roi de Perſe, Aaron, ce fier conquérant de l'Aſie, l'honoroit ſeul entre tous les potentats, & entretenoit commerce de lettres avec lui.

ANN. 802.

Il accepte la propoſition d'épouſer Irene.

Dans ce haut degré de puiſſance & de fortune, il lui eût été facile de ſubjuguer le reſte de l'Italie. Irene le craignoit, & n'oublia rien pour détourner ce malheur. Elle avoit eu le crédit de faire tomber l'empire en quenouille, par la mort de ſon fils, à qui elle fit crever les yeux : crime ſi affreux, diſent les Grecs, que le ſoleil s'éclipſa d'horreur, & refuſa ſa lumiere pendant dix-ſept jours. Elle eut encore l'adreſſe d'amuſer Charlemagne par

l'espérance de l'épouser : alliance qui eût réuni l'Orient & l'Occident. La proposition fut reçue favorablement : déja les ambassadeurs François étoient à Constantinople pour ménager cette affaire, lorsque cette princesse fut renversée du trône par Nicéphore, qui se fit couronner empereur, & la relégua dans l'isle de Lesbos.

ANN. 802.

Le premier soin de l'usurpateur fut d'envoyer des ambassadeurs en France, pour assurer la paix entre les deux empires. Ils trouverent l'empereur en Alsace dans son palais de Seltz. Ce prince, pour leur donner une idée de la magnificence Françoise & pour rabattre l'arrogance des Grecs, voulut qu'on les introduisît à son audience d'une manière qui leur causât autant de surprise que d'embaras. On les fit passer par quatre grandes sales magnifiquement parées, où l'on avoit distribué les officiers de la maison du roi, tous richement vêtus, tous dans une contenance respectueuse, & debout devant celui des seigneurs qui les commandoit. Dès la premiere, où étoit le connétable, assis sur une espèce de trône, les envoyés se mirent en devoir de se prosterner. On les en empêcha, leur représentant que ce n'é-

Il donne audience aux ambassadeurs de Nicéphore.

Monach. Sangal. de rebus bellicis Car. Magn.

toit qu'un officier de la couronne. Même erreur dans la seconde, où ils trouverent le comte du palais avec une cour encore plus brillante. La troisième où étoit le maître de la table du roi, & la quatrieme où présidoit le grand chambellan, en redoublant leur incertitude donnerent lieu à de nouvelles méprises, le degré de magnificence augmentant à proportion du nombre des sales. Enfin deux seigneurs vinrent les prendre, & les introduisirent dans l'apartement de l'empereur. Le monarque tout éclatant d'or & de pierreries, étoit debout auprès d'une fenêtre, au milieu des rois ses enfants, des princesses ses filles, & d'un grand nombre de ducs & de prélats, avec lesquels il s'entretenoit familiérement. Il avoit la main apuyée sur l'épaule de l'évêque Hetton, pour lequel il affecta d'autant plus de considération, qu'il avoit essuyé plus de mépris dans son ambassade à la cour de Constantinople. Les ambassadeurs saisis de crainte, se prosternerent à ses pieds. Il s'apperçut de leur embaras, les releva avec bonté, & les rassura, en leur disant qu'Hetton leur pardonnoit, & que lui-même, à la priere du prélat,

ANN. 802.

vouloit bien oublier ce qui s'étoit passé.

ANN. 802.

La négociation ne souffrit aucune difficulté, & le traité fut bientôt signé. Il portoit que Charlemagne & Nicéphore auroient également le nom d'Auguste; que le premier prendroit le titre d'Empereur d'Occident, le second, celui d'empereur d'Orient : que tout ce qui étoit en Italie depuis l'Ofante & le Volturne jusqu'à la mer de Sicile, demeureroit sujet à l'empire d'Orient, & que tout le reste seroit de l'empire d'Occident, avec les deux Pannonies, la Dace, l'Istrie, la Liburnie & la Dalmatie. Cet accommodement fut suivi de la soumission de Grimoald, duc de Bénévent. Il s'étoit révolté à l'instigation des Grecs : il fit sa paix à leur exemple.

Il conclut la paix avec Nicéphore.

Theophan.

Eginard.

Aventin. l. 41.

ANN. 803.

Tout, excepté les Saxons, plioit sous la puissance de Charlemagne. Ces peuples opiniâtres, tant de fois victimes de leurs révoltes, reprirent les armes avec un courage obstiné, sous la conduite de Godefroy, roi de Danemarck, prince puissant & sur terre & sur mer. L'empereur se mit aussi-tôt en campagne, s'avança jusqu'à l'Elbe, & les força dans leurs retraites les plus

Il dompte enfin les Saxons.

ANN. 804.

inaccessibles. Le Danois étoit sur les frontieres de ses Etats, avec une nombreuse cavalerie. Il fit proposer un accommodement, promit de venir trouver le monarque François : mais il changea subitement d'avis, & se retira avec beaucoup de précipitation. Les rebelles, privés de cet apui, eurent recours à la clémence d'un prince qui sçavoit également pardonner & vaincre. Cependant de peur qu'ils ne se révoltassent encore, il les transporta les uns en Suisse, les autres en Flandre, & donna leur pays aux Abodrites qui lui avoient toujours été fidèles. Mais rarement le changement de climat opere celui des mœurs. Ces colonies, au nombre de dix mille familles, loin de s'adoucir sous un nouveau ciel, communiquerent à leurs nouveaux alliés cet esprit de révolte dont ils furent toujours animés. Il étoit passé en proverbe, durant les troubles qui desolerent la Flandre sous le règne de Philippe de Valois, qu'en *mêlant les Saxons aux Flamands*, Charlemagne *d'un diable en avoit fait deux.*

ANN. 804.
Annal. Egin.

Jacob Meyen. Annal. rerum Fland.

Joan. Isaac. Pontan. Hist.

Le remede cependant fut efficace pour arrêter un mal qui avoit duré

autant que la monarchie. Clotaire I les avoit assujétis au tribut : Clotaire II se vit obligé de les en affranchir. Le duc Pepin remporta sur eux de grands avantages : Charles-Martel les défit en plusieurs rencontres : le roi Pepin les atterra : aucun d'eux n'avoit pu les dompter. Charlemagne lui-même leur faisoit inutilement la guerre depuis trente-trois ans : elle n'auroit pas eu de fin, s'il ne les eut arrachés de leur patrie, pour les répandre en différentes parties de son royaume. Le moyen étoit violent, mais nécessaire. Depuis ce temps-là il n'y eut plus de révolte en Saxe. Cette fiere nation, jusqu'alors indomptable, se soumit enfin, & moitié gré, moitié force, subit tout à la fois le joug du christianisme & de la France.

ANN. 804.

In vita Car. Magn.

Charles, après la réduction de toute la Saxe, se rendit à Rheims pour y attendre le pape, qui lui avoit fait demander la permission de passer en France. Le prétexte de ce voyage étoit d'entretenir le monarque d'un miracle arrivé à Mantoue, où le bruit courut qu'on avoit trouvé le sang de Jesus-Christ : le véritable motif fut de conférer avec lui sur les affaires de Ve-

ANN. 805, 806.

Il règle tout ce qui regarde l'État de Venise.

nise. L'histoire ne dit point quel fut
ANN. 805, 806. le résultat de ce pourparler. Mais le retour du souverain pontife par l'Exarcat de Ravennes, la grande armée que Willhaire mit aussi-tôt sur pied, effort qui passoit le pouvoir d'un particulier, l'irruption subite de ce tribun sur l'isle de Malamauc qu'il subjugua, la prise d'Heraclia sur Maurice & Jean, qui favorisoient le parti de Nicéphore, le rétablissement du patriarche Fortunat, qui malgré la protection de Léon avoit été chassé de son église de Grado, tout semble annoncer que tant de changements arrivés dans le même-temps, furent les suites de cette entrevue de l'empereur & du pape. Rien de plus embrouillé dans nos Annales, que ce qui regarde le gouvernement de l'Etat de Venise. Il paroît cependant à travers leur obscurité, que le canton de la terre ferme qui est sur la côte septentrionale du golfe, relevoit de l'empire d'Occident, & que les isles qui bordent ce continent, étoient soumises en apparence à l'empire d'Orient, mais indépendantes en effet. On voit par plusieurs monuments historiques, que ces Isles, à l'exemple de quelques places maritimes de la Dalmatie, son-

Annal. Egin. Mett. Moissiac. & alii

Aldimus in chronic.

gerent à se réunir aux villes de la terre ferme sous la domination de Charlemagne, & que ce fut pour ce sujet que leurs envoyés, de concert avec le gouverneur de Zara, vinrent le trouver à Thionville. Eginard en parlant de cette députation, dit formellement que ce prince *donna ses ordres sur tout ce qui regardoit les ducs & les peuples de Venise & de Dalmatie :* expression qui marque l'autorité d'un maître, & détruit le systême de ceux qui soutiennent que dès-lors Venise étoit une république parfaitement libre.

ANN. 805, 806.

In Annal.

La tranquilité dont jouissoit la France, fit naître à l'empereur la pensée de partager ses Etats entre les rois ses enfants. Ce fut dans cette vue qu'il assembla un parlement à Thionville : il y lut un testament qui fut approuvé par les seigneurs, & envoyé au pape qui le signa, non pour lui donner plus de validité, mais pour le rendre plus authentique. Les trois princes étoient présents, ils jurerent de l'observer dans tous ses points. Il règle à chacun les limites de son domaine, augmente de quelques provinces les royaumes d'Italie & d'Aquitaine, & laisse tout le reste à Charles son fils aîné, qu'il

Il fait son testament.

Idem, ibid. Ann. Metens. & alii.

ANN. 805, 806.

destinoit à l'empire. Il y prévoit & prescrit tout ce qui peut entretenir la paix & l'union parmi les freres. Il ordonne que s'il survient entr'eux quelque différend qui ne puisse être décidé par le témoignage des hommes, on aura recours, non à la bataille ou à la preuve du duel, mais au jugement de la croix. Tel étoit l'usage d'alors, usage bizarre, mais qui ne laissoit pas d'être apelé le jugement de Dieu. Dans les affaires douteuses on choisissoit deux hommes que l'on conduisoit à l'église, où ils se tenoient debout, les bras élévés en forme de croix, pendant qu'on célébroit l'office divin. On donnoit gain de cause à celui des deux partis dont le champion demeuroit le plus long-temps immobile. Le religieux monarque, après avoir recommandé aux jeunes rois de protéger constamment l'église de saint Pierre, déclare enfin que les dispositions qu'il vient de faire, n'empêchent point qu'il ne conserve, tant qu'il vivra, la puissance qu'il tient de Dieu sur le royaume & sur l'empire : ensorte que ses trois fils & tous ses peuples lui rendront toute l'obéissance que des enfants doivent à leur pere, & des su-

Vid. Glossar. Ducange, verbo crux.

jets à leur empereur & à leur roi.

Cette grande affaire terminée, les trois jeunes princes partirent pour différentes expéditions. La victoire couronna par-tout leurs entreprises. On eût dit que Charlemagne leur avoit partagé sa fortune avec ses Etats. Le prince Charles dans sa derniere campagne avoit défait les Esclavons de Bohême dans un combat, où leur duc fut tué : il subjugua dans celle-ci les Esclavons Sorabes qui habitoient sur l'autre rive de l'Elbe, & porta le fer & le feu chez les Bohémiens qui s'étoient révoltés de nouveau. Pepin de retour en Italie équipa promptement une flote contre les Sarrasins qui avoient fait une descente dans l'isle de Corse. Le seul bruit de son aproche les fit remonter sur leurs vaisseaux : ils se rembarquerent avant qu'il eût pu les joindre. Le roi d'Aquitaine se signaloit de son côté au-delà des Pyrénées. Il prit & brûla tous les forts qui couvroient Tortose, détacha quelques troupes, qui après avoir pillé Villa-Rubia, défirent un corps de Sarasins qui vouloient leur couper le retour, prit ensuite le chemin de Navarre, mit le siége devant Pampelune qui se

ANN. 805, 806.

Diverses expéditions des rois ses enfants.

Annal. Egin. Met. & alii.

Ibid.

Vita Ludov. pii.

ANN. 807.

rendit, & rentra triomphant dans ses Etats.

ANN. 807.

Nouveaux avantages remportés sur les ennemis de l'Etat.

On vit cette année un phénomène extraordinaire, s'il est vrai qu'Eginard rapporte fidèlement les observations des astronomes de la cour. Mercure, dit cet auteur, fut observé pendant huit jours entre le soleil & la terre, paroissant dans le disque du soleil comme une tache noire. Il y eut aussi quatre éclipses, trois de lune, une de soleil ; & Jupiter parut caché par la lune. Tant de prétendus prodiges effrayerent les peuples, qui les regarderent comme les présages de quelques accidents funestes. Mais heureusement les armes Françoises prospérerent partout. Les Sarasins tenterent une descente dans la Sardagne : ils furent repoussés & virent périr trois mille de leurs meilleurs soldats. Leur entreprise sur l'isle de Corse n'eut pas un succès plus heureux. Le connétable Bouchard parut avec la flote de l'empereur, leur livra bataille, les mit en fuite, leur prit ou coula à fond treize grands vaisseaux. Le bruit de cette victoire produisit un grand effet. Le patrice Nicétas étoit avec une flote dans le golfe de Venise : il n'osa rien

Ann Metens. Moissiac & alii.

entreprendre, conclut une trève de quelques mois, & retourna à Constantinople sans avoir rien fait. C'est du-moins ce qu'on peut conjecturer d'une lettre du pape au sujet de cette expédition. On n'y voit rien qui annonce aucun acte d'hostilité. Il dit simplement que son intention est de pourvoir à l'entretien du patriarche Fortunat, à qui la présence du général Grec ne permettoit pas de demeurer dans sa ville épiscopale de Grado. Il conjure l'empereur d'examiner la conduite de ce prélat. *Défendez son honneur*, ajoute-t-il, *conservez-lui son temporel : mais en même temps ayez soin de son ame, & que le respect qu'il doit à son maître, l'oblige à mieux faire son devoir.* Nouvelle preuve & de la dépendance des Vénitiens, & de l'autorité des rois pour la manutention de la discipline.

ANN. 807.

Tom 7. Conc. epist. 11. Leon. ad Car. Magn.

Ce ne fut pas seulement en Italie que les François combattirent les Maures avec avantage : l'Espagne leur fournit encore une ample moisson de lauriers. Les troupes d'Aquitaine, sous la conduite d'Ingobert que l'empereur avoit envoyé pour les commander, passerent l'Ebre, surprirent l'émir Abaïdon, pillerent son camp, taillerent

Expédition d'Espagne.

Vita Ludov. pii.

ANN. 807. son armée en pieces, & se présenterent devant Tortose, que cet heureux succès leur faisoit espérer d'emporter. Mais soit que le général Sarasin s'y fût retiré avec ceux qui avoient échapé à l'épée des vainqueurs, soit pour quelque autre cause que l'histoire ne dit pas, elles crurent devoir se contenter de la victoire qu'elles venoient de remporter, & reprirent le chemin de l'Aquitaine, chargées d'un prodigieux

ANN. 808. butin. L'année suivante Louis assiégea cette place en personne, la prit par capitulation, & envoya les clefs à l'empereur son pere. Ce jeune prince n'a-

Ibid. voit pu être de la premiere expédition: il en fut empêché par les avis qu'il reçut qu'une flote de Normands avoit passé dans la Manche, & faisoit voile vers les côtes d'Aquitaine. Il donna ordre à tout, & les sages précautions qu'il prit, garantirent ses provinces du ravage.

Précautions contre les courses des Normands. On apeloit alors Normands, ou hommes du Nord, (car c'est l'étymologie de ce nom) tous les peuples qui habitoient le Danemarck, la Suède & la Norwège. Ces barbares, aussi avides de butin que zélés pour leurs faux dieux, ne cessoient de faire des courses

sur les terres des chrétiens, pillant, brûlant, massacrant tout ce qu'ils rencontroient, sur-tout les prêtres & les moines, qui détruisoient le culte de leurs idoles. Charlemagne prévit avec douleur les maux qu'ils causeroient un jour à la France. *Si malgré toute ma puissance*, disoit-il en soupirant, *ils osent insulter les côtes de mon empire, que ne feront-ils pas lorsqu'il sera partagé?* L'évènement n'a que trop justifié cette prédiction. Ce grand prince cependant prit les mesures les plus sages pour les prévenir. Il visita tous ses ports, & fit construire un si prodigieux nombre de vaisseaux, qu'il y en avoit au rapport d'Eginard, depuis l'embouchure du Tibre jusqu'à l'extrémité de la Germanie. Il ordonna que tous ces bâtiments resteroient toujours armés & équipés. Mais ce qui prouve encore mieux combien il avoit à cœur de rendre la France inaccessible aux incursions des peuples du Nord, c'est qu'il obligea les seigneurs de servir en personne dans ces occasions comme dans les armées de terre. Ce fut à Boulogne qu'il établit le principal arsenal de sa marine. Il y fit relever un ancien phare, ouvrage de l'em-

ANN. 808.

Monach. Sangal. l. 2, c. 2.

Eginard. in Annal. & in vita Carol. Magn.

ANN. 808. pereur Caligula, & donna les ordres les plus précis d'y alumer des feux toutes les nuits. C'est ce qu'on apelle aujourd'hui *la Tour d'Ordre*.

Irruptions des Danois dans le pays des Abodrites.

Tout l'Occident reconnoissoit ou respectoit la puissance de Charlemagne. Le seul Godefroy, roi de Danemarck, osa lutter contre tant de grandeur. L'empereur desiroit de pénétrer dans ce vaste royaume, moins pour soumettre à son empire un pays couvert de neiges & de glaces, que pour réduire sous le joug de la foi un peuple enséveli dans les ténèbres du paganisme. Le Danois le prévint, & eut la hardiesse de lui déclarer la guerre, en se jettant sur les terres des Abodrites. Il s'étoit ligué avec les Vilses, les Linones, & les Smeldinges, qui tous comme autant de vautours affamés vinrent fondre en même temps sur le Meckelbourg. La surprise fut telle & la consternation si générale, que la plus grande partie de cette province se soumit au tribut. Le vainqueur s'avança jusque sur les bords de l'Elbe, où il prit quelques châteaux. Une petite place qu'il ne put emporter, lui coûta beaucoup de monde, & des plus considérables de la nation, entr'autres

Annal. Egin. Loisel, Metens. & alii.

un de ses neveux qui fut tué en montant à l'assaut. Cette perte & la nouvelle de la marche du prince Charles, l'obligerent de retourner sur ses pas. La frayeur le saisit au point, que pour n'avoir pas à défendre contre l'armée Françoise le port de Rieric qui lui étoit d'un grand revenu, il le fit détruire & raser. Il poussa la précaution plus loin encore ; & pour fermer entiérement l'entrée de ses Etats, il éleva une haute muraille, fortifiée de bonnes tours, qui occupoit tout l'espace de cette langue de terre qui est entre l'Océan Germanique & la mer Baltique. Tel étoit l'état des choses, lorsque le jeune Charles arriva sur les bords de l'Elbe. Il le fit passer à ses troupes, & pénétra bien avant dans le pays des Linones & des Smeldinges, qu'il abandonna à la fureur du soldat. Ce fut tout le fruit de cette expédition. La saison étoit avancée : il ne voyoit plus d'ennemis en campagne : il fit construire deux forts sur les confins de la Saxe, & reprit le chemin de la France.

ANN. 808.

Ibid.

Les Vénitiens, cependant, étoient toujours divisés, & la trève avec l'Empire d'Orient venoit d'expirer. Bientôt les hostilités recommencerent

ANN. 809.
La paix est conclue entre les deux empires.

de part & d'autre. La flote de Nicé-
ANN. 809. phore reparut dans le golfe de Venise, sous la conduite d'un autre commandant, nommé Paul. Il en détacha quelques vaisseaux pour surprendre Comacchio, ville située dans une baye vers l'embouchure du Pô. L'entreprise ne fut pas heureuse. La garnison fit une sortie, mit les Grecs en déroute, & les obligea de se rembarquer promptement. Ils se dédommagerent sur Populoni, aujourd'hui Piombino, qu'ils
Idem, ibid. forcerent & pillerent. Le général Paul néanmoins fit faire des propositions que le roi d'Italie voulut bien écouter. Mais il n'étoit pas de l'intérêt des Vénitiens que la paix se fît entre les deux empires. Les ducs Wilhaire & Béot, ceux-là mêmes qui trois ans auparavant s'étoient mis sous la protection de la France, la traverserent de tout leur pouvoir, & firent tant par leurs intrigues, que le commandant de la flote Grecque craignant pour sa vie, se retira sans rien conclure. L'année suivante, on découvrit que ces deux chefs n'étoient pas plus fidèles à Charlemagne qu'à Nicéphore. Pepin indigné de cette duplicité, marche aussitôt contre les perfides, les attaque par

terre & par mer, les bat par-tout, & les force de se soumettre à sa domination. Cet exploit mit fin à la guerre entre les deux empereurs. La paix fut conclue, Venise rendue aux Grecs, & la Dalmatie aux François. ANN. 809. *Sigon. l. 4; de reg. Ital.*

Le sac de Piombino ne fut pas le seul échec que les François essuyerent cette année, ils se laisserent surprendre dans Tortose. Le roi d'Aquitaine se mit en devoir de la reprendre, & se vit obligé d'abandonner son entreprise. Le siége d'Huesca n'eut pas un meilleur succès. Mais les affaires de Germanie furent plus heureuses. Le roi de Danemarck, malgré tous ses retranchemens, cherchoit par toutes sortes de moyens à calmer le ressentiment de l'empereur. Il fit demander une conférence sur la frontiere des deux Etats: elle lui fut accordée. Tout se termina à des plaintes réciproques: on se sépara sans rien conclure. Aussitôt le duc Trasicon, suivant les ordres de Charlemagne, se jeta sur les terres des Vilses où il fit le dégât, prit & ruina la capitale de Smeldinges, & reconquit tout le pays que le Danois avoit subjugué. Godefroy, outré de colere, se répandit en menaces contre

Affaires d'Espagne & de Germanie.

Vita Ludov. pii.

Eginard in Annal.

les Abodrites, & ne parloit de rien
ANN. 809. moins que d'envahir la Saxe & la Frise.
Idem in vita Carol. Magn. L'empereur, averti de ses bravades, détacha un corps de troupes qui se saisirent de quelques passages de l'Elbe, & bâtirent une forteresse sur la riviere de Sturie, en un lieu apelé Essesfelt. Cette précaution déconcerta les vastes desseins du roi des Normands, & l'obligea de porter ailleurs ses entreprises.

ANN. 810. Le barbare cependant n'abandonna point absolument son projet. Il rassembla toutes ses troupes & tous ses vaisseaux, descendit en Frise avec une armée de deux cents voiles, pilla cette province, défit un corps de Frisons, & de François, s'empara de plusieurs places considérables, & les soumit au tribut. L'empereur à cette nouvelle passa le Rhin, & s'avança jusque sur le Véser. Il y avoit à peine assis son camp, *Annal. Egin. & alii.* qu'il aprit que les ennemis s'étoient retirés en désordre, & que le prince Danois avoit été assassiné par un de ses gardes. Cette mort finit la guerre. Herminge, fils & successeur de Godefroy, demanda humblement la paix, & l'obtint en renonçant à toutes les conquêtes de son pere. Elle fut aussi

conclue

conclue sous les mêmes conditions avec les Sarasins d'Espagne. Le roi de Cordone rendit, ou laissa reprendre aux François tout ce qui leur avoit été enlevé. On régla que l'Ebre serviroit de limites aux deux Etats. Les Gascons venoient d'être sévèrement châtiés : la Navarre commençoit à s'accoutumer au joug de la France : ainsi tout demeura parfaitement soumis dans cette grande étendue de pays qu'on apeloit la Marche d'Espagne.

ANN. 810.

Concile d'Aix-la-Chapelle.

On reçut vers ce même temps la réponse du pape sur un usage universellement adopté de toutes les Gaules. Le premier concile de Constantinople avoit ajouté au symbole de Nicée, que le saint-Esprit procédoit du Pere. Les églises de France & d'Espagne y inséreren qu'il procédoit également du Fils. C'étoit dès-lors la créance générale. Ainsi toute la question se réduisoit à sçavoir si elles avoient eu droit d'y faire cette addition. L'empereur la crut assez importante pour mériter d'être examinée dans un concile : il le convoqua dans son palais d'Aix-la-Chapelle. Chacun dit ses raisons, & la chose parut si difficile, qu'on ne voulut rien décider sans prendre l'avis

Idem, ibid.

ANN. 810.

Baron. Sirmond.

Anast. in Leone, & alii.

du pape. Le saint pere convenoit que le sentiment de l'église Gallicane étoit le dogme catholique : mais il soutenoit en même-temps, qu'il ne faloit rien innover. On lui objecta qu'en retranchant cette addition, on donneroit lieu de croire qu'elle contenoit une doctrine erronée. Cette réflexion lui parut mériter quelque attention : il proposa, non de la faire effacer avec éclat dans les missels où elle avoit été faite, mais de cesser de s'en servir dans la chapelle du roi, sous prétexte de se conformer à la pratique de l'église Romaine. On ignore si le monarque déféra à cette décision. Mais, la France, la Germanie & l'Espagne conserverent leur ancien usage : Rome même l'adopta dans le onzieme siècle, & le concile de Florence le consacra par un décret authentique.

Mort du roi Pepin & du prince Charles.

La tranquilité dont la France commençoit à jouïr, fut troublée par des malheurs domestiques. Pepin roi d'Italie mourut à la fleur de son âge, ne laissant qu'un fils nommé Bernard, à qui Charlemagne donna le royaume de Lombardie, & cinq filles que l'empereur fit élever à la cour avec beaucoup de soin. Le monarque pleura

cette mort, peut-être un peu plus qu'il ne convenoit à un grand prince; mais il étoit pere, il perdoit un fils à qui l'histoire ne reproche aucun défaut : il pouvoit bien donner quelques larmes à la mémoire d'un jeune héros, qui les avoit si bien méritées par ses exploits & ses vertus. Le prince Charles mourut aussi quelque temps après, dans la trente-cinquieme année de son âge. On l'a vu à la tête des armées gagner des batailles, subjuguer la Bohême, & remplir l'Allemagne de la gloire de son nom, Charlemagne le destinoit à l'empire. Ce tendre pere n'apprit cette perte qu'avec la plus sensible douleur; sa santé en fut altérée; mais son affliction ne changea rien à sa conduite. Toujours occupé de la félicité présente de ses sujets, il songea même à leur bonheur à venir. Il ne lui restoit qu'un fils, il lui donna toute sa tendresse & tous ses soins.

ANN. 810.

Eginard. in Ann. in vita Carol. Magn.

Theogan. c. 5.

ANN. 811.

Ibid.

Louis avoit toutes les bonnes qualités d'un particulier, & paroissoit avoir aussi celles d'un prince. La bonté sur-tout étoit le fond de son caractère. Généreux dans les commencemens jusqu'à l'excès, ensuite avec discernement, il avoit trouvé le moyen, en

ANN. 812.

Caractere de Louis roi d'Aquitaine.

diminuant les impôts, de vivre dans
ANN. 812. toute la ſplendeur des rois. Sa valeur avoit paru dans les guerres d'Eſpagne, ſa piété dans la fondation de plus de vingt monaſteres, & ſon zèle pour la religion dans la réforme du clergé d'Aquitaine juſques-là très-déréglé.
Vita Ludov. pii. Dévot, mais ſans oublier ſes autres devoirs, il avoit deſtiné trois jours de la ſemaine à donner audience à ſes ſujets : il écoutoit leurs plaintes, il aſſiſtoit aux jugements de leurs procès : ce qui ſe faiſoit avec tant d'équité, qu'on n'entendoit parler dans ſes Etats ni de vexations, ni d'opreſſions. Telles étoient les merveilles que la renommée publioit du jeune prince. L'empereur n'oſoit preſque y ajoûter foi : il voulut être certain qu'on ne le trompoit pas. Il envoya en Aquitaine un homme de confiance nommé Archambaud, ſous prétexte de quelque affaire, mais en effet pour examiner la conduite de ſon fils. On lui raporta que Louis gouvernoit avec tant de ſageſſe, que quoique ſa maiſon fût magnifique, ſes peuples vivoient dans une grande abondance. *O mes compagnons*, s'écria-t-il dans les tranſports de ſa joie, *réjouiſſons-nous de ce que ce jeune*

homme est déja plus sage & plus habile que nous.

ANN. 813.

Dès-lors l'association à l'empire fut résolue. Ce grand prince se sentoit affoiblir de jour en jour : il manda le roi d'Aquitaine ; & ayant assemblé les seigneurs de la nation, il leur proposa son dessein. On ne lui répondit que par des acclamations. On choisit un dimanche pour la cérémonie du couronnement. L'empereur, revêtu des ornements impériaux, une couronne d'or sur la tête, & apuyé sur son fils, se rendit à la magnifique chapelle qu'il avoit fait bâtir quelques années auparavant. Il y fit sa priere ; & après un beau discours sur ce que Louis devoit à Dieu, à l'église, à ses sujets, à ses sœurs, aux enfants de ses freres, & à lui-même, il lui commanda d'aller prendre la couronne qu'on avoit placée sur l'autel, & de se la mettre lui-même sur la tête. Ce qu'il fit avec l'aplaudissement de toute la noblesse du royaume. Quelques jours après ils se séparerent avec beaucoup de larmes, triste pressentiment qu'ils ne se reverroient plus. Ils est difficile de concilier cette conduite de Charlemagne avec le sentiment d'un auteur très-

Il est associé à l'empire.

Egin. in vita Carol. Magn.

Thegan c. 6.

Chron. Moissiac.

grave, mais quelquefois trop prévenu, qui prétend que ce prince par son testament ne donna l'empire à aucun de ses enfants, parce qu'il avoit laissé au pape la liberté d'en disposer comme il le jugeroit à propos. Le couronnement du nouvel empereur, où le souverain pontife ne fut ni apelé, ni consulté, est une ample réfutation non-seulement de cette chimérique concession, mais encore de tous les préjugés ultramontains. L'ordre qu'il reçoit de se ceindre lui-même le front du diadême impérial, fait bien connoître que Charlemagne ne croyoit tenir l'autorité souveraine que de Dieu.

ANN 813.

Baron ad an 806, n. 26.

Le religieux monarque cependant donnoit le reste de sa vie au bonheur de ses peuples. Il faisoit tenir des parlements pour les affaires de l'Etat, & des conciles pour rétablir la discipline ecclésiastique, fort altérée par les guerres. Mille prodiges, disent les historiens, sembloient annoncer sa fin. On ne voyoit depuis quelque temps qu'éclipses de lune & de soleil : phénomènes tout naturels, mais que le peuple prenoit pour des présages trop certains d'une perte qu'il craignoit. On ne se rapeloit qu'avec douleur ce qui lui

ANN. 814.

Mort de Charlemagne.

Egin. in vita Carol. Magn.

étoit arrivé, lorsqu'il marchoit contre le roi de Danemarck. Une flamme descendue du ciel passa de sa droite à sa gauche : au même instant son cheval tomba mort, & lui-même fut renversé par terre. Le pont de Maïence, ouvrage de dix ans, & qui passoit pour une merveille de l'art, fut entiérement brûlé en trois jours. On croyoit entendre dans son apartement une espèce de tremblement ou de bruit semblable à celui d'un édifice qui menace ruine. La superbe galerie qui faisoit la communication entre la chapelle & le palais, s'écroula tout-à-coup. La chapelle même fut frapée de la foudre, qui abattit le globe d'or qu'il avoit fait placer au sommet. On lisoit dans l'église une inscription où étoit gravé le nom du fondateur, *Charles prince :* ce dernier mot, quelques mois avant sa mort, parut tellement effacé, qu'on n'en distinguoit plus aucune lettre. Il étoit instruit de toutes les réflexions qu'on faisoit sur tant d'accidents extraordinaires : il n'en parut ni touché, ni inquiet. Son âge & ses infirmités étoient un pronostic plus assuré de sa mort prochaine. Il la vit aprocher avec cette même intrépidité avec laquelle

ANN. 814.

Nitardus.

il l'avoit affrontée dans les combats.

ANN. 814. Il travailloit sur l'écriture sainte, & en corrigeoit un exemplaire qu'on lui avoit donné, lorsque la fièvre le surprit. Sept jours de maladie & une prodigieuse abstinence l'affoiblirent extrêmement. Il reçut l'Extrême-Onction; ensuite le Viatique, suivant la pratique de ce temps-là; &, se sentant près de mourir, il fit le signe de la croix sur son front & sur son cœur, posa les mains sur son estomac, ferma les yeux, & expira en prononçant distinctement ces paroles du Psalmiste: *Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains.*

Son portrait. Ainsi mourut le héros de la France & de l'univers, le modèle des grands rois, l'ornement & la gloire de l'humanité. Il étoit de la plus haute taille, de l'extérieur le plus majestueux, le plus fort & le plus robuste de son temps. Cette supériorité, riche présent de la nature, étoit relevée en lui par celle que donnent les qualités de l'esprit, du cœur & de l'ame. Génie sublime, vaste, intrépide: l'Italie, l'Espagne, la Germanie & l'Orient conjurés en même-temps ne purent lui arracher la plus légère marque d'em-

Egin. in vita Carol Magn.

baras ou d'inquiétude. Il sçut au milieu de toutes ses guerres donner ordre à tout & par-tout, réglant son Etat & l'Eglise, comme s'il eût été dans une profonde paix ; y faisant fleurir l'abondance par une vigilance qui s'étendoit à tout ; la piété par de fréquents conciles où souvent il assistoit en personne, & les lettres par la protection constante qu'il leur accordoit : ami lui-même & *cultivateur* zélé des arts & des sciences. Aussi admirable, lorsqu'il décidoit une question dans une assemblée de sçavants, que lorsqu'il dictoit des oracles dans son conseil : aussi grand lorsqu'il haranguoit un concile, que lorsqu'il gagnoit des batailles à la tête d'une armée. Sage dans le projet, les mesures qu'il prenoit, étoient toujours celles qu'il faloit prendre : constant & ferme dans ses entreprises, il sçavoit les soutenir avec courage, & forcer la fortune à les couronner : ardent à la poursuite, on le voyoit passer rapidement des rives de l'Ebre sur les bords de l'Elbe, & du fond de la Germanie à l'extrémité de l'Italie. Heureux dans l'exécution, il fut toujours victorieux quand il conduisit lui-même ses armées, & rare-

ANN. 814.

ment fut-il défait lorsqu'il fit la guerre
ANN. 814. par ses lieutenants.

On voit une partie de tout cela dans l'histoire des héros de la fable ; mais ce qu'on n'y voit pas, ce qui distingue sur-tout Charlemagne, c'est ce tendre amour pour ses peuples, qui lui faisoit verser des larmes sur leurs malheurs qu'il n'avoit pu prévoir, mais qu'il sçut toujours réparer ; c'est ce caractere bienfaisant & généreux qui lui mérita, même auprès des payens, le glorieux nom de pere de l'univers : cette charité sans bornes, qui épuisa ses trésors pour soulager la misere des chrétiens de Syrie, d'Egypte & d'Afrique : ces manieres aimables, libres, aisées, qui lui attachoient par estime ceux qui lui étoient soumis par la destinée : cette modération toujours si rare dans l'offense, qui lui fit épargner le sang de ceux mêmes qui avoient osé attenter à sa vie : c'est cette aplication si constante à rendre la justice, qu'il interrompoit souvent son sommeil pour juger les procès que ses ministres n'avoient pu terminer : cette distribution des récompenses si juste, si sage, qu'en augmentant le nombre de ses serviteurs, elle n'excitoit ni jalousies,

Monac. Engelism.

ni murmures : cette conduite si admirable dans son domestique, qu'elle pouvoit servir de modèle à tout son royaume : fils respectueux, tendre pere, maître indulgent : c'est enfin ce zèle du bon ordre qui lui inspira ces loix capitulaires ou ordonnances, auxquelles l'Europe doit une partie de sa police. Preuves éclatantes qu'il savoit également gouverner & vaincre. Digne rival d'Alexandre & de César par ses actions militaires, il les effaça par l'éclat de ses vertus. Aussi célèbre dans les fastes de la religion par sa piété, qu'illustre dans les annales du monde par ses exploits, l'église l'a mis au nombre des saints, & toutes les nations de concert lui ont donné le nom de Grand.

ANN. 814.

On trouve dans son testament une nouvelle preuve de cette charité généreuse qui animoit toutes ses actions. Il ne laissa à ses enfants que la quatrieme partie de ses trésors & de ses meubles : le reste fut distribué aux pauvres & aux églises métropolitaines de son empire. Il n'avoit rien ordonné sur le lieu de sa sépulture. On crut qu'il ne pouvoit reposer plus honorablement que dans la magnifique cha-

Sa sépulture.

ANN. 814. pelle qu'il avoit fait bâtir à Aix sous l'invocation de la sainte Vierge. On l'enterra, ou plutôt on le descendit dans un caveau, où il fut assis sur un trône d'or, revêtu de ses habits impériaux, & du cilice qu'il portoit ordinairement, l'épée au côté, la couronne en tête, son livre d'évangile sur ses genoux, son sceptre & son bouclier à ses pieds. L'un & l'autre étoient d'or, & le pape Léon les avoit bénits. On lui mit par-dessus son manteau royal, la grande bourse de pélerin qu'il avoit coutume de porter dans tous ses voyages de Rome. Tout le sépulcre fut parfumé d'odeurs & rempli de quantité de pieces d'or. On le scella, & par dessus on éleva un superbe arc de triomphe, où l'on grava cette épitaphe: *Ici repose le corps de Charles, grand & orthodoxe empereur, qui étendit glorieusement le royaume des François, & le gouverna heureusement pendant quarante-sept ans.* Il mourut la soixante-douzieme année de son âge, la treizieme depuis qu'il avoit été couronné empereur d'Occident.

Egin. in vita Carol. Magn.

Monach. Engol. in ejusd. vit. Carol. Magn.

Ses femmes & ses enfans. L'histoire lui donne quatre femmes, Hermengarde, Hildegarde, Fastrade, & Luitgarde, qui toutes porterent le

nom de reines. La premiere, fille du dernier roi des Lombards, fut répudiée par le conseil des évêques. Il eut de la seconde quatre fils, Charles, Pepin, Louis, & Lothaire mort jeune; & cinq filles, Adelaïde, Rotrude, Berthe, Giséle, & Hildegarde. La troisieme fut mere de Théodrade, & d'Hiltrude, toutes deux abesses, celle-ci de Farmoutier, celle-là d'Argenteuil. La quatrieme mourut sans enfants. Il avoit eu avant son mariage avec Hermengarde, une concubine, nommée Himiltrude, mere de Pepin le bossu, & de la princesse Rothais. Après la mort de Luitgarde, se voyant trois princes capables de régner, il ne voulut plus épouser de femmes qui eussent le titre de reines ou d'impératrices. Il prit successivement quatre concubines dont il eut plusieurs enfants, sçavoir Rothilde, de Madelgarde, Adeltrude de Gersuinde, Hugues l'abbé, Drogon évêque de Metz, & Adalinde de Regine, & Thierri qui fut mis au nombre des clercs, d'Adelaïde ou Adelvide. On lui donne encore une fille, nommée Emma, qu'on prétend avoir été femme d'Eginard.

ANN. 814.

Idem. Egn. Ibid.

C'est ce grand nombre de femmes

ANN. 814. & de concubines, qui a donné lieu de croire à quelques modernes, ou qu'il en avoit eu plusieurs en même-temps, ou qu'étant d'un naturel changeant, il n'attendoit pas *que l'une fût morte* pour en prendre une autre. On ne répétera point ce qui a déja été dit, que le concubinage, nom infâme de nos jours, étoit alors une société aussi légitime, que ce qu'on apele encore aujourd'hui en Allemagne *mariage de la main gauche*, en France & ailleurs *mariage de conscience.*

Quelques réflexions aussi simples que solides, suffisent pour venger la mémoire de ce religieux monarque. Quelle apparence qu'un prince presque toujours occupé de bonnes œuvres ou de saintes lectures, incapable d'ailleurs d'hypocrisie, vice ordinaire des ames basses, ait été infidèle à ces mêmes loix, dont il se déclaroit si hautement le protecteur & l'appui? Comment eût-il osé faire publier cette fameuse ordonnance, où il met la fornication & l'adultere au nombre des péchés détestables qui font que Dieu frape les royaumes des plus terribles plaies? Quel sujet de scandale pour tous ses peuples? Quelle matiere de

In coll. Stephan. Baluz. col. 411, 528.

mépris & de risée, s'il eût donné lui-même l'exemple d'un crime qu'il punissoit dans les autres par la prison & par la privation de leurs charges? Est-il croyable qu'Eginard, qui lui reproche son peu de fermeté à réprimer, & les cruautés de Fastrade, & le libertinage des princesses ses filles, ait gardé un profond silence sur une vie aussi licencieuse que celle qu'on lui impute? Quelle idée devroit-on avoir de l'historien de Louis le Débonnaire, qui, en parlant de la mort de ce grand empereur, use de ces termes consacrés par la piété : *L'homme juste mourut, Mortuus est vir justus?* Que penser des conciles de Verneuil & de Rome, qui le placent au rang des grands rois qui ont remporté de grandes victoires, parce qu'ils étoient de grands saints? C'est le langage de tous les auteurs contemporains. Thégan, le moine d'Angoulême, & l'anonyme qui écrivoit sous son règne, lui donnent les mêmes éloges. Ce n'est que plusieurs siècles après sa mort, qu'il s'est élevé des doutes sur la pureté de ses mœurs, comme s'il étoit impossible qu'un homme qui a vécu soixante-douze ans, eût épousé neuf femmes l'une après l'autre. Nous

ANN. 814.

In vita Ludovici pii.

ANN. 814.

Sermon à l'ouverture de l'assemblée générale du clergé de France en 1681.

Prem loix somptuaires en France.

Histoires de l'acad des B. L. tome VI. p. 729.

ne craignons donc pas de dire avec le grand Bossuet, *que c'étoit un prince très chrétien dans toutes ses actions, malgré les reproches des siècles ignorants.*

Ce monarque si grand, étoit en même temps le modèle de la plus rare modestie. On le voyoit toujours vêtu à la Françoise, & son habillement, hors les occasions d'éclat, différoit peu de celui même du peuple. « Il portoit en » hiver, dit Eginard, un pourpoint » fait de peau de loutre sur une tuni- » que de laine avec un simple bordé » de soie. Il mettoit sur ses épaules » un sayon de couleur bleue, & pour » chaussures & pour brodequins, il se » servoit de bandes de diverses cou- » leurs, croisées les unes sur les autres. » il s'enveloppoit ensuite d'un man- » teau, si long par-devant & par der- » rière, qu'il touchoit aux pieds; si court » par les côtés, qu'à peine aprochoit- » il des genoux ». Tel étoit à peu-près l'habit ordinaire du François. Mais la nouveauté, sur-tout en matiere de modes, eut toujours de grands charmes pour lui. Il vit aux Galois de petits manteaux bigarés : il les préféra aux grands, qui dès-lors commencèrent à lui paroître trop embarrassants. La con-

quête d'Italie fit naître le goût des habits de soie, ornés de ces riches pelleteries que les Vénitiens raportoient de l'Orient. L'empereur, dit le moine de saint Gal, dissimula d'abord, persuadé que son exemple rameneroit la nation à la simplicité de ses ancêtres. Mais voyant qu'il ne faisoit aucune impression sur le courtisan, il résolut enfin d'y joindre l'autorité. C'est à lui que la France est redevable des premieres loix somptuaires, qui, en fixant le prix des étoffes, distingue l'état de chaque particulier par raport à l'habillement.

ANN. 814.

Capitul. triplex an. 803, art. V, t. 1, p. 468.

Au reste il n'est pas étonnant que parmi cette multitude de règlements qui composent la loi Salique, il n'y en ait aucun qui regarde la réforme du luxe. Ce vice, enfant de l'abondance, ne paroît guere dans le commencement des empires. Le règne des conquérants est rarement celui du commerce, qui seul produit les grandes richesses. On l'avoit vu fleurir dans les Gaules sous la domination des Romains : les premiers rois Mérovingiens l'y trouverent presque entiérement négligé : les guerres continuelles qu'ils eurent à soutenir, ne leur permirent pas de le réta-

Etat du commerce sous les deux premieres races.

ANN. 814.

blir dans son ancien éclat. Mais s'il fut dégradé dans les premiers siècles de la monarchie, il ne fut jamais absolument éteint : il paroît même qu'il avoit quelque vigueur sous le roi Gontran. Ce prince, mécontent de Childebert son neveu, interdit toute communication entre la Bourgogne & l'Austrasie. On voit sous Clotaire II une société de marchands, qui sous la conduite de Samon partent du territoire de Sens pour aller négocier en Esclavonie. On trouve sous Dagobert I quantité de marchés établis, comme autant de rendez-vous, en faveur de ceux qui vouloient acheter ou vendre. On aprend par un capitulaire du neuvieme siècle, que sous Charlemagne les François alloient par bandes trafiquer chez les Esclavons, les Abares & les Saxons : il leur étoit défendu d'y porter des armes & des cuirasses. On lit dans la chronique de Fontenelles, que dès les premieres années du règne de ce grand empereur, il y avoit un commerce réglé entre la France & l'Angleterre. Le monarque François, indigné de la témérité d'Offa roi des Merciens, défendit toute espèce de trafic entre les deux peuples : il ne fut rétabli qu'au bout de deux ans.

Greg. Tur. hist. l. 9, c. 32.

Fred. chron. c. 48.

Apud Dublet, in hist. abatt. sancti Dion. p. 655.

Chr. Fontan. c. 15.

On ne connoiſſoit guère alors d'autre négoce, que celui qui ſe fait dans les marchés. C'étoient preſque les ſeuls endroits où l'on pût ſe pourvoir des choſes néceſſaires à la vie. Les artiſans, les artiſtes, & les marchands diſperſés çà & là, n'avoient point encore fixé leur ſéjour dans les villes : elles n'étoient habitées que par les prêtres & quelques ouvriers. On n'y voyoit ni moines, ni moniales : il y avoit peu de monaſteres, qui ne fuſſent en pleine campagne ou autour des cités. La nobleſſe demeuroit dans ſes terres, ou ſuivoit la cour. Les gens de *Poëte*, c'eſt-à-dire, ſous la puiſſance, ne pouvoient ſans la permiſſion du ſeigneur quitter le lieu de leur naiſſance : le ſerf étoit attaché à l'héritage, l'eſclave à la maiſon ou à la campagne du maître. On ſent combien cette diſperſion étoit peu favorable au commerce, qui aime les ſociétés grandes & policées. Ce fut pour remédier à cet inconvénient, que nos rois établirent ce grand nombre de foires, où chacun devoit ſe rendre, les uns pour ſe défaire du ſuperflu, les autres pour ſe procurer l'utile & l'agréable. Celle de ſaint Denis étoit une des plus fameuſes. On y

ANN. 814.

Marchés ou foires.

Capit. Car. Calv. tit. 36, c. 19.

Apud. Dublet. loc. cit.

venoit, non-seulement de toute la France, mais de la Frise, de la Saxe, de l'Angleterre, de l'Espagne & de l'Italie. C'est ce qui paroît par l'acte de son établissement sous Dagobert I, & par une ordonnance de Pepin le Bref, qui confirme aux moines de cette abbaye, le droit de toucher les péages sur le territoire de Paris.

ANN. 814.

Apud Felibian. in prop. hist. ejusd. p. 24.

Commerce maritime.

On voit cependant par plusieurs monuments historiques, que le commerce dans ces siècles reculés n'étoit point absolument restreint aux seuls marchés, ni aux seuls étrangers Européens. La ville d'Arles, sous les premiers règnes des Mérovingiens, étoit encore en réputation pour ses manufactures, pour ses broderies, & pour ses ouvrages de rapport en or & en argent. C'étoit, ainsi que Narbonne & Marseille, l'abord de tous les vaisseaux d'Orient & d'Afrique. Elle communiquoit à Trèves une partie des richesses que les flotes étrangeres lui aportoient. On les embarquoit sur le Rhône jusqu'à Lyon. De-là conduites sur la Sône & le Doux, elles étoient mises à terre, ensuite voiturées jusqu'à la Moselle, qui les rendoit au lieu de leur destination. Ces beaux jours, par la fatalité

Huet, traité du com des an. c. 39, n. 8.

des guerres, s'éclipſerent inſenſiblement. Les Aſiatiques & les Africains n'oſerent plus aborder dans nos ports. On vit alors quelle eſt la force des inclinations primitives & innées. Narbonne, Arles & Marſeille conſerverent toujours ce génie marin, qui en avoit fait les entrepôts de l'univers. Elles entretenoient, ſous les Carlovingiens, un certain nombre de vaiſſeaux, quelles envoyoient commercer à Conſtantinople, à Gênes, à Piſe. Les Lyonnois, unis aux Marſeillois & aux Avignonois, avoient coutume d'aller deux fois l'an à Alexandrie, d'où ils raportoient des parfums & autres marchandiſes, qui ſe vendoient en Provence & dans tout le royaume Mais jamais le négoce n'avoit été auſſi floriſſant qu'il le fut ſous Louis le Débonnaire. Ce prince, attentif au bonheur de ſes ſujets, établit un corps de marchands, ſans autre ſervitude que de venir tous les ans au palais, pour y compter à ſa chambre. Il leur permet de trafiquer dans toute l'étendue de ſon empire, déclarant qu'il les prend ſous ſa protection ſpéciale, ordonnant à ſes officiers de leur fournir les vaiſſeaux dont ils auront beſoin pour joindre aux

ANN. 814.

Valeſ. Not. Gal. v. Maſſilia.

Alphabet. tit. Cart. 31.

leurs : établissement qui sembloit annoncer aux siècles à venir cette société si célèbre de nos jours, sous le nom de compagnie des Indes.

ANN. 814.

De tout ce détail il résulte que sous les deux premieres races de nos rois, les François se sont peu mêlés du commerce. Ils l'abandonnerent presque entiérement aux étrangers, qui ne leur aportoient que des bagatelles. L'Espagne les fournissoit de chevaux & de mulets; la Frise, de manteaux de diverses couleurs, de sayons, ou vestes, & de rochets ou habits de dessus, fourés de peaux de martre, de loutre ou de chat; l'Angleterre, de blés, de fer, d'étain, de plomb, de cuirs & de chiens de chasse; l'Orient & l'Afrique, d'herbes, de vins, de gaze, de papier d'Egypte, seul en usage en France jusque dans le onzieme siècle, & d'huile d'olives, ~~liqueur~~ alors si rare dans nos climats, qu'un concile d'Aix-la-Chapelle permet aux moines de se servir d'huile de lard. Au reste si l'étranger n'amenoit en France que des choses communes & de peu de valeur, celles qu'il en tiroit, n'offroient rien de plus riche, ni de plus précieux. C'étoit pour l'ordinaire de la poterie, des cuivres

Monach. Sangal. l. 2, de reb. bell. Car. Mag. c. 24.

Idem, c. 14.

Greg. Tur. c. 6, l. 5, c. 5; l. 4, c. 44.

Huet. ibid. c. 38, n. 7.

ouvragés, du vin, du miel, de la garance & du sel. On voit par une lettre de Jérémie, évêque d'une ville maritime, que la gabelle n'étoit point encore établie au neuvieme siècle, & que le sel se faisoit alors comme aujourd'hui. Il manqua dans la province du prélat, parce que les pluies avoient inondé les sillons ouverts pour recevoir les eaux salées de la mer. Il prie l'évêque de Toul de lui en envoyer de Lorraine & de Franche-Comté. Ce qui prouve que dès-lors ces deux salines étoient en vogue, & que chacun faisoit sa provision de sel où il jugeoit à propos, souvent même dans un royaume voisin de celui dans lequel il habitoit.

ANN. 814.

Inter epist. Frothar. apud Duch. 17.

On trouve dans le recueil des capitulaires quantité de règlements, tant sur le négoce en général, que sur le commerce en particulier des esclaves, de l'argent monnoyé, des vases précieux, & des pierreries, trafic alors très-commun en France. Les uns défendent d'établir des marchés sans la permission du roi, ou de les tenir les saints jours de dimanche : les autres décernent de rigoureuses peines contre quiconque vendra clandestiment un esclave, ou livrera un chrétien aux juifs

Tit. 36, c. 39, Capitul. ann. 819.

Capit. l. 6. c. 424.

ANN. 814. & aux païens. Ceux-ci interdisent toute vente de nuit : ceux-là enjoignent de se servir de mesures & de poids égaux dans toute l'étendue de l'empire François : cet autre ordonne que le marchand juif payera la dixieme partie de son profit, & le chrétien la onzieme. Ces impôts avec les droits de passage, de pontage, d'entrée & de sortie ; faisoient une partie considérable du revenu de nos rois. Ils avoient sur les lieux des gens préposés pour les lever. Dagobert I ordonne qu'on prendra cent sous sur la recette royale de Marseille, pour acheter l'huile nécessaire à l'église de saint Denis, qu'il avoit si richement dotée ou fondée.

Capit. an. 803, c. 2. Baluz. in c. 279, l. 6, cap.

Capit. Carol. Calv. tit. 33, c. 3.

Gest. Dagob. reg. c. 18.

Fin du Tome premier.

De l'Imprimerie de CLOUSIER, 1775.





